

VERSION COORDONNEE AU 01.12.2025 DE LA NOMENCLATURE DES ACTES ET SERVICES DES

Médecins

et

TARIFS APPLICABLES

INFORMATION IMPORTANTE

Les tarifs correspondant à la valeur <u>968,04</u> de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires sont indiqués dans la colonne intitulée <u>"Tarif"</u>. Ces tarifs restent valables jusqu'à l'échéance d'une nouvelle cote d'application.

La présente publication ne constitue qu'un instrument de consultation. Elle ne remplace pas les publications officielles au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg qui sont les seules faisant foi.

SOMMAIRE

èglement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et	
ervices des médecins pris en charge par l'assurance maladie	
ispositions générales	5
ableau des actes et services tel que prévu à l'article 1 du présent règlement grand-ducal	20
PREMIERE PARTIE : ACTES GENERAUX	
Chapitre 1 - Consultations	
Section 1 - Consultations normales	
Section 2 - Consultations majorées	
Section 3 - Tarifs spéciaux	
Section 4 - Consultations spéciales	
Section 5 - Examen pré-anesthésique du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation	
Chapitre 2 - Visites	23
Section 2 - Visites en milieu extra-nospitalier	
Chapitre 3 - Déplacements	
Chapitre 4 - Traitement hospitalier	
Section 1 - Traitement hospitalier stationnaire général	
Section 2 - Traitement hospitalier stationnaire interne	
Section 3 - Traitement hospitalier stationnaire post-opératoire	
Section 4 - Traitement hospitalier stationnaire de longue durée	25
Section 5 - Traitement hospitalier stationnaire avec soins intensifs spécifiques par les	\
médecins spécialistes	25
Section 6 - Traitement hospitalier stationnaire avec soins intensifs par le médecin	
anesthésiste-réanimateur	26
Section 7 - Traitement hospitalier stationnaire avec manoeuvres de réanimation complexes	
par le médecin anesthésiste-réanimateur	26
Section 8 - Traitement hospitalier stationnaire avec manoeuvres de réanimation complexes	
par équipe de spécialistes en pédiatrie	
Section 9 - Traitement hospitalier stationnaire interne en unité ou en service de soins palliatif	
Castian 40. Traitanaget beganisalian on litally conitalization de icon	
Section 10 - Traitement hospitalier en lit d'hospitalisation de jour	
Section 12 - Traitement hospitalier stationnaire pour des patients atteints du COVID-19	
Section 12 - Traitement hospitalier stationnaire pour des patients attents du COVID-19 Section 13 - Traitement hospitalier dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement	∠ /
d'une personne atteinte de troubles mentaux	27
Chapitre 5 - Rapports	
Section 1 - Rapports au médecin traitant	
Section 2 - Rapports au contrôle médical de la sécurité sociale	
Section 3 - Rapport à l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance	
Section 4 - Rapport dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement d'une personne	
atteinte de troubles mentaux	28
Chapitre 6 - Examens à visée préventive et de dépistage	
Section 1 - Examens prénatals de la femme et examens des enfants jusqu'à l'âge de deux	
ans, tels que prévus par les articles 276 à 283 du Code de la sécurité sociale	28
Section 2 - Examens médicaux systématiques pour les enfants âgés de deux à quatre ans	
prévus par la loi du 15 mai 1984	29
Section 3 - Examens médicaux dans le cadre d'un programme de médecine préventive	
élaboré par la Direction de la santé en collaboration avec la CNS	29
Section 4 - Examens médicaux dans le cadre de la convention conclue entre l'Etat du	
Grand-Duché de Luxembourg et la Caisse nationale de santé portant institution d'un	
programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan nation	
Chapitre 7 - Forfaits médicaux pour surveillance des cures thermales	
Chapitre 8 - Forfaits médicaux pour suivi dans un centre de jour	
Uliapili = 3 = IVICUCUIT CICICIII	o

Chapitre 10 - Consultations dans le cadre de réunion de concertation pluridisciplinaire en	
cancérologie	32
DEUXIEME PARTIE : ACTES TECHNIQUES	32
Chapitre 1 - Médecine générale - Spécialités non chirurgicales	32
Section 1 - Médecine Générale	
Section 2 - Médecine Interne specialisée	33
Section 3 - Cardiologie	34
Section 4 - Pneumologie	36
Section 5 - Neurologie, psychiatrie et algologie	37
Section 6 - Hépato-Gastro-Entérologie	
Section 7 - Rhumatologie - Rééducation, réadaptation et réhabilitation	43
Section 8 - Dermatologie	44
Section 9 - Gériatrie	
Section 10 - Médecine génétique	
Section 11 - Endocrinologie	
Chapitre 2 - Chirurgie	
Section 1 - Traitement des lésions traumatiques	
Section 2 - Chirurgie générale	
Section 3 - Chirurgie des os et des articulations	
Section 4 - Chirurgie des membres	
Section 5 - Chirurgie du thorax et du cou	
Section 6 - Chirurgie de l'appareil digestif et de l'abdomen	
Section 7 - Neurochirurgie, Chirurgie du rachis	
Section 8 - Chirurgie réparatrice et reconstructrice	
Section 9 - Chirurgie vasculaire	
Chapitre 3 - Oto-Rhino-Laryngologie	
Section 1 - Oreilles	
Section 2 - Nez et sinus	
Section 3 - Glandes salivaires, pharynx, larynx et trachée	
Section 4 - Chirurgie du cou	
Section 5 - Divers	
Section 6 - Echographies	
Section 7 - Forfaits pour frais d'utilisation d'appareil	82
Chapitre 4 - Ophtalmologie	
Section 1 - Examens Ophtalmiques	
Section 2 - Chirurgie des paupières et des voies lacrymales	
Section 3 - Chirurgie de la conjonctive et de la cornée	Q.4
Section 4 - Iris, corps ciliaires, cristallin, sclérotique	
Section 5 - Globe oculaire, segment postérieur	
Section 6 - Orbite	
Chapitre 5 - Urologie	
Section 1 - Explorations électrophysiologiques de l'appareil urinaire	
Section 2 - Actes diagnostiques par imagerie de l'appareil urinaire	
Section 3 - Endoscopie de l'appareil urinaire	
Section 4 - Ponctions, biopsies et prélèvements de l'appareil urinaire	
Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein	
Section 6 - Actes therapeutiques sur les voies urinaires supérieures	
Section 7 - Actes therapeutiques sur la vessie	
Section 8 - Actes therapeutiques sur l'urètre	
Section 9 - Actes therapeutiques sur la prostate et les vésicules séminales	
Section 10 - Actes therapeutiques sur le scrotum et le contenu scrotal	
Section 11 - Actes therapeutiques sur le pénis	
Section 12 - Actes therapeutiques sur le périnée	
Section 13 - Autres actes thérapeutiques sur l'appareil urinaire et génital	۵۵
Chapitre 6 - Gynécologie	
Section 1 - Obstétrique	
Section 1 - Obstetrique Section 2 - Gynécologie, actes non liés à la gestation ou à l'accouchement	
Section 3 - Exploration et traitement de la stérilité	35 AB
Section 3 - Exploration et traitement de la sternite	
Chapitre 7 - Anesthésie - Réanimation	
Section 1 - Anesthésie générale	
Section 2 - Actes techniques accompagnant l'anesthésie générale	
Section 3 - Autres actes d'anesthésie-réanimation	

Section 4 - Urgences extra-hospitalières	97
Section 5 - Anesthésie péridurale	
Chapitre 8 - Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie	98
Section 1 - Radiodiagnostic	98
Section 2 - Radiothérapie	100
Section 3 - Imagerie médicale utilisant les agents physiques sans radiations ionisantes	
Section 4 - Diagnostic par les isotopes radioactifs (médecine nucléaire)	
Section 5 - Radiologie interventionnelle	
(Interventions percutanées sous contrôle d'imagerie médicale)	104
Section 6 - Autres examens utilisant les radiations ionisantes	106
Chapitre 9 - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire	106
Section 1 - Cavité buccale et glandes salivaires	106
Section 2 - Chirurgie maxillo-faciale	107
Modifications portées au règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie	
(Mémorial A – N°118 du 30.12.1998, p. 3142)	109

MEDECINS

Règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

Caractère personnel de l'acte

Art. 1er.- Les actes et services des médecins ne peuvent être pris en charge par une institution d'assurance maladie ou une autre institution de sécurité sociale visée au Code de la sécurité sociale que si cet acte ou service est inscrit au tableau annexé au présent règlement et qui en fait partie intégrante et à condition d'avoir été effectué personnellement par le médecin. Au cas où le médecin est assisté par une autre personne, il doit exécuter lui-même, ou, lorsque cette personne est un médecin en voie de formation, surveiller lui-même la phase essentielle de l'acte tout en restant responsable de l'intégralité de l'acte.

Sauf dérogations prévues dans la nomenclature, les actes effectués par des médecins pratiquant en association sont pris en charge par les institutions de sécurité sociale comme étant posés par un même médecin.

Distinction entre actes généraux et techniques

<u>Art. 2.-</u> Les coefficients des actes et services inscrits dans la première partie de l'annexe du présent règlement intitulée "Actes généraux" ne peuvent être modifiés que sur proposition du ou des groupements professionnels ayant signé la convention avec la Caisse nationale de santé. Tous les autres actes sont regroupés dans la deuxième partie de l'annexe du présent règlement, intitulée "Actes techniques".

Le chapitre 9 intitulé "Stomatologie - Chirurgie maxillofaciale - Médecine dentaire" de la deuxième partie de l'annexe constitue une partie commune aux médecins et aux médecins-dentistes. Les actes techniques de ce chapitre peuvent donc être effectués à la fois par les médecins et par les médecins-dentistes.

En outre, sont accessibles aux médecins-dentistes les actes repris sous la section 2 - rapports au contrôle médical de la sécurité sociale - chapitre 5.- rapports, ainsi que les actes de chirurgie suivants:

- 2L71, 2L71M, 2L72, 2L72M, 2L73 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 2 de la deuxième partie de l'annexe
- 2F11, 2F12, 2F13, 2F14 de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre 2 de la deuxième partie de l'annexe
- 2K35 de la sous-section 1 de la section 3 du chapitre 2 de la deuxième partie de l'annexe
- 4G97 de la section 6 du chapitre 4 de la deuxième partie de l'annexe
- GUE11, GUD11, GUP11, GUA11, GUA12, GUA13 de la sous-section 2 de la section 3 du chapitre 3 de la deuxième partie de l'annexe.

Autorisation par le contrôle médical de la sécurité sociale

<u>Art. 3.-</u> Certains actes ne peuvent être pris en charge qu'après avoir été autorisés par le contrôle médical de la sécurité sociale.

Ces actes sont signalés par les lettres "APCM" (autorisation préalable du contrôle médical de la sécurité sociale requise) ou les lettres "ACM" (autorisation du contrôle médical de la sécurité sociale requise), suivant que cette autorisation doit ou non précéder l'accomplissement de l'acte. La procédure à suivre pour obtenir cette autorisation est réglée par la convention prévue à l'article 61 du Code de la sécurité sociale.

Tarif d'un acte

<u>Art. 4.-</u> Le tarif d'un acte est obtenu en multipliant son coefficient par la valeur monétaire de la lettre-clé négociée pour chaque exercice par les parties signataires de la convention pour les médecins ou arrêtée, à défaut d'accord entre parties, par une sentence du Conseil supérieur de la sécurité sociale, ceci conformément aux articles 66 et suivants du Code de la sécurité sociale.

Le tarif d'un acte est compté en euros à une décimale près. Les fractions de dixième d'euro sont arrondies vers le haut si elles sont supérieures ou égales à cinq (5) cents. Les fractions de dixième d'euro sont arrondies vers le bas si elles sont strictement inférieures à cinq (5) cents.

Pour la détermination du tarif d'un acte complété par un suffixe en application des articles suivants, le montant déterminé ci-avant est multiplié par les coefficients suivants:

art. 8	suffixe E	coefficient 1,10
art. 8	suffixe N ou D ou F	coefficient 2,00
art. 9	suffixe B	coefficient 1,50
art. 9	suffixe R	coefficient 0,50
art. 11	suffixe P	coefficient 0,30
art. 12	suffixe V	coefficient 1,25
art. 12	suffixe A	coefficient 0,45
art. 13	suffixe L	coefficient 1,15

Le montant final résultant de l'application d'un ou de plusieurs coefficients est compté en euros à une décimale près. Les fractions de dixième d'euro sont arrondies vers le haut si elles sont supérieures ou égales à cinq (5) cents. Les fractions de dixième d'euro sont arrondies vers le bas si elles sont strictement inférieures à cinq (5) cents.

Consultation et visite

<u>Art. 5.-</u> La consultation ou la visite comporte généralement un interrogatoire du malade, un examen clinique et, s'il y a lieu, une prescription thérapeutique. La visite comporte un déplacement du médecin soit au domicile ou lieu de séjour du patient, soit à l'hôpital, à l'exclusion de son propre cabinet médical.

Un entretien téléphonique ne peut donner lieu à une quelconque facturation à charge de la caisse, à l'exception de l'acte de télésuivi.

Sont considérés comme inclus dans la consultation ou dans la visite les moyens de diagnostic en usage dans la pratique courante (prise de tension artérielle, examen au spéculum, toucher vaginal ou rectal, frottis en dehors de l'interprétation), la prise de sang veineux, les analyses qualitatives des urines (albumine et glucose), les injections intraveineuses, intramusculaires, sous-cutanées et intradermiques, les petits pansements et l'établissement d'un certificat sommaire.

Les consultations et visites ne peuvent être mises en compte que si elles ont été sollicitées par la personne protégée ou par une personne de son entourage.

Le médecin ne peut mettre en compte qu'une seule consultation ou visite par personne et par jour, c'est-à-dire par période de vingt-quatre heures commençant à minuit, à moins qu'il ne justifie que les particularités du cas ont rendu nécessaire plusieurs séances au cours du même jour et que cette justification trouve l'accord du contrôle médical de la sécurité sociale.

Le médecin mettra en compte exclusivement la consultation réservée à sa spécialité.

La consultation majorée du médecin généraliste et de certains médecins spécialistes doit avoir une durée sensiblement supérieure à celle de la consultation normale et suffisante pour permettre un examen exhaustif. Elle ne peut être mise en compte que tous les six mois pour la même personne. Toutefois cette périodicité ne s'applique pas aux médecins spécialistes en neurologie et en neuro-psychiatrie et, en ce qui concerne les médecins spécialistes en rhumatologie, à la consultation majorée mise en compte pour un examen ostéodensitométrique (8D01). Le médecin doit consigner le résultat de cet examen dans le dossier médical du patient. A la demande du contrôle médical de la

sécurité sociale, le médecin doit fournir un rapport écrit, dont la cotation est comprise dans la consultation majorée.

La visite majorée du médecin généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie doit avoir une durée sensiblement supérieure à celle de la visite normale et suffisante pour permettre un examen exhaustif. Elle ne peut être mise en compte que tous les six mois pour la même personne. Le médecin doit consigner le résultat de cet examen dans le dossier médical du patient. A la demande du Contrôle médical de la sécurité sociale, le médecin doit fournir un rapport écrit, dont la cotation est comprise dans la visite majorée.

Est considérée comme consultation urgente celle sollicitée comme telle par la personne protégée ou par une personne de son entourage et reconnue comme telle par le médecin, à condition qu'elle se situe en dehors des heures de consultation et de visite normales affichées par le médecin ou que sa délivrance oblige le médecin à abandonner la suite programmée de ses occupations.

Est considérée comme visite urgente celle sollicitée comme telle par la personne protégée ou par une personne de son entourage et reconnue comme telle par le médecin, à condition qu'elle soit effectuée sans délai.

Le médecin ayant mis en compte une consultation ou une visite urgente doit, à la demande du contrôle médical de la sécurité sociale, en justifier par écrit le caractère urgent.

Si lors du même déplacement, le médecin examine plusieurs personnes faisant partie de la même communauté domestique ou du même établissement, le tarif de la visite est remplacé par celui de la consultation pour la deuxième personne et les suivantes.

Pour une consultation ou une visite prestée dans un établissement à une personne y résidante, le médecin complète le code de la consultation ou de la visite par la lettre C pour l'acte presté à une personne résidant dans une maison de soins et par la lettre K pour l'acte presté à une personne résidant dans un centre intégré pour personnes âgées, dans une maison de retraite ou dans une institution.

Pour une consultation ou une visite prestée dans le cadre des soins palliatifs autorisés par le Contrôle Médical de la Sécurité Sociale, le médecin complète le code de la consultation ou de la visite par la lettre Z.

Indemnité horo-kilométrique

<u>Art. 6.-</u> L'indemnité horo-kilométrique ne peut être mise en compte que pour une visite en milieu extra-hospitalier et pour l'acte technique 1F11.

L'indemnité est calculée d'après la carte officielle des distances. Pour le calcul, le cabinet du médecin doit être pris comme point de départ, sans que toutefois l'indemnité mise en compte ne dépasse celle correspondant aux kilomètres effectivement parcourus.

Si en cas de déplacement à l'intérieur de la localité dans laquelle le médecin a établi son cabinet, le trajet dépasse un kilomètre, l'indemnité aller-retour peut être mise en compte pour les kilomètres excédentaires.

Traitement en milieu hospitalier

<u>Art. 7.-</u> A l'exception des médecins spécialistes en radiologie, le médecin qui n'est pas présent à l'hôpital, mais doit s'y déplacer spécialement et d'urgence pour un traitement ambulatoire ou un patient hospitalisé par un autre médecin, met en compte le tarif de la visite et les actes techniques effectués. Sur le mémoire d'honoraires il marque, outre le code de la visite, l'heure à laquelle cette dernière a été effectuée.

Si la personne séjourne en milieu hospitalier soit à titre stationnaire, soit au titre d'un séjour inférieur à une journée dont les conditions sont à fixer par la convention visée à l'article 75 du Code de

la sécurité sociale, le médecin traitant applique les forfaits prévus au chapitre 4 de la première partie de l'annexe, à l'exclusion du tarif de la consultation ou de la visite. Toutefois, le médecin traitant peut mettre en compte le tarif de la visite de nuit entre 22 heures et 7 heures selon les modalités prévues à l'article 10 sous 10). Si le médecin traitant doit se déplacer spécialement et d'urgence à l'hôpital le samedi après 12 heures, le dimanche ou un jour férié légal pour examiner un patient avec hospitalisation subséquente, il peut remplacer le forfait hospitalier du 1er jour par la visite à l'hôpital.

Est considéré comme médecin-traitant au sens des présentes dispositions le médecin qui effectue le traitement de la personne protégée durant l'hospitalisation et en fait la déclaration à l'administration de l'hôpital conformément aux dispositions de la convention prévue à l'article 75 du Code de la sécurité sociale.

Si au cours d'une hospitalisation un autre médecin est appelé en consultation par le médecin traitant, cet autre médecin peut mettre en compte soit les tarifs prévus à la deuxième partie de l'annexe pour les actes prescrits par le médecin traitant soit les tarifs prévus au chapitre premier de la première partie de l'annexe, les tarifs prévus à la deuxième partie de l'annexe, en respectant les règles de cumul énoncées à l'article 10, ainsi que le rapport R1 prévu à la section 1 du chapitre 5 de la première partie de l'annexe, dans les conditions et limites prévues à l'article 18.

Si au cours d'une même hospitalisation dans le même établissement la personne protégée est traitée successivement par deux médecins relevant de la même discipline médicale, le deuxième médecin doit, pour la détermination du forfait, tenir compte de la période d'hospitalisation antérieure mise en compte par le premier médecin.

Si au cours d'une même hospitalisation la personne protégée est traitée successivement par deux médecins relevant de disciplines médicales différentes, le deuxième médecin met en compte le forfait correspondant comme s'il s'agissait d'une nouvelle hospitalisation, à condition que le changement de médecin ait été signalé endéans les vingt-quatre heures à l'administration de l'hôpital.

Si au cours d'une même hospitalisation la personne protégée est traitée simultanément par plusieurs médecins relevant de disciplines médicales différentes, le médecin traitant défini à l'alinéa 3 du présent article émet une ordonnance médicale établie conformément aux dispositions de l'article 64 sous 1) du Code de la sécurité sociale sur laquelle il indique le nom et le code du médecin appelé à effectuer le traitement parallèle, la date de début ainsi que la durée approximative du traitement parallèle. Le deuxième médecin applique également les forfaits prévus au chapitre 4 de la première partie de l'annexe à l'exclusion du tarif de la consultation ou de la visite et joint l'ordonnance médicale émise pour le traitement parallèle à son mémoire d'honoraires. Toutefois, l'ordonnance médicale n'est pas requise pour le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pendant le séjour au service de réanimation en phase postopératoire, pour autant que ce séjour ne dépasse pas douze jours. L'ordonnance médicale n'est pas requise pour le traitement parallèle par un médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles dans un service de rééducation en gériatrie.

N'est pas considéré comme traitement parallèle un traitement successif effectué le même jour.

Les actes des sections 5, 6 et 7 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte simultanément par plusieurs médecins dans le cadre d'un traitement parallèle.

Les jours d'hospitalisation sont comptés par période de vingt-quatre heures commençant à minuit; la fraction compte pour une journée entière, sans qu'un séjour inférieur à vingt-quatre heures puisse donner droit, pour un même médecin, à deux forfaits pour traitement en service de réanimation ou traitement avec soins intensifs spécifiques.

Les forfaits prévus à la section 2 du chapitre 4 de la première partie ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en médecine interne, oncologie, hématologie, immunologie, maladies contagieuses, néphrologie, endocrinologie, cardiologie, pneumologie, gastro-entérologie, neurologie, psychiatrie, neuropsychiatrie, pédiatrie, rhumatologie, rééducation et réadaptation fonctionnelles, dermatologie, radiothérapie, gériatrie ainsi que par les médecins généralistes et les médecins agréés auprès du réseau de compétences « douleur chronique » tel qu'il est défini par la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Par dérogation à la première phrase, les forfaits F282, F283, F284, F285 sont réservés aux médecins spécialistes en pédiatrie attachés au service national de pédiatrie spécialisée. Les forfaits F20, F201, F25, F251, F27, F271, F282 et F283 peuvent être mis en compte

par un médecin, soit pour un malade transféré avec ordonnance de transfert, soit pour un malade que ce médecin n'a pas examiné depuis au moins six mois.

En cas de réintervention, le tarif postopératoire prévu à la section 3 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe peut de nouveau être mis en compte à partir du premier jour postopératoire à condition qu'il s'agisse d'une intervention faite sous anesthésie au sens de l'article 12, alinéa premier.

Les forfaits prévus à la section 5 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte qu'une fois par période d'hospitalisation. Ils ne peuvent être mis en compte que:

- par les médecins spécialistes en gériatrie, médecine interne, oncologie, néphrologie, immunologie, maladies contagieuses, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, endocrinologie, hématologie, neurologie, psychiatrie, neuropsychiatrie, rhumatologie, pédiatrie et radiothérapie;
- pour des personnes nécessitant des soins intensifs spécifiques en raison d'accidents cardio-vasculaires aigus, de troubles graves du rythme cardiaque, de comas, de syndromes infectieux graves, de troubles métaboliques graves, de syndromes hémorragiques graves, de détresses respiratoires graves, du syndrome éclamptique, d'affections neuropsychiatriques aiguës (telles que états psychotiques aigus, états confusionnels aigus, risque aigu de suicide ou d'agression, coma ou stupeur, accès de paniques réitératifs) ou, avec l'accord du contrôle médical de la sécurité sociale, pour toute autre affection grave.

Les forfaits prévus à la section 6 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en anesthésie-réanimation chez des malades admis au service de réanimation (sauf pour les positions F69 et F691) et nécessitant la réanimation avec surveillance étroite en cas d'affection aiguë ou de traumatisme (sous-section 1) ou le traitement avec surveillance étroite après intervention sous anesthésie générale (sous-section 2) ou l'anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux (sous-section 3) ou le traitement complexe de la douleur (sous-section 4). Le protocole d'hospitalisation est compris.

Les forfaits prévus à la section 7 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en anesthésie-réanimation pour des affections nécessitant la présence prolongée auprès du malade avec disponibilité permanente du médecin et nécessitant des manoeuvres complexes de réanimation pour décompensation cardio-vasculaire, pulmonaire ou cérébrale, hémorragies, coma et atteintes analogues, aussi après intervention sous anesthésie générale. Si des manoeuvres complexes ne sont plus requises la mise en compte est à continuer par la position correspondante de la section 6. Le protocole d'hospitalisation est compris.

Les forfaits prévus à la section 9 du chapitre 4 de la 1ère partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en médecine interne, oncologie, néphrologie, immunologie, maladies contagieuses, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, endocrinologie, hématologie, neurologie, rhumatologie, dermatologie, pédiatrie, gériatrie, anesthésiologie et médecin généraliste.

Les forfaits prévus à la section 10 du chapitre 4 de la première partie ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en médecine interne, oncologie, hématologie, immunologie, maladies contagieuses, néphrologie, endocrinologie, cardiologie, pneumologie, gastro-entérologie, neurologie, neuropsychiatrie, pédiatrie, rhumatologie, rééducation et réadaptation fonctionnelles et en dermatologie, ainsi que par les médecins agréés auprès du réseau de compétences « douleur chronique » tel qu'il est défini par la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Par dérogation à la disposition qui précède le forfait F92 est réservé aux médecins spécialistes en pédiatrie attachés à un service de pédiatrie. Les forfaits F90 et F92 ne peuvent être mis en compte par un médecin que pour un malade transféré avec ordonnance de transfert ou pour un malade que ce médecin n'a pas examiné depuis au moins 6 mois.

Les forfaits prévus à la section 12 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que si le diagnostic du COVID-19 est établi. Pour les patients admis au départ avec une suspicion de COVID-19 non confirmée par la suite, les autres codes s'appliquent, suivant les règles de la nomenclature.

Les forfaits prévus à la sous-section 1 de la section 12 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que pour des patients hospitalisés dans les lits dédiés et

autorisés selon le phasage mis en place par la Direction de la santé dans le cadre de la pandémie COVID-19, et selon les critères d'hospitalisation définis par le Conseil Scientifique.

Les forfaits prévus à la sous-section 2 de la section 12 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en anesthésiologie, et uniquement que pour des patients hospitalisés dans les lits de soins intensifs dédiés et autorisés selon le phasage mis en place par la Direction de la santé dans le cadre de la pandémie COVID-19, et selon les critères d'hospitalisation en soins intensifs définis par le Conseil Scientifique.

Majoration du tarif des actes techniques

Art. 8.- Si l'acte technique est effectué d'urgence entre 20 et 7 heures ou un dimanche ou un jour férié légal, son tarif est majoré de cent pour cent, sauf si le libellé de l'acte ou la remarque relative à l'acte exclut expressément cette majoration ou si une visite à l'hôpital est mise en compte. Le médecin note le tarif majoré sur le mémoire d'honoraires en complétant le code de l'acte par la lettre "N" (nuit), "D" (dimanche), ou "F" (jour férié).

Les actes d'endoscopie en urologie décrits au chapitre 5 de la deuxième partie de l'annexe et les actes d'endoscopie en pneumologie décrits à la sous-section 2 de la section 4 du chapitre 1 er de la deuxième partie de l'annexe peuvent être majorés de dix pour cent, s'ils sont prestés sur des enfants de moins de 14 ans. Les actes d'endoscopie en gastro-entérologie décrits à la section 6 du chapitre 1 er de la deuxième partie de l'annexe peuvent être majorés de dix pour cent, s'ils sont prestés sur des enfants de moins de 6 ans. Le médecin note le tarif majoré sur le mémoire d'honoraires en complétant le code de l'acte par la lettre "E".

Cumul de plusieurs actes techniques

<u>Art. 9.-</u> Lorsqu'au cours d'une même séance, plusieurs actes techniques sont effectués sur une même personne par le même médecin, celui-ci a droit au tarif de l'acte dont le coefficient est le plus élevé ainsi qu'à cinquante pour cent du tarif du deuxième acte et le cas échéant, du troisième acte. Les actes suivant le troisième acte ne donnent pas lieu à honoraires. Le médecin note le tarif réduit en application du présent article sur le mémoire d'honoraires en complétant le code de l'acte par la lettre "R".

Les actes auxquels la réduction de cinquante pour cent prévue à l'alinéa premier ne s'applique pas sont signalés par les lettres "CAT" (cumul à plein tarif avec autre acte technique autorisé).

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les actes de radiodiagnostic prévus à la section 1 du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe peuvent être cumulés à plein tarif entre eux, à l'exception des restrictions inscrites dans ce même chapitre. Ces actes de radiodiagnostic sont considérés dans leur ensemble comme un seul acte technique en vue de l'application de l'alinéa 1 er du présent article. Le tarif des films prévus à la sous-section 1 s'ajoute à celui de l'acte de radiodiagnostic à condition que celui-ci soit effectué en milieu extra-hospitalier.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa 1 du présent article, les actes suivant le troisième acte peuvent donner lieu à honoraires à raison de cinquante pour cent pour les actes techniques effectués lors du traitement opératoire d'un malade polytraumatisé au cours de la première hospitalisation. Ces actes sont soumis à l'accord du contrôle médical sur présentation des rapports opératoires relatifs. Par un malade polytraumatisé, il est entendu : un patient qui a subi plusieurs traumatismes (plaie(s), fracture(s), brûlure(s)...) dont au moins un met en danger les fonctions vitales.

Aucune prestation ne peut être cumulée avec une prestation dont elle fait partie intégrante.

Est à considérer comme opération bilatérale la même opération effectuée des deux côtés. Si elle est faite en une séance, le tarif de l'opération unilatérale est majoré de cinquante pour cent et le médecin note le tarif majoré sur le mémoire d'honoraires en complétant le code de l'acte par la lettre "B".

Le médecin ne peut mettre en compte qu'une seule séance par période de vingt-quatre heures

commençant à minuit, à moins qu'il ne justifie que les particularités du cas ont rendu nécessaires plusieurs séances au cours du même jour et que cette justification trouve l'accord du contrôle médical de la sécurité sociale.

Cumul entre actes généraux et actes techniques

Art. 10.- Peuvent être cumulés les honoraires:

- 1) des consultations prévues aux sections 1 et 4 du chapitre 1 ou des examens médicaux prévus au chapitre 6 de la première partie de l'annexe avec ceux d'un acte technique signalé par les lettres "CAC" (cumul avec consultation);
- d'un rapport et d'un autre acte général ou technique;
- 3) de la visite en milieu extra-hospitalier, des actes techniques et de l'indemnité horo-kilométrique;
- 4) de la visite à l'hôpital prévue aux alinéas 1 et 2 de l'article 7 et des actes techniques, à condition que ces actes ne subissent pas les majorations prévues à l'article 8;
- 5) de la visite de nuit à l'hôpital entre 22.00 et 7.00 heures du médecin spécialiste en radiologie avec ceux des actes techniques prévus au chapitre 8, section 1 de la deuxième partie de l'annexe, à condition que ces actes ne subissent pas les majorations prévues à l'article 8;
- 6) de la visite du dimanche ou jour férié légal à l'hôpital du médecin spécialiste en radiologie avec ceux des actes techniques prévus au chapitre 8, section 1 de la deuxième partie de l'annexe, à condition que ces actes ne subissent pas les majorations prévues à l'article 8;
- 7) pendant les deux premiers jours d'hospitalisation, des forfaits pour traitement hospitalier, à l'exception des positions F93 et F94, et des actes techniques à plein tarif et sans limitation de leur nombre à l'exception de la psychothérapie et ce pour les médecins spécialistes en médecine interne, oncologie, immunologie, maladies contagieuses, cardiologie, neurologie, psychiatrie, neuropsychiatrie, endocrinologie, gastro-entérologie, pneumologie, pédiatrie, hématologie, néphrologie, rhumatologie, rééducation et réadaptation fonctionnelles, dermatologie, radiothérapie, médecin généraliste et médecin spécialiste en gériatrie;
- 8) pendant toute la durée de l'hospitalisation, des forfaits pour traitement hospitalier prévus au chapitre 4, sections 6 et 7 de la première partie de l'annexe avec l'oxygénothérapie hyperbare;
- 9) de l'examen pré-anesthésique (section 5 du chapitre 1 de la première partie) et des actes techniques diagnostiques nécessaires pour un examen pré-anesthésique ainsi que de l'anesthésie définie à l'article 12 et des actes du chapitre 7, section 2 de la deuxième partie de l'annexe.
- 10) des forfaits pour le traitement hospitalier prévus au chapitre 4, section 1 à 5 et section 9 de la première partie de l'annexe avec les honoraires de la visite de nuit entre 22 et 7 heures, à condition que l'état du malade requière son intervention urgente et que le médecin ne mette pas en compte la majoration de nuit prévue à l'article 8.
- 11) du forfait MR03 avec des actes généraux et techniques auxquels s'appliquent les dispositions prévues aux points 1 à 10 de l'alinéa 1 du présent article.
- 12) des consultations du médecin spécialiste en rhumatologie avec ceux de l'acte technique 1M45;
- pendant la durée de l'hospitalisation, des forfaits prévus à la section 12 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe et des actes techniques à plein tarif et sans limitation de leur nombre et ce pour les médecins spécialistes en anesthésiologie, médecine interne, oncologie médicale, néphrologie, maladies contagieuses, cardiologie, gastro-entérologie, gériatrie, pneumologie, hématologie générale et pédiatrie.

Dans tous les autres cas, les honoraires des actes généraux ne se cumulent ni entre eux ni avec ceux des actes techniques, si les actes sont effectués au cours de la même séance sur la même personne. Le dernier alinéa de l'article qui précède est applicable. Le médecin a droit aux honoraires les plus élevés, soit de l'acte général, soit des actes techniques après application de l'article qui précède. Toutefois, lorsque le ou les actes techniques ne sont pas accompagnés d'un examen du patient et notamment s'ils sont effectués en série, l'intervention du médecin n'a pas la valeur d'une consultation et il n'a droit qu'aux honoraires du ou des actes techniques.

Dans les cas visés sous 1) à 4) ci-dessus, l'alinéa premier de l'article 9 s'applique pour le cumul des actes techniques entre eux.

Assistance opératoire

Art. 11.- Si la complexité de l'intervention exige une assistance opératoire, celle-ci est fixée à trente pour cent du coefficient de l'acte opératoire en cause ou, le cas échéant, à trente pour cent de la somme des coefficients des actes opératoires effectués lors de cette intervention, sans pouvoir être inférieure au coefficient 7,75. Sur son mémoire d'honoraires le médecin note le code du ou des actes suivi de la lettre "P". Le coefficient minimum subit les majorations prévues à l'article 8. Le médecin effectuant l'assistance opératoire applique les mêmes règles de cumul et de réduction respectivement de majoration que le médecin effectuant l'intervention en cause.

Lorsque l'intervention et l'assistance opératoire sont effectuées par des médecins pratiquant en association, l'alinéa 2 de l'article 1 n'est pas applicable pour la mise en compte de ces actes.

L'assistance opératoire mutuelle de deux médecins ne peut être mise en compte que si les médecins en cause exercent une spécialité chirurgicale différente et ne font pas partie d'une même association.

Lorsque deux médecins mettent en compte le tarif pour assistance opératoire, le médecin ayant effectué l'intervention doit fournir une justification écrite à la demande du contrôle médical de la sécurité sociale.

Dispositions particulières aux médecins spécialistes en anesthésie-réanimation

<u>Art. 12.-</u> Les actes d'anesthésie accompagnant une intervention, réalisés conformément au présent article, sont des actes techniques réservés au médecin spécialiste en anesthésie-réanimation et concernent

- l'anesthésie générale par inhalation ou injection,
- l'anesthésie régionale type rachianesthésie, anesthésie épidurale ou anesthésie par infiltration de racines, plexus ou troncs nerveux,
- la surveillance per-opératoire continue par monitoring pour la durée totale d'une intervention faite sous anesthésie locale et sous sédation pour risque spécifique par l'intervention faite ou pour risque par une affection générale pouvant décompenser.

Ces actes ne sont pas cumulables avec les actes des sections 1 et 3 du chapitre 7 de la deuxième partie de l'annexe.

Sont compris dans le coefficient de l'acte d'anesthésie les prestations suivantes: les cathétérismes veineux central, artériel ou cardiaque, l'intubation (excepté 7A22), la surveillance, le monitoring, et la réanimation per-opératoire, la manipulation per-opératoire et la transfusion de sang, la réanimation et la surveillance post-anesthésique le jour de l'intervention, y compris celle en salle de réveil (non compris celle au lit du service de réanimation). Le protocole de l'anesthésie est compris.

L'anesthésie est à mettre en compte par le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation à un tarif correspondant à quarante-cinq pour cent du coefficient de l'acte en cause ou, le cas échéant, à quarante-cinq pour cent de la somme des coefficients des actes effectués lors de cette intervention, sans pouvoir être inférieur au coefficient 21,65. Sur son mémoire d'honoraires, le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation note le code du ou des actes complété par la lettre "A". Le coefficient minimum subit les majorations prévues à l'article 8, de même que celles prévues à l'alinéa qui suit.

En plus, il peut mettre en compte une majoration de vingt-cinq pour cent si l'anesthésie est pratiquée sur une personne âgée de plus de soixante-quinze ans ou sur un enfant de moins de quatorze ans. Dans ce cas, il complète le code de l'intervention par la lettre "V".

Le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation applique les mêmes règles de cumul et de réduction respectivement de majoration que le médecin effectuant l'intervention en cause.

L'examen pré-anesthésique (section 5 du chapitre 1 de la première partie), l'anesthésie définie à l'article 12, le forfait de soins intensifs (section 6 et 7 du chapitre 4 de la première partie) et les urgences extra-hospitalières (section 4 du chapitre 7 de la deuxième partie) sont à considérer comme actes faits dans une séance différente pour l'application de l'article 9, alinéa 1 et de l'article 10,

Dispositions particulières à l'anesthésie locale

<u>Art. 13.-</u> En cas d'anesthésie locale, le tarif de l'acte auquel l'anesthésie se rapporte est majoré de quinze pour cent. L'anesthésie locale ne peut être mise en compte si simultanément une anesthésie au sens de l'alinéa 1er de l'article 12, est pratiquée. En outre elle ne peut être mise en compte, si le libellé de l'acte qu'elle accompagne comporte la précision "anesthésie locale comprise".

Sur le mémoire d'honoraires le médecin complète le code de l'intervention par la lettre "L".

L'anesthésie de contact est toujours comprise dans l'acte technique, respectivement la consultation.

Concordance des codes d'un acte technique en cas d'intervention pratiquée sous anesthésie

<u>Art. 14.-</u> En cas d'intervention pratiquée sous anesthésie, les codes appliqués par les différents médecins concernés doivent être concordants. En cas de contestation, le rapport de l'intervention fait foi.

Frais d'appareil et frais de matériel

Art. 15.- Le médecin ne peut mettre en compte un tarif spécifique pour couvrir les frais de location d'un appareil, que si ce tarif spécifique est prévu dans la deuxième partie de l'annexe du présent règlement et désigné par le code de l'acte correspondant complété par la lettre "X". La mise en compte de ce tarif spécifique ne peut être faite qu'à condition que l'acte technique correspondant puisse être mis en compte, que l'appareil soit, le cas échéant, dûment autorisé, que l'acte soit effectué en milieu extra-hospitalier ou dans un hôpital ne disposant pas de l'appareil en question.

Le médecin ne peut mettre en compte les frais de matériel indiqués dans la deuxième partie de l'annexe du présent règlement en relation avec un acte technique, que s'il est effectué en milieu extra-hospitalier et qu'un tarif spécifique est inscrit dans la deuxième partie de l'annexe du présent règlement avec le code de l'acte correspondant complété par la lettre "M".

Le médecin ne peut mettre en compte des frais de matériel sans suture pour les actes techniques CGA11, CGA12, CLA11, CLA12, CLA13, CLA14, CLA15, CLA16, CLA17, CLA18, CLA19, CLA21, CLQ11, CLQ12, CLQ13 et CLQ14 indiqués dans la deuxième partie, chapitre 1er, section 8 de l'annexe du présent règlement que s'ils sont effectués en milieu extra-hospitalier et qu'aucune suture n'est réalisée. Le médecin note sur le mémoire d'honoraires le code de l'acte technique complété par la lettre « M ». Ce tarif spécifique pour couvrir les frais de matériel sans suture correspond à huit pour cent du coefficient de l'acte technique en cause, arrondi à 1 position décimale conformément à l'article 4 du présent règlement.

Les tarifs pour frais d'appareil et de matériel signalés respectivement par les lettres "X" et "M" à la dernière position du code ne subissent ni réduction ni majoration. Les dispositions de l'alinéa 1er de l'article 9 ne sont pas applicables.

<u>Art. 15bis.-</u> Par dérogation à l'article 15, les forfaits pour frais d'utilisation d'appareil du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 6 « Gynécologie », ne peuvent être mis en compte que lorsqu'un acte du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 6 « Gynécologie », implique l'utilisation de cet appareil. La mise en compte des forfaits pour frais d'utilisation d'appareil n'est possible que pour les appareils installés en milieu extra-hospitalier ou dans un hôpital ne disposant pas de l'appareil en question et déclarés à la Caisse nationale de santé par le médecin ou l'association.

Ces forfaits englobent les frais d'amortissement et les frais de fonctionnement de l'appareil installé, dont l'équipement principal, la maintenance corrective et évolutive, les consommables et les frais liés à l'archivage des résultats délivrés par l'appareil.

Le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil varie en fonction de la classe à laquelle appartient l'appareil installé, de la date de la première prestation résultant de l'utilisation de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie, du nombre d'actes effectués et d'un seuil d'activité de référence.

Les seuils d'activité de référence sont appliqués par tranche de douze mois. Le seuil d'activité de référence ainsi que les montants plein ou réduit y relatifs, retenus par classe d'appareil, sont fixés au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 6 « Gynécologie ».

Afin de déterminer l'activité réelle annuelle, le décompte du nombre d'actes débute, pour une année X, le jour de la mise en compte du premier acte réalisé à l'aide de l'appareil installé et dont la prise en charge par l'assurance maladie est demandée, et s'achève au 31 décembre de la même année X.

Tant que l'appareil n'est pas amorti et que l'activité réelle annuelle est inférieure ou égale au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est mis en compte.

Dès que l'activité réelle annuelle dépasse le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est appliqué, que l'appareil soit amorti ou non.

Dès que l'appareil est considéré comme amorti, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil s'applique.

La durée de l'amortissement des appareils est calculée sur cinq ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie.

Par dérogation à l'alinéa 9, la durée de l'amortissement des appareils peut être prolongée jusqu'à sept ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie, tant que pour au moins cinq ans sur cette période maximale de sept ans révolus, l'activité annuelle réelle est inférieure au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé et à condition que le nombre de forfaits à montant plein pris en charge par l'assurance maladie reste inférieur à cinq fois le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé.

Le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil ne tient compte que des frais de fonctionnement de l'appareil de sorte que les frais d'amortissement de l'appareil ne puissent plus être mis en compte.

Les articles 8, alinéa 1er, et 9 ne s'appliquent pas au forfait pour frais d'utilisation d'appareil de sorte que le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil se cumule avec tout autre acte technique autorisé.

Le présent article ne s'applique qu'au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 6 « Gynécologie ».

Art. 15ter.- Par dérogation à l'article 15, les forfaits pour frais d'utilisation d'appareil du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1er « Médecine générale - Spécialités non chirurgicales », section 6 « Hépato-Gastro-Entérologie », ne peuvent être mis en compte que lorsqu'un acte du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1er « Médecine générale - Spécialités non chirurgicales », section 6 « Hépato-Gastro-Entérologie », implique l'utilisation de cet appareil. La mise en compte des forfaits pour frais d'utilisation d'appareil n'est possible que pour les appareils installés en milieu extra-hospitalier ou dans un hôpital ne disposant pas de l'appareil en question et déclarés à la Caisse nationale de santé par le médecin ou l'association.

Ces forfaits englobent les frais d'amortissement et les frais de fonctionnement de l'appareil installé, dont l'équipement principal, la maintenance corrective et évolutive, les consommables et les frais liés à l'archivage des résultats délivrés par l'appareil.

Le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil varie en fonction de la classe à laquelle appartient l'appareil installé, de la date de la première prestation résultant de l'utilisation de l'appareil

installé et prise en charge par l'assurance maladie, du nombre d'actes effectués et d'un seuil d'activité de référence.

Les seuils d'activité de référence sont appliqués par tranche de douze mois. Le seuil d'activité de référence ainsi que les montants plein ou réduit y relatifs, retenus par classe d'appareil, sont fixés au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1er « Médecine générale - Spécialités non chirurgicales », section 6 « Hépato-Gastro-Entérologie ».

Afin de déterminer l'activité réelle annuelle, le décompte du nombre d'actes débute, pour une année X, le jour de la mise en compte du premier acte réalisé à l'aide de l'appareil installé et dont la prise en charge par l'assurance maladie est demandée, et s'achève au 31 décembre de la même année X.

Tant que l'appareil n'est pas amorti et que l'activité réelle annuelle est inférieure ou égale au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est mis en compte.

Dès que l'activité réelle annuelle dépasse le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est appliqué, que l'appareil soit amorti ou non.

Dès que l'appareil est considéré comme amorti, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil s'applique.

La durée de l'amortissement des appareils est calculée sur cinq ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie.

Par dérogation à l'alinéa 9, la durée de l'amortissement des appareils peut être prolongée jusqu'à sept ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie, tant que pour au moins cinq ans sur cette période maximale de sept ans révolus, l'activité annuelle réelle est inférieure au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé et à condition que le nombre de forfaits à montant plein pris en charge par l'assurance maladie reste inférieur à cinq fois le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé.

Le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil ne tient compte que des frais de fonctionnement de l'appareil de sorte que les frais d'amortissement de l'appareil ne puissent plus être mis en compte.

Les articles 8, alinéa 1er, et 9 ne s'appliquent pas au forfait pour frais d'utilisation d'appareil de sorte que le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil se cumule avec tout autre acte technique autorisé.

Le présent article ne s'applique qu'au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1er « Médecine générale - Spécialités non chirurgicales », section 6 « Hépato-Gastro-Entérologie ».

Art. 15quater.- Par dérogation à l'article 15, les forfaits pour frais d'utilisation d'appareil du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie », ne peuvent être mis en compte que lorsqu'un acte du tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie » implique l'utilisation de cet appareil. La mise en compte des forfaits pour frais d'utilisation d'appareil n'est possible que pour les appareils installés en milieu extra-hospitalier ou dans un hôpital ne disposant pas de l'appareil en question et déclarés à la Caisse nationale de santé par le médecin ou l'association.

Ces forfaits englobent les frais d'amortissement et les frais de fonctionnement de l'appareil installé, dont l'équipement principal, la maintenance corrective et évolutive, les consommables et les frais liés à l'archivage des résultats délivrés par l'appareil.

Le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil varie en fonction de la classe à laquelle appartient l'appareil installé, de la date de la première prestation résultant de l'utilisation de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie, du nombre d'actes effectués et d'un seuil d'activité

de référence.

Les seuils d'activité de référence sont appliqués par tranche de douze mois. Le seuil d'activité de référence ainsi que les montants plein ou réduit y relatifs, retenus par classe d'appareil, sont fixés au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie ».

Afin de déterminer l'activité réelle annuelle, le décompte du nombre d'actes débute, pour une année X, le jour de la mise en compte du premier acte réalisé à l'aide de l'appareil installé et dont la prise en charge par l'assurance maladie est demandée, et s'achève au 31 décembre de la même année X.

Tant que l'appareil n'est pas amorti et que l'activité réelle annuelle est inférieure ou égale au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est mis en compte.

Dès que l'activité réelle annuelle dépasse le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil est appliqué, que l'appareil soit amorti ou non.

Dès que l'appareil est considéré comme amorti, le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil s'applique.

La durée de l'amortissement des appareils est calculée sur cinq ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie.

Par dérogation à l'alinéa 9, la durée de l'amortissement des appareils peut être prolongée jusqu'à sept ans révolus depuis la date de la première prestation réalisée à l'aide de l'appareil installé et prise en charge par l'assurance maladie, tant que pour au moins cinq ans sur cette période maximale de sept ans révolus, l'activité annuelle réelle est inférieure au seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé et à condition que le nombre de forfaits à montant plein pris en charge par l'assurance maladie reste inférieur à cinq fois le seuil d'activité de référence déterminé pour l'appareil visé.

Le montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil ne tient compte que des frais de fonctionnement de l'appareil de sorte que les frais d'amortissement de l'appareil ne puissent plus être mis en compte.

Les articles 8, alinéa 1er, et 9 ne s'appliquent pas au forfait pour frais d'utilisation d'appareil de sorte que le montant du forfait pour frais d'utilisation d'appareil se cumule avec tout autre acte technique autorisé.

Le présent article ne s'applique qu'au tableau des actes et services, deuxième partie « Actes techniques », chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie ».

Dispositions particulières aux actes de biologie médicale

Art. 16.- Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les médecins peuvent mettre en compte en supplément aux actes généraux et techniques les actes de biologie médicale conformément à la nomenclature pour les laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique et conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales.

Dispositions particulières aux actes d'imagerie médicale

Art. 17.- Les actes de radiologie prévus aux sections 1, 2 (sous-section 1) et 5 du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en radiologie, ainsi que par les médecins qui ont été autorisés à cet effet par le ministre ayant dans ses attributions la santé dans le cadre de la loi du 10 août 1983 concernant l'utilisation médicale des rayonnements ionisants. En vertu de la même loi, les actes de médecine nucléaire (section 4 du chapitre 8) ne peuvent être exécutés et mis en compte que par les médecins spécialistes en

médecine nucléaire, ainsi que par les médecins qui sont autorisés à exécuter certains actes de médecine nucléaire.

Le tarif de l'acte comprend obligatoirement la rédaction d'un rapport. Ce rapport est adressé au médecin qui a demandé l'examen par ordonnance, et, sur demande, au contrôle médical de la sécurité sociale ainsi qu' à tout autre médecin.

Lorsque, lors d'une même séance, plusieurs procédés d'imagerie médicale sont mis en oeuvre pour examiner le même organe, respectivement le même segment, ces procédés ne sont pas cumulables, sauf dérogations précisées dans la 2e partie de l'annexe ou accord du contrôle médical.

Les actes de la sous-section 1 (échographie), section 3, du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe ne sont pas cumulables entre eux.

Les actes prévus aux sections 3 et 4 du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe ne peuvent pas être mis en compte par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique.

Les actes prévus aux sous-sections 1re et 2 de la section 3 du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe ne peuvent pas être mis en compte par les médecins spécialistes en gastro-entérologie.

Les actes prévus aux sous-sections 1re et 2 de la section 3 du chapitre 8 de la deuxième partie de l'annexe ne peuvent pas être mis en compte par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie.

La simple interprétation d'un film ne peut être mise en compte. Une radiographie de qualité défectueuse ne peut être mise en compte.

Rapports médicaux

<u>Art. 18.-</u> Pour tout acte technique de diagnostic ou de traitement, le rapport y relatif est compris dans le coefficient de cet acte. Ce rapport doit être communiqué sans délai au médecin ayant transféré le malade et, sur demande au médecin-conseil du contrôle médical ou à tout médecin ayant à traiter ce malade.

Un rapport écrit est obligatoire pour tout acte de traitement fait sous anesthésie au sens de l'article 12 et pour tout acte technique de diagnostic. Sa rémunération est incluse dans le coefficient de l'acte en cause.

Le rapport R1 ne peut être mis en compte que dans les limites et conditions suivantes :

- 1. L'ordonnance médicale, établie par le médecin traitant identifié par son code médecin, doit contenir au moins la demande expresse d'un avis.
- 2. Le médecin consulté ne poursuit pas lui-même le traitement.

Les rapports R4 à R6 et R9 ne peuvent être mis en compte que s'ils sont demandés par l'organisme de sécurité sociale compétent et que s'ils comprennent toutes les données demandées par le formulaire et nécessaires pour permettre une conclusion adéquate par le contrôle médical de la sécurité sociale.

Dispositions particulières aux forfaits d'accouchement

Art. 19.- Par forfaits d'accouchement, on entend les actes prévus à la sous-section 5 « Actes obstétricaux pendant le travail et l'accouchement » de la section 1re « Obstétrique » du chapitre 6 « Gynécologie » de la deuxième partie « Actes techniques », à l'exception de l'acte relatif à la tentative de déclenchement du travail par moyen médicamenteux ou mécanique. L'assistance à l'accouchement exige une présence obligatoire du médecin pendant la phase d'expulsion. Pendant la phase de dilatation le médecin assure une disponibilité permanente.

Sont compris dans ces forfaits les actes nécessaires le jour de l'accouchement, sauf l'acte relatif

à la tentative de déclenchement du travail par moyen médicamenteux ou mécanique et les actes énumérés à la sous-section 6 « Traitement des complications immédiates de l'accouchement », de la section 1re « Obstétrique » du chapitre 6 « Gynécologie » de la deuxième partie « Actes techniques ».

Sont compris en outre les consultations et visites pendant la durée du séjour de la mère à l'hôpital. Si la parturiente doit être hospitalisée plus de 10 jours par le médecin, celui-ci met en compte, à partir du 11e jour, les forfaits d'hospitalisation «F12 ou F121» (maximum 4 jours) et suivants.

Sont compris aussi dans le forfait d'accouchement les consultations ambulatoires éventuelles des cinq premiers jours suivant l'accouchement.

En cas de césarienne ou en cas de l'évacuation de l'utérus gravide avant la date de viabilité légale du foetus, les forfaits d'accouchement ne sont pas à mettre en compte par le médecin.

Le médecin qui n'est appelé qu'après l'expulsion de l'enfant, met en compte les actes techniques à faire et les tarifs du traitement postopératoire («F31 ou F311» et suivants).

Dispositions relatives au dispositif du médecin référent

<u>Art. 20.-</u> En application de l'article 19bis, alinéa 1er, point 5) du Code de la sécurité sociale, seules les pathologies chroniques graves qualifiées d'affections de longue durée suivantes peuvent donner lieu à la mise en compte de la position MR03:

1	Accident vasculaire cérébral invalidant
2	Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3	Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4	Bilharziose compliquée
5	Insuffisance cardiaque, trouble du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves
6	Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7	Déficit immunitaire primitif, infection par le VIH
8	Diabète de type 1 et diabète de type 2
9	Forme grave des affections neurologiques et musculaires, épilepsie grave
10	Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11	Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
12	Hypertension artérielle sévère
13	Maladie coronaire
14	Insuffisance respiratoire chronique grave
15	Maladie d'Alzheimer et autres démences
16	Maladie de Parkinson
17	Maladies métaboliques héréditaires
18	Mucoviscidose
19	Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique
20	Paraplégie
21	PAN, LEAD, sclérodermie généralisée
22	Polyarthrite rhumatoïde
23	Affections psychiatriques de longue durée
24	Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25	Sclérose en plaques
26	Scoliose structurale évolutive
27	Spondylarthrite ankylosante grave
28	Suites de transplantation d'organe
29	Tuberculose active
30	Tumeur maligne
31	Affections dites "hors liste"
32	Polypathologies

Ne sont considérées au titre de l'affection de longue durée 31 «Affections dites hors liste» que les maladies graves de forme évolutive ou invalidante comportant un traitement prolongé d'une durée

prévisible supérieure à six mois.

Ne sont considérées au titre de l'affection de longue durée 32 «Polypathologies» que les pathologies caractérisées entraînant un état pathologique invalidant et nécessitant des soins continus d'une durée prévisible supérieure à six mois.

Dispositions transitoires

<u>Art. 21.-</u> Les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie relatives au dispositif du médecin référent et concernant la mise en compte des actes MR01 et MR02 applicables au 30 juin 2015, restent applicables jusqu'au 30 juin 2016 pour les relations médecin référent qui ont pris effet avant le 30 juin 2015, sous réserve de ce qui suit:

Les actes MR02 et MR03 ne peuvent pas être mis en compte pour couvrir une même période.

Pour les personnes protégées déclarées avant le 30 juin 2015 en tant que MR01 suivant les dispositions applicables jusqu'à cette date, le médecin référent peut mettre en compte le forfait correspondant pour la période entamée avant le 30 juin 2015.

Pour les personnes protégées déclarées avant le 30 juin 2015 en tant que MR02 suivant les dispositions applicables jusqu'à cette date et qui répondent aux conditions définies à l'article 20 du présent règlement grand-ducal, le médecin référent peut mettre en compte le forfait MR02 pour la période entamée avant le 30 juin 2015.

Pour les personnes protégées déclarées avant le 30 juin 2015 en tant que MR02 suivant les dispositions applicables jusqu'à cette date et qui répondent aux conditions définies à l'article 20 du présent règlement grand-ducal sans que toutefois une pathologie chronique grave ait été déclarée au 30 juin 2015, le médecin référent peut mettre en compte le forfait MR02 pour la période entamée avant le 30 juin 2015 ainsi que, le cas échéant, une autre période de six mois complète.

Pour les personnes protégées déclarées avant le 30 juin 2015 en tant que MR02 suivant les dispositions applicables jusqu'à cette date, mais qui ne répondent pas aux conditions définies à l'article 20 du présent règlement grand-ducal, le médecin référent peut mettre en compte le forfait correspondant pour la période entamée avant le 30 juin 2015.

NOMENCLATURE DES ACTES ET SERVICES DES MEDECINS

Valeur lettre-clé à indice 100: 0,52755

	-,		,	
NOMENCLATURE DES ACTES ET SERVICES DES MEDECINS		Cote d'application:		
	Valeur lettre-clé:		5,1069	
	Valable à par		01.05.2025	
PREMIERE PARTIE : ACTES GENERAUX	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>	
Chapitre 1 - Consultations				
Section 1 - Consultations normales				
1) Consultation du médecin généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie	C1	11,95	61,00	
2) Consultation du médecin spécialiste en	C2	10,97	56,00	
- médecine interne - oncologie				
- hématologie				
- immunologie				
- maladies contagieuses				
- néphrologie 3) Consultation du médecin spécialiste en cardiologie et angiologie	C3	9,97	50,90	
4) Consultation du médecin spécialiste en gastro-entérologie 5) Consultation du médecin spécialiste en gastro-entérologie 6) Consultation du médecin spécialiste en gastro-entérologie en g	C4	9,97	46,20	
5) Consultation du médecin spécialiste en pneumologie	C5	8,89	45,40	
6) Consultation du médecin spécialiste en pédiatrie pour un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans	C6	13,09	66,80	
7) Consultation du médecin spécialiste en pédiatrie	C7	8,90	45,50	
8) Consultation du médecin spécialiste en dermato-vénéréologie	C8	12,24	62,50	
9) Consultation du médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie 10) Consultation du médecin spécialiste en neurologie	C9	12,24	62,50	
11) Consultation du médecin spécialiste en rhumatologie	C10 C11	13,32 12,58	68,00 64,20	
12) Consultation du médecin spécialiste en rééducation et en réadaptation fonctionnelles	C12	9,13	46,60	
13) Consultation du médecin spécialiste en	C13	8,66	44,20	
- chirurgie générale			·	
- orthopédie				
- chirurgie plastique - chirurgie thoracique				
- chirurgie vasculaire				
- neurochirurgie				
- chirurgie gastro-entérologique - chirurgie maxillo-faciale				
14) Consultation du médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique	C14	13,26	67,70	
15) Consultation du médecin spécialiste en urologie	C15	8,66	44,20	
16) Consultation du médecin spécialiste en ophtalmologie	C16	11,52	58,80	
17) Consultation du médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie	C17	9,24	47,20	
18) Consultation du médecin spécialiste en stomatologie19) Consultation du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation (non en rapport avec un examen	C18	8,66	44,20	
pré-anesthésique)	C19	7,13	36,40	
20) Consultation du médecin spécialiste en radiodiagnostic, en radiothérapie, en médecine nucléaire	C20	8,66	44,20	
21) Consultation du chirurgien rattaché au service national de chirurgie infantile pour un enfant de moins de 18	C21	11,65	59,50	
ans				
23) Consultation du médecin spécialiste en endocrinologie	C23	13,32	68,00	
24) Consultation du médecin spécialiste en chirurgie pédiatrique29) Consultation faite au Luxembourg par un professeur d'université ne résidant pas au Luxembourg	C24 C29	11,65 8,66	59,50 44,20	
30) Consultation du médecin spécialiste en médecine génétique	C75	13,32	68,00	
31) Consultation du médecin spécialiste en psychiatrie infantile	C78	12,24	62,50	
Section 2 - Consultations majorées				
1) Consultation majorée du médecin spécialiste en	C30	16,59	84,70	
- médecine interne				
- oncologie - endocrinologie				
- hématologie				
- immunologie				
- maladies contagieuses				
- néphrologie 2) Consultation majorée du médecin spécialiste en gastro-entérologie	C31	15,57	79,50	
Consultation majorée du médecin spécialiste en reurologie Consultation majorée du médecin spécialiste en neurologie	C32	16,31	83,30	
Consultation majorée du médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie	C33	15,18	77,50	
		1	,	

	0 - 1 -		
	<u>Code</u>	Coeff.	Tarif
5) Consultation majorée du médecin spécialiste en rhumatologie	C34 C35	17,06	87,10
6) Consultation majorée du médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles 7) Consultation majorée du médecin spécialiste en neurochirurgie	C36	15,18	77,50 77,50
8) Consultation majorée faite au Luxembourg par un professeur d'université ne résidant pas au Luxembourg	C30 C37	15,18 22,78	116,30
9) Consultation majorée du médecin généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie	C38	17,83	91,10
10) Consultation majorée du médecin généraliste et du médecin spécialiste en générile 10) Consultation majorée du médecin spécialiste en radiothérapie	C39	16,59	84,70
11) Consultation majorée du médecin spécialiste en dermatologie	C40	16,59	84,70
12) Consultation majorée du médecin spécialiste en médecine génétique	C76	16,59	84,70
13) Consultation majorée du médecin spécialiste en psychiatrie infantile	C79	15,18	77,50
14) Consultation majorée du médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique	C43	17,40	88,90
Section 3 - Tarifs spéciaux			·
1) Panauvallament d'ardannance	C44	2.00	10.50
1) Renouvellement d'ordonnance 2) Injections et pansements en série, par séance (non applicable pour médicaments non à charge , sauf	C41 C42	3,82 3,82	19,50 19,50
vaccin) 3) Télésuivi, entretien téléphonique de l'ordre de 5 minutes, sur demande du patient suite à l'obtention de	WTS11	4,22	21,60
résultats d'analyses biologiques ou de résultats d'examens d'anatomopathologie 4) Télésuivi, entretien téléphonique de l'ordre de 5 minutes, sur demande du patient suite à l'obtention de	WTS12	4,22	21,60
résultats d'examens d'imagerie médicale 5) Télésuivi, entretien téléphonique de l'ordre de 5 minutes, sur demande d'un infirmier et dans le cadre de	WTS13	4,22	21,60
soins dispensés au domicile du patient 6) Télésuivi, entretien téléphonique de l'ordre de 5 minutes, sur demande d'un infirmier et dans le cadre de	WTS14	4,22	21,60
soins dispensés dans une structure d'hébergement pour personnes âgées			
REMARQUES: 1) Les codes WTS11 et WTS12 (positions 3 et 4) ne peuvent être mis en compte : - qu'à la suite d'une consultation du même médecin lors de laquelle des analyses biologiques inscrites à la première partie « Actes techniques » du tableau annexé au règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2017 arrêtant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie, des examens d'anatomopathologie ou des examens d'imagerie médicale ont été prescrits sur base d'un examen clinique, et - qu'en cas de nécessité de traitement ou d'adaptation thérapeutique suite à l'obtention de résultats, et - qu'une seule fois par ordonnance médicale. 2) Sur base d'une ordonnance médicale du même médecin prescrivant des soins infirmiers, le code WTS13 (position 5) peut être mis en compte suite à une déclaration par l'infirmier:			
 que le patient a été dûment averti qu'un entretien téléphonique a lieu entre l'infirmier et le médecin ; et que les soins sont dispensés au domicile du patient sur base de cette ordonnance. 3) Le code WTS14 (position 6) peut être mis en compte qu'en cas de nécessité d'adaptation thérapeutique résultant dans l'émission d'une ordonnance et suite à une déclaration par l'infirmier : que le patient a été dûment averti qu'un entretien téléphonique a lieu entre l'infirmier et le médecin ; et que les soins sont dispensés dans une structure d'hébergement pour personnes âgées sur base d'une ordonnance ayant prescrit des soins infirmiers. 4) La consultation et l'acte de télésuivi sont à considérer comme des actes faits dans une séance différente pour l'application de l'article 10, alinéa 2. 5) Par dérogation à l'article 10, alinéa 1er, point 2), les codes WTS11 à WTS14 (positions 3 à 6) ne sont pas cumulables avec le code d'un rapport. 			
Section 4 - Consultations spéciales			
Sous-section 1 - Tous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie			
1) Consultation urgente	C51	12,71	64,90
2) Consultation du soir demandée et faite entre 19h et 22h	C52	13,84	70,70
3) Consultation de dimanche et de jour férié légal	C53	13,84	70,70
4) Consultation de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	C54	20,49	104,60
Sous-section 2 - Médecins-spécialistes en pédiatrie			
1) Consultation urgente du pédiatre	C55	14,55	74,30
2) Consultation du soir demandée et faite entre 19h et 22h du pédiatre 2) Consultation de dimension et de jour férié légal du pédiatre 2) Consultation de dimension et de jour férié légal du pédiatre	C56 C57	17,66	90,20
3) Consultation de dimanche et de jour férié légal du pédiatre 4) Consultation de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures du pédiatre	C57 C58	17,66 24,26	90,20
4) Consultation de nuit demandée et faite entre 22 et 7 neures du pédiatre	C56	24,20	123,90
Sous-section 3 - Consultation dans le cadre du service national d'urgence pédiatrique			
 Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h 	C590	14,55	74,30
 Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h 	C591	26,50	135,30
3) Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), le dimanche ou un jour férié légal	C592	26,50	135,30
4) Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h	C593	36,39	185,80

		Code	Coeff.	Tarif
5)	Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h	C594	25,48	130,10
6)	Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h	C595	46,38	236,90
7)	Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), le dimanche ou un jour férié légal	C596	46,38	236,90
8)	Consultation au service national d'urgence pédiatrique correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h	C597	63,70	325,30
	REMARQUE: Les positions C590 à C597 ne sont pas utilisables pour les consultations faites au sein d'une Maison Médicale Pédiatrique.			
	Sous-section 4 - Consultation dans le cadre du service d'urgence d'un hôpital de garde			
1)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h	C600	12,71	64,90
2)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h	C601	13,84	70,70
3)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), le dimanche ou un jour férié légal	C602	13,84	70,70
4)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h	C603	20,49	104,60
,	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h	C604	25,42	129,80
,	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h	C605	27,69	141,40
,	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), le dimanche ou un jour férié légal	C606	27,69	141,40
8)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h	C607	40,99	209,30
	Sous-section 5 - Consultations dans un centre de consultations dédié à la prise en charge des patients atteints du COVID-19			
1)	Consultation du médecin généraliste ou du médecin spécialiste, dans un centre de consultations dédié à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, faite entre 7h et 19h	C801	11,95	61,00
2)	Consultation du médecin généraliste ou du médecin spécialiste, dans un centre de consultations dédié à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, faite entre 19h et 22h	C802	13,84	70,70
3)	Consultation du médecin généraliste ou du médecin spécialiste, dans un centre de consultations dédié à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, faite le dimanche ou un jour férié légal	C803	13,84	70,70
	Sous-section 6 - Consultation dans le cadre du service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19			
1)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h	C811	12,71	64,90
2)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h	C812	13,84	70,70
3)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite le dimanche ou un jour férié légal	C813	13,84	70,70
4)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de	C814	20,49	104,60
5)	triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h	C815	25,42	129,80
6)	de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h	C816	27,69	141,40
7)	Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne	C817	27,69	141,40
8)	de triage et de gravité (ETG), faite le dimanche ou un jour férié légal Consultation au service d'urgence d'un hôpital de garde, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h	C818	40,99	209,30
	Sous-section 7 - Consultation dans le cadre du service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19			
1)	Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de	C821	14,55	74,30

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h 2) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des	C822	26,50	135,30
patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h		20,00	100,00
3) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite le dimanche ou un jour férié légal		26,50	135,30
4) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 4 et 5 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h		36,39	185,80
5) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 7h et 19h		25,48	130,10
6) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 19h et 22h		46,38	236,90
7) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite le dimanche ou un jour férié légal		46,38	236,90
8) Consultation au service national d'urgence pédiatrique, dans une filière dédiée à la prise en charge des patients atteints du COVID-19, correspondant aux niveaux d'urgence 1, 2 et 3 selon l'échelle canadienne de triage et de gravité (ETG), faite entre 22h et 7h		63,70	325,30
Section 5 - Examen pré-anesthésique du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation			
1) Examen pré-anesthésique à l'hôpital avant l'intervention	C61	7,04	36,00
2) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait le soir entre 20 et 22 heures	C62	12,39	63,30
3) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait le dimanche ou un jour férié légal	C63	12,39	63,30
4) Examen pré-anesthésique à l'hôpital devant être fait la nuit entre 22 et 7 heures	C64	18,35	93,70
5) Examen pré-anesthésique pour intervention programmée	C71	7,04	36,00
6) Ré-examen pré-anesthésique moins de 24 heures avant une anesthésie générale, suite à un premier examen pré-anesthésique pour intervention programmée	C74	7,04	36,00
REMARQUES: Pour l'ensemble des examens en vue d'une anesthésie générale (au sens de l'article 12) une seule des positions C61 à C71 peut être mise en compte par l'anesthésiste-réanimateur. Le ré-examen C74 peut être mis en compte en plus si cet examen est fait en dehors du bloc opératoire. Le protocole de ces examens est compris.			
Les positions (majorées) C62 à C64 ne peuvent être mises en compte que pour des interventions non programmées.			
Pour des interventions ultérieures au cours de la même hospitalisation ou pendant une période de 3 semaines, seule la position C74 peut être mise en compte une nouvelle fois. L'examen pré-anesthésique ne peut être mis en compte en cas d'hospitalisation en réanimation par l'anesthésiste avant l'intervention nécessitant une anesthésie.			
Chapitre 2 - Visites			
Section 1 - Visites en milieu extra-hospitalier			
Sous-section 1 - Tous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie			
Visite du médecin généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie	V1	15,01	76,70
Visite du médecin spécialiste iste du médecin spécialiste	V2	12,86	65,70
3) Visite urgente	V3	16,35	83,50
4) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V4	19,29	98,50
5) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V5	16,35	83,50
6) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V6	19,29	98,50
7) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V7	26,10	133,30
8) Visite majorée du médecin généraliste ou du médecin spécialiste en gériatrie Sous-section 2 - Médecins-spécialistes en pédiatrie	V8	17,98	91,80
1) Visite du pédiatre pour un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	V10	15,01	76,70
2) Visite du pédiatre	V11	12,86	65,70
5) Visite urgente 6) Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	V12 V13	18,98 21,92	96,90 111,90
7) Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	V13	18,98	96,90
8) Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	V15	21,92	111,90
9) Visite de nuit demandée et faite entre 22 et 7 heures	V16	28,57	145,90
Sous-section 3 - Médecins généralistes et médecins spécialistes en gériatrie en cas de visite auprès d'un patient relevant de l'assurance dépendance ou déclaré «soins palliatifs» ou en cas de certificat de décès			
1) Visite du médecin généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie	V101	19,29	98,50

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Visite urgente		V301	19,29	98,50
3) Visite du soir dema	ndée et faite entre 18 et 22 heures	V401	19,29	98,50
,	t faite le samedi après 12 heures	V501	19,29	98,50
,	·			
•	t faite le dimanche ou un jour férié légal	V601	19,29	98,50
6) Visite de nuit dema	ndée et faite entre 22 et 7 heures	V701	26,10	133,30
Sous-section 4 - Ta	arifs spéciaux			
pour visite et vacci	médecins spécialistes en médecine générale, gériatrie, pédiatrie et médecine interne nation contre la COVID-19 de personnes ne pouvant se déplacer en consultation pour inscription dans le registre de vaccination, selon les directives de la Direction de la santé	V801	19,29	98,50
Section 2 - Visites	en milieu hospitalier			
Sous-section 1 - To	ous les médecins à l'exception des médecins-spécialistes en pédiatrie			
Visite du médecin d	généraliste et du médecin spécialiste en gériatrie	V20	14,15	72,30
Visite du médecin s	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	V21	14,15	72,30
3) Visite urgente	specialiste	V21	17,99	
, 0				91,90
,	ndée et faite entre 18 et 22 heures	V23	21,22	108,40
,	t faite le samedi après 12 heures	V24	17,99	91,90
Visite demandée et	t faite le dimanche ou un jour férié légal	V25	21,22	108,40
7) Visite de nuit dema	ndée et faite entre 22 et 7 heures	V26	28,70	146,60
,			,	ŕ
Sous-section 2 - M	édecins-spécialistes en pédiatrie			
1) Visite du pédiatre p	our un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	V30	16,51	84,30
2) Visite du pédiatre	, , ,	V31	14,15	72,30
3) Visite urgente		V32	20,87	106,60
,	ndée et faite entre 10 et 20 hourse			*
,	ndée et faite entre 18 et 22 heures	V33	24,12	123,20
•	t faite le samedi après 12 heures	V34	20,87	106,60
Visite demandée et	t faite le dimanche ou un jour férié légal	V35	24,12	123,20
7) Visite de nuit dema	ndée et faite entre 22 et 7 heures	V36	31,43	160,50
Chapitre 3 - Dépla	cements			
	métrique par kilomètre	K1	0,72	3,70
Indemnité horo-kilo	métrique, par kilomètre, pour le service de garde en médecine générale réglementé par	K2	1,03	5,30
convention entre l'E	Etat et l'Association des Médecins et Médecins-dentistes			
	ométrique, par kilomètre, pour la vaccination contre la COVID-19 de personnes ne	K3	0,72	3,70
pouvant se déplace	er en consultation pour raison médicale			
Chapitre 4 - Traite	ment hospitalier			
Section 1 - Traiter	nent hospitalier stationnaire général			
 1) 1er jour d'hospitalis 	ation	F11	4,04	20,60
2) 1er jour d'hospitalis	ation, le dimanche ou un jour férié légal	F111	7,07	36,10
3) 2e au 14e jour d'ho	e de la companya de	F12	4,04	20,60
,	opitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	F121	7,07	36,10
,	ospitalisation, par jour	F13	2,05	10,50
,	d'hospitalisation, par jour			
6) A partir du 43e jour	u nospitalisation, par jour	F14	1,00	5,10
	nent hospitalier stationnaire interne			
1) 1er jour d'hospitalis	ation en cas de malade transféré à un médecin spécialiste	F20	24,10	123,10
2) 1er jour d'hospitalis	ation en cas de malade transféré à un médecin spécialiste, le dimanche ou un jour férié	F201	42,18	215,40
légal	, , ,		·	·
•	sation (malade non transféré)	F21	8,57	43,80
, -	sation (malade non transféré), le dimanche ou un jour férié légal	F211	14,99	76,60
5) 2e au 14e jour d'ho		F22	6,49	33,10
,	espitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	F221	11,37	58,10
,	ospitalisation, par jour	F23	3,37	17,20
	d'hospitalisation, par jour	F24	1,00	5,10
9) 1er jour d'hospitali oncologie	sation d'un malade transféré à un médecin spécialiste en médecine interne ou en	F25	30,16	154,00
10) 1er jour d'hospitali	sation d'un malade transféré à un médecin spécialiste en médecine interne ou en	F251	52,78	269,50
11) 1er jour d'hospitalis	nche ou un jour férié légal sation par un médecin spécialiste en médecine interne ou en oncologie (malade non	F26	15,08	77,00
transféré) 12) 1er jour d'hospitali	sation par un médecin spécialiste en médecine interne ou en oncologie (malade non	F261	26,39	134,80
transféré), le dimar	nche ou un jour férié légal sation d'un enfant de moins de 14 ans transféré à un médecin spécialiste en pédiatrie	F27	24,10	123,10
10, 101 jour a nospitalis	and the street and th		۲,۱۰	120, 10

	Code	Coeff.	Tarif
14) 1er jour d'hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans transféré à un médecin spécialiste en pédiatrie, le dimanche ou un jour férié légal	F271	42,18	215,40
15) 1er jour d'hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans par un médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré)	F28	8,57	43,80
16) 1er jour d'hospitalisation d'un enfant de moins de 14 ans par un médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré), le dimanche ou un jour férié légal	F281	14,99	76,60
17) 1er jour d'hospitalisation dans le service national de pédiatrie spécialisée d'un enfant de moins de 14 ans transféré à un médecin spécialiste en pédiatrie	F282	48,20	246,20
18) 1er jour d'hospitalisation dans le service national de pédiatrie spécialisée d'un enfant de moins de 14 ans transféré à un médecin spécialiste en pédiatrie, le dimanche ou un jour férié légal	F283	84,34	430,70
 19) 1er jour d'hospitalisation dans le service national de pédiatrie spécialisée d'un enfant de moins de 14 ans par un médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré) 	F284	17,13	87,50
20) 1er jour d'hospitalisation dans le service national de pédiatrie spécialisée d'un enfant de moins de 14 ans par un médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré), le dimanche ou un jour férié légal	F285	29,97	153,10
21) 2ième au 7ième jour d'hospitalisation dans un service de gériatrie aiguë, par jour 22) 2ième au 7ième jour d'hospitalisation dans un service de gériatrie aiguë, le dimanche ou un jour férié légal	F29 F291	16,43 28,75	83,90 146,80
23) 8ième au 14ième jour d'hospitalisation dans un service de gériatrie aiguë, par jour	F30	10,83	55,30
24) 8ième au 14ième jour d'hospitalisation dans un service de gériatrie aiguë, le dimanche ou un jour férié légal	F301	18,96	96,80
REMARQUE: 1) Les forfaits F29, F291, F30 et F301 sont réservés au médecin spécialiste en gériatrie. Ces forfaits comprennent les actes techniques de la deuxième partie de l'annexe et ne peuvent pas être remplacés par ceux-ci.			
Section 3 - Traitement hospitalier stationnaire post-opératoire			
1) 1er au 7e jour d'hospitalisation, par jour	F31	3,44	17,60
2) 1er au 7e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	F311	6,03	30,80
8) 8e au 14e jour d'hospitalisation, par jour 9) 8e au 14e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	F32 F321	1,71 3,00	8,70 15,30
5) 15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	F33	1,11	5,70
6) A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	F34	1,00	5,10
Section 4 - Traitement hospitalier stationnaire de longue durée			
1) Traitement en cas d'hébergement reconnu, par jour	F40	0,99	5,10
2) Traitement stationnaire dans un service de rééducation gériatrique, par jour d'hospitalisation	F42	10,89	55,60
 Traitement stationnaire dans un établissement spécialisé de rééducation fonctionnelle et réadaptation, par jour d'hospitalisation 	F43	10,89	55,60
 Traitement stationnaire dans un établissement spécialisé de réhabilitation psychiatrique, par jour d'hospitalisation en soins normaux 	F48	10,89	55,60
 Traitement stationnaire dans un établissement spécialisé de réhabilitation psychiatrique, par jour d'hospitalisation en unité fermée 	F49	13,51	69,00
6) Traitement stationnaire dans le service national de réhabilitation physique, par jour d'hospitalisation 7) Traitement stationnaire dans le service national de réhabilitation post-oncologique, par jour d'hospitalisation	F44 F45	10,89 10,89	55,60 55,60
REMARQUES:			
 La position F42 est réservée au médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles attaché à un service de rééducation gériatrique et au médecin spécialiste en gériatrie. La position F43 est réservée au médecin spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles 			
attaché au centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation. 3) Les positions F48 et F49 sont réservées au médecin spécialiste en psychiatrie attaché au Centre			
Hospitalier Neuro-Psychiatrique. Ces forfaits comprennent les actes techniques prévus à la sous-section 2 - Psychiatrie de la section 5 du chapitre 1 de la deuxième partie de l'annexe et ne peuvent être remplacés par ceux-ci.			
4) Les positions F44 et F45 sont réservées aux médecins attachés au service national de réhabilitation physique, respectivement au service national de réhabilitation post-oncologique. Les positions F44 et F45 ne permettent pas la facturation simultanée d'un traitement parallèle.			
Section 5 - Traitement hospitalier stationnaire avec soins intensifs spécifiques par les médecins spécialistes			
1) 1er et 2e jour de soins intensifs, par jour	F51	47,52	242,70
2) 1er et 2e jour de soins intensifs, le dimanche ou un jour férié légal	F511	71,27	364,00
3) 3e au 6e jour de soins intensifs, par jour 4) 3e au 6e jour de soins intensifs, le dimanche ou un jour férié légal	F52 F521	24,10 36,15	123,10 184,60
	1021	50,15	104,00
REMARQUE: A la fin du traitement avec soins intensifs ou à partir du 7e jour, voir section 2, point 5 ou 6.			

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Section 6 - Traitement hospitalier stationnaire avec soins intensifs par le médecin anesthésiste-réanimateur			
Sous-section 1 - Soins intensifs non en rapport avec une intervention sous anesthésie générale			
 1) 1er et 2e jour de soins intensifs, par jour 2) 1er et 2e jour de soins intensifs, le dimanche ou un jour férié légal 3) A partir du 3e jour de soins intensifs, par jour 4) A partir du 3e jour de soins intensifs, le dimanche ou un jour férié légal Sous-section 2 - Soins intensifs post-opératoires (moins de 96 heures après une intervention sous 	F61 F611 F62 F621	51,41 77,12 20,04 30,06	262,50 393,80 102,30 153,50
anesthésie générale)			
 1) 1er et 2e jour de soins intensifs post-opératoires, par jour 2) 1er et 2e jour de soins intensifs post-opératoires, le dimanche ou un jour férié légal 3) A partir du 3e jour de soins intensifs post-opératoires, par jour 4) A partir du 3e jour de soins intensifs post-opératoires, le dimanche ou un jour férié légal 	F65 F651 F66 F661	30,82 46,23 30,82 46,23	157,40 236,10 157,40 236,10
Sous-section 3 - Soins intensifs par anesthésie péridurale continue ou par anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux (mise en place comprise), non en rapport avec une intervention sous anesthésie au sens de l'article 12, alinéa 1			
Traitement par anesthésie continue, par jour Traitement par anesthésie continue, le dimanche ou un jour férié légal	F68 F681	20,04 30,06	102,30 153,50
Sous-section 4 - Traitement de la douleur aiguë post-opératoire d'un malade non hospitalisé au service de réanimation, par PCA avec pompe à morphine ou anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux (mise en place comprise)	1001	30,00	155,50
 Traitement de la douleur aiguë post-opératoire, par jour Traitement de la douleur aiguë post-opératoire, le dimanche ou un jour férié légal 	F69 F691	20,04 30,06	102,30 153,50
REMARQUE: Les positions F69 et F691 ne peuvent être mises en compte que pour les actes opératoires suivants : - 2F13, 2F14, 2F46, 2F47 ; - 2K52, 2K65 ; - 2E41, 2E62, 2E94, 2E95, et 2J01 à 2J45 ; - 2T21 à 2T23, 2T42, 2T51 à 2T53, 2T61, 2T73, 2T74, 2T81, 2T82 ; - 2W44 à 2W49, 2X18 à 2X69, 2Y07, 2Y08, 2Y83 à 2Y90, 2Z07 à 2Z21, 2Z24 à 2Z29, 2Z64 et 2Z65 ; - YVQ11 à YVQ13, 2V35, 2V65, 2V73, 2V75, 2V82 à 2V85, 2V92, 2V94 à 2V96 ; - GVP11, GZQ12, GZQ13, GWA11, GWA12, GXA12 ; - MQA12 à MQR15, MLA22 à MLR24, MLQ17 et MZA15 à MZR15 ; - NNA21, NNA22, NNC21, NNC22, NLA26, NLA27, NLC28 et NLC29. Section 7 - Traitement hospitalier stationnaire avec manoeuvres de réanimation complexes par le médecin anesthésiste-réanimateur			
Sous-section 1 - Réanimation non en rapport avec une intervention sous anesthésie générale			
 1) 1er et 2e jour de réanimation, par jour 2) 1er et 2e jour de réanimation, le dimanche ou un jour férié légal 3) 3e et 4e jour de réanimation, par jour 4) 3e et 4e jour de réanimation, le dimanche ou un jour férié légal 5) A partir du 5e jour de réanimation, par jour 6) A partir du 5e jour de réanimation, le dimanche ou un jour férié légal Sous-section 2 - Réanimation complexe post-opératoire (moins de 96 heures après une intervention sous 	F71 F711 F72 F721 F73 F731	117,11 175,66 58,55 87,84 35,07 52,62	598,10 897,10 299,00 448,60 179,10 268,70
anesthésie générale)			
 1) 1er et 2e jour de réanimation post-opératoire, par jour 2) 1er et 2e jour de réanimation post-opératoire, le dimanche ou un jour férié légal 3) 3e et 4e jour de réanimation post-opératoire, par jour 4) 3e et 4e jour de réanimation post-opératoire, le dimanche ou un jour férié légal 5) A partir du 5e jour de réanimation post-opératoire, par jour 6) A partir du 5e jour de réanimation post-opératoire, le dimanche ou un jour férié légal 	F75 F751 F76 F761 F77 F771	59,27 88,90 59,27 88,90 59,27 88,90	302,70 454,00 302,70 454,00 302,70 454,00
Section 8 - Traitement hospitalier stationnaire avec manoeuvres de réanimation complexes par équipe de spécialistes en pédiatrie			
 Forfait par jour Forfait le dimanche ou un jour férié légal 1 er et 2e jour de réanimation par un médecin spécialiste en pédiatrie dans le service national de soins intensifs pédiatriques, par jour 1 et 22 jour de réanimation par un médecin spécialiste en pédiatrie dans le service national de soins intensifs pédiatriques, par jour de réanimation par un médecin spécialiste en pédiatrie dans le service national de soins intensifs pediatrie dans le service national de soins intensifs pédiatriques par le service national de soins intensifs pédiatriques par le service national de soins intensifs pediatriques per le service national de soins intensifs pédiatriques par le service national de soins intensifs pédiatriques per le service national de soins intensifie de service national de service	F80 F801 F802	59,84 89,76 117,11	305,60 458,40 598,10
4) 1er et 2e jour de réanimation par un médecin spécialiste en pédiatrie dans le service national de soins	F803	175,66	897,10

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
intensifs pédiatriques, le dimanche ou un jour férié légal 5) 1er au 30e jour d'hospitalisation dans le service national de néonatologie intensive d'un prématuré de	F808	89,76	458,40
moins de 1500 g et/ou né avant 32 semaines de gestation 6) 1er au 30e jour d'hospitalisation dans le service national de néonatologie intensive d'un prématuré de moins de 1500 g et/ou né avant 32 semaines de gestation, le dimanche ou un jour férié légal	F809	134,64	687,60
Section 9 - Traitement hospitalier stationnaire interne en unité ou en service de soins palliatifs			
1) Forfait par jour 2) Forfait le dimanche ou un jour férié légal	F85 F851	15,81 27,67	80,70 141,30
REMARQUE: Ces forfaits comprennent les actes techniques de la deuxième partie de l'annexe et ne peuvent pas être remplacés par ceux-ci. La mise en compte des forfaits F85 et F851 est subordonnée au respect de l'application des articles 3 et 4 du règlement grand-ducal du 28 avril 2009 précisant les modalités d'attribution du droit aux soins palliatifs pris en exécution de la loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie.			
Section 10 - Traitement hospitalier en lit d'hospitalisation de jour			
1) Forfait par jour en cas de traitement en lit d'hospitalisation de jour, pour un patient transféré à un médecin spécialiste	F90	24,10	123,10
 2) Forfait par jour en cas de traitement en lit d'hospitalisation de jour, pour un patient non transféré 3) Forfait par jour en lit d'hospitalisation de jour dans le service national de pédiatrie spécialisée 4) Forfait par jour en cas de traitement d'un patient en lit d'hospitalisation de jour dans le service national de réhabilitation physique ou dans le service national de réhabilitation post-oncologique 	F91 F92 F97	8,57 48,20 4,76	43,80 246,20 24,30
REMARQUE: 1) Le code F97 (position 4) est réservé au médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation salarié ou agréé auprès du service national de réhabilitation physique ou du service national de réhabilitation post-oncologique de l'établissement hospitalier spécialisé en réhabilitation physique et post-oncologique.			
Section 11 - Traitement hospitalier en lit-porte			
 Forfait par jour en cas de traitement en lit-porte du service d'urgence d'un hôpital de garde Forfait par jour en cas de traitement en lit-porte du service national d'urgence pédiatrique 	F93 F94	35,54 48,20	181,50 246,20
Section 12 - Traitement hospitalier stationnaire pour des patients atteints du COVID-19			
Sous-section 1 - Traitement hospitalier stationnaire			
1) Du 1er au 7e jour d'hospitalisation, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F53	47,52	242,70
2) Du 1er au 7e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F531	71,27	364,00
 Du 8e au 14e jour d'hospitalisation, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour 	F54	24,10	123,10
4) Du 8e au 14e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F541	36,15	184,60
 A partir du 15e jour d'hospitalisation, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour 	F55	6,49	33,10
6) A partir du 15e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F551	11,37	58,10
Sous-section 2 - Traitement hospitalier stationnaire avec soins de réanimation par le médecin spécialiste en anesthésiologie			
1) Du 1er au 7e jour d'hospitalisation, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé aux soins intensifs selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F63	117,11	598,10
2) Du 1er au 7e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé aux soins intensifs selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F631	175,66	897,10
3) A partir du 8e jour de soins intensifs, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé aux soins intensifs selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour	F64	58,55	299,00
 A partir du 8e jour de soins intensifs, le dimanche ou un jour férié légal, pour un patient atteint du COVID-19, hospitalisé aux soins intensifs selon les critères définis par le Conseil scientifique, par jour 	F641	87,84	448,60
Section 13 - Traitement hospitalier dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement d'une personne atteinte de troubles mentaux			
1) 1er au 6e jour d'hospitalisation sans consentement en service de psychiatrie pour les patients admis selon les dispositions de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux, par jour	F95	51,40	262,50
2) 1er au 6e jour d'hospitalisation sans consentement en service de psychiatrie pour les patients admis selon les dispositions de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur consentement	F951	77,11	393,80

de norser	nac attaintee de treublee manteur. le dimanabe eu un ieur férié légel	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
3) À partir du selon les	ines atteintes de troubles mentaux, le dimanche ou un jour férié légal i 7ème jour d'hospitalisation sans consentement pour les patients admis en service de psychiatrie dispositions de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur	F96	13,51	69,00
4) À partir du selon les	ment de personnes atteintes de troubles mentaux, par jour 17ème jour d'hospitalisation sans consentement pour les patients admis en service de psychiatrie dispositions de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur ment de personnes atteintes de troubles mentaux, le dimanche ou un jour férié légal	F961	20,27	103,50
Chapitre	5 - Rapports			
Section 1	- Rapports au médecin traitant			
- l'examer - les résul	étaillé au médecin traitant concernant n clinique général tats d'examens complémentaires ostic positif (et différentiel)	R1	9,33	47,60
2) Rapport d médecin	ositions de traitement étaillé au médecin traitant après hospitalisation en cas de décès du malade; rapport rédigé par un n'ayant pas pratiqué d'intervention chirurgicale ou par un médecin ayant fait un traitement atoire dépassant 4 semaines; le contenu du rapport doit correspondre aux points énumérés pour	R10	9,33	47,60
3) Rapport a	u médecin traitant après hospitalisation stationnaire, rédigé par un médecin n'ayant pas pratiqué tion chirurgicale et portant sur les points énumérés pour R1	R2	14,00	71,50
4) Rapport a	u médecin traitant, rédigé par un médecin; à la suite d'une intervention chirurgicale compliquée raîné une durée d'hospitalisation post-opératoire dépassant 4 semaines	R3	14,00	71,50
•	- Rapports au contrôle médical de la sécurité sociale			
	général et rapport dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention d'une pension	R4	14,74	75,30
	ou dans le cadre d'une incapacité de travail prolongée à charge de l'assurance maladie médical dans le cadre de la fixation éventuelle d'un taux d'incapacité de travail partielle	R5	10,39	53,10
permaner	ite (IPP)		,	ŕ
	près hospitalisation pour accident de travail	R6	11,79	60,20
	on d'une maladie professionnelle par le médecin traitant	R8 R9	6,43	32,80
,	nédical de constitution de dossier en cas d'accident du travail nédical en vue de la réouverture d'un dossier accident	R11	6,43 6,43	32,80 32,80
,	nédical en vue de la reouverture d'un dossier accident nédical dans le cadre d'une demande en aggravation d'un accident du travail consolidé	R12	6,43	32,80
т) Карроп п	ieuloai dans le cadre d'une demande en aggravation d'un accident du travail consolide	KIZ	0,43	32,00
Section 3	- Rapport à l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance			
	u médecin traitant dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention de prestations de le dépendance	R20	14,74	75,30
	- Rapport dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement d'une personne atteinte es mentaux			
	osychiatrique établi selon les dispositions de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à sation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux	R30	9,33	47,60
<u>Chapitre</u>	6 - Examens à visée préventive et de dépistage			
Section 1 que prév	- Examens prénatals de la femme et examens des enfants jusqu'à l'âge de deux ans, tels us par les articles 276 à 283 du Code de la sécurité sociale			
Sous-sec	tion 1 - Examens prénatals			
exécution habilité à	ur le premier des cinq examens prévus au règlement grandducal modifié du 27 juillet 2016 portant de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale et effectué par le médecin cet effet par la loi avant la fin du troisième mois de la grossesse, échographie de datation comportant la remise du carnet dûment complété	E2	25,90	132,30
2) Forfait po	ur le deuxième des cinq examens prévus au règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 écution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale (au plus tard dans la quinzaine du quatrième mois de grossesse)	E3	21,75	111,10
3) Forfait po portant ex	ur le troisième des cinq examens prévus au règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 écution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale (au cours du sixième rossesse)	E4	21,75	111,10
4) Forfait po	ur le quatrième des cinq examens prévus au règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 récution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale (dans les quinze ours du huitième mois de grossesse)	E5	21,75	111,10
5) Forfait po portant ex	ur le cinquième des cinq examens prévus au règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 récution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale (dans les quinze ours du neuvième mois de grossesse)	E6	21,75	111,10
REMAR C Par dérog	IUE: ation à l'article 10, alinéa 1er, point 1), les codes E2 à E6 (positions 1 à 5) ne sont pas cumulables			

	Code	Coeff.	Tarif
avec les actes techniques.			
Sous-section 2 - Examen postnatal			
 Forfait pour l'examen réalisé dans les dix semaines qui suivent l'accouchement, mais au plus tôt après l'expiration des deux premières semaines qui suivent l'accouchement, tel que prévu au règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 2016 portant exécution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale 	E7	17,40	88,90
REMARQUE: Par dérogation à l'article 10, alinéa 1er, point 1), le code E7 (position 1) n'est pas cumulable avec les actes techniques.			
Sous-section 3 - Examens médicaux des enfants en bas âge par un pédiatre			
1) 1er examen périnatal, effectué par le médecin habilité à ces fins par la loi, dans les 48 heures qui suivent la naissance comportant la remise du carnet dûment complété	E8	15,54	79,40
2) 2e examen périnatal à la sortie de la maternité, ou, dans le cas où l'enfant reste à la maternité ou dans un service de pédiatrie, entre le cinquième et dixième jour à partir de sa naissance	E9	15,54	79,40
3) 3e examen périnatal à l'âge de 3 à 8 semaines 4) 4e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 mois	E10 E11	15,54 15,54	79,40 79,40
5) 5e examen périnatal à l'âge de 9 à 12 mois	E12	15,54	79,40
6) 6e examen périnatal à l'âge de 21 à 24 mois	E13	15,54	79,40
REMARQUE: 1) Ces actes ne pourront être mis en compte qu'une seule fois par enfant.			
Sous-section 4 - Examens médicaux des enfants en bas âge par un médecin autre que le pédiatre			
1) 3e examen périnatal à l'âge de 3 à 8 semaines	E14	9,26	47,30
2) 4e examen périnatal à l'âge de 4 à 6 mois	E15	9,26	47,30
3) 5e examen périnatal à l'âge de 9 à 12 mois 4) 6e examen périnatal à l'âge de 21 à 24 mois	E16 E17	9,26 9,26	47,30 47,30
4) de examen pennatar a rage de 21 a 24 mois		9,20	47,30
Section 2 - Examens médicaux systématiques pour les enfants âgés de deux à quatre ans prévus par la loi du 15 mai 1984			
 Examen effectué entre l'âge de 30 et 36 mois par un médecin généraliste, par un médecin spécialiste en pédiatrie ou en médecine interne 	E18	15,54	79,40
 Examen effectué entre l'âge de 42 et 48 mois par un médecin généraliste, par un médecin spécialiste en pédiatrie ou en médecine interne 	E19	15,54	79,40
REMARQUE: 1) Ces actes ne pourront être mis en compte qu'une seule fois par enfant.			
Section 3 - Examens médicaux dans le cadre d'un programme de médecine préventive élaboré par la Direction de la santé en collaboration avec la CNS			
1) Consultation effectuée par les médecins généralistes, les médecins spécialistes en gériatrie, les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, en médecine interne ou en oncologie médicale dans le cadre du programme de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie : communication du résultat de la mammographie, anamnèse et examen clinique, évaluation du risque de cancer du sein et conseils	E20	10,64	54,30
spécifiques 2) Consultation initiale effectuée par les médecins généralistes, les médecins spécialistes en gériatrie, les médecins spécialistes en gastroentérologie et les médecins spécialistes en médecine interne et comprenant obligatoirement anamnèse, examen clinique, évaluation du risque de cancer colorectal, conseils spécifiques, adaptation des prescriptions, communication des résultats du test de recherche de sang dans les selles. Cette consultation est réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du	E30	10,64	54,30
cancer colorectal (PDOCCR) 3) Consultation effectuée par les médecins généralistes, les médecins spécialistes en gériatrie, les médecins spécialistes en gastroentérologie et les médecins spécialistes en médecine interne pour communication du résultat d'une coloscopie qui vient d'être réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR). Cette consultation est réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR).	E31	10,05	51,30
organisé du cancer colorectal (PDOCCR) 4) Examen pré-anesthésique effectué avant la coloscopie qui sera réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR). Cet examen est réalisé dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR).	E32	15,81	80,70
de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR) 5) Consultation suivie du traitement d'initialisation en vue du sevrage tabagique dans le cadre du programme	E40	21,12	107,90
pilote d'aide au sevrage tabagique 6) Consultation suivie du bilan final et de l'établissement de la feuille d'évaluation dans le cadre du programme pilote d'aide au sevrage tabagique	E45	9,05	46,20
7) Consultation effectuée par les médecins généralistes dans le cadre d'un programme de médecine préventive organisé dans le cadre du dispositif du médecin référent prévu à l'article 19bis, alinéa 1er, point 2 du Code de la sécurité sociale par la Direction de la Santé et la Caisse nationale de santé en vertu de l'article 17, alinéa 3 du Code de la sécurité sociale	E60	21,64	110,50

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
REMARQUE:			
1) La position E45 ne peut être mise en compte au plus tôt qu'après huit mois à compter de la date de la position E40.			
2) Les positions E30 et E31 ne pourront être mises en compte qu'une seule fois par invitation et par participant au programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR).			
3) La position E31 ne pourra être mise en compte que si elle fait suite à un acte de coloscopie au cours de laquelle une biopsie ou une polypectomie a été réalisée.			
Section 4 - Examens médicaux dans le cadre de la convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la Caisse nationale de santé portant institution d'un programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national			
 Forfait pour pose d'implant contraceptif sous-cutané, frais de matériel inclus, comprenant les informations sur la méthode contraceptive (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles 	NZA11	17,85	91,20
2) Forfait pour ablation d'implant contraceptif sous-cutané, frais de matériel (pansement, suture si besoin) inclus, comprenant les informations sur les méthodes contraceptives possibles (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZA12	26,77	136,70
3) Forfait pour changement (ablation et pose) d'un implant contraceptif sous-cutané, frais de matériel (pansement, suture si besoin) inclus, comprenant les informations sur la méthode contraceptive (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZA13	35,70	182,30
4) Forfait pour pose d'un dispositif intra-utérin à visée contraceptive, avec ou sans contrôle échographique, frais de location d'appareil inclus, comprenant les informations sur la méthode contraceptive (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZD11	37,93	193,70
5) Forfait pour changement d'un dispositif intra-utérin à visée contraceptive (retrait de l'ancien dispositif intra-utérin et pose du nouveau), avec ou sans contrôle échographique, frais de location d'appareil inclus, comprenant les informations sur la méthode contraceptive (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZD12	41,27	210,80
6) Forfait pour retrait par voie vaginale d'un dispositif intra-utérin à visée contraceptive avec ou sans contrôle échographique, frais de location d'appareil inclus, comprenant les informations sur les méthodes contraceptives (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZD13	15,35	78,40
7) Consultation de contrôle réalisée 6 à 12 semaines après la pose ou le changement d'un dispositif intra-utérin, réalisée dans le cadre du programme d'accès universel aux contraceptifs, avec échographie de contrôle si nécessaire, frais de location d'appareil inclus	NZQ11	15,35	78,40
8) Consultation réalisée par le médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique comprenant les informations sur la ligature tubaire à visée contraceptive permanente (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	NZQ12	16,59	84,70
9) Examen pré-anesthésique effectué avant la ligature tubaire hors-césarienne	NZQ13	15,81	80,70
10) Consultation de contrôle réalisée par le médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique 4 semaines après la ligature tubaire, réalisée dans le cadre du programme d'accès universel aux contraceptifs, avec échographie de contrôle si nécessaire, frais de location d'appareil inclus	NZQ14	16,59	84,70
11) Consultation réalisée par le médecin spécialiste en urologie comprenant les informations sur l'intervention sur les canaux déférents à visée contraceptive permanente (efficacité, mode d'action, effets secondaires possibles) ainsi que les informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles	MZQ12	16,59	84,70
12) Consultation de contrôle réalisée par le médecin spécialiste en urologie 4 semaines après l'intervention sur les canaux déférents à visée contraceptive permanente, réalisée dans le cadre du programme d'accès universel aux contraceptifs, avec échographie de contrôle si nécessaire, frais de location d'appareil inclus	MZQ13	16,59	84,70
REMARQUES: 1) Les codes NZA11 à NZA13 (positions 1 à 3) et les codes NZD11 à NZD13 (positions 4 à 6) ne peuvent être cumulés avec une consultation hors cadre du programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national ou une échographie (codes 8E01, 8E09,8E13 et 8E25).			
2) Les codes NZQ12 et MZQ12 (positions 8 et 11) ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois par patient.3) Le code NZQ13 (position 9) ne peut être réalisé que dans le cadre du programme de médecine			
préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national. 4) Les examens pré-anesthésiques du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation prévus à la			
première partie, chapitre 1er, section 5 ne sont pas cumulables avec les actes réalisés dans le cadre du programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national. 5) Le code NZQ14 (position 10) ne peut être mis en compte que si le code NZC11 ou NZC12 a été			
préalablement réalisé. 6) Le code MZQ13 (position 12) ne peut être mis en compte que si le code MRQ23 a été préalablement réalisé.			
7) Les codes NZA11 à MZQ13 (positions 1 à 12) ne sont pas cumulables entre eux.			
Chapitre 7 - Forfaits médicaux pour surveillance des cures thermales			
1) Foie/Rhumatisme, pour 21 jours	G1	32,16	164,20
Foie/Rhumatisme, par journée Voies respiratoires inférieures, pour 21 jours	G2 G3	1,53 32,16	7,80 164,20
	1	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	,

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
4) Voies respiratoires inférieures, par journée 5) Voies respiratoires supérieures, pour 21 jours	G4 G5	1,53 32,16	7,80 164,20
6) Voies respiratoires supérieures, par journée	G6	1,53	7,80
7) Stase lympho-veineuse, pour 21 jours	G7	32,16	164,20
8) Stase lympho-veineuse, par journée	G8	1,53	7,80
9) Obésité pathologique, pour 21 jours	G9	32,16	164,20
10) Obésité pathologique, par journée	G10	1,53	7,80
11) Obésité pathologique, cure en ambulatoire	G11 G12	32,16	164,20
12) Obésité pathologique, cure ambulatoire par demi-journée13) Symptômes persistants de la COVID-19, pour trois ou dix semaines	G12 G13	1,53 32,16	7,80 164,20
14) Symptômes persistants de la COVID-19, par journée	G14	1,53	7,80
		,	ŕ
REMARQUES:			
 Le coefficient des positions du présent chapitre comprend le rapport clinique au médecin traitant. Les positions 13) et 14) sont réservées aux médecins suivants : 			
- médecins généralistes,			
- médecins spécialistes en médecine interne,			
- médecins spécialistes en pneumologie,			
 médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie, médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation, à condition d'être agréés par le Centre 			
thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.			
3) Les positions 13) et 14) ne sont applicables que du lundi au vendredi. Les termes « trois ou dix			
semaines » figurant au libellé de la position 13) du code G13 correspondent aux termes « trois semaines » figurant au libellé du code T150 « Forfait pour cure stationnaire ou ambulatoire de trois			
semaines » rigurant au libelle du code 1 150 « Forfait pour cure stationnaire du ambulatoire de trois semaines, comprenant : » et aux termes « dix semaines » figurant au libellé du code T152 « Forfait			
pour cure ambulatoire mono-symptomatique pour perte de l'odorat et du goût de dix semaines,			
comprenant : » du règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des			
actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie.			
racearance manage.			
Chapitre 8 - Forfaits médicaux pour suivi dans un centre de jour			
1) Forfait par demi-journée pour un enfant présent au centre de jour du service national de psychiatrie infantile	J1	12,66	64,70
2) Forfait par demi-journée pour un enfant présent au centre de jour du service national de psychiatrie juvénile	J2	12,66	64,70
3) Forfait par demi-journée pour un patient présent à l'hôpital de jour rattaché à l'un des services régionaux de	J3	9,06	46,30
psychiatrie		0.00	40.00
4) Forfait pour le traitement d'un patient dans un hôpital de jour psychiatrique, par jour, pour une durée maximale de 90 jours par année	J4	9,06	46,30
5) Forfait pour le traitement ambulatoire d'un patient dans un service de rééducation gériatrique ou de	J9	3,92	20,00
rééducation fonctionnelle, par jour			
6) Forfait pour le traitement d'un patient ambulatoire dans un centre de jour d'un service de gériatrie aiguë, par jour, pour une durée maximale de 90 jours par année calendaire	J10	3,92	20,00
REMARQUES:			
 La position J1 est réservée au médecin spécialiste en psychiatrie infantile intervenant au centre de jour du service national de psychiatrie infantile. 			
2) La position J2 est réservée au médecin spécialiste en psychiatrie infantile intervenant au centre de jour			
du service national de psychiatrie juvénile.			
3) La position J3 qui n'est imputable qu'une fois par jour et par patient et au maximum quarante fois par			
année, est réservée au médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie intervenant à l'hôpital de jour rattaché à un service régional de psychiatrie.			
4) La position J4 qui n'est imputable qu'une fois par jour et par patient et au maximum quatre-vingt-dix fois			
par année, est réservée au médecin spécialiste en psychiatrie ou en neuropsychiatrie intervenant à			
l'hôpital de jour rattaché au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique.			
5) La position J9 est réservée au médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation. Pour les jours de traitement de rééducation, le forfait J9 est à mettre en compte et ne peut être remplacé par un			
acte général.			
6) La position J10 est réservée au médecin spécialiste en gériatrie. Pour les jours de traitement de			
gériatrie, le forfait J10 est à mettre en compte et ne peut être remplacé par un acte général.			
Chapitre 9 - Médecin référent			
Chapitre 3 - Medecin referent			
1) Forfait pour la coordination des soins dans les cas de pathologies lourdes ou chroniques ou de soins de	MR03	25,47	130,10
longue durée et pour le suivi régulier du contenu du dossier de soins partagé de la personne protégée atteinte d'au moins une pathologie chronique grave qualifiée d'affection de longue durée et dont la gravité			
et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé ainsi qu'un besoin de coordination			
substantiel du fait de l'intervention de multiples prestataires de soins de santé			
REMARQUES:			
1) La mise en compte de l'acte MR03 est réservée aux spécialités médicales suivantes: généraliste et			
pédiatre.			
2) La première mise en compte de l'acte MR03 peut être réalisée au plus tôt après six mois à compter de			
la prise d'effet d'une déclaration médecin référent telle que prévue par l'article 19bis du Code de la sécurité sociale.			
		ı I	

	Code	Coeff.	Tarif
 3) Il ne peut être mis en compte qu'une seule position MR03 par six mois. 4) Les pathologies chroniques graves qualifiées d'affection de longue durée figurent à l'article 20 du présent règlement grand-ducal. 		<u> </u>	<u> </u>
Chapitre 10 - Consultations dans le cadre de réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie			
 Consultation du médecin spécialiste rapporteur participant à la réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie 	P1	35,00	178,70
2) Consultation du médecin spécialiste participant à la réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie	P2	26,00	132,80
3) Consultation du médecin généraliste participant à la réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie	P3	30,00	153,20
REMARQUES:			
1) La réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie relative à la détermination de la stratégie thérapeutique à prendre pour des patients cancérologiques est organisée par le Conseil médical de l'établissement hospitalier agréé par le ministère de la Santé.			
2) La réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie se fait dans le cadre du traitement de patients porteurs d'affections malignes venant d'être diagnostiquées ou dont l'évolution requiert une nouvelle orientation de la stratégie thérapeutique.			
 L'ensemble des consultations P1-P3 de concertation pluridisciplinaire en cancérologie peut être mis en compte au maximum deux fois par patient et par entité d'affection maligne. 			
4) La réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie est coordonnée par le médecin qui présente le dossier du patient, qui assure la rédaction du rapport de la réunion et qui informe le patient			
du projet thérapeutique. Ce rapport fait partie intégrante de la consultation P1. 5) Le nombre de médecins participant à la réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie ne peut ni être inférieur à trois ni être supérieur à six. Les médecins doivent être issus d'au moins trois			
spécialités médicales différentes. 6) Par dérogation à l'article 6 alinéa 1 de la nomenclature, le médecin qui doit se déplacer pour participer			
à la réunion de concertation pluridisciplinaire en cancérologie peut mettre en compte l'indemnité horo-kilométrique.			
7) Les médecins radiothérapeutes et anatomopathologistes peuvent assister par vidéoconférence aux réunions de concertation pluridisciplinaire en cancérologie.			
DEUXIEME PARTIE : ACTES TECHNIQUES			
Chapitre 1 - Médecine générale - Spécialités non chirurgicales			
Section 1 - Médecine Générale			
Sous-section 1 - Infiltrations			
REMARQUE: Les positions de la sous-section 1 ne sont pas cumulables entre elles, pour la même région anatomique. Les infiltrations superficielles ne sont pas à mettre en compte.			
1) Infiltration du ganglion de Gasser, infiltration périaortique	1M11	13,73	70,10
 Infiltration d'un ganglion ou d'un nerf profond de la tête ou du cou Infiltration du sympathique dorsal, lombaire, pelvien ou splanchnique - CAC 	1M12 1M13	6,50 4,30	33,20 22,00
4) Infiltration périnerveuse profonde - CAC	1M14	3,63	18,50
5) Infiltration de tendons, de ligaments, d'apophyses osseuses, de gaines synoviales - CAC 6) Infiltration pour syndrome du canal carpien ou tarsien, du trou sacré, de l'hiatus sacro-coccygien	1M15 1M16	3,63 6,55	18,50 33,50
7) Infiltration péridurale	1M17	9,52	48,60
Sous-section 2 - Injections			
REMARQUE: Mises en compte au maximum une fois par jour.			
1) Mise en place d'une voie veineuse centrale (veine sous-clavière, jugulaire ou fémorale), perfusion ou transfusion comprise	1M21	9,33	47,60
2) Dénudation d'une veine ou mise en place d'une voie veineuse centrale chez un enfant de moins de 3 ans, perfusion ou transfusion comprise	1M22	18,08	92,30
3) Cathétérisme d'une artère chez l'enfant, perfusion ou transfusion comprise 4) Prise de sang ou injection intraveineuse chez l'enfant de moins de 12 mois - CAC	1M23 1M24	27,88 2,10	142,40 10,70
5) Injection intra-artérielle	1M25	6,50	33,20
6) Injection intraveineuse pour épreuve fonctionnelle dans un laboratoire d'analyses médicales et de biologie clinique	1M28	4,11	21,00
 7) (en suspens) 8) Perfusion intraveineuse d'au moins 10 ml, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure 	1M31	5,26	26,90
 9) Perfusion intraveineuse, en milieu extra-hospitalier; prise en charge pour réhydratation, alimentation parentérale ou apport de médicaments à indication majeure, pour enfants de moins de 7 ans 	1M32	6,41	32,70
	1		

		Codo	Cooff	Torif
10)	Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, en milieu extra-hospitalier	<u>Code</u> 1M33	<u>Coeff.</u> 5,26	<u>Tarif</u> 26,90
11)	Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang, y compris les contrôles avant et pendant la transfusion, pour enfant de moins de 7 ans en milieu extra-hospitalier	1M34	6,41	32,70
12)	Exsanguino-transfusion chez l'adulte ou l'enfant	1M35	87,14	445,00
13)	Exsanguino-transfusion chez le nouveau-né	1M36	67,29	343,60
14)	Mise en place par voie percutanée d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et implantation d'un port sous-cutané pour injections répétées pour chimiothérapie ou analgésie (non cumulable avec 1M21 ou 1M22)	1M37	63,08	322,10
15)	Mise en place ou changement d'un cathéter veineux central avec contrôle radiologique et raccordement à un port sous-cutané (non cumulable avec 1M21 ou 1M22)	1M38	25,30	129,20
16)	Mise en place ou changement d'un port sous-cutané avec contrôle radiologique	1M39	37,78	192,90
	Sous-section 3 - Ponctions			
1)	Ponction d'une collection superficielle (abcès, kyste, hydrocèle) - CAC	1M41	2,63	13,40
2)	Ponction d'une collection profonde (sous-aponévrotique)	1M42	6,50	33,20
	Ponction d'une articulation autre que la hanche	1M45	6,50	33,20
,	Ponction d'une hanche	1M46	10,76	55,00
,	Ponction de gaine tendineuse ou de bourse séreuse	1M47	6,55	33,50
,	Saignée	1M51	3,49	17,80
,	Ponction-biopsie d'un tissu ou organe peu profond - CAC	1M52	2,63	13,40
,	Ponction sternale ou de la crête iliaque	1M53	6,70	34,20
,	Ponction exploratrice de la cavité thoracique ou abdominale - CAC	1M61	3,63	18,50
,	Ponction de la cavité thoracique ou abdominale et évacuation de grandes quantités Ponction évacuatrice de la cavité thoracique avec lavage des plèvres pour empyème ou hémothorax	1M62 1M63	8,66	44,20 63,70
,	Ponction du péricarde	1M64	12,48 15,45	78,90
,	Ponction transcutanée d'un organe intra-abdominal	1M65	11,29	57,70
,	Ponction lombaire ou sous-occipitale avec ou sans injection (première ponction)	1M71	10,95	55,90
,	Ponction lombaire ou sous-occipitale avec ou sans injection, répétition de la ponction dans un délai de 14 jours	1M72	5,40	27,60
16)	7 Ponction lombaire ou sous-occipitale en série avec injection médicamenteuse chez un enfant de moins de 7 ans	1M73	7,60	38,80
17)	Ponction du sinus longitudinal	1M74	11,29	57,70
18)	Ponction d'un disque avec ou sans injection de produit de contraste	1M75	19,85	101,40
	Sous-section 4 - Pansements			
	Détersion, débridement chirurgical éventuel, et pansement d'une grande plaie souillée, d'une grande lésion ulcérée, ou d'une brûlure étendue, non cumulable avec un autre acte sur la même région anatomique	1M80	5,40	27,60
,	Frais de matériel	1M80M	5,36	27,40
,	Pansement compressif pour ulcère variqueux ou phlébite - CAC	1M81	4,07	20,80
,	Pansement de fixation (genre colle de zinc) ou taping; une articulation ou un segment	1M82 1M83	5,45 8,23	27,80 42.00
3)	Pansement de fixation ou taping; plus d'un segment	TIVIOS	0,23	42,00
	Sous-section 5 - Immobilisation plâtrée en dehors des traumatismes ostéo-articulaires, moulage pour appareil orthopédique			
1)	Immobilisation plâtrée d'un membre	1M85	8,23	42,00
,	Grand plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux	1M86	33,81	172,70
	Corset, lit plâtré ou corset minerve	1M87	33,81	172,70
	Section 2 - Médecine Interne specialisée			
	Sous-section 1 - Cancérologie, chimiothérapie			
1)	Cycle de chimiothérapie anti-cancéreuse intravasculaire; injection ou perfusion avec surveillance par le médecin, (non renouvelable avant un délai de 6 jours dans le chef du patient)	1S11	31,80	162,40
2)	Cycle de traitement immunomodulateur intravasculaire; injection ou perfusion avec surveillance par le médecin, (non renouvelable avant un délai de 6 jours dans le chef du patient)	1S12	31,80	162,40
3)	Cytophérèse, par séance	1S15	26,69	136,30
	REMARQUE:			
	Les positions de la présente sous-section ne sont pas cumulables avec les forfaits prévus à la section 10 du chapitre 4 de la première partie de l'annexe.			
	Sous-section 2 - Néphrologie, épuration extra-rénale			
	REMARQUE:			
	Est compris dans le tarif de l'épuration extra-corporelle tout appel d'urgence au cours de la séance. Pour les séances de routine, des majorations de dimanche ou de jour férié ne peuvent être mises en compte. Les positions de la présente sous-section ne sont pas cumulables avec les forfaits prévus à la section 10 du			
	chapitre 4 de la première partie de l'annexe.			

	Code	Coeff.	Tarif
 Hémodialyse (épuration extra-corporelle) pour insuffisance rénale, par séance Hémodialyse pour insuffisance rénale aiguë, les 3 premières séances pendant une période de 15 jours; par séance 	1S21 1S22	26,69 60,88	136,30 310,90
3) Plasmaphérèse, par séance	1S25	26,69	136,30
4) Dialyse péritonéale (épuration intra-corporelle), les deux premiers jours du traitement; par jour	1S26	48,49	247,60
5) Dialyse péritonéale, 3è ou 4è jour du traitement; par jour	1S27	24,30	124,10
6) Dialyse péritonéale, à partir du 5è jour du traitement; par jour	1S28	14,54	74,30
Sous-section 3 - Pédiatrie			
 Réanimation immédiate du nouveau-né comportant au minimum respiration assistée instrumentale, avec ou sans intubation et injection; mise en compte uniquement s'il n'y a pas d'hospitalisation par le même médecin 	1S31	27,05	138,10
2) Assistance pédiatrique avant la naissance pour une situation de risque néonatale	1S32	18,03	92,10
3) Exploration polysomnographique chez le nourrisson en cas d'apnées ou de malaises. Enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, ECG, saturation en oxygène, flux aériens naso-buccaux, mouvements respiratoires thoraco abdominaux et actimétrie, éventuellement pH-métrie oesophagienne, avec protocole et extraits de tracé	1S35	43,04	219,80
REMARQUE: 1. Les positions 1S31 et 1S32 ne sont pas cumulables entre elles. Le cumul E8 avec une des positions 1S31 ou 1S32 est autorisé.			
Les majorations prévues à l'article 8 ne s'appliquent pas à la position 1S35.			
Sous-section 4 - Allergologie			
1) Inventaire allergologique avec tests cutanés effectués par scarification (scratch) ou par piqûre épicutanée (prick) - CAC	1S41	3,95	20,20
2) Frais de matériel	1S41M	2,96	15,10
3) Inventaire allergologique par tests à application épicutanée	1S42	6,06	30,90
4) Frais de matériel	1S42M	2,96	15,10
5) Inventaire allergologique avec tests cutanés par injection intradermique	1S43	6,95	35,50
6) Fourniture de matériel	1S43M	2,96	15,10
7) Injection de désensibilisation, par séance	1S44	4,24	21,70
Section 3 - Cardiologie			
Sous-section 1 - Électrocardiographie			
Électrocardiogramme (ECG), minimum 12 dérivations, tracé et rapport - CAC Location d'appareil	1C11 1C11X	6,31	32,20
3) Enregistrement ECG continu de 24h par enregistreur portable (Holter) avec mise en place, lecture et	1C11X	2,73 14,87	13,90 75,90
rapport; premier examen pour une periode de 28 jours			·
4) Location d'appareil	1C14X	35,94	183,50
5) Enregistrement ECG continu de 24h; examen répété dans les 28 jours	1C15	8,85	45,20
 6) Location d'appareil 7) Épreuve d'effort (sous) maximale, standardisée (cycloergomètre ou tapis roulant), ECG au repos compris, 	1C15X 1C17	35,94	183,50 116,00
avec moyens de réanimation, sous surveillance ECG et TA continue; enregistrement et rapport (non cumulable avec 1C11)	1017	22,72	110,00
8) Location d'appareil	1C17X	9,22	47,10
 Surveillance clinique et ECG au cours de la scintigraphie du myocarde après effort ou après perfusion d'un médicament (position 8 N 22) (intervention thérapeutique éventuelle comprise)- CAT 	1C19	9,76	49,80
Sous-section 2 - Échocardiographie			
Échocardiographie, enregistrement en time-motion	1C21	14,87	75,90
Location d'appareil Échocardiographie, enregistrement bidimensionnel	1C21X 1C22	17,93 14,87	91,60 75.00
4) Location d'appareil	1C22 1C22X	17,93	75,90 91,60
5) Echographie, enregistrement bidimensionnel et en mode time-motion	1C22X	17,93	91,60
6) Location d'appareil	1C23X	17,93	91,60
7) Échocardiographie, enregistrement bidimensionnel et en mode time-motion - CAC, à condition qu'il n'y ait pas eu de consultation mise en compte par le même médecin dans les 7 jours précédents	1C24	17,93	91,60
8) Location d'appareil	1C24X	17,93	91,60
9) Échocardiographie Doppler	1C25	23,82	121,60
10) Location d'appareil	1C25X	17,93	91,60
11) Échocardiographie Doppler, voie oesophagienne comprise12) Location d'appareil	1C26 1C26X	25,87 17,93	132,10 91,60
,			,
REMARQUE: Les positions 1C21 à 1C26 ne sont pas cumulables entre elles.			

	Code	Coeff.	Tarif
	<u> </u>	<u>00011.</u>	<u> 1 W.II.</u>
Sous-section 3 - Enregistrement continu de la tension artérielle			
 Enregistrement continu de la tension artérielle pendant 24 heures par enregistreur portable; mise en place de l'enregistreur, lecture du tracé et rapport d'interprétation - APCM pour répétition de cet examen dans les 6 mois 	1C38	14,87	75,90
2) Location d'appareil	1C38X	7,09	36,20
Sous-section 4 - Autres enregistrements et traitements cardiaques			
1) Mesure du débit cardiaque par thermodilution (3 déterminations minimum)	1C41	18,94	96,70
2) Mesure du débit cardiaque par méthode de Fick ou par méthode de dilution de colorant	1C42	25,30	129,20
3) Défibrillation d'urgence et répétition dans les 24 heures	1C45	12,63	64,50
4) Cardioversion, mise en compte une fois par 24 heures	1C46	44,09	225,20
Sous-section 5 - Cathétérisme cardiaque et examens radiologiques			
Cathétérisme du coeur droit (voie veineuse), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, mesure du débit, oxymétrie étagée	1C61	44,09	225,20
 Cathétérisme du coeur droit (voie veineuse), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, mesure du débit, oxymétrie étagée avec injection de produit de contraste et angiocardiographie 	1C62	56,72	289,70
3) Cathétérisme du coeur gauche (voie artérielle), sous contrôle radioscopique et ECG, enregistrement des pressions, injection de produit contraste et coronarographie sélective droite et gauche en plusieurs incidences avec cinéangiographie, avec ou sans angiocardiographie (ventriculographie et/ou aortographie)	1C67	88,19	450,40
4) Angioplastie transluminale des coronaires, non cumulable avec 1C67	1C71	112,48	574,40
5) Endoprothèse avec ou sans angioplastie pour sténose d'une coronaire	1C72	183,17	935,40
6) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse	1C73	183,17	935,40
7) Athérectomie intracoronaire avec ou sans angioplastie ou endoprothèse	1C74	183,17	935,40
8) Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire	1C76	28,68	146,50
 Prise de pression intravasculaire et/ou échographie endovasculaire et/ou thermographie endoluminale et/ou angioscopie au cours d'une intervention endovasculaire ou d'une coronarographie 	1C77	28,68	146,50
10) Mise en place d'un système d'assistance de la pompe cardiaque (IAPB), par toutes voies d'abord	HVQ03	126,98	648,50
11) Fermeture par voie percutanée d'une CIA, CIV ou FOP y compris ponction transeptale	1C79	186,52	952,50
12) Application d'un système de fermeture des points de ponction artérielle-CAT	1C80	7,00	35,70
 REMARQUES: Les positions 1C71 à 1C77 comprennent l'anesthésie locale, la ponction, la coronarographie sélective droite et gauche, l'imagerie de la région traitée, l'injection du produit de contraste, la mise en place des sondes cathéter, l'enregistrement, l'iconographie et le rapport. Les positions 1C71 à 1C77 sont cumulables entre elles si elles portent sur des lésions distinctes. Ces cumuls sont soumis à l'article 9 alinéa 1er. Pour l'application de l'article 10 point 7, le cumul de ces actes au sens de l'article 9 alinéa 1er est considéré comme un seul acte technique. Les positions 1C67 à 1C79 doivent être prestées exclusivement au sein de l'INCCI. 			
Sous-section 6 - Stimulateur cardiaque (pacemaker)			
 Mise en place d'un cathéter endocavitaire pour entraînement électrosystolique transitoire, sous contrôle ECG et/ou radioscopique 	1B10	31,52	161,00
 Mise en place d'une sonde pour stimulation cardiaque, sous contrôle radiologique et ECG, avec mesures du seuil de stimulation 	1B12	57,39	293,10
 Mise en place de 2 sondes pour stimulation cardiaque, sous contrôle radiologique et ECG, avec mesures du seuil de stimulation 	1B13	66,96	342,00
 Mise en place de 3 sondes pour stimulation cardiaque, sous contrôle radiologique et ECG, avec mesures du seuil de stimulation 	1B14	95,65	488,50
5) Implantation du boîtier du stimulateur cardiaque par le cardiologue - CAT avec les positions 1B12 à 1B14	1B16	37,78	192,90
 Remplacement du boîtier du stimulateur cardiaque avec mesures du seuil de stimulation; acte réalisé par le cardiologue 	1B18	50,41	257,40
7) Mesures du seuil de stimulation, en cas de changement du boîtier	1B20	12,63	64,50
8) Contrôle d'un stimulateur cardiaque implanté avec enregistrement ECG et contrôles techniques	1B22	14,35	73,30
9) Location d'appareil	1B22X	2,73	13,90
10) Implantation d'un défibrillateur cardiaque automatique avec mise en place d'une sonde, acte isolé	1B25	115,91	591,90
11) Implantation d'un défibrillateur cardiaque automatique avec mise en place d'une sonde atriale sans fonction	1B26	134,39	686,30
de défibrillation et d'une sonde intraventriculaire droite, acte isolé			
12) Implantation d'un défibrillateur cardiaque automatique avec mise en place d'une sonde atriale sans fonction de défibrillation et d'une sonde intraventriculaire droite et d'une sonde dans une veine cardiaque, acte isolé	1B27	155,95	796,40
13) Remplacement du boîtier d'un défibrillateur cardiaque	1B29	37,78	192,90
14) Contrôle technique d'un défibrillateur cardiaque	1B32	17,36	88,70
15) Extraction de sondes de stimulation par voie endocavitaire en cas d'infection ou de rupture	1B36	117,59	600,50
REMARQUES: 1) La position 1B14 ainsi que les positions 1B25 à 1B32 doivent être prestées exclusivement au sein de			
l'INCCI.			
2) Les tarifs des actes prévus à la sous-section 6 comprennent l'assistance opératoire définie à l'article 11.			

_			
	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Sous-section 7 - Etude électrophysiologique et traitements par techniques d'ablation endocavitaire			
1) Evaluation de la fonction sinusale et de la conduction atrio-ventriculaire par cathétérisme cardiaque avec	1B40	50,41	257,40
épreuve pharmacologique	1040	30,41	237,40
2) Exploration électrophysiologique cardiaque par sonde intracavitaire droite par voie veineuse transcutanée	1B41	113,11	577,60
avec manoeuvres provocatrices d'une tachycardie à l'étage atrial ou à l'étage ventriculaire	.5	110,11	011,00
3) Exploration électrophysiologique cardiaque par sondes intracavitaire droite et gauche par voie veineuse	1B42	118,15	603,40
transcutanée avec manoeuvres provocatrices d'une tachycardie à l'étage atrial ou à l'étage ventriculaire		, -	, .
4) Ablation de l'isthme cavo-tricuspidien pour un flutter auriculaire typique	1B44	184,79	943,70
5) Ablation d'une tachycardie de réentrée SV sans cathéterisation du sinus coronaire	1B46	184,79	943,70
6) Ablation d'une tachycardie de réentrée SV avec cathéterisation du sinus coronaire	1B48	212,78	1086,60
7) Ablation d'un faisceau AV aberrant par abord veineux	1B50	232,38	1186,70
8) Ablation d'un faisceau aberrant par abord artériel	1B52	260,38	1329,70
9) Ablation au niveau de l'oreillette gauche et droite d'une FA par voie transcutanée	1B54	307,97	1572,80
10) Ablation d'une arythmie ventriculaire localisée au niveau du ventricule droit	1B56	193,18	986,60
11) Ablation d'une arythmie ventriculaire localisée au niveau du ventricule gauche	1B58	236,29	1206,70
12) Cartographie de l'activité électrique cardiaque (cardiac mapping)	1B60	70,00	357,50
1 (11 3)		,	,
REMARQUES:			
1) Les positions 1B40 à 1B60 doivent être prestées exclusivement au sein de l'INCCI.			
2) Les actes sont soumis aux règles de cumul de l'article 9 alinéa 1er. Pour l'application de l'article 10			
point 7, le cumul des actes au sens de l'article 9 alinéa 1er est considéré comme un seul acte			
technique.			
Section 4 - Pneumologie			
Sous-section 1 - Examens et petites interventions			
0.50			400.00
1) Biopsie pleurale à l'aiguille	1P11	27,02	138,00
2) Institution d'un drainage pleural continu	1P12	19,90	101,60
Provocation d'une symphyse pleurale	1P13	11,53	58,90
Ponction-biopsie pulmonaire transpariétale	1P14	36,87	188,30
5) Pleuroscopie exploratrice	1P21	27,64	141,20
Pleuroscopie avec biopsie pleurale ou section de brides	1P22	42,37	216,40
7) Pleuroscopie avec biopsie pleurale ou traitement de lésions pleurales avec supplément pour utilisation de	1P23	113,39	579,10
rayons laser			
8) Location du laser	1P23X	20,90	106,70
9) Pleuroscopie avec biopsie pulmonaire ou traitement de lésions pulmonaires	1P24	48,30	246,70
10) Pleuroscopie avec biopsie pulmonaire ou traitement de lésions pulmonaires avec supplément pour	1P25	119,32	609,40
utilisation de rayons laser			
11) Location du laser	1P25X	20,90	106,70
12) Création d'un pneumothorax	1P31	15,69	80,10
13) Réinsufflation ou exsufflation d'un pneumothorax	1P32	9,18	46,90
14) Création d'un pneumomédiastin	1P35	24,92	127,30
15) Drainage endocavitaire pulmonaire	1P36	38,59	197,10
3			,
Sous-section 2 - Bronchofibroscopie			
·			
Cathétérisme des bronches avec injection de produit de contraste ou d'un médicament	1P41	17,55	89,60
Bronchoscopie ou bronchofibroscopie exploratrice	1P51	27,64	141,20
Location du bronchofibroscope	1P51X	11,59	59,20
Bronchofibroscopie avec prélèvement ou biopsie endobronchique	1P52	36,11	184,40
5) Location du bronchofibroscope	1P52X	11,59	59,20
6) Bronchoscopie avec ponction, biopsie ou brossage sur lésion située au-delà du champ de visibilité	1P53	68,29	348,80
7) Location du bronchofibroscope	1P53X	11,59	59,20
8) Bronchofibroscopie avec extraction de corps étrangers en une ou plusieurs séances	1P54	62,27	318,00
9) Location du bronchofibroscope	1P54X	11,59	59,20
10) Bronchofibroscopie avec lavage bronchiolo-alvéolaire	1P55	60,16	307,20
11) Location du bronchofibroscope	1P55X	11,59	59,20
12) Bronchofibroscopie et traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser, première séance	1P61	93,69	478,50
13) Location du bronchofibroscope	1P61X	11,59	59,20
14) Bronchofibroscopie et traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser, séances suivantes	1P62	67,82	346,30
15) Location du bronchofibroscope	1P62X	11,59	59,20
,			
16) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et prélèvement ou biopsie endobronchique	1P63	107,13	547,10
	1D62V	11 50	50.00
17) Location du bronchofibroscope 18) Propobafibroscopia, traitement de légions trachée branchiques par rayons laser et prélèvement ou bionsia	1P63X	11,59	59,20
18) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et prélèvement ou biopsie trans- ou perbronchique	1P64	145,10	741,00
19) Location du bronchofibroscope	1P64X	11,59	59,20
,	1P64A 1P65	133,29	680,70
20) Bronchofibroscopie, traitement de lésions trachéo-bronchiques par rayons laser et lavage bronchiolo-alvéolaire	11 03	133,28	000,70

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
21) Location du bronchofibroscope22) Mise en place endoscopique d'un applicateur au niveau trachéo-bronchique pour curiethérapie	1P65X 1P66	11,59 27,64	59,20 141,20
22) Mise en place endoscopique d'un applicateur au niveau tracheo-biolichique pour curietnerapie	11-00	21,04	141,20
REMARQUE: Pour les positions 1P41 à 1P65, majoration de 10% pour les enfants âgés de moins de 14 ans.			
Sous-section 3 - Épreuve fonctionnelle respiratoire			
1) Spirographie	1P71	12,05	61,50
Frais de location Détermination du volume résiduel	1P71X 1P72	4,09 9,09	20,90 46,40
4) Frais de location	1P72X	4,09	20,90
5) Détermination du volume résiduel et des résistances bronchiques	1P73	29,41	150,20
6) Frais de location	1P73X	6,14	31,40
 7) Détermination du volume résiduel et étude de la diffusion alvéolo-capillaire 8) Frais de location 	1P74 1P74X	25,30 6,14	129,20 31,40
9) Détermination du volume résiduel, des résistances bronchiques, des courbes débit-volume	1P74A 1P75	41,46	211,70
10) Frais de location	1P75X	8,18	41,80
11) Détermination des compliances par barographie oesophagienne	1P76	31,13	159,00
12) Frais de location	1P76X	8,18	41,80
13) Détermination du volume de fermeture 14) Frais de location	1P77 1P77X	20,71 8,18	105,80 41,80
15) Épreuve quantitative aux agents pharmaco-dynamiques ou de provocation aux allergènes avec mesure du	1P81	19,23	98,20
seuil de réactivité			
16) Frais de location	1P81X	4,09	20,90
17) Épreuve d'exercice de 3 à 10 minutes, à puissance constante et mesurable, enregistrement de la ventilation et de la consommation d'oxygène, avant, pendant et après l'exercice	1P82	15,16	77,40
18) Frais de location	1P82X	4,09	20,90
19) Exercice de 15 minutes au moins, à puissance constante et croissante, période témoin de 5 minutes avant et période de récupération de 5 minutes, enregistrement de la ventilation, de la consommation d'oxygène et du rejet de CO2 pendant l'épreuve	1P83	23,77	121,40
20) Frais de location	1P83X	4,09	20,90
 Épreuve d'effort en milieu hospitalier avec surveillance de la T.A., de la fréquence cardiaque et des gaz du sang artériel (prélèvement compris), pendant et après l'effort 	1P85	24,49	125,10
22) Frais de location	1P85X	9,27	47,30
REMARQUE: Les positions 1P73 et 1P75 ne sont pas cumulables entre elles. La position 1P72 n'est pas cumulable avec les positions 1P73 à 1P75.			
Section 5 - Neurologie, psychiatrie et algologie			
Sous-section 1 - Neurologie			
1) Electroencéphalogramme (EEG) - CAC	1N11	12,48	63,70
2) Location d'appareil	1N11X	5,91	30,20
 Electroencéphalogramme, enregistrement continu de 24 heures, pose et enlèvement de l'appareil, analyse du tracé 	1N14	47,83	244,30
4) EEG per-opératoire	1N15	51,65	263,80
5) Exploration polysomnographique au laboratoire du sommeil pour la recherche de troubles neuro- psychiatriques; enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, électro-oculographie (EOG) et ECG, avec protocole et extraits des tracés	1N21	66,96	342,00
6) Exploration polysomnographique au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil: enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, d'autre part ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux, avec protocole et extraits des tracés	1N22	95,65	488,50
7) Enregistrement polysomnographique au laboratoire du sommeil en cas d'apnées (enregistrement continu comprenant au moins EEG, EMG, EOG, d'autre part ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux), et mise en route d'un traitement par pression positive, avec protocole et extraits de tracés	1N23	95,65	488,50
8) Exploration polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil: enregistrement continu neurologique (EEG,EMG,EOG)	1N25	47,83	244,30
9) Exploration polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil pour la recherche d'apnées du sommeil, enregistrement continu des variables cardio- respiratoires, au moins: ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux	1N26	47,83	244,30
10) Enregistrement polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil en cas d'apnées, enregistrement continu neurologique (EEG, EMG, EOG) lors de la mise en route d'un traitement par pression positive	1N27	47,83	244,30
11) Enregistrement polysomnographique pluridisciplinaire au laboratoire du sommeil en cas d'apnées, enregistrement des variables cardio-respiratoires (au moins: ECG, saturation en oxygène, débits aériens naso-buccaux et mouvements respiratoires thoraco-abdominaux) et mise en route d'un traitement par pression positive	1N28	47,83	244,30
12) Electromyographie (EMG) avec enregistrement - CAC	1N32	18,70	95,50

		1	
	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
13) Location d'appareil, électrode sous-cutanée à usage unique comprise	1N32X	12,95	66,10
14) Mesure des vitesses de conduction motrice - CAC	1N33	12,48	63,70
15) Location d'appareil, électrode sous-cutanée à usage unique comprise	1N33X	12,95	66,10
16) Mesure des vitesses de conduction sensitive - CAC	1N34	12,48	63,70
17) Location d'appareil, électrode sous-cutanée à usage unique comprise	1N34X	12,95	66,10
18) Potentiels évoqués auditifs (non applicable pour un examen audiométrique)	1N40	32,19	164,40
19) Location d'appareil	1N40X	13,08	66,80
20) Potentiels évoqués visuels	1N41	32,19	164,40
21) Location d'appareil	1N41X	13,08	66,80
22) Potentiels évoqués somesthésiques	1N42	32,19	164,40
23) Location d'appareil	1N42X	13,08	66,80
24) Potentiels évoqués moteurs par stimulation magnétique percutanée du cortex	1N43	28,70	146,60
25) Location d'appareil	1N43X	13,08	66,80
26) Potentiels évoqués somesthésiques per-opératoires	1N45	114,78	586,20
20) I didnicis evoques somesticisques per-operatories	11445	114,70	300,20
REMARQUES:			
1) Les possibilités de cumul avec la consultation (CAC) dans cette sous-section sont réservées aux			
médecins spécialistes en neurologie et en neuro-psychiatrie.			
2) Les tarifs des examens per-opératoires (1N15 et 1N45) ne sont cumulables ni avec l'assistance			
opératoire définie à l'article 11, ni avec l'anesthésie définie à l'article 12.			
3) Les tarifs des positions 1N21 à 1N28 sont applicables par nuit, à condition qu'il s'agisse d'un			
enregistrement complet. Elles ne sont pas cumulables entre elles par le même médecin. Les			
majorations prévues à l'article 8 ne s'appliquent pas.			
4) Les positions 1N25 et 1N26 ainsi que les positions 1N27 et 1N28 sont respectivement mises en			
compte par les médecins qui travaillent en équipe pour l'enregistrement neurologique et			
cardiorespiratoire ainsi que, le cas échéant, le traitement par pression positive.			
Ensemble ils font l'évaluation finale et rédigent le protocole avec extraits de tracés.			
5) Les positions 1N32X, 1N33X et 1N34X ne sont pas cumulables entre elles.			
6) Les positions 1N40X, 1N41X, 1N42X et 1N43X ne sont pas cumulables entre elles.			
-,			
Sous-section 2 - Psychiatrie			
1) Tests mentaux, séance de minimum 30 minutes; maximum quatre séances par jour et dix séances par	1N51	14,70	75,10
année			
2) Exploration et/ou traitement du milieu familial, hors thérapie de couple, d'une durée de 60 à 90 minutes	WNQ01	69,26	353,70
3) Psychothérapie de soutien par médecin non psychiatre, durée minimum 15 minutes - APCM pour plus de 6	1N60	8,63	44,10
séances par an			
4) Traitement individuel avec ou sans prise en charge biopsychosociale par le médecin spécialiste en	WLQ01	13,85	70,70
psychiatrie, psychiatrie infantile ou neuropsychiatrie, de moins de 20 minutes			
5) Traitement individuel avec ou sans prise en charge biopsychosociale par le médecin spécialiste en	WLQ02	27,70	141,50
psychiatrie, psychiatrie infantile ou neuropsychiatrie, de 20 à 40 minutes			
6) Traitement individuel avec ou sans prise en charge biopsychosociale par le médecin spécialiste en	WLQ03	46,17	235,80
psychiatrie, psychiatrie infantile ou neuropsychiatrie, de 41 à 60 minutes			
7) Traitement de groupe par le médecin spécialiste en psychiatrie, psychiatrie infantile ou neuropsychiatrie,	WMQ01	9,23	47,10
durée minimum 60 minutes, maximum six patients, par patient			
8) Traitement de groupe par le médecin spécialiste en psychiatrie, psychiatrie infantile ou neuropsychiatrie,	WMQ02	13,85	70,70
durée minimum 90 minutes, maximum six patients, par patient			
9) Évaluation du développement biopsychosocial du mineur et diagnostic psychiatrique, y compris le travail de	WKQ01	83,11	424,40
réseau, d'une durée totale de 90 minutes			
10) Technique de stimulation magnétique transcrânienne (TMS)	WUQ01	11,72	59,90
11) Électroconvulsivothérapie (sismothérapie) sous anesthésie générale	WVQ01	70,32	359,10
REMARQUE:			
1) Les positions 2 et 4 à 11 (actes WNQ01, et WLQ01 à WVQ01) ne peuvent être mises en compte que			
par les médecins spécialistes en psychiatrie, psychiatrie infantile et en neuropsychiatrie.			
Sous-section 3 - Algologie			
Outo-Social of a Algorithm			
1) Bloc anesthésique périphérique ou neuroaxial, diagnostique, pronostique et thérapeutique avec repérage	YVB11	38,87	198,50
par neurostimulation sensitive et/ou motrice, sous surveillance des fonctions vitales, avec repérage,		00,01	100,00
guidage et contrôle par imagerie médicale			
2) Perfusion intraveineuse de médicaments à visée antalgique, antineuropathique ou antihyperalgésique en	YZF11	29,73	151,80
milieu hospitalier ambulatoire sous surveillance des fonctions vitales		2,1.2	.,
3) Traitement des douleurs neuropathiques focales par application cutanée de patch de capsaïcine - CAT	YVQ21	20,81	106,30
4) Injection antalgique de toxine botulique dans le cadre de la prise en charge pour douleur neuropathique ou	YVB12	27,44	140,10
migraine chronique - CAT			3, 10
5) Mise en place d'électrodes pour neurostimulation périphérique à visée antalgique à partir d'un boîtier	YVB13	38,87	198,50
externe		55,57	. 55,55
6) Séance de neuromodulation non invasive des douleurs par neurobiofeedback sous surveillance médicale	YZP11	13,72	70,10
7) Neurolyse non chirurgicale ou neuromodulation de 1 ou plusieurs nerfs périphérique(s) ou neuraxial(s) par	YVP11	50,24	256,60
moyen physique ou chimique avec ou sans neurostimulation, avec repérage, guidage et contrôle par			
imagerie médicale, sous surveillance des fonctions vitales			
8) Séance d'acupuncture à visée uniquement antalgique - CAT	YZB11	16,01	81,80
	I.	1	, -

	Code	Coeff.	Tarif
9) Suivi de prise en charge holistique pour douleur chronique d'une durée de moins de 20 minutes	YMQ11	14,32	73,10
0) Suivi de prise en charge holistique pour douleur chronique d'une durée de 20 minutes à 40 minutes	YMQ12	28,38	144,90
1) Bilan d'évaluation holistique initial de prise en charge d'une douleur chronique d'une durée de 41 à 60	YMQ13	44,59	227,70
minutes	TIVIQIS	44,59	221,10
	V7044	0.00	25.00
2) Éducation thérapeutique de groupe dans le cadre d'une prise en charge pour douleur chronique par le	YZQ11	6,86	35,00
médecin algologue d'une durée minimum de 60 minutes, maximum 6 patients, par patient, dans le chef du			
patient			
REMARQUES:			
1) Les codes des actes de la sous-section 3 - Algologie ne peuvent être mis en compte que par les			
médecins agréés auprès du réseau de compétences douleur chronique.			
2) Les codes YVB11 et YVP11 (positions 1 et 7) peuvent être mis en compte au maximum 6 fois par an			
pour un même patient.			
3) Le code YZF11 (position 2) peut être mis en compte au maximum 12 fois par an pour un même patient.			
4) Le code YZB11 (position 8) peut être mis en compte au maximum 8 fois par an pour un même patient.			
5) Le code YVQ21 (position 3) peut être mis en compte au maximum 5 fois par an pour un même patient.			
6) Le code YVB12 (position 4) peut être mis en compte au maximum 5 fois par an pour un même patient.			
7) Le code YZP11 (position 6) peut être mis en compte au maximum 24 fois par an pour un même patient.			
8) Les codes YVQ21, YVB12 et YZB11 (positions 3, 4 et 8) sont cumulables avec un acte technique de la			
sous-section 3 - Algologie de la deuxième partie « Actes techniques », chapitre 1er « Médecine			
générale - Spécialités non chirurgicales », section 5 « Neurologie, psychiatrie et algologie ».			
9) Les codes YMQ11, YMQ12 et YMQ13 (positions 9, 10 et 11) ne sont pas cumulables entre eux.			
10) Le code YMQ13 (position 11) ne peut être mise en compte qu'une seule fois par épisode de soin pour			
un patient pris en charge dans le cadre du réseau de compétences douleur chronique, l'épisode de			
soin étant défini comme l'ensemble des recours au système de soin pour un problème de santé,			
jusqu'à ce qu'il soit considéré comme résolu ou stabilisé, ou jusqu'à ce que le patient cesse de recourir			
au système de soins pour ce problème.			
Section 6 - Hépato-Gastro-Entérologie			
Sous-section 1 - Explorations fonctionnelles			
4) Manus de la production requireteire disectore etable qui dibudes à la production que te production de la	15044	44.05	50.50
Mesure de la production respiratoire d'isotope stable ou d'hydrogène, maximum quatre mesures	LFQ11	11,65	59,50
2) Mesure de la production respiratoire d'isotope stable ou d'hydrogène, à partir de cinq mesures	LFQ12	18,67	95,30
3) Manométrie oesophagienne haute résolution avec ingestion de liquides et/ou de solides	LBD11	46,68	238,40
4) Manométrie ano-rectale	LBD12	64,16	327,70
5) Manométrie ano-rectale haute résolution	LBD13	64,16	327,70
6) PH-métrie oesophagienne ou gastrique d'une durée supérieure à 12 heures, avec épreuves de provocation	LAD11	42,45	216,80
éventuelles			
7) PH-métrie oesophagienne avec impédancemétrie	LAD12	49,07	250,60
8) PH-métrie oesophagienne avec mise en place d'une vidéocapsule	LAD13	106,10	541,80
REMARQUES:			
1) Les codes LFQ11 et LFQ12 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Les codes LBD12 et LBD13 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux.			
3) Les codes LAD11, LAD12 et LAD13 (positions 6 à 8) ne sont pas cumulables entre eux.			
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Sous-section 2 - Endoscopie haute diagnostique			
1) Oesophago (fibro) scopie exploratrice	LDE11	9,36	47,80
2) Oesophagoscopie avec une ou plusieurs biopsie(s)	LGE11	14,05	71,80
3) Oesophagogastroduodénoscopie sans biopsie	LDE12	21,10	107,80
4) Oesophagogastroduodénoscopie avec biopsie(s), maximum cinq biopsies, y compris cytologie ou	LGE12	39,19	200,10
coloration vitale ou chromoendoscopie virtuelle		,	
5) Oesophagogastroduodénoscopie avec six biopsies ou plus pour étude d'un état pré-néoplasique, y compris	LGE13	57,95	295,90
cytologie ou coloration vitale ou chromoendoscopie virtuelle			
REMARQUE:			
Les codes LDE11 à LGE13 (positions 1 à 5) ne sont pas cumulables entre eux.			
Sous-section 3 - Endoscopie haute thérapeutique			
A) O	1.7544	F4.5=	222.22
Oesogastroduodénoscopie avec extraction de corps étrangers	LZE11	51,67	263,90
2) Oesogastroduodénoscopie avec dilatation de sténose	LZE12	58,28	297,60
3) Oesogastroduodénoscopie avec polypectomie	LZE13	63,87	326,20
4) Oesogastroduodénoscopie avec sclérothérapie de varices	LNE11	63,87	326,20
5) Oesogastroduodénoscopie avec ligature(s) de varices	LNE12	63,87	326,20
6) Oesogastroduodénoscopie avec mise en place de clips hémostatiques ou d'électrocoagulation de tumeurs	LNE13	51,67	263,90
7) Oesogastroduodénoscopie avec mise en place de clips hemostatiques ou d'electrocoagulation de tumeur 7) Oesogastroduodénoscopie avec résection de tumeur oesophagienne, gastrique ou duodénale par	LZE14	116,10	592,90
résection muqueuse endoscopique (EMR), y compris coloration, marquage, résection large et hémostase		1 10, 10	002,00
8) Oesogastroduodénoscopie avec dissection sous-muqueuse oesophagienne, gastrique ou duodénale, y	LZE15	241,31	1232,30
compris coloration, marquage, résection large et hémostase		271,01	1202,00
9) Oesogastroduodénoscopie avec résection transpariétale d'une lésion, y compris marquage, résection avec	LZE16	180,15	920,00
o, occogació dacació cocopio avoc recoción transpanetale a une lesión, y compris marquage, resection avec		100,10	020,00

		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
	fermeture immédiate et hémostase			
10)	Oesogastroduodénoscopie avec traitement endoscopique de perforations digestives supérieures	LZE17	125,65	641,70
11)	Oesogastroduodénoscopie avec mise en place d'un drainage par éponge, sous aspiration, pour le traitement de fistules oesophagiennes	LNE14	106,10	541,80
12)	Oesogastroduodénoscopie avec ablation par radiofréquence de lésions pré- néoplasiques de l'œsophage	LNE15	103,72	529,70
13)	Oesogastroduodénoscopie et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies	LZE18	84,28	430,40
14)	Oesogastroduodénoscopie avec drainage kysto-digestif	LTE11	145,57	743,40
15)	Oesogastroduodénoscopie avec nécrosectomie pancréatique, par séance	LTE12	145,57	743,40
16)	Extraction ou changement de sonde PEG (Percutaneous Endoscopic Gastrostomy) à ballonnet, avec ou sans dilatation, sans endoscopie	LPF11	18,73	95,70
17)	Oesophagogastroduodénoscopie avec mise en place d'une sonde d'alimentation ou décompression jéjunale	LQE11	84,28	430,40
18)	Oesophagogastroduodénoscopie avec mise en place de PEG (Percutaneous Endoscopic Gastrostomy) en sonde jéjunale de type JET-PEG (jejunal tube through PEG)	LQE12	85,05	434,30
19)	Oesogastroduodénoscopie avec mise en place d'une prothèse au niveau du tractus digestif supérieur, dilatation comprise	LNE17	84,28	430,40
20)	Gastrostomie ou jéjunostomie percutanée, par voie endoscopique	LZE19	72,00	367,70
,	Gastrostomie ou jéjunostomie percutanée, par voie endoscopique, avec gastropexie	LZE21	106,10	541,80
,	Oesophagogastroduodénoscopie avec myotomie endoscopique (POEM : Per Oral Endoscopic Myotomy)	LNE18	241,31	1232,30
,	Oesophagogastroduodenoscopie avec dilatation pneumatique d'une achalasie	LNE19	94,85	484,40
,	Oesophagogastroduodenoscopie avec diatation priedinatique d'une achaiasie Oesophagogastroduodénoscopie avec traitement d'un diverticule de Zenker	LNE21		•
,			130,83	668,10
,	Oesophagogastroduodénoscopie avec myotomie du pylore	LPE12	241,31	1232,30
,	Traitement endoscopique du Buried bumper	LPE13	143,75	734,10
27)	Abrasion et resurfaçage de la muqueuse duodénale, par voie endoscopique	LPE14	129,09	659,20
	REMARQUE: Les codes LZE11 à LPE14 (positions 1 à 27) ne sont cumulables ni avec un autre code de la présente sous-section, ni avec le code LDE22 (position 1) de la sous-section 8 (Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde Endoscopique (CPRE) diagnostique) ni avec les codes LTE13 à LTE21 (positions 1 à 8) de la sous-section 9 (Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde Endoscopique (CPRE) thérapeutique).			
	Sous-section 4 - Entéroscopie diagnostique			
41	Forther than the Later Charles and Later Charles and Later Charles	1.5540	04.04	400.50
,	Exploration de la lumière de l'intestin grêle par vidéocapsule ingérée	LDE13	91,34	466,50
,	Entéroscopie haute à l'aide d'un entéroscope dédié, sans biopsie	LDE14	90,02	459,70
,	Entéroscopie haute à l'aide d'un entéroscope dédié, biopsie(s) comprise(s)	LGE14	90,02	459,70
4)	Entéroscopie basse à l'aide d'un entéroscope dédié, sans biopsie	LDE15	90,02	459,70
5)	Entéroscopie basse à l'aide d'un entéroscope dédié, biopsie(s) comprise(s)	LGE15	90,02	459,70
	REMARQUES: 1) Le code LDE13 (position 1) n'est pas cumulable avec un autre code de la présente sous-section. 2) Les codes LDE14 et LGE14 (positions 2 et 3) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes LDE15 et LGE15 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux.			
	Sous-section 5 - Entéroscopie thérapeutique			
1)	Entéroscopie haute à l'aide d'un entéroscope dédié avec acte thérapeutique : coagulation, polypectomie	LQE13	106,10	541,80
	Entéroscopie basse à l'aide d'un entéroscope dédié avec acte thérapeutique : coagulation, polypectomie	LQE14	106,10	541,80
	Sous-section 6 - Endoscopie digestive basse diagnostique			
1)	Anuscopie - CAC	LWD16	9.36	47,80
,	Rectoscopie exploratrice avec rectoscope rigide, sans biopsie	LDE16	13,50	68,90
,	Rectoscopie avec rectoscope rigide et biopsie(s)	LGE16	18,18	92,80
	Colofibroscopie du côlon gauche, y compris la rectosigmoïdoscopie, sans biopsie	LDE17	28,11	143,60
	Colofibroscopie du côlon gauche avec biopsie(s)	LGE17	33,51	171,10
	Colofibroscopie totale, sans biopsie	_		
,		LDE18	50,55	258,20
	Colofibroscopie totale avec chromoendoscopie et jusqu'à dix biopsies	LGE18	55,75	284,70
	Colofibroscopie totale avec chromoendoscopie et biopsies étagées, à partir de onze biopsies	LGE19	60,71	310,00
9)	Colofibroscopie du côlon gauche, y compris la rectosigmoïdoscopie, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR)	LDE19	42,83	218,70
10)	Colofibroscopie du côlon gauche avec biopsie, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR)	LGE21	54,09	276,20
11)	Colofibroscopie totale, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR)	LDE21	71,16	363,40
12)	Colofibroscopie totale avec biopsie, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR)	LGE22	77,76	397,10
	REMARQUE:			
	Les codes LDE16 à LGE22 (positions 2 à 12) ne sont cumulables ni entre eux, ni avec les codes LRE14 à LRE25 (positions 8 à 18) de la sous-section 7 (Endoscopie digestive basse thérapeutique).			

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
Sous-section 7 - Endoscopie digestive basse thérapeutique			
1) Traitement de la fistule anale au fil de nylon, première séance, par période de six mois	LWD17	18,73	95,70
Traitement de la fistule anale au fil de nylon, séance suivante Traitement de la fistule anale avec injection de cellules souches	LWD18 LWD19	16,40 74,88	83,80 382,40
Traitement de la ristule ariale avec injection de cellules souches Pose d'une ligature élastique sur une hémorroïde par séance	LWD19 LWD21	14,08	362,40 71,90
5) Hémostase lors d'une colofibroscopie	LRE11	23,44	119,70
6) Résection endoscopique d'un polype à l'anse froide ou diathermique, par polype, avec récupération du polype	LRE12	16,44	84,00
7) Résection endoscopique d'un polype pédiculé > 10 mm avec traitement du pédicule, par polype	LRE13	21,08	107,70
8) Colofibroscopie du côlon gauche avec une des interventions suivantes : extraction de corps étrangers, mise en place d'une sonde, dilatation endoscopique 8) Out filtre de la companyation de corps étrangers, mise en place d'une sonde, dilatation endoscopique	LRE14	58,28	297,60
 Colofibroscopie totale avec une des interventions suivantes : extraction de corps étrangers, mise en place d'une sonde, dilatation endoscopique 	LRE15	84,28	430,40
10) Colofibroscopie partielle ou totale avec mise en place d'une prothèse, y compris la dilatation endoscopique	LRE16	116,10	592,90
11) Colofibroscopie partielle ou totale avec résection de tumeur colique ou iléale par résection muqueuse endoscopique (EMR), y compris coloration, marquage, résection large et hémostase	LRE17	95,56	488,00
12) Colofibroscopie partielle ou totale avec dissection sous-muqueuse (ESD: Endoscopic Submucosal Dissection), y compris coloration, marquage, résection large et hémostase	LRE18	296,91	1516,30
13) Colofibroscopie partielle ou totale avec résection transpariétale, y compris marquage, résection et fermeture simultanée par clips OTSC (Over The SCope)	LRE19	241,31	1232,30
14) Colofibroscopie partielle ou totale avec traitement endoscopique de perforations digestives basses	LRE21	125,65	641,70
15) Colofibroscopie partielle ou totale avec mise en place d'un drainage par éponge, sous aspiration, pour le traitement de fistules anastomotiques	LRE22	84,28	430,40
16) Colofibroscopie de décompression avec pose d'une sonde de décompression	LRE23	84,28	430,40
17) Colofibroscopie du côlon gauche avec une des interventions suivantes : polypectomie et/ou résection de tumeurs, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR)	LRE24	64,28	328,30
 18) Colofibroscopie totale avec une des interventions suivantes: polypectomie et/ou résection de tumeurs, réalisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer colorectal (PDOCCR) 	LRE25	88,95	454,30
REMARQUES: 1) Le code LWD17 (position 1) ne peut être mis en compte qu'une seule fois sur une période de 6 mois, pour un même patient. 2) Le code LWD18 (position 2) ne peut être mis en compte que pendant une période de 6 mois à compter de la mise en compte du code LWD17 (position 1). 3) Les codes LWD17 à LWD19 (positions 1 à 3) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code LWD21 (position 4) n'est cumulable à plein tarif qu'avec le code LWD16. 5) Le code LRE11 (position 5) n'est cumulable à plein tarif qu'avec le code LDE17, LGE17, LDE18, LGE18, LGE19, LDE19, LGE21, LDE21, LGE22, LRE14, LRE15, LRE16, LRE17, LRE18, LRE19, LRE21, LRE22, LRE23, LRE24 ou LRE25. 6) Le code LRE12 (position 6) ne peut être mis en compte qu'avec le code LDE17, LGE17, LDE18, LGE18, LGE19, LDE19, LGE21, LDE21, LGE22, LRE14, LRE15, LRE16, LRE17, LRE18, LRE19, LRE21, LRE22, LRE23, LRE24 ou LRE25. 7) Le code LRE12 (position 6) n'est pas soumis aux dispositions de l'article 9, alinéa 1er. 8) Le code LRE13 (position 7) ne peut être mis en compte qu'avec le code LDE17, LGE17, LDE18, LGE18, LGE19, LDE19, LGE21, LDE21, LGE22, LRE14, LRE15, LRE16, LRE17, LRE18, LRE19, LRE21, LRE22, LRE23, LRE24 ou LRE25. 9) Le code LRE13 (position 7) n'est pas soumis aux dispositions de l'article 9, alinéa 1er. 10) Les codes LRE13 (position 7) n'est pas soumis aux dispositions de l'article 9, alinéa 1er. 10) Les codes LRE14 à LRE25 (positions 8 à 18) ne sont pas cumulables entre eux. Sous-section 8 - Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde Endoscopique (CPRE) diagnostique 1) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) exploratrice REMARQUE: Le code LDE22 (position 1) n'est cumulable ni avec un code de la sous-section 3 (Endoscopie haute thérapeutique), ni avec un code de la sous-section 9 (Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde	LDE22	71,07	362,90
Endoscopique (CPRE) thérapeutique). Sous-section 9 - Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde Endoscopique (CPRE) thérapeutique			
 CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec sphinctérotomie et/ou biopsie(s) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec sphinctérotomie et/ou biopsie(s) sur terrain "atypique" (bypass, gastrectomie) 	LTE13 LTE14	85,89 145,57	438,60 743,40
3) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec extraction de calculs (sphinctérotomie, sonde de Dormia, cathéter à ballonnet, lithotritie mécanique, dilatation)	LTE15	105,07	536,60
 CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec drainage temporaire par sonde ou mise en place d'une prothèse 	LTE16	128,65	657,00
5) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec drainage temporaire par sonde ou mise en place de deux ou plusieurs prothèses	LTE17	151,95	776,00
6) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec résection de lésions pré-néoplasiques et néoplasiques de la papille	LTE18	145,57	743,40
7) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec cholangioscopie/pancréaticoscopie	LTE19	126,46	645,80

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
directe, y compris une ou plusieurs biopsie(s) 8) CPRE (cholangio-pancréaticographie rétrograde endoscopique) avec cholangioscopie/pancréaticoscopie directe avec lithotritie, électro-hydraulique ou laser	LTE21	196,22	1002,10
REMARQUE: Les codes LTE13 à LTE21 (positions 1 à 8) ne sont cumulables ni entre eux), ni avec un code de la sous-section 3 (Endoscopie haute thérapeutique), ni avec un code de la sous-section 8 (Cholangio-Pancréaticographie Rétrograde Endoscopique (CPRE) diagnostique).			
Sous-section 10 - Echoendoscopie diagnostique			
 1) Echoendoscopie digestive supérieure 2) Echoendoscopie digestive supérieure avec injection de contraste 3) Echoendoscopie des voies pancréatico-biliaires 4) Echoendoscopie des voies pancréatico-biliaires avec injection de contraste sous contrôle échographique 5) Echoendoscopie du rectum et du sigmoïde 6) Echoendoscopie du rectum et du sigmoïde avec injection de contraste 7) Echoendoscopie digestive haute ou basse avec ponction d'une structure intra- ou extra-murale à l'aiguille fine 8) Echoendoscopie digestive haute ou basse avec ponction d'une structure intra- ou extra-murale à l'aiguille 	LEE11 LEE12 LEE13 LEE14 LEE15 LEE16 LEE17	74,88 85,05 103,72 112,45 74,88 85,05 143,75	382,40 434,30 529,70 574,30 382,40 434,30 734,10
fine, avec injection de contraste 9) Echoendoscopie digestive haute ou basse avec endomicroscopie	LEE19	181,15	925,10
 REMARQUES: Les codes LEE11 et LEE12 (positions 1 et 2) ne sont cumulables ni entre eux, ni avec les codes LEE13, LEE14, LEE18 et LEE19 (positions 3, 4, 7, 8 et 9). Les codes LEE13 et LEE14 (positions 3 et 4) ne sont cumulables ni entre eux, ni avec les codes LEE11, LEE12, LEE18 et LEE19 (positions 1, 2, 7, 8 et 9). Les codes LEE15 et LEE16 (positions 5 et 6) ne sont cumulables ni entre eux, ni avec les codes LEE17, LEE18 et LEE19 (positions 7 à 9). Les codes LEE17, LEE18 et LEE19 (positions 7 à 9) ne sont cumulables ni entre eux, ni avec un autre code de la présente sous-section. 			
Sous-section 11 - Echoendoscopie thérapeutique			
 Echoendoscopie digestive haute ou basse avec drainage transmural Echoendoscopie digestive haute avec accès aux voies biliaires ou à la vésicule biliaire, y compris la pose de stent 	LZP11 LSP11	190,93 211,69	975,10 1081,10
 3) Echoendoscopie digestive haute avec accès aux voies pancréatiques, y compris la pose de stent 4) Echoendoscopie digestive haute avec destruction de tumeurs hépatiques ou pancréatiques, par un courant de radiofréquence ou une autre énergie 5) Echoendoscopie digestive haute avec neurolyse du plexus coeliaque 	LTP11 LZP12 LZP13	211,69 211,69 152,41	1081,10 1081,10 778,30
REMARQUE: Les codes LZP11 à LZP13 (positions 1 à 5) ne sont pas cumulables entre eux.			
Sous-section 12 - Explorations hépatiques			
1) Cathétérisme des veines sus-hépatiques avec prise de pression par voie transjugulaire 2) Cathétérisme des veines sus-hépatiques avec prise de pression et biopsie hépatique par voie	LBF11 LGF11	84,28 107,63	430,40 549,70
transjugulaire 3) Elastographie hépatique 4) Echographie abdominale avec injection de contraste spécifique (CEUS : ContrastEnhanced Ultra-Sound)	LCM11 LCM12	9,33 39,19	47,60 200,10
 REMARQUES: Les codes LBF11 et LGF11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. Le code LCM11 (position 3) ne peut être mis en compte et cumulé à plein tarif qu'avec les codes LCM13 ou LCM14 ou LCM15. Le code LCM12 (position 4) ne peut être mis en compte et cumulé à plein tarif qu'avec les codes LCM14 ou LCM15. Le code LCM12 (position 4) ne peut être mis en compte que par les médecins spécialistes en gastro-entérologie. 			
Sous-section 13 - Explorations abdomino-pelviennes			
Echographie hépato-gastro-entérologique des organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens ; non applicable pour échographie en repport avec le gressesse.	LCM13	18,36	93,80
 applicable pour échographie en rapport avec la grossesse 2) Echographie hépato-gastro-entérologique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du pelvis et des membres inférieurs, la première séance 	LCM14	23,82	121,60
 3) Echographie hépato-gastro-entérologique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du pelvis et des membres inférieurs, séance suivante pour une période de six mois 	LCM15	11,91	60,80
REMARQUES: 1) Les codes LCM13, LCM14 et LCM15 (positions 1 à 3) ne peuvent être mis en compte que par les			

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
médecins spécialistes en gastro-entérologie. 2) Le code LCM13, LCM14 ou LCM15 (positions 1 à 3) peut être mis en compte avec le code LCJ11, LCJ12, LCJ21, LCJ21, LCJ31 ou LCJ32 au cours de la même séance.			
Sous-section 14 - Actes thérapeutiques sur le foie			
1) Echographie abdominale avec destruction de tumeur hépatique par alcoolisation	LSF11	44,92	229,40
REMARQUE: Le code LSF11 (position 1) n'est pas cumulable avec les codes LCM11 et LCM12 et ne peut être mis en compte que par les médecins spécialistes en gastro-entérologie.			
Sous-section 15 - Transplantation de microbiote fécal			
 Transplantation de microbiote fécal par voie haute, par oesogastroduodénoscopie Transplantation de microbiote fécal par voie basse, par coloscopie 	LZQ11 LZQ12	64,37 64,37	328,70 328,70
Sous-section 16 - Divers			
1) Tamponnade de l'œsophage 2) Lithotritie extracorporelle des voies biliaires et pancréatique	LND11 LZM11	42,28 91,34	215,90 466,50
Sous-section 17 - Forfaits pour frais d'utilisation d'appareil			
1) Echographe Classe I	LCJ11		45,00
Montant réduit pour échographe Classe I Echographe Classe II	LCJ12 LCJ21		5,00 80,00
4) Montant réduit pour échographe Classe II	LCJ22		5,00
5) Echographe Classe III 6) Montant réduit pour échographe Classe III	LCJ31 LCJ32		105,00 5,00
REMARQUES:			
 L'échographe Classe I (positions 1 et 2) couvre tous les appareils échographes dont la valeur d'acquisition se situe entre 20 000,00 euros et 59 999,99 euros. 			
 L'échographe Classe II (positions 3 et 4) couvre tous les appareils échographes dont la valeur d'acquisition se situe entre 60 000,00 euros et 89 999,99 euros. 			
 L'échographe Classe III (positions 5 et 6) couvre tous les appareils échographes dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 90 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 110 000,00 euros. Le seuil d'activité de référence pour tous les échographes est fixé à 200. 			
5) Pour la mise en compte du montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser est le code à 4 positions complété par le suffixe 1, tel qu'il figure aux positions 1, 3 et 5. L'ajout du suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient.			
6) Pour la mise en compte du montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser est le code à 4 positions complété par le suffixe 2, tel qu'il figure aux positions 2, 4 et 6. L'ajout du suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient.			
7) Le code LCJ11, LCJ12, LCJ21, LCJ22, LCJ31 ou LCJ32 ne peut être mis en compte que si le code LCM13, LCM14 ou LCM15 a été mis en compte au cours de la même séance.			
Section 7 - Rhumatologie - Rééducation, réadaptation et réhabilitation			
 Ponction-biopsie articulaire: coude, épaule, hanche, sacro-iliaque, genou Ponction-biopsie articulaire: autres articulations que le coude, l'épaule, la hanche, la sacro-iliaque, et le genou 	1R11 1R12	25,01 12,20	127,70 62,30
3) Ponction-biopsie osseuse au trocart	1R21	12,20	62,30
4) Synoviorthèse isotopique 5) Traction vertébrale sur table mécanique ou à moteur électrique - APCM pour plus de 6 séances	1R31 1R51	10,57 5,26	54,00 26,90
6) Manipulation vertébrale - APCM pour plus de 6 séances par an	1R51 1R52	8,18	41,80
7) Ponction d'un disque et chimionucléolyse	1R61	39,60	202,20
8) Arthroscopie avec ou sans biopsie	1R71	48,92	249,80
9) Bilan d'évaluation pluridisciplinaire en milieu hospitalier, sur prescription, non renouvelable avant le délai de six mois	1R72	24,87	127,00
10) Bilan d'évaluation à l'admission en traitement stationnaire dans le service national de réhabilitation physique ou dans le service national de réhabilitation post-oncologique	1R73	24,87	127,00
11) Bilan d'évaluation pluridisciplinaire à l'admission en lit d'hospitalisation de jour dans le service national de réhabilitation physique ou dans le service national de réhabilitation post-oncologique, sur prescription, non renouvelable avant le délai de 6 mois	1R74	24,87	127,00
REMARQUES: 1) La position 1R72 est réservée au médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation. 2) Le code 1R74 (position 11) ne peut être mis en compte que par un médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation salarié ou agréé auprès du service national de réhabilitation physique ou du service national de réhabilitation post-oncologique de l'établissement hospitalier spécialisé en réhabilitation physique et post-oncologique. Ce bilan est à réaliser dans le cadre d'une équipe			

Г	Code	Cooff	Torif
pluridisciplinaire composée au moins d'un médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation et de deux professionnels de santé différents parmi les suivants : infirmier, masseur-kinésithérapeute	<u>code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
ou ergothérapeute. 3) En cas de traitement en lit d'hospitalisation de jour succédant à un traitement stationnaire dans l'établissement hospitalier qui exploite les services nationaux de réhabilitation physique et de réhabilitation post-oncologique, la mise en compte du code 1R74 (position 11) ne peut pas intervenir avant l'expiration d'un délai minimum de 3 mois entre la fin du traitement stationnaire et le début du traitement en lit d'hospitalisation de jour.			
4) Le code 1R74 (position 11) ne peut être mis en compte qu'à condition que le code 1R72 (position 9) n'ait pas été mis en compte pour le même patient endéans les 3 mois précédents.			
Section 8 - Dermatologie			
1) Prélèvement de peau, hors scalp, visage, cou, mains et pieds et hors muqueuse, pour examen histologique - CAC	CGA11	5,06	25,80
	CGA12	7,59	38,80
3) Capillaroscopie à l'aide d'un capillaroscope	CKQ11	4,93	25,20
renouvelable avant 6 mois - CAC	CKQ12	4,92	25,10
cou, mains et pieds, en une seule séance - CAC	CLA11	8,20	41,90
cou, mains et pieds, en une seule séance, par cryothérapie avec de l'azote liquide - CAC	CLQ11	9,02	46,10
visage, cou, mains et pieds, en une seule séance - CAC	CLA12	10,55	53,90
visage, cou, mains et pieds, en une seule séance, par cryothérapie avec de l'azote liquide - CAC	CLQ12	11,60	59,20
 Destruction de plus de 4 tumeurs bénignes de la peau ou lésions pré- cancéreuses hors scalp, visage, cou, mains et pieds, en une seule séance - CAC 	CLA13	15,94	81,40
10) Destruction de plus de 4 tumeurs bénignes de la peau ou lésions pré- cancéreuses hors scalp, visage, cou, mains et pieds, en une seule séance, par cryothérapie avec de l'azote liquide - CAC	CLQ13	17,53	89,50
11) Destruction de plus de 4 tumeurs bénignes de la peau ou lésions pré- cancéreuses au niveau du scalp, visage, cou, mains et pieds, en une seule séance - CAC	CLA14	18,14	92,60
12) Destruction de plus de 4 tumeurs bénignes de la peau ou lésions pré- cancéreuses au niveau du scalp, visage, cou, mains et pieds, en une seule séance, par cryothérapie avec de l'azote liquide - CAC	CLQ14	19,96	101,90
13) Exérèse ou destruction d'un naevus naevo-cellulaire de moins de 1cm de grand axe en dehors du scalp, visage, cou, mains et pieds - CAC	CLA15	9,38	47,90
14) Exérèse ou destruction d'un naevus naevo-cellulaire de moins de 1 cm de grand axe, au niveau du scalp, visage, cou, mains et pieds - CAC	CLA16	14,46	73,80
15) Exérèse ou destruction d'une tumeur maligne de la peau de moins de 1cm de grand axe en dehors du scalp, visage, cou, mains et pieds - CAC	CLA17	11,72	59,90
16) Exérèse ou destruction d'une tumeur maligne de la peau de moins de 1cm de grand axe au niveau du scalp, visage, cou, mains et pieds - CAC	CLA18	16,41	83,80
17) Exérèse ou destruction d'une tumeur maligne de la peau ou d'un naevus naevo-cellulaire de plus de 1cm de grand axe, sans mise en place d'un fil sous-cutané	CLA19	23,44	119,70
18) Exérèse ou destruction d'une tumeur maligne de la peau ou d'un naevus naevo-cellulaire de plus de 1cm de grand axe, avec mise en place d'un fil sous-cutané	CLA21	26,72	136,50
19) Acte complémentaire : Suture hors scalp, visage, cou, mains, pieds et muqueuse, y compris le matériel	CZA13 CZA14	2,34 3,52	12,00 18,00
le matériel		-	·
	CMQ11 CMQ11X	3,40 0,64	17,40 3,30
	CMQ12	6,21	31,70
	CMQ12X	1,68	8,60
	CMQ13 CNQ11	32,58	166,40 119,70
Ferriman et Gallwey supérieur ou égal à 25) confirmé par un médecin spécialiste en endocrinologie avec un score supérieur ou égal à 5 (sur 8) pour lèvre supérieure et menton, par séance - APCM	CNQTI	23,44	119,70
	CNQ12	32,81	167,60
REMARQUES:			
1) Les codes CLQ11, CLQ12, CLQ13 et CLQ14, CZA13 et CZA14 (positions 6, 8, 10, 12, 19 et 20) sont			
réservés aux médecins spécialistes en dermatologie. 2) Les codes CLA11, CLQ11, CLA12, CLQ12 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables dans une même			
séance avec les codes CLA13, CLQ13, CLA14 et CLQ14 (positions 9 à 12). 3) Le code CLA11 (position 5) n'est pas cumulable dans une même séance avec le code CLQ11 (position			
6). 4) Le code CLA12 (position 7) n'est pas cumulable dans une même séance avec le code CLQ12 (position			
8). 5) Le code CLA13 (position 9) n'est pas cumulable dans une même séance avec le code CLQ13 (position			

	Code	Coeff.	Tarif
10). 6) Le code CLA14 (position 11) n'est pas cumulable dans une même séance avec le code CLQ14			
(position 12). 7) Les codes CMQ11 et CMQ12 (position 21 et 23) ne sont pas cumulables dans une même séance entre			
 eux. 8) Les frais de matériel sans suture ne peuvent être mis en compte que conformément à l'article 15 du présent règlement. 			
9) Le code CZA13 (position 19) ne peut être mis en compte que par les médecins spécialistes en dermatologie lors de leur activité en milieu extra-hospitalier et n'est cumulable que conjointement à un des actes principaux CGA11, CLA11, CLA13, CLA15, CLA17, CLA19, CLA21 (position 1, 5, 9, 13, 15, 17 et 18). Le code CZA13 est cumulable à plein tarif avec les actes susmentionnés et n'est pas cumulable avec les frais de matériel sans suture.			
10) Le code CZA14 (position 20) ne peut être mis en compte que par les médecins spécialistes en dermatologie lors de leur activité en milieu extra-hospitalier et n'est cumulable que conjointement à un des actes principaux CGA12, CLA12, CLA14, CLA16, CLA18, CLA19, CLA21 (position 2, 7, 11, 14, 16, 17 et 18). Le code CZA14 est cumulable à plein tarif avec les actes susmentionnés et n'est pas cumulable avec les frais de matériel sans suture. 11) Le code CNO11 et CNO12 (position 26 et 27) pe pouvent être mis en compte que 6 fair per petient.			
11) Les codes CNQ11 et CNQ12 (position 26 et 27) ne peuvent être mis en compte que 6 fois par patient par année.			
Section 9 - Gériatrie			
 Bilan d'évaluation multidisciplinaire dans le cadre d'institutions ou de réseaux de soins à l'exception des patients hospitalisés en secteur aigu ou en rééducation, une fois par année, acte isolé uniquement cumulable avec les frais de déplacement 	1F11	28,60	146,10
2) Bilan d'évaluation multi-disciplinaire gériatrique lors d'une hospitalisation stationnaire dans un service autre qu'un service de gériatrie pour une personne âgée d'au moins 75 ans et présentant une polymorbidité, sur prescription du médecin traitant hospitalier, non renouvelable avant le délai de 6 mois et comprenant - anamnèse médico-psycho-sociale - recensement des comorbidités et facteurs de risque	1F12	28,60	146,10
- analyse des interactions médicamenteuses			
 évaluation des risques gériatriques: risque de dépendance 			
risque de dénutrition risque de chute			
risque de fracture risque de démence			
risque de dépression risque d'escarre			
risque d'isolement social			
 examen clinique suivant approche gériatrique interprétation des examens biologiques et complémentaires 			
- synthèse des résultats de l'évaluation interdisciplinaire après concertation en équipe - élaboration d'une recommandation d'orientation, de thérapie et de prise en charge globale de la personne			
âgée - rédaction d'un rapport au médecin traitant comportant les résultats de toutes les évaluations énumérées			
ci-dessus - communication des résultats de l'évaluation au patient et à son entourage.			
REMARQUE: Les positions 1F11 et 1F12 sont réservées aux médecins spécialistes en gériatrie.			
Section 10 - Médecine génétique			
 Forfait pour conseil génétique sans test génétique réservé au médecin spécialiste en médecine génétique sur prescription médicale d'un médecin spécialiste et comprenant au moins les éléments suivants: 	1A11	100,55	513,50
 a) Recueil des attentes spécifiques de la personne venant chercher le conseil génétique b) Elaboration des anamnèses personnelle et familiale eu égard au contexte social et ethnique c) Réalisation d'un arbre généalogique comprenant au minimum les apparentés au 2ème degré d) Réalisation d'un examen clinique circonstancié 			
 e) Compléter les données anamnestiques (imagerie radiologique, analyses biologiques, rapports médicaux antérieurs, etc.) 			
f) Explication à la personne venant chercher le conseil génétique de sa situation médicale respectivement génétique de départ et de l'issue possible du résultat du test génétique disponible en détaillant le cas échéant les éventuelles pistes thérapeutiques tout en l'informant sur les coûts encourus ainsi que sur les conditions de la prise en charge par la sécurité sociale g) Si la réalisation du test génétique disponible n'est pas souhaitée par la personne venant chercher le			
conseil génétique, le rapport final est rédigé et transmis au médecin traitant et à la personne elle-même 2) Forfait pour conseil génétique avec test génétique réservé au médecin spécialiste en médecine génétique sur prescription médicale d'un médecin spécialiste et comprenant au moins les éléments suivants:	1A12	124,94	638,10
a) Recueil des attentes spécifiques de la personne venant chercher le conseil génétique b) Elaboration des anamnèses personnelle et familiale eu égard au contexte social et ethnique c) Réalisation d'un arbre généalogique comprenant au minimum les apparentés au 2ème degré			
d) Réalisation d'un examen clinique circonstancié	I		

		Code	Coeff.	Tarif
	e) Compléter les données anamnestiques (imagerie radiologique, analyses biologiques, rapports médicaux		<u> </u>	<u>- 4</u>
	antérieurs, etc.) f) Explication à la personne venant chercher le conseil génétique de sa situation médicale respectivement génétique de départ et de l'issue possible du résultat du test génétique disponible en détaillant le cas échéant les éventuelles pistes thérapeutiques			
	g) Si la réalisation du test génétique disponible est souhaitée par la personne venant chercher le conseil génétique, celle-ci est informée sur les coûts encourus ainsi que sur les conditions de la prise en charge par la sécurité sociale			
	h) Prescription du test génétique suite au consentement éclairé recueilli par écrit auprès de la personne venant chercher le conseil génétique			
	i) Explication du résultat du test génétique à la personne venant chercher le conseil génétique et			
	élaboration de la conduite à tenir éventuelle j) Rédaction du rapport final qui sera transmis au médecin traitant et à la personne venant chercher le conseil génétique			
	Section 11 - Endocrinologie			
1)	Enregistrement en continu du glucose interstitiel par enregistreur portable (holter) avec mise en place, lecture et rapport ; initiation du traitement - CAT	QFQ11	27,44	140,10
2)	Enregistrement en continu du glucose interstitiel par enregistreur portable (holter) chez un enfant de moins de 14 ans avec mise en place, lecture et rapport ; initiation du traitement - CAT	QFQ12	29,73	151,80
3)	Enregistrement en continu du glucose interstitiel par enregistreur portable (holter) avec lecture et rapport; suivi du traitement, maximum un examen trimestriel - CAT	QFQ13	15,10	77,10
4)	Enregistrement en continu du glucose interstitiel par enregistreur portable (holter) chez un enfant de moins de 14 ans avec lecture et rapport, suivi du traitement ; maximum 2 examens trimestriels avec une limite de	QFQ14	16,92	86,40
5)	6 examens annuels - CAT Enregistrement diagnostic de la mesure en continu du glucose interstitiel sur une durée de 2 à 21 jours par	QFQ15	13,26	67,70
6)	enregistreur portable (holter) avec mise en place, lecture et rapport Pose ou changement d'un capteur implantable sous-cutané de mesure continue du glucose interstitiel	QFB11	8,23	42,00
,	Retrait d'un capteur implantable sous-cutané de mesure continue du glucose interstitiel	QFB12	8,23	42,00
,	Installation et initialisation d'une pompe à insuline	QZQ11	32,40	165,50
9)	Programmation et contrôle d'une pompe à insuline avec adaptation des dosages, réglage et supervision des sécurités	QZQ12	13,72	70,10
,	Initialisation d'un stylo à insuline connecté, analyse des données et information du patient	QZB11	14,20	72,50
11)	Test dynamique de stimulation hormonale sous surveillance médicale après administration orale, injection sous-cutanée, intraveineuse ou intramusculaire avec lecture, interprétation et rapport - CAC	QFQ16	11,20	57,20
,	Analyse d'impédance bioélectrique (BIA), y compris l'interprétation - CAC	QKQ11	2,29	11,70
,	Mesure de la fonction sudorale par conductance cutanée électrochimique et interprétation - CAC	QKQ12	2,29	11,70
,	Rétinographie non mydriatique avec interprétation - CAC Mesure de l'index de la pression artérielle systolique d'un membre en au moins 3 points, par doppler	YCQ11 HBM11	3,89 2,29	19,90 11,70
10)	transcutané - CAC	TIDIVITI	2,20	11,70
16)	Épreuve d'effort sur tapis roulant avec mesure de l'index de la pression artérielle systolique (IPS), sous contrôle médical, d'une durée minimale de 30 minutes - CAC	HBQ11	5,60	28,60
,	Cytoponction échoguidée de la thyroïde, par voie transcutanée	QGB11	18,29	93,40
,	Ponction échoguidée des ganglions cervicaux, par voie transcutanée	QGB12 QNB11	22,87	116,80
,	Alcoolisation échoguidée d'un nodule thyroïdien, par voie transcutanée Thermoablation par radiofréquence de nodules thyroïdiens ou parathyroïdiens, avec guidage	QNQ11	34,30 50,31	175,20 256,90
,	échographique			
21)	Bilan d'évaluation pluridisciplinaire comprenant une évaluation standardisée pour un patient diabétique, réalisé en collaboration avec au moins trois professionnels de santé différents, avec rapport des participants; maximum une fois par an	QKQ13	10,74	54,80
22)	Transition d'une prise en charge pédiatrique vers une prise en charge adulte : réunion réalisée par le médecin spécialiste en présence du malade et de la famille ou du tuteur afin de présenter le principe de la transition, décrire les différentes étapes et intervenants et rédiger un rapport sur l'histoire de la maladie et	QZQ13	20,12	102,80
	du malade pour le spécialiste effectuant la suite de la prise en charge			
23)	Transition d'une prise en charge pédiatrique vers une prise en charge adulte : réunion réalisée par le médecin spécialiste en présence du malade et de la famille ou du tuteur afin d'accueillir le malade en transition, présenter le nouveau cadre de prise en charge et intervenants	QZQ14	17,15	87,60
24)	Éducation thérapeutique du patient, à l'exception de patients mineurs, incapables majeurs, souffrant de démence, de troubles psychiatriques, en situation d'handicap, pour l'utilisation du matériel servant à	QZQ15	4,57	23,30
25)	l'autoinjection et l'auto-contrôle - CAC Éducation thérapeutique de patients mineurs, incapables majeurs, souffrant de démence, de troubles	QZQ16	6,86	35,00
-,	psychiatriques, en situation d'handicap, et intervenants sociaux ou éducatifs en charge du patient pour l'utilisation du matériel servant à l'autoinjection et l'autocontrôle - CAC		,,,,	
	REMARQUES: 1) Les codes QFQ11 et QFQ12 (positions 1 et 2) ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois par patient, par période de 4 ans.			
	2) Le code QFB11 (position 6) n'est pas cumulable avec les codes QFQ11 et QFQ12 (positions 1 et 2). 3) Les codes QFQ11, QFQ12, QFQ13, QFQ14 et QFQ15 (positions 1 à 5) ne sont pas cumulables entre			
	eux. 4) Les codes YCQ11 et QKQ13 (positions 14 et 21) ne peuvent être mis en compte que par un médecin agréé dans le réseau de compétences « Diabète et obésité morbide de l'adulte » ou dans le réseau de			
	compétences « Diabète et obésité morbide de l'enfant ».			

		Codo	0 44	T
	El la cada 0.7042 (nacition 22) na naut âtra mia an compte que nor un mádeoir caráá dans la réaccu de	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
	5) Le code QZQ13 (position 22) ne peut être mis en compte que par un médecin agréé dans le réseau de compétences « Diabète et obésité morbide de l'enfant ».			
	6) Le code QZQ14 (position 23) ne peut être mis en compte que par un médecin agréé dans le réseau de			
	compétences « Diabète et obésité morbide de l'adulte ». 7) Les codes QZQ13, QZQ14, QZQ15 et QZQ16 (positions 22 à 25) ne peuvent être mis en compte			
	qu'une seule fois par patient.			
	Chapitre 2 - Chirurgie			
	Section 1 - Traitement des lésions traumatiques			
	Sous-section 1 - Fractures			
a)	Traitement orthopédique, y compris l'immobilisation, d'une fracture simple ne nécessitant pas de réduction. Appareillage provisoire d'une fracture.			
,	Immobilisation d'une fracture: main, poignet, pied, cheville Immobilisation d'une fracture: jambe, avant-bras	2L11 2L12	8,60	43,90 43,90
,	Immobilisation d'une fracture: jambe, avant-bras Immobilisation d'une fracture: coude, bras, épaule, genou, fémur, hanche, bassin	2L12 2L13	8,60 8,60	43,90
,	Immobilisation d'une fracture par grand plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux	2L13	35,35	180,50
,	Immobilisation d'une fracture par corset plâtré, lit plâtré ou collier plâtré	2L15	35,35	180,50
,	Répétition d'un plâtre pour fracture	2L17	8,60	43,90
7)	Répétition d'un plâtre pour fracture bimalléolaire ou fracture du tibia	2L18	12,75	65,10
8)	Répétition d'un plâtre pour fracture des 2 os de l'avant-bras, de l'humérus ou du fémur	2L19	16,80	85,80
b)	Traitement d'une fracture par réduction, extension continue, ou broches de Kirschner et contention			
,	Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture (sauf celles décrites	2L21	15,20	77,60
,	sous 2L22 à 2L24) Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture: rachis, bassin,	2L22	35,35	180,50
	olécrane, rotule ou tarse			
,	Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture bimalléolaire ou fracture des deux os de la jambe	2L23	47,60	243,10
12)	Réduction, extension continue ou broches de Kirschner et contention pour fracture des 2 os de l'avant-bras, de l'humérus ou du fémur	2L24	63,45	324,00
c)	Traitement sanglant de fractures, sans ostéosynthèse ni greffe osseuse, réduction et contention comprises			
13)	Traitement sanglant de fracture: clavicule, olécrane, métacarpe, doigt, péroné, une malléole, orteil	2L31	23,55	120,30
14)	Traitement sanglant de fracture: un os de l'avant-bras, poignet, rotule, tarse, métatarse	2L32	53,10	271,20
15)	Traitement sanglant de fracture: omoplate, côtes, diaphyses du fémur, du tibia, des deux os de la jambe	2L33	71,40	364,60
16)	Traitement sanglant de fracture: humérus, coude, deux os de l'avant-bras, bassin, col du fémur, plateau tibial ou mortaise	2L34	95,10	485,70
d)	Traitement par ostéosynthèse			
17)	Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: clavicule, olécrane, métacarpien, doigt, péroné, une malléole, orteil	2L41	39,40	201,20
,	Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: un os de l'avant-bras, poignet, rotule, tarse, métatarsien	2L42	88,30	450,90
,	Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: omoplate, côte, diaphyse du fémur, du tibia, des deux os de la jambe	2L43	119,05	608,00
20)	Ostéosynthèse, greffe osseuse non comprise: humérus, coude, deux os de l'avant-bras, bassin, col du fémur, plateau tibial et mortaise	2L44	158,60	810,00
	Sous-section 2 - Luxations			
1)	Réduction orthopédique et contention d'une luxation d'un doigt, d'un orteil, de la clavicule	2L51	7,05	36,00
,	Réduction orthopédique et contention d'une luxation du poignet, carpe, bassin, rotule, cou-de-pied	2L52	17,45	89,10
,	Réduction orthopédique et contention d'une luxation épaule, coude, hanche, genou, pied, colonne vertébrale	2L53	28,05	143,20
4)	Réduction sanglante et contention d'une luxation d'un doigt, d'un orteil	2L61	13,60	69,50
,	Réduction sanglante et contention d'une luxation clavicule, carpe, poignet, rotule	2L62	58,25	297,50
,	Réduction sanglante et contention d'une luxation épaule, coude, genou, cou-de-pied	2L63	89,90	459,10
7)	Réduction sanglante et contention d'une luxation de la hanche	2L64	116,45	594,70
	REMARQUE:			
	En cas de fracture avec luxation associée du même segment, les positions des sous-sections 1 et 2 ne sont pas cumulables.			
	Sous-section 3 - Plaies et brûlures			
1)	Parage et suture d'une plaie superficielle et peu étendue (moins de 5 points) des parties molles	2L71	8,60	43,90
,	Frais de matériel	2L71M	3,50	17,90
3)	Parage et suture d'une plaie profonde et étendue ou de plaies multiples (5 points au moins)	2L72	17,45	89,10

	Code	Coeff.	Tarif
4) Frais de matériel	2L72M	3,50	17,90
5) Traitement chirurgical de grands délabrements musculo-cutanés ou de plaies multiples nécessitant une anesthésie générale	2L73	22,25	113,60
6) Suture secondaire (plus de 12 heures) avec avivement, 5 points de suture au moins	2L76	17,45	89,10
7) Frais de matériel	2L76M	3,50	17,90
8) Premier traitement d'une brûlure de moyenne étendue (10% au moins)	2L81	13,20	67,40
9) Premier traitement d'une brûlure de grande étendue (deux segments de membre ou surface totale de plus de 25%)	2L82	15,20	77,60
Section 2 - Chirurgie générale			
Sous-section 1 - Chirurgie des infections			
1) Incision, drainage d'une collection superficielle, peu volumineuse (abcès, furoncle, hématome) - CAC	2G01	4,25	21,70
2) Incision, drainage d'une collection volumineuse sous-cutanée ou profonde	2G02	8,50	43,40
 Incision et drainage d'un phlegmon des gaines digitales ou digito-carpiennes, d'un phlegmon diffus des muscles ou des parois 	2G03	16,75	85,50
Sous-section 2 - Peau et tissu cellulaire sous-cutané			
REMARQUE:			
Les positions 2G05 à 2G07 ne s'appliquent pas aux lésions inférieures à 1 cm2 au visage et inférieures à 5 cm2 au niveau des autres parties du corps.			
1) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; séance test, y compris une	2G05	11,00	56,20
documentation photographique avant le début du traitement - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus 2) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; par séance, jusqu'à 20 cm2 - APCM	2G06	22,00	112,40
pour personne âgée de 18 ans et plus 3) Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodysplasies superficielles; par séance, au-delà de 20 cm2 -	2G07	33,00	168,50
APCM pour personne âgée de 18 ans et plus			,
4) Extraction de corps étrangers superficiels nécessitant une incision	2G51	8,60	43,90
5) Frais de suture	2G51M	3,50	17,90
6) Extraction de corps étrangers profonds sous contrôle radiologique (radiologie non comprise) 7) Implants de médicaments sous forme de pastilles nécessitant une incision cutanée avec suture éventuelle	2G52 2G53	21,40 8,60	109,30 43,90
comprise 8) Frais de suture	2G53M	3,50	17.00
9) Excision de petites tumeurs sous-cutanées, par séance	2G55ivi	6,55	17,90 33,50
10) Frais de suture	2G55M	3,50	17,90
11) Excision de tumeurs sous-cutanées de taille moyenne (2 à 5 cm de diamètre)	2G56	12,55	64,10
12) Frais de suture	2G56M	3,50	17,90
13) Excision de tumeurs cutanées ou sous-cutanées étendues	2G57	26,00	132,80
14) Frais de suture	2G57M	3,50	17,90
Sous-section 3 - Muscles, tendons, synoviales			
1) Biopsie musculaire	2G60	13,05	66,60
1a) Traitement opératoire des ruptures et hernies musculaires	2G61	26,55	135,60
2) Suture primitive ou secondaire d'un tendon extenseur 2) Suture primitive ou secondaire de plusique tendone extenseure 2) Suture primitive ou secondaire de plusique tendone extenseure	2G65	17,45	89,10
3) Suture primitive ou secondaire de plusieurs tendons extenseurs 4) Suture primitive ou secondaire d'un ou de deux tendons fléchisseurs	2G66 2G67	35,35 58,25	180,50 297,50
5) Suture primitive ou secondaire de trois tendons fléchisseurs ou plus	2G68	89,90	459,10
6) Prise d'un greffon de tendon ou d'aponévrose - CAT	2G71	13,05	66,60
7) Rétablissement de la continuité d'un tendon par prothèse	2G72	89,90	459,10
8) Rétablissement de la continuité d'un tendon par greffe, prise du greffon tendineux comprise	2G73	102,95	525,80
9) Allongement, raccourcissement, réimplantation d'un tendon	2G74	35,35	180,50
10) Transplantation tendineuse simple	2G75	52,95	270,40
11) Transplantations tendineuses nécessitant des incisions multiples	2G76	89,90	459,10
12) Ténolyse du tendon extenseur d'un doigt 13) Ténolyse de tendons extenseurs de deux doigts	2G81 2G82	57,85 77,05	295,40 393,50
14) Ténolyse de tendons extenseurs de trois doigts ou plus	2G82 2G83	96,30	491,80
15) Ténolyse de tendons fléchisseurs d'un doigt	2G84	77,05	393,50
16) Ténolyse de tendons fléchisseurs de deux doigts	2G85	96,30	491,80
17) Ténolyse de tendons fléchisseurs de trois doigts ou plus	2G86	115,60	590,40
18) Ténotomie	2G91	13,60	69,50
19) Extirpation de kystes synoviaux superficiels (poignet)	2G92	13,05	66,60
20) Extirpation de kystes synoviaux profonds (creux poplité)	2G93	17,45	89,10
21) Exérèse d'une gaine synoviale 22) Exérèse de deux gaines synoviales	2G94 2G95	57,85 77,05	295,40 393,50
23) Exérèse de deux games synoviales 23) Exérèse de trois gaines synoviales ou plus	2G95 2G96	96,30	491,80
		55,55	101,00

	Code	Cooff	Torif
	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
Sous-section 4 - Système lymphatique			
Extirpation d'un ou de plusieurs ganglions pour examen histologique Extirpation d'une chaîne ganglionseire	2F11	6,70	34,20
Extirpation d'une chaîne ganglionnaire Cellulo-adénectomie unilatérale (avec examen histologique et rapport opératoire): partielle cervicale,	2F12 2F13	48,20 120,00	246,20 612,80
axillaire, pelvienne ou inguinale	2113	120,00	012,00
4) Cellulo-adénectomie élargie (avec examen histologique et rapport opératoire): curage cervical fonctionnel	2F14	320,00	1634,20
ou radical, thoracique, abdominal			
Over souther 5. Morfe			
Sous-section 5 - Nerfs			
1) Suture nerveuse primitive	2P11	37,70	192,50
2) Suture nerveuse secondaire	2P12	44,25	226,00
3) Ablation d'une tumeur nerveuse avec suture	2P13	91,15	465,50
4) Greffe nerveuse	2P14	115,60	590,40
5) Rétablissement de la sensibilité par transplantation cutanée avec le pédicule vasculo-nerveux	2P15	144,55	738,20
b) Libération d'un nerf comprimé après fracture Intervention pour syndrome du canal carpien avec neurolyse	2P16 2P21	37,70 48,20	192,50 246,20
8) Neurotomie du nerf occipital ou du nerf phrénique	2P22	22,25	113,60
9) Neurotomie d'un nerf de la face ou des membres	2P23	38,60	197,10
10) Dénérvation articulaire d'un doigt ou d'un orteil	2P24	19,20	98,10
11) Dénervation du poignet ou de la cheville	2P25	57,85	295,40
12) Dénervation de l'épaule	2P26	77,05	393,50
13) Section bilatérale des nerfs hypogastriques ou érecteurs ou du nerf honteux interne	2P31	70,35	359,30
14) Résection du ganglion stellaire ou de la chaîne symphatique cervicale, dorsale, lombaire ou splanchnique	2P32	91,10	465,20
15) Résection du nerf présacré	2P33	52,05	265,80
16) Sympathectomie périartérielle	2P34	46,85	239,30
Sous-section 6 - Laparoscopie			
Laparoscopie, sans autre intervention intra-abdominale	1G15	29,89	152,60
Laparoscopie avec biopsie ou petite intervention	1G16	36,06	184,20
			, ,
Section 3 - Chirurgie des os et des articulations			
Sous-section 1 - Os			
Ablation d'exostoses ou de chondrome	2K11	13,05	66,60
2) Prise d'un greffon osseux - CAT	2K12	13,05	66,60
3) Biopsie osseuse	2K13	13,05	66,60
4) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou cure d'un abcès d'un petit os	2K21	13,05	66,60
5) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou traitement d'un abcès central d'un grand os	2K22	36,40	185,90
6) Trépanation osseuse et ablation de séquestres ou traitement d'un abcès central d'un grand os, suivie de greffe osseuse	2K23	62,45	318,90
7) Transplantation ou greffe osseuse	2K31	44,25	226,00
8) Résection diaphysaire avec rétablissement de la continuité par greffe, prothèse ou plastie	2K32	166,55	850,60
9) Ostéotomie de redressement, d'allongement, de dérotation	2K33	166,55	850,60
10) Opération de pseudarthrose avec greffe osseuse	2K34	166,55	850,60
11) Ablation de matériel d'ostéosynthèse par voies d'accès superficielles, désenclouage	2K35	25,55	130,50
12) Ablation de matériel d'ostéosynthèse: hanche, fémur, épaule, humérus	2K36	33,05	168,80
Sous-section 2 - Articulations, à l'exclusion de la chirurgie arthroscopique du genou			
4) Authoritania da dusia na da dainta at 1919.	01/44	0.00	40.00
Arthrotomie de drainage des doigts et orteils Arthrotomie de drainage de toute autre articulation	2K41 2K42	3,90	19,90 89,10
3) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie des doigts ou orteils, appareil de fixation compris	2K44	17,45 26,55	135,60
4) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie de l'épaule ou de la hanche, appareil de fixation compris,	2K45	126,90	648,10
sauf plâtre thoraco-brachial ou pelvi-pédieux		.20,00	0.0,.0
5) Arthrotomie pour corps étranger, lésions méniscales ou synoviectomie du genou, appareil de fixation compris, à l'exclusion de toute arthroscopie du genou	2K46	126,90	648,10
6) Arthrotomie pour corps étranger ou synoviectomie des articulations autres que doigt, orteil, hanche, épaule,	2K47	74,15	378,70
genou, articulation temporo-maxillaire 7) Réfection d'un ligament extra-articulaire d'une articulation importante, à l'exclusion de toute arthroscopie du	2K51	74,15	378,70
genou	21(01	74,10	370,70
8) Réfection d'un ligament intra-articulaire d'une articulation importante, à l'exclusion de toute arthroscopie du genou	2K52	148,10	756,30
9) Ligamentoplastie d'une articulation de la main	2K53	38,60	197,10
10) Ligamentoplastie de deux articulations de la main	2K54	48,20	246,20
11) Ligamentoplastie de trois articulations ou plus de la main	2K55	67,35	343,90
12) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie des doigts ou orteils	2K61	35,35	180,50
13) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie sur carpe, poignet, coude, cheville ou tarse	2K62	97,85	499,70
14) Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie de l'épaule ou du genou, à l'exclusion de toute	2K63	148,10	756,30

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
	arthroscopie du genou			
,	Résection articulaire, arthrodèse, butée, arthroplastie de la hanche	2K64	185,25	946,10
	Triple ostéotomie du bassin	2K65	305,00	1557,60
	Arthroplastie par interposition d'une prothèse d'un doigt ou orteil	2K71	48,20	246,20
	Arthroplastie par interposition d'une prothèse du poignet Redressement articulaire progressif d'une grande articulation sous anesthésie générale	2K72 2K73	96,30	491,80
10)	Rediessement anticulaire progressir d'une grande anticulation sous ariestresie generale	2N/3	26,00	132,80
	Sous-section 3 - Chirurgie arthroscopique du genou			
1)	Arthroscopie du genou avec lavage et/ou synovectomie partielle	2M01	109,73	560,40
2)	Arthroscopie du genou avec synovectomie subtotale par deux abords	2M02	138,47	707,20
,	Arthroscopie du genou avec suture de l'aileron rotulien interne	2M03	156,76	800,60
,	Arthroscopie du genou avec section de l'aileron rotulien externe	2M04	146,57	748,50
,	Arthroscopie du genou avec plastie de l'aileron rotulien interne et greffe tendineuse	2M05	209,01	1067,40
,	Arthroscopie du genou avec chondroplastie	2M06	157,02	801,90
,	Arthroscopie du genou avec résection partielle ou totale d'un ménisque et/ou Plica et/ou corps intra-articulaire	2M07	133,76	683,10
8)	Arthroscopie du genou avec résection partielle ou totale des deux ménisques et/ou Plica et/ou corps intra-articulaire	2M08	143,69	733,80
9)	Arthroscopie du genou avec suture d'un ménisque	2M09	195,94	1000,60
,	Arthroscopie du genou avec suture des deux ménisques	2M10	235,13	1200,80
,	Arthroscopie du genou avec microfracture ou forage de Pridie	2M11	146,57	748,50
,	Arthroscopie du genou avec mosaïcplastie ou greffe de chondrocytes ou technique similaire	2M12	209,01	1067,40
- /	Arthroscopie du genou avec ostéosynthèse d'une fracture intra-articulaire chondrale ou osseuse	2M13	219,72	1122,10
,	Arthroscopie du genou avec ligamentoplastie du croisé antérieur avec mise en place d'un implant (autogreffe avec prise de greffon comprise, allogreffe ou synthétique)	2M14	219,72	1122,10
15)	Arthroscopie du genou avec ligamentoplastie du croisé postérieur avec mise en place d'un implant (autogreffe avec prise de greffon comprise, allogreffe ou synthétique)	2M15	235,13	1200,80
16)	Arthroscopie du genou avec reconstructions ligamentaires complexes du croisé antérieur ou du croisé postérieur et suture méniscale	2M16	287,38	1467,60
17)	Arthroscopie du genou avec reconstructions ligamentaires complexes du croisé antérieur et du croisé postérieur et suture méniscale	2M17	365,76	1867,90
18)	Arthroscopie du genou avec ostéosynthèse d'une fracture du plateau tibial	2M18	219,72	1122,10
	Arthroscopie du genou avec transplantation par allogreffe méniscale	2M19	261,26	1334,20
	Arthroscopie du genou avec mise en place d'un ménisque artificiel	2M20	221,55	1131,40
,	Arthroscopie du genou avec trochléoplastie arthroscopique par creusement pour dysplasie	2M21	221,55	1131,40
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: synovectomie subtotale par deux abords	2M22	57,48	293,50
23)	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: suture de l'aileron rotulien interne	2M23	94,05	480,30
24)	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: section de l'aileron rotulien externe	2M24	73,67	376,20
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: plastie de l'aileron rotulien interne avec greffe tendineuse	2M25	154,14	787,20
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: chondroplastie	2M26	94,58	483,00
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: résection partielle ou totale d'un ménisque	2M27	48,07	245,50
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: résection partielle ou totale des deux ménisques	2M28	67,93	346,90
,	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: microfracture ou forage de Pridie	2M29	73,67	376,20
	Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: mosaïcplastie ou greffe de chondrocytes ou analogue Acte complémentaire d'arthroscopie du genou: ostéosynthèse d'une fracture intra-articulaire chondrale ou	2M30	154,14	787,20
31)	osseuse	2M31	130,63	667,10
	REMARQUE:			
	Les actes 2M01 à 2M21 ne sont pas cumulables entre eux.			
	Les actes 2M22 à 2M31 ne sont pris en charge que conjointement à un des actes 2M01 à 2M15 ou 2M18 à 2M21 et sous condition que leur contenu diffère en totalité de celui de l'acte principal qu'ils complètent. Les			
	actes 2M16 et 2M17 sont non cumulables avec un acte complémentaire.			
	Un seul acte complémentaire peut venir compléter un acte principal d'arthroscopie.			
	L'acte 2M18 ne peut être associé à un code d'ostéosynthèse pour la même localisation par voie ouverte, notamment les actes 2L43 et 2L44.			
	Aucun des actes 2M01 à 2M31 n'est cumulable avec l'acte 1R71.			
	Section 4 - Chirurgie des membres			
	Sous-section 1 - Membre supérieur			
1)	Aponévrotomie palmaire	2E11	19,20	98,10
,	Extirpation partielle de l'aponévrose palmaire	2E12	57,85	295,40
3)	Extirpation partielle de l'aponévrose palmaire avec plastie d'un ou de plusieurs doigts	2E13	81,85	418,00
	Extirpation totale de l'aponévrose palmaire	2E14	115,60	590,40
,	Extirpation totale de l'aponévrose palmaire avec plastie d'un ou de plusieurs doigts	2E15	139,60	712,90
	Traitement opératoire de la syndactylie d'une commissure, greffe comprise	2E21	77,05	393,50
,	Traitement opératoire de la syndactylie sur deux commissures de la même main, greffe comprise	2E22	96,30	491,80
,	Traitement opératoire du doigt à ressort, de la camptodactylie Ablation de l'hygroma du coude	2E25	15,05	76,90 56.20
,	Amputation partielle ou totale d'un doigt	2E28 2E31	11,00 8,80	56,20 44,90
10)	Ampaication partionio ou totalo a un doigi	2201	0,00	44,50

11 Amputation particillo ou totale de deux doigs ou utits 252 32.0 10 76.0				
111 Amputation particle out totale ce deux doigs 2		Code	Coeff.	Tarif
22 Amputation partielle ou totale de trois doigs ou plus	11) Amountation partially our totals do doubt doints			
13 Amputation de un coigt avec résection du mitaciaripiem 253 535 570,000 206,700 2	, , ,			
14 Amputation de deux doigts avec résection des métacarpienes 2835 173,90 298,710 18 Replinatation du doigt (osteolorythèses, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises) 2836 173,90 298,710 18 Replinatation de deux doigté (osteolorythèses, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises) 2833 303,55 1558,20 173,90 289,710 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 28	12) Amputation partielle ou totale de trois doigts ou plus	2E33	15,40	78,60
14 Amputation de deux doigts avec résection des métacarpienes 2835 173,90 298,710 18 Replinatation du doigt (osteolorythèses, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises) 2836 173,90 298,710 18 Replinatation de deux doigté (osteolorythèses, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises) 2833 303,55 1558,20 173,90 289,710 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 132,80 280,20 28	13) Amputation d'un doigt avec résection du métacarpien	2F34	38 60	197 10
15) Replantation of un clogic (oxideacynthèse, suture vasculaire, nervouse ou tendineuse comprises) 25.37 26.20 133.48 885,89 137.46 1838,80 1338,80 333,55 150.20 1328,80 333,55 150.20 1328,80 333,55 150.20 1328,80 333,55 150.20 1328,80 333,55 150.20 124.1 468.5 228,33 333,55 150.20 141.20 </td <td>, .</td> <td></td> <td></td> <td>*</td>	, .			*
18 Replantation de deux doigle (estéosyrthèses, auture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises) 753 260, 20 1328, 80 1550, 20 180, Amputation ou désarticulation de la main à fépaude incluse 284 280, 20 283, 30 283, 20 284, 20 284, 20 283, 30 283, 20				*
17 Replantation de trois doigs ou plus (catelosynthese, suture vasculare, nerveuse ou tendineuse comprises) 283 303.55 1502.23 239.30	15) Replantation d'un doigt (ostéosynthèse, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprises)	2E36	173,45	885,80
17 Replantation de trois doigs ou plus (catelosynthese, suture vasculare, nerveuse ou tendineuse comprises) 283 303.55 1502.23 239.30	16) Replantation de deux doigts (ostéosynthèse, suture vasculaire, nerveuse ou tendineuse comprise	es) 2F37	260.20	1328 80
18) Ampstation ou désarriculation de la main à répaule incluse 2541 46,85 239,30 10) 06410 (2004) 242,20 30,00 412,80 0 42,80 0 42,80 0 42,80 0 42,80 0 42,80 0 132,80 22,60 35,15 77,55 28,60 23,15 77,55 28,60 27,34 88,80 22,67 77,55 29,75 28,80 24,90 22,61 77,65 29,64 29,75 29,75 29,75 29,75 29,55 29,75 29,5	, .	,		
19) Destribution interscapulot-floroscique 241,2 60 262,0 0 132,80 0 132,80 0 212,00 226	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		303,55	1550,20
19) Destribution interscapulot-floroscique 241,2 60 262,0 0 132,80 0 132,80 0 212,00 226	18) Amputation ou désarticulation de la main à l'épaule incluse	2E41	46,85	239,30
20, Refection complete d'un moignoin du membre supérieur. à l'exception des doigts 244 425 228,00 225 (incidiation d'un moignoir d'un moignoir d'un protudion (par temps opératoire) 244 351,15 170,50 226,46 351,15 170,50 226,47 77,05 283,50 29,61 244 270,00 226,47 77,05 283,50 283,50 283,50 284,50		2E42	80.80	412.60
225, 000 226, 000	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			*
221 Encolation d'un os du carpe 224 35,15 179,50	20) Refection complete d'un moignon du membre superieur, à l'exception des doigts	2E43	26,00	132,80
221 Encolation d'un os du carpe 224 35,15 179,50	21) Cinématisation d'un moignon d'amputation (par temps opératoire)	2E44	44,25	226,00
23 Policiastion of run dologi	22) Enucléation d'un os du carne	25/15	35.15	170.50
24 Phalangisation d'un métacarpien 2E47 77,05 393,50 529,640 52	, ·			*
Sous-section 2 - Membre Inférieur	23) Pollicisation d'un doigt	2E46	173,45	885,80
Sous-section 2 - Membre Inférieur	24) Phalangisation d'un métacarpien	2F47	77 05	393 50
Sous-section 2 - Membre inférieur	,			*
1) Suture du tendon d'Achille, du tendon rotulien ou de la longue portion du biceps (immobilisation comprise) 2 7 Traitement opératoire d'un orteil en marieau par résection ou par amputation 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	23) Nestatifation de ropposition du podde	2L40	37,03	293,40
2) Traitement opératoire d'un ortell en marteau par résection ou par amputation 255, 8,80 44,90 3) Opération d'alignement des métatarisiens (Clayton), par ortell 256 256, 20,0 132,80 4) Traitement chirurgical d'un hallux valgus 256 8,80 44,90 5) Amputation partielle ou totale d'un ortell 256 8,80 44,90 6) Amputation partielle ou totale d'un ortell 256 8,80 44,90 7) Désarticulation de la hanche excluse 256 8,80 8,80 412,60 8) Désarticulation de la hanche 256 8,80 8,80 412,60 8) Désarticulation de la hanche 256 8,80 8,80 412,60 9) Réfection d'un moigron du membre inférieur, à l'exception des orteils 256 250,00 132,80 10) Astagalectomie 257 44,25 258,00 11) Patallectomie 257 44,25 258,00 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 257 44,25 258,00 13) Ablation d'un hygroma prérotulien 257 44,25 258,00 14) Extigation d'un névrome de Morton 257 48,00 44,90 15) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche 257 48,00 27,00 16) Chargement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale des hanches 258 15,00 66,40 17) Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 258 15,00 66,40 18) Chargement de position après une réduction orthopédique bilatérale 258	Sous-section 2 - Membre inférieur			
2) Traitement opératoire d'un ortell en manteau par résection ou par amputation 2552 8,80 44,90 3) Opération d'alignement des métalarsiers (Claylon), par ortell 2554 256,00 132,80 4) Traitement chirurgical d'un hallux valgus 2554 256,00 132,80 5) Amputation partielle ou totale d'un ortell 2551 8,80 44,90 6) Amputation partielle ou totale d'un ortell 2553 8,80 412,60 7) Désarticulation de la hanche 2553 8,80 8,80 412,60 8) Désarticulation de la hanche 2553 8,80 8,80 412,60 8) Désarticulation interillo-abdominale 2564 117,25 598,80 9) Réfection d'un moigron du membre inférieur, à l'exception des orteis 2571 44,25 226,00 132,80 10) Astagalectomie 2572 44,25 226,00 132,80 12) Ablation d'un moigron du membre inférieur, à l'exception des orteis 2573 8,80 44,90 12) Ablation d'un ribygrome pérotulien 2573 8,80 44,90 13) Ablation d'un hygrome pérotulien 2573 8,80 44,90 14) Extipation d'un névrome de Morton 2575 8,80 197,10 15) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2581 26,00 197,10 16) Changement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale des hanche, contention comprise 2583 35,15 178,50 17) Réduction orthopédique de la luxation congénitale des hanches 2583 35,01 279,60 18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2583 35,01 35,16	1) Suture du tendon d'Achille, du tendon rotulien ou de la longue portion du biceps (immobilisation c	omprise) 2F51	58 25	297 50
3 Opération d'alignement des métatraiseins (Clayton), par orteil 2E5 35.35 180,50 132,80 5). Amputation partielle ou totale d'un orteil 2E61 8,80 44,90 2E61 8,80 44,90 2E62 46,85 239,30 7). Désarticulation du pied à la hanche excluse 2E62 46,85 239,30 7). Désarticulation de la hanche 2E64 117,25 598,80 7). Désarticulation interilio-shodminale 2E64 117,25 598,80 7). Pétatriculation interilio-shodminale 2E64 117,25 598,80 7). Astragalectomie 2E71 44,25 228,00 132,80 10). Astragalectomie 2E71 44,25 228,00 122,80	,			*
A) Traitement chirurgical d'un hallux valgue 2E54 8.80 41.90 6) Amputation particle du totale d'un orteil 2E61 8.80 44.90 6) Amputation particle du totale d'un orteil 2E61 8.80 44.90 6) Amputation ou désarticulation du pied à la hanche excluse 2E62 46.85 239,30 412,60 8) Désarticulation de la hanche 2E63 80.80 412,60 8) Désarticulation de la hanche 2E63 80.80 412,60 8) Désarticulation de la hanche 2E65 26.00 132,80 132,80 10) Astragalectomie 2E71 44.25 226,00 132,80 10) Astragalectomie 2E71 44.25 226,00 132,80 10) Astragalectomie 2E72 44.25 226,00 132,80	2) Traitement operatoire d'un orten en marteau par resection ou par amputation	2E52		44,90
5) Amputation partielle ou totale d'un oriell 2E61 48,80 44,90 7) Désatticulation du pied à la hanche excluse 2E62 46,86 239,30 7) Désatticulation de la hanche 2E54 412,60 30,80 412,60 9) Refection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 2E55 25,00 132,80 10) Astragalectomile 2E71 44,25 228,00 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 2E73 8,80 44,90 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 2E73 8,80 44,90 13) Ablation d'un promome de Morton 2E73 8,80 44,90 13) Ablation d'un prévorme de Morton 2E73 38,60 197,10 15) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E81 260,00 192,80 16) Chargement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches, contention comprise 2E84 17,60 89,90 17) Refuerto comprise 2E83 35,15 179,50 89,90 18) Traitment sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60	3) Opération d'alignement des métatarsiens (Clayton), par orteil	2E53	35,35	180,50
5) Amputation partielle ou totale d'un oriell 2E61 48,80 44,90 7) Désatticulation du pied à la hanche excluse 2E62 46,86 239,30 7) Désatticulation de la hanche 2E54 412,60 30,80 412,60 9) Refection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 2E55 25,00 132,80 10) Astragalectomile 2E71 44,25 228,00 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 2E73 8,80 44,90 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 2E73 8,80 44,90 13) Ablation d'un promome de Morton 2E73 8,80 44,90 13) Ablation d'un prévorme de Morton 2E73 38,60 197,10 15) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E81 260,00 192,80 16) Chargement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches, contention comprise 2E84 17,60 89,90 17) Refuerto comprise 2E83 35,15 179,50 89,90 18) Traitment sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60	4) Traitement chirurgical d'un hallux valgus	2F54	26.00	132.80
6) Amputation ou désarticulation du pied à la hanche excluse 7) Desarticulation de la hanche 8) Désarticulation interitio-abdominale 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 90 Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 90 Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 90 Réfection d'un progress de l'exception des orteils 91 Patellectornie 92 E72 44,25 226,00 12) Ablation d'un hygroma prérotulien 91 Statistique de la function d'un hygroma prérotulien 91 Statistique de la function d'un progress que réduction congénitale de la hanche, contention comprise 91 Chargement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 91 Chargement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale des hanches 91 Traitement sanglant de la luxation congénitale des hanches 91 Traitement sanglant de la luxation congénitale des hanches 91 Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 92 (en suspens) 93 (en suspens) 93 (en suspens) 93 (en suspens) 94 Pose, ablation ou chargement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 91 Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 91 Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 92 Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 93 Pose d'une prothèse be totale de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 94 Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 95 Chargement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien en thurnéral ou pose d'une prothèse inversée 97 Attrodése d'épaule 98 Pose d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoidien en thurnéral ou pose d'une prothèse inversée 99 Ablation d'une pro	, ·			*
7) Désarticulation de la hanche 8) Désarticulation interitio-abdominale 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 12(26,00) 11) Patellactomie 12(27) 44,25 12(28,00) 12) Abdation d'un hygroma prérotulien 12(27) Abdation d'un hygroma prérotulien 13(28) Abdation de l'ongle avec sa matrice - CAC 14(27) Extra d'un révorme de Monton 15(27) Réduction orthropédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 15(27) Réduction orthropédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 15(27) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale de la hanche, contention comprise 17(28) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des banches 17(28) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des banches 18(28) Changement de position après une réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulation des prés une réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulation des prés que réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulations des prés que réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulations des prés que réduction comprise 12(1) (en suspens) 12(1) (en suspens) 12(2) (en suspens) 12(3) (en suspens) 12(4) Rédressement non sanglant d'un pied bot 14(20) 25(24) 25(25(24) 25(25(24) 25(25(24) 25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(2	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			*
7) Désarticulation de la hanche 8) Désarticulation interitio-abdominale 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 9) Réfection d'un moignon du membre inférieur, à l'exception des orteils 12(26,00) 11) Patellactomie 12(27) 44,25 12(28,00) 12) Abdation d'un hygroma prérotulien 12(27) Abdation d'un hygroma prérotulien 13(28) Abdation de l'ongle avec sa matrice - CAC 14(27) Extra d'un révorme de Monton 15(27) Réduction orthropédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 15(27) Réduction orthropédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 15(27) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale de la hanche, contention comprise 17(28) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des banches 17(28) Réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des banches 18(28) Changement de position après une réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulation des prés une réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulation des prés que réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulations des prés que réduction orthropédique bilatérale pour luxation congénitale des particulations des prés que réduction comprise 12(1) (en suspens) 12(1) (en suspens) 12(2) (en suspens) 12(3) (en suspens) 12(4) Rédressement non sanglant d'un pied bot 14(20) 25(24) 25(25(24) 25(25(24) 25(25(24) 25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(25(2	6) Amputation ou désarticulation du pied à la hanche excluse	2E62	46.85	239.30
8) Désarticulation intentilio-abdominale 2E64 117, 25 598,80 1846ction of u'm notigon du membre inférieur, à l'exception des orteils 2E65 26,00 132,80 19,84tegalectomie 2E71 44,25 226,00 13,84tegalectomie 2E73 38,00 44,90 22,00 2273 38,00 44,90 22,00 2274 228,00 2274 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 228,00 2275 2275 228,00 2275	, ,			*
9) Réfection d'un moipnen du membre inférieur, à l'exception des orteils 12, Ablation d'un lyaproma prérotulien 13, Ablation de l'ongle avec sa matrice - CAC 14, Extraption de l'ongle avec sa matrice - CAC 15, Extraption d'un névrome de Monton 16, Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 17, Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 18, Changement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 19, Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale de la hanche, contention comprise 19, Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 19, Traitement sanglant de la luxation congénitale des hanches 10, Insuspens) 10, Insuspens) 11, Insuspens) 12, Insuspens 12, Insuspens 12, Insuspens 13, Insuspens 14, Rédressement non sanglant d'un pied bot 16, Redressement sanglant d'un pied bot 17, Redressement sanglant d'un pied bot 18, Redressement sanglant de prothèses de l'articulation de l'épaule 19, Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral 19, Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoidien ou huméral avec refixation des tubérosités 19, Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoidien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 19, Changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoidien et huméral ou changement d'une 19, Changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoidien et huméral ou changement d'une 19, Changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoidien et huméral ou changement d'une 19, Changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoidien et huméral ou changement d'une 19, Althrodése d'épaule 20, Althrodése	,			
10) Astragalectomie	8) Desarticulation interilio-abdominale	2E64	117,25	598,80
10) Astragalectomie	9) Réfection d'un moignon du membre inférieur. à l'exception des orteils	2E65	26 00	132 80
11 Patellectomie 2E72 44.25 226.00	,			*
12) Ablation d'un hygroma prétotulien 2E73 8,80 44,90 43,00 Ablation de l'ongle avec sa matrice - CAC 2E74 4,30 22,00 14 Extirpation d'un nevrome de Morton 2E75 38,60 197, 10 15 Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E81 26,00 132,80 2E80 2E81 2E81 2E81 2E80 2E81 2E80 2E81 2E81 2E80 2E81 2E81 2E80 2E81	, -			*
13] Ablation de l'ongie avec sa matrice - CAC 2274 4,30 22,00 197,101 105, Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention d'un névrome de Motron 2E75 38,60 197,101 132,80	11) Patellectomie	2E72	44,25	226,00
13] Ablation de l'ongie avec sa matrice - CAC 2274 4,30 22,00 197,101 105, Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention d'un névrome de Motron 2E75 38,60 197,101 132,80	12) Ablation d'un hygroma prérotulien	2F73		
14) Extipation d'un névrome de Morton 2E75 38,60 197,10 5) Réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E81 26,00 132,80 16) Changement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E82 13,00 66,40 17) Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E83 35,15 179,50 18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E84 17,60 89,90 19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E85 80,80 412,60 20) (en suspens) 22) (en suspens) 22 16,00 54,60 2E94 10,70 54,60 25) Redressement non sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 2E95 54,75 279,60 26) Redressement sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 2E94 10,70 54,60 27) Redressement anglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 2E95 54,75 279,60 28) Pose d'une prothèses partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2,00 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>*</td></t<>				*
15) Reduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contentino comprise 2E81 26,00 132,80 66,40 66,40 2E82 13,00 66,40 66,40 66,40 2E82 13,00 66,40 66,40 2E83 35,15 177,50 89,90 177,50 89,90 176,00 89,90 <td>13) Ablation de l'ongle avec sa matrice - CAC</td> <td>2E74</td> <td>4,30</td> <td>22,00</td>	13) Ablation de l'ongle avec sa matrice - CAC	2E74	4,30	22,00
15) Reduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contentino comprise 2E81 26,00 132,80 66,40 66,40 2E82 13,00 66,40 66,40 66,40 2E82 13,00 66,40 66,40 2E83 35,15 177,50 89,90 177,50 89,90 176,00 89,90 <td>14) Extirpation d'un névrome de Morton</td> <td>2E75</td> <td>38.60</td> <td>197.10</td>	14) Extirpation d'un névrome de Morton	2E75	38.60	197.10
16) Chargement de position après une réduction orthopédique de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 17) Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 18) Chargement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 20) (en suspens) 21) (en suspens) 22) (en suspens) 22) (en suspens) 23) (en suspens) 24) Redressement non sanglant d'un pied bot 25) Redressement sanglant d'un pied bot 25) Redressement sanglant d'un pied bot 26) Redressement sanglant de prothèses de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 27) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 28) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avace refixation des tubérosités 2002 224,09 1144, 40 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 3) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 3) Changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changeme	, .			*
Contention comprise 17 Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E83 35,15 179,50 18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E84 17,60 89,90 17 altement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E85 80,80 412,60 20 (en suspens) 22 (en suspens) 22 (en suspens) 23 (en suspens) 24 (en suspens) 25 (en suspens) 26 (en suspens) 27 (en suspens) 28 (en suspens) 29 (en suspens) 20 (e			26,00	
18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E84 17,60 89,90 19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E85 80,80 412,60 20) (en suspens) 22 (en suspens) 25 (en suspens) 22 (en suspens)		hanche, 2E82	13,00	66,40
18) Changement de position après une réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches 2E84 17,60 89,90 19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E85 80,80 412,60 20) (en suspens) 22 (en suspens) 25 (en suspens) 22 (en suspens)	17) Réduction orthopédique bilatérale pour luxation congénitale des hanches	2E83	35.15	179.50
Nanches 19 Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 2E85 80,80 412,60 20 (en suspens) 21 (en suspens) 22 (en suspens) 23 (en suspens) 23 (en suspens) 24 Redressement non sanglant d'un pied bot 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 364,75 279,60 2E95	,			*
19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise 20 (en suspens) 20 (en suspens) 22 (en suspens) 22 (en suspens) 23 (en suspens) 23 (en suspens) 24 (en suspens) 26 (en suspens) 27 (en suspens) 28 (en suspens) 29 (en su		itale des 2E84	17,60	89,90
20 (en suspens) 21 (en suspens) 22 (en suspens) 23 (en suspens) 24 Redressement non sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 2E95	hanches			
20 (en suspens) 21 (en suspens) 22 (en suspens) 23 (en suspens) 24 Redressement non sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 2E95	19) Traitement sanglant de la luxation congénitale de la hanche, contention comprise	2E85	80.80	412.60
21) (en suspens) 22) (en suspens) 22) (en suspens) 23) (en suspens) 24) Redressement non sanglant d'un pied bot 2E94 10,70 54,60 25) Redressement sanglant d'un pied bot 2E95 54,75 279,60 Sous-section 3 - Prothèses a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 2J01 216,71 1106,70 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 2J02 224,09 1144,40 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 2J03 229,02 216,71 1106,70 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 2J03 229,02 21143,30 1232,40 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral 2J05 305,36 1559,40 6) Changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 2J06 364,46 1861,30 9)	,		,	,
22) (en suspens) 23) (en suspens) 24 (en suspens) 25 (en suspens) 26 (en suspens) 27 (en suspens) 27 (en suspens) 28 (en s	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
23) (en suspens) 24) Redressement non sanglant d'un pied bot 2E95 54,75 279,60 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 2E95 54,75 2E95 2E9	21) (en suspens)			
23) (en suspens) 24) Redressement non sanglant d'un pied bot 2E95 54,75 279,60 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 279,60 2E95 54,75 2E95 54,75 2E95 2E9	22) (en suspens)			
24) Redressement non sanglant d'un pied bot 25) Redressement sanglant d'un pied bot 26) Redressement sanglant d'un pied bot 279,60 Sous-section 3 - Prothèses a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2) Changement d'une prothèse de la tête radiale				
25) Redressement sanglant d'un pied bot Sous-section 3 - Prothèses a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 2) 203 229,02 1169,60 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 2) 204 241,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 226,20 252,41 228,00 252,	23) (en suspens)			
25) Redressement sanglant d'un pied bot Sous-section 3 - Prothèses a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 2) 203 229,02 1169,60 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 2) 204 241,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 229,02 214,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 241,33 1232,40 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 1289,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 2189,00 252,41 226,20 252,41 228,00 252,	24) Redressement non sanglant d'un pied bot	2E94	10.70	54.60
Sous-section 3 - Prothèses a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implants glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 1) Pose d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2) 2011 2) 202 2) 203 2) 205 305,36 1559,40 2) 206 364,46 1861,30 2) 207 2) 233,94 1194,70 2) 1194,70 3) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2) 209 2) 252,41 2) 209 2) 252,41 2) 1289,00 2) 10 Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2) 200 4) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2) 201 2) 202 2) 203 2) 205 2) 206 305,36 1559,40 2) 207 2) 208 2) 211 2) 216,71 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2) 2) 209 2) 252,41 2) 209 2) 252,41 2) 209 2) 209 2) 252,41 2) 209 2)	, and the second			
a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 1) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 1) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2) Chang	23) Nedressement sangiant dum pied bot	2E95	34,73	279,00
a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule 1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 1) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 1) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2) Chang	Sous-section 3 - Prothèses			
1) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Atthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse de la tête radiale 1) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2) Changement d'une prothèse de la tête radiale				
2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 11) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 12) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse de la tête radiale 4) Changement d'une prothèse de la tête radiale 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 6) Changement d'une prothèse de la tête radiale 7) Pose d'une prothèse de la tête radiale 7) All 126,70 126,70 127,00 1289,00 129	a) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation de l'épaule			
2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tubérosités 3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 11) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 12) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse de la tête radiale 4) Changement d'une prothèse de la tête radiale 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 6) Changement d'une prothèse de la tête radiale 7) Pose d'une prothèse de la tête radiale 7) All 126,70 126,70 127,00 1289,00 129	4) Dogo diumo mosti do nosti alla da ll'Energia menimulante all'energia de la constanta	0.10.1	040.74	4400 70
3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 11) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Changement d'une prothèse de la tête radiale				-
3) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée 4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 11) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Changement d'une prothèse de la tête radiale	2) Pose d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral avec refixation des tul	bérosités 2J02	224,09	1144,40
4) Pose d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou pose d'une prothèse inversée avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2009 252,41 289,00 10) Ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse de la tête radiale 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 6) Changement d'une prothèse de la tête radiale 7) Arthrodèse inversée 2,005 2,006 2,007 2,007 2,008 2,009 2,0				-
avec refixation des tubérosités 5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse de la tête radiale 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 6) Changement d'une prothèse de la tête radiale 7) Atlation d'une prothèse de la tête radiale 7) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 7) Pose d'une prothèse	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			•
5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une pr		inversée 2J04	241,33	1232,40
5) Changement d'une prothèse partielle de l'épaule, par implant glénoïdien ou huméral 6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une pr	avec refixation des tubérosités			
6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement d'une prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 11) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 21) Pose d'une prothèse de la tête radiale 21) Pose d'une prothèse totale du coude 21) Pose d'une prothèse totale du coude 21) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 21) Pose d'une prothèse de la tête radiale		2 105	305 36	1550 40
prothèse inversée 7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 10) Ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse de la tête radiale 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 6) Changement d'une prothèse de la tête radiale 7) Changement d'une prothèse de la tête radiale				
7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale	6) Changement d'une prothèse totale de l'épaule, par implants glénoïdien et huméral ou changement	ent d'une 2J06	364,46	1861,30
7) Arthrodèse d'épaule 8) Ablation d'une prothèse de l'épaule 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 20) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale 20) Pose d'une prothèse totale du coude 20) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 20) Pose d'une prothèse de la tête radiale	prothèse inversée			
8) Ablation d'une prothèse de l'épaule 2J08 211,78 1081,50 9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 2J09 252,41 1289,00 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 2J10 252,41 1289,00 b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 2J11 216,71 1106,70 2) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2J12 158,84 811,20 3) Pose d'une prothèse totale du coude 2J13 240,10 1226,20 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	·	2 107	233 U1	1104.70
9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse 10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur 200 200 200 200 200 200 200 200 200 20				
10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2) L'au 216,71 1106,70 1226,20 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 145,41 1289,00 145,41 1		2J08	211,78	1081,50
10) Ablation d'une prothèse de l'épaule avec mise en place d'un espaceur b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2) L'au 216,71 1106,70 1226,20 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 125,41 1289,00 145,41 1289,00 145,41 1	9) Ablation d'une prothèse de l'épaule, avec arthrodèse	2J09	252.41	1289.00
b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude 1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2) Changement d'une prothèse de la tête radiale	,			
1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus 2 J11 216,71 1106,70 2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 3) Pose d'une prothèse totale du coude 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2 J13 240,10 1226,20 2 J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2 J15 216,71 1106,70	10) Abiation d'une protriése de répaule avec mise en place d'un espaceur	2310	252,41	1269,00
2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2J12 158,84 811,20 3) Pose d'une prothèse totale du coude 2J13 240,10 1226,20 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	b) Pose, ablation ou changement de prothèses de l'articulation du coude			
2) Pose d'une prothèse de la tête radiale 2J12 158,84 811,20 3) Pose d'une prothèse totale du coude 2J13 240,10 1226,20 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	1) Pose d'une prothèse distale de l'humérus	2 111	216 71	1106.70
3) Pose d'une prothèse totale du coude 2J13 240,10 1226,20 4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	, ·			
4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	2) Pose d'une prothèse de la tête radiale	2J12	158,84	811,20
4) Changement d'une prothèse distale de l'humérus 2J14 252,41 1289,00 5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70	3) Pose d'une prothèse totale du coude	2,113	240 10	1226 20
5) Changement d'une prothèse de la tête radiale 2J15 216,71 1106,70				
	5) Changement d'une prothèse de la tête radiale	2J15	216,71	1106,70
0) Shangsmark a tillo protrioso totalo de ocuado	, g			
	of changement a tine protitiose totale at totale	2310	303,30	1338,40

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
7) Ablation d'une prothèse du coude	2J17	153,91	786,00
8) Ablation d'une prothèse du coude avec arthrodèse	2J18	252,41	1289,00
9) Ablation d'une prothèse du coude avec mise en place d'un espaceur	2J19	252,41	1289,00
c) Pose, ablation ou changement d'une prothèse de la hanche			
Pose d'une hémi prothèse de hanche, implant fémoral	2J21	216,71	1106,70
2) Pose d'une prothèse totale de hanche	2J22	229,02	1169,60
3) Changement d'une prothèse de hanche, implant cotyloïdien ou implant fémoral	2J23	305,36	1559,40
4) Changement d'une prothèse totale de hanche, implant cotyloïdien et implant fémoral	2J24	364,46	1861,30
5) Ablation d'une prothèse de hanche	2J25	153,91	786,00
6) Ablation d'une prothèse de hanche avec arthrodèse	2J26	252,41	1289,00
7) Ablation d'une prothèse de hanche avec mise en place d'un espaceur	2J27		1289,00
1) Abiation d'une protriése de nariche avec mise en place d'un espaceur	2327	252,41	1209,00
d) Pose, ablation ou changement d'une prothèse de l'articulation du genou			
1) Pose d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou, interne ou externe ou fémoro-patellaire	2J31	220.02	1160 60
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		229,02	1169,60
2) Pose d'une prothèse partielle bicompartimentale du genou, interne ou externe et fémoro-patellaire	2J32	236,41	1207,30
Pose d'une prothèse totale du genou, sans resurfaçage de la rotule	2J33	229,02	1169,60
 Pose d'une prothèse totale du genou, avec resurfaçage de la rotule 	2J34	241,33	1232,40
5) Changement d'une prothèse partielle unicompartimentale du genou	2J35	320,13	1634,90
6) Changement d'une prothèse partielle bicompartimentale du genou	2J36	320,13	1634,90
7) Changement d'une prothèse totale du genou	2J37	364,46	1861,30
8) Ablation d'une prothèse du genou	2J38	211,78	1081,50
9) Ablation d'une prothèse du genou avec arthrodèse	2J39	252,41	1289,00
		1	•
10) Ablation d'une prothèse du genou, avec mise en place d'un espaceur	2J40	252,41	1289,00
e) Pose, ablation ou changement d'une prothèse de l'articulation de la cheville			
4) Door diving prothège totale de chaville	0.144	220.00	4400.00
1) Pose d'une prothèse totale de cheville	2J41	229,02	1169,60
2) Changement d'une prothèse totale de cheville	2J42	364,46	1861,30
Ablation d'une prothèse de cheville	2J43	152,68	779,70
4) Ablation d'une prothèse de cheville avec arthrodèse	2J44	252,41	1289,00
5) Ablation d'une prothèse de cheville avec mise en place d'un espaceur	2J45	252,41	1289,00
REMARQUE: Les tarifs des actes prévus à la sous-section 3 comprennent les actes d'imagerie per-opératoire, et sou donc non-cumulables.	nt		
Section 5 - Chirurgie du thorax et du cou			
Sous-section 1 - Cou			
1) Torticolis traité par ténotomie sous-cutanée	2H11	13,60	69,50
Torticolis traité par allongement à ciel ouvert	2H12	35,35	180,50
3) Scalénotomie	2H13	20,75	106,00
Thyroïdectomie nécessitant une cervico-thoracotomie	2H33	213,45	1090,10
5) Thymectomie	2H43	213,45	1090,10
		, ,	, .
Sous-section 2 - Chirurgie des seins			
a) Examens diagnostiques			
1) Biopsie mammaire, échographie comprise	SGQ11	25,01	127,70
b) Évacuation de collection du sein			
1) Incision du sein avec ou sans drain de collection, échographie comprise	SLA11	11,15	56,90
Drainage d'une collection dans un sein, échographie comprise	SLQ11	25,01	127,70
Dramage d'une conection dans un sent, echographie comprise Ponction de kyste mammaire, échographie comprise	SLQ11	25,01	
of i onotion de kyste manimane, echograpine comprise	SLUIZ	25,01	127,70
c) Exérèse partielle du sein			
1) Tumorectomie mammaire unilatérale, maligne ou bénigne	SMA11	110,23	562,90
Tumorectomie mammaire dillatérale, maligne ou bénigne	SMA12	220,47	1125,90
Tumorectomie mammaire unilatérale, maiigne ou benigne Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec exérèse du ganglion sentinelle	SMA13	151,23	
,		1	772,30
4) Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle	SMA14	261,47	1335,30
5) Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle	SMA15	302,47	1544,70
6) Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec curage axillaire homolatéral	SMA16	178,11	909,60
7) Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec curage axillaire unilatéral	SMA17	288,35	1472,60
8) Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec curage axillaire bilatéral	SMA18	356,22	1819,20
9) Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec curage axillaire unilatéral et exérèse du ganglio	n SMA19	329,34	1681,90
sentinelle controlatéral		·	
	•		

		Code	Cooff	Torif
10)	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec réexploration axillaire homolatérale	SMA21	<u>Coeff.</u> 178,11	<u>Tarif</u> 909,60
,	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec réexploration axillaire bilatérale Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec réexploration axillaire bilatérale	SMA22	356,22	1819,20
,	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec exérèse du ganglion sentinelle et curage axillaire	SMA23	219,11	1119,00
,	homolatéral	OWN ALO	210,11	1110,00
13)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle et curage axillaire bilatéral	SMA24	438,22	2237,90
14)	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec exérèse du ganglion sentinelle et correction oncoplastique du sein par lambeau interne	SMA25	180,88	923,70
15)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA26	320,77	1638,10
16)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA27	361,77	1847,50
17)	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec curage axillaire et correction oncoplastique du sein par lambeau interne	SMA28	207,76	1061,00
18)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec curage axillaire unilatéral et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA29	334,65	1709,00
19)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec curage axillaire bilatéral et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA31	415,52	2122,00
20)	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec exérèse du ganglion sentinelle, curage axillaire et correction oncoplastique du sein par lambeau interne	SMA32	248,76	1270,40
21)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle, curage axillaire bilatéral et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA33	497,52	2540,80
22)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle, curage axillaire unilatéral et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA34	388,64	1984,70
23)	Tumorectomie mammaire unilatérale maligne, avec réexploration axillaire et correction oncoplastique du sein par lambeau interne	SMA35	207,76	1061,00
24)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec réexploration axillaire unilatérale et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA36	347,65	1775,40
25)	Tumorectomie mammaire bilatérale maligne, avec réexploration axillaire bilatérale et correction oncoplastique des seins par lambeaux internes	SMA37	415,52	2122,00
26)	Pyramidectomie unilatérale	SMA38	66,93	341,80
27)	Pyramidectomie bilatérale	SMA39	133,86	683,60
28)	Mastectomie sous-cutanée unilatérale	SMA41	122,70	626,60
29)	Mastectomie sous-cutanée bilatérale	SMA42	245,41	1253,30
30)	Mastectomie sous-cutanée unilatérale avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle	SMA43	130,73	667,60
31)	Mastectomie sous-cutanée bilatérale avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle	SMA44	261,47	1335,30
,	Mastectomie sous-cutanée bilatérale avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle	SMA45	302,43	1544,50
,	Reprise des berges d'exérèse par mastectomie partielle unilatérale	SMA46	66,93	341,80
,	Reprise des berges d'exérèse par mastectomie partielle bilatérale	SMA47	133,86	683,60
35)	Résection complémentaire avec extemporané des berges	SMA48	55,77	284,80
d)	Mastectomie totale			
	Mastectomie totale unilatérale	SNA11	110,23	562,90
,	Mastectomie totale bilatérale	SNA12	220,47	1125,90
ĺ	Mastectomie totale élargie	00444	454.00	770.00
,	Mastectomie totale unilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec exérèse du ganglion sentinelle homolatéral	SPA11	151,23	772,30
,	Mastectomie totale bilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec exérèse unilatérale du ganglion sentinelle	SPA12	274,30	1400,80
,	Mastectomie totale bilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec exérèse bilatérale du ganglion sentinelle	SPA13	302,46	1544,60
,	Mastectomie totale unilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec curage axillaire unilatéral	SPA14	178,11	909,60
,	Mastectomie totale bilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec curage axillaire bilatéral	SPA15	356,22	1819,20
,	Mastectomie totale unilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec exérèse homolatérale du ganglion sentinelle et curage axillaire consécutif	SPA16	219,11	1119,00
,	Mastectomie totale bilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec exérèse du ganglion sentinelle et curage axillaire consécutif	SPA17	438,22	2237,90
,	Mastectomie totale unilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec réexploration axillaire unilatérale	SPA18	178,11	909,60
9)	Mastectomie totale bilatérale, avec ou sans conservation de l'étui cutané, avec réexploration axillaire bilatérale	SPA19	356,22	1819,20
f)	Actes thérapeutiques sur la plaque aréolo-mamelonnaire			
,	Ablation unilatérale du complexe aréolo-mamelonnaire	SVA15	55,77	284,80
2)	Ablation bilatérale du complexe aréolo-mamelonnaire	SVA16	111,55	569,70
g)	Autres actes thérapeutiques en sénologie			
1)	Curage axillaire, par abord direct	SZA11	122,99	628,10

		Code	Coeff.	Tarif
2)	Exérèse du ganglion sentinelle, par abord direct	SZA12	82,00	418,80
3)	Reprise des berges d'exérèse avec curage axillaire homolatéral, par abord direct	SZA13	178,11	909,60
,	Drainage chirurgical d'un sein pour hématome, abcès ou autre, par abord direct	SZA14	26,77	136,70
,	Drainage d'un lymphocèle axillaire, échographie comprise	SZQ11	25,01	127,70
6)	Drainage chirurgical d'un lymphocèle axillaire, par abord direct	SZA15	26,77	136,70
	REMARQUES: 1) Les codes SZA11 et SZA12 (positions 1 et 2) ne sont ni cumulables entre eux, ni avec une autre position de la présente sous-section.			
	2) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes SMA13, SMA14, SMA15, SMA16, SMA17, SMA18, SMA19, SMA21, SMA22, SMA23, SMA24, SMA25, SMA26, SMA27, SMA28, SMA29, SMA31, SMA32, SMA33, SMA34, SMA35, SMA36, SMA37, SMA41, SMA42, SMA43, SMA44, SMA45, SNA11, SNA12, SPA11, SPA12, SPA13, SPA14, SPA15, SPA16, SPA17, SPA18, SPA19, SZA11 et SZA13 de la présente sous-section.			
	Sous-section 3 - Cage thoracique			
,	Résection d'une côte cervicale	2T11	44,25	226,00
,	Résection de côtes Traitement chirurgical des difformités de la paroi thoracique (en entonnoir, en carène)	2T12 2T21	30,75 78,10	157,00 398,80
	Thoracoplastie portant sur la paroi thoracique	2T21 2T22	78,10	398,80
	Fracture du sternum et/ou de côte(s), traitement sanglant	2T23	71,40	364,60
	Sous-section 4 - Médiastin			
1)	Médiastinoscopie	2T31	82,00	418,80
,	Extirpation d'un kyste ou d'une tumeur bénigne du médiastin	2T41	213,45	1090,10
- /	Extirpation d'une tumeur maligne du médiastin	2T42	213,45	1090,10
,	Chirurgie des lésions de l'oesophage thoracique sans suppression de la continuité, sans anastomose	2T51	213,45	1090,10
,	Résection segmentaire de l'oesophage et oesophagoplastie Résection segmentaire de l'oesophage et anastomose gastrique ou entérique	2T52 2T53	213,45 286,10	1090,10 1461,10
0)	The second of th	2100	200,10	1101,10
	REMARQUE: Les positions 2T41 à 2T53 ne peuvent être mises en compte qu'en cas d'intervention avec sternotomie ou thoracotomie.			
	Sous-section 5 - Poumons et Plèvre			
1)	Thoracotomie exploratrice et petite intervention locale	2T61	61,60	314,60
,	Opération de la pleurésie purulente avec résection costale	2T62	35,15	179,50
,	Thoracoplastie avec intervention pleuro-pulmonaire	2T71	78,10	398,80
,	Pneumothorax extra-pleural Décortication pleurale	2T72 2T73	52,05 78,10	265,80 398,80
,	Traitement par thoracotomie des lésions traumatiques graves des poumons et de la cage thoracique	2T74	184,50	942,20
,	Lobectomie ou résection segmentaire	2T81	184,50	942,20
8)	Pneumonectomie	2T82	184,50	942,20
	Sous-section 6 - Coeur, gros vaisseaux du médiastin			
a)	Actes et pontages sur les coronaires			
1)	Intervention chirurgicale sur les coronaires sans pontage, avec ou sans plastie du tronc coronaire gauche, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA01	376,15	1921,00
	Revascularisation coronaire par pontage avec une anastomose distale par voie mini-invasive (MIDCAB)	HPA02	429,38	2192,80
,	Revascularisation coronaire par pontage avec deux anastomoses distales par voie mini-invasive (MIDCAB)	HPA03	587,44	3000,00
,	Revascularisation coronaire avec une anastomose distale, avec prélèvement d'un greffon, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA04	368,59	1882,40
5)	Revascularisation coronaire avec deux anastomoses distales, avec prélèvement d'un greffon à ciel ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA05	449,49	2295,50
6)	Revascularisation coronaire avec deux anastomoses distales, avec prélèvement de deux greffons à ciel ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA06	513,68	2623,30
7)	Revascularisation coronaire avec deux anastomoses distales, avec prélèvement de deux greffons dont au moins un par voie endoscopique, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA07	536,08	2737,70
8)	Revascularisation coronaire avec trois anastomoses distales, avec prélèvement de deux greffons à ciel ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA08	565,57	2888,30
9)	Revascularisation coronaire avec trois anastomoses distales, avec prélèvement de deux greffons dont au moins un par voie endoscopique, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HPA09	630,62	3220,50
10)	Revascularisation coronaire avec trois anastomoses distales, avec prélèvement de trois greffons à ciel	HPA10	601,91	3073,90
11)	ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie Revascularisation coronaire avec trois anastomoses distales, avec prélèvement de trois greffons dont au	HPA11	659,05	3365,70
12)	moins un par voie endoscopique, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie Revascularisation coronaire avec quatre anastomoses distales ou plus, avec prélèvement de deux greffons	HPA12	601,91	3073,90
	à ciel ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie			

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
13) Revascularisation coronaire avec quatre anastomoses distales ou plus, avec prélèvement de deux greffon	s HPA13	673,17	3437,80
dont au moins un par voie endoscopique, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie			
14) Revascularisation coronaire avec quatre anastomoses distales ou plus, avec prélèvement de trois greffon	s HPA14	637,04	3253,30
à ciel ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie		, , ,	,
15) Revascularisation coronaire avec quatre anastomoses distales ou plus, avec prélèvement de trois greffon	s HPA15	715,18	3652,40
dont au moins un par voie endoscopique, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie			0002,.0
aona da membra vene en acceptique, ande da cano innee en place a une elle, par incitacionino			
b) Actes sur le péricarde			
b) Actes sur le periodi de			
16) Péricardectomie subtotale, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HQA01	271,68	1387,40
17) Fenestration péricardique par thoracotomie ou par voie sous-xyphoïdienne	HQA02	117,19	598,50
18) Fenestration péricardique par thoracoscopie	HQC01	1	
-,		164,07	837,90
19) Ponction péricardique avec monitoring cardiovasculaire complet, sous contrôle échographique, par voi		58,60	299,30
transcutanée (ponction), sous-xyphoïdale ou parasternale, réalisée dans le service national de chirurgi	9		
cardiaque			
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A			
c) Actes sur les oreillettes ou les ventricules			
		0.40.00	4707.00
20) Intervention chirurgicale sur une ou deux oreillette(s) nécessitant une atriotomie (hors ablation de foyer d	e HLA01	340,29	1737,80
fibrillation), avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie			
21) Intervention chirurgicale sur une ou deux oreillette(s) nécessitant une atriotomie (hors ablation de foyer d	e HLA02	376,10	1920,70
fibrillation), avec mise en place d'une CEC, par sternotomie partielle ou mini-thoracotomie			
22) Ablation d'un foyer de fibrillation auriculaire, sans mise en place d'une CEC, par thoracoscopie o	J HNQ01	442,31	2258,80
thoracotomie			
23) Exclusion de l'auricule gauche, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie ou thoracoscopie	HNQ02	264,28	1349,70
24) Ablation dans l'oreillette gauche d'un foyer de fibrillation auriculaire, avec mise en place d'une CEC, pa	r HNA01	351,58	1795,50
thoracotomie			
25) Ablation biauriculaire d'un foyer de fibrillation auriculaire, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomi	HNA02	363,30	1855,30
26) Consolidation de la paroi ventriculaire du coeur, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HLA03	288,05	1471,00
27) Réfection de la paroi ventriculaire du coeur, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HLA04	452,50	2310,90
28) Réfection de la paroi ventriculaire et septale du coeur, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HLA05	483,38	2468,60
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			•
29) Exérèse d'une tumeur ou corps étranger ou caillot du ventricule, avec mise en place d'une CEC, pa	r HLA06	436,81	2230,70
thoracotomie		054.50	4705 50
30) Résection d'un bourrelet musculaire infra-aortique pour cardiomyopathie obstructive, avec mise en plac	HLA07	351,58	1795,50
d'une CEC, par thoracotomie			
d) Actes sur les valves cardiaques			
		000.00	4747.00
31) Commissurotomie atrioventriculaire droite (tricuspide), avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA01	336,22	1717,00
32) Annuloplastie ou valvuloplastie atrioventriculaire droite (tricuspide), avec mise en place d'une CEC, pa	r HMA02	376,02	1920,30
thoracotomie			
33) Annuloplastie et valvuloplastie atrioventriculaire droite (tricuspide), avec mise en place d'une CEC, pa	r HMA03	429,38	2192,80
thoracotomie			
34) Annuloplastie ou valvuloplastie atrioventriculaire droite (tricuspide), avec mise en place d'une CEC	C HMQ01	429,38	2192,80
périphérique, par technique mini-invasive			
35) Annuloplastie et valvuloplastie atrioventriculaire droite (tricuspide), avec mise en place d'une CEG	HMQ02	458,94	2343,80
périphérique, par technique mini-invasive			
36) Réparation ou remplacement de la valve atrioventriculaire (tricuspide) droite, sans mise en place d'un	HMF01	429,38	2192,80
CEC, par cathéterisme			
37) Remplacement de la valve atrioventriculaire droite (tricuspide) par prothèse mécanique ou bioprothèse o	u HMA04	376,02	1920,30
homogreffe, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie		·	ŕ
38) Remplacement de la valve atrioventriculaire droite (tricuspide) par prothèse mécanique ou bioprothèse o	u HMQ03	429,38	2192,80
homogreffe, avec mise en place d'une CEC périphérique, par technique mini-invasive		120,00	2.02,00
39) Commissurotomie de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale), avec mise en place d'une CEC, pa	r HMA05	352,34	1799,40
thoracotomie avec CEC		002,04	1700,40
40) Annuloplastie atrioventriculaire gauche (mitrale), avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA06	391,51	1999,40
41) Annuloplastic atrioventriculaire gauche (mitrale), avec mise en place d'une CEC périphérique, pa			-
technique mini-invasive	II HIVIQU4	444,23	2268,60
·		420.20	2402.00
42) Annuloplastie et valvuloplastie atrioventriculaire gauche (mitrale), avec ou sans plastie de l'oreillett gauche, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA07	429,38	2192,80
	LIMOOF	F4F 70	0000.00
43) Annuloplastie et valvuloplastie atrioventriculaire gauche (mitrale), avec ou sans plastie de l'oreillette	HMQ05	515,70	2633,60
gauche, avec mise en place d'une CEC périphérique, par technique mini-invasive		540.04	0005.00
44) Reconstruction de l'anneau atrioventriculaire gauche (mitrale) avec valvuloplastie, avec ou sans plastie de	HMA08	510,21	2605,60
l'oreillette gauche, avec mise en place d'une ČEC, par thoracotomie			0000 00
45) Reconstruction de l'anneau atrioventriculaire gauche (mitrale) avec valvuloplastie, avec ou sans plastie d	e HMQ06	555,87	2838,80
l'oreillette gauche, avec mise en place d'une CEC périphérique, par technique mini-invasive			
46) Réparation ou remplacement de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale), sans mise en place d'une CEC	, HMF02	429,38	2192,80
par cathétérisme			
47) Remplacement de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale) par prothèse mécanique ou bioprothèse, ave	c HMA09	418,21	2135,80
mise en place d'une CEC, par thoracotomie			
48) Remplacement de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale) par prothèse mécanique ou bioprothèse, ave	c HMQ07	471,57	2408,30
mise en place d'une CEC périphérique, par technique mini-invasive			
49) Remplacement de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale) par homogreffe, avec ou sans plastie de	e HMA10	458,94	2343,80
l'oreillette gauche, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie			

		Code	Coeff.	Tarif
,	Remplacement de la valve atrioventriculaire gauche (mitrale) par prothèse en position non anatomique, avec renforcement ou reconstruction de l'anneau, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA11	473,51	2418,20
,	Commissurotomie ou valvectomie pulmonaire, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie Remplacement de la valve pulmonaire par prothèse mécanique ou bioprothèse, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA12 HMA13	352,34 376,02	1799,40 1920,30
53)	Remplacement de la valve pulmonaire par homogreffe, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA14	458,94	2343,80
,	Commissurotomie de la valve aortique, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA15	281,27	1436,40
,	Valvuloplastie aortique, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA16	452,50	2310,90
50)	Remplacement de la valve aortique par prothèse mécanique ou bioprothèse, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA17	414,36	2116,10
57)	Remplacement de la valve aortique par prothèse mécanique ou bioprothèse, avec mise en place d'une CEC par mini-thoracotomie	HMA18	579,81	2961,00
,	Remplacement de la valve aortique par homogreffe ou prothèse en position non anatomique, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA19	458,94	2343,80
,	Reconstruction de l'anneau aortique avec remplacement de la valve par homogreffe, prothèse mécanique ou bioprothèse, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HMA20	528,64	2699,70
,	Reconstruction de la voie aortique par élargissement antérogauche de l'anneau et ouverture de l'infundibulum pulmonaire, avec remplacement de la valve, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie (intervention de Konno)	HMA21	523,03	2671,10
61)	Reconstruction de la voie aortique par élargissement antérogauche de l'anneau et ouverture de l'infundibulum pulmonaire, avec remplacement de la valve, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie (intervention de Konno)	HMA22	671,48	3429,20
62)	Reconstruction de la voie aortique par élargissement antérodroit de l'anneau avec remplacement de la valve, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie (intervention de Manougian)	HMA23	505,79	2583,00
63)	Reconstruction de la voie aortique par élargissement antérodroit de l'anneau avec remplacement de la valve, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie (intervention de Manougian)	HMA24	655,45	3347,30
64)	Reconstruction de la voie aortique par transfert de la valve pulmonaire en position aortique avec reconstruction de la voie pulmonaire, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie (intervention de Ross)	HMA25	719,04	3672,10
e)	Actes de rythmologie			
65)	Mise en place d'une sonde pour stimulation cardiaque épicardique avec mesures du seuil de stimulation, par thoracotomie ou thoracoscopie	HNQ03	288,05	1471,00
66)	Mise en place de deux sondes pour stimulation cardiaque épicardique avec mesures du seuil de stimulation, par thoracotomie ou thoracoscopie	HNQ04	303,28	1548,80
67)	Extraction de sondes de stimulation en place depuis dix mois au moins, par voie transveineuse ou à coeur ouvert, avec ou sans mise en place d'une CEC, avec ou sans thoracotomie	HNQ05	340,29	1737,80
•	Actes sur les artères ou les veines		0.40 =0	
,	Suture de plaie de l'aorte thoracique, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie Suture de plaie de l'aorte thoracique, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA01 HSA02	319,79 376,02	1633,10 1920,30
	Pose d'endoprothèse dans l'aorte ascendante, avec ou sans mise en place d'une CEC, par toutes voies	HSQ01	376,02	1920,30
71)	d'abord Remplacement de l'aorte thoracique ascendante sans remplacement de la valve aortique, sans	HSA03	429,38	2192,80
72)	réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie Remplacement de l'aorte thoracique ascendante sans remplacement de la valve aortique, sans réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie	HSA04	487,97	2492,00
73)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante sans remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie (intervention de Tyron David ou de Yacoub)	HSA05	585,68	2991,00
74)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante sans remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie (intervention de Tyron David ou de Yacoub)	HSA06	644,10	3289,40
75)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante avec remplacement de la valve aortique, sans réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA07	530,16	2707,50
76)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante avec remplacement de la valve aortique, sans réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie	HSA08	590,18	3014,00
77)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante avec remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie (intervention de Bentall)	HSA09	530,16	2707,50
78)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante avec remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par mini-thoracotomie (intervention de Bentall)	HSA10	639,33	3265,00
79)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante et de l'aorte horizontale sans remplacement de la valve aortique, sans réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA11	654,53	3342,60
80)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante et de l'aorte horizontale avec remplacement de la valve aortique, sans réimplantation des artères coronaires, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA12	708,08	3616,10
81)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante et de l'aorte horizontale sans remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, par thoracotomie avec CEC (intervention de Tyron David ou de Yacoub)	HSA13	734,59	3751,50
82)	Remplacement de l'aorte thoracique ascendante et de l'aorte horizontale avec remplacement de la valve aortique, avec réimplantation des artères coronaires, par thoracotomie avec CEC (intervention de Bentall)	HSA14	734,59	3751,50

		Code	Coeff.	Tarif
83)	Réparation de la racine aortique et/ou de l'aorte ascendante et de la crosse aortique, avec mise en place d'une endoprothèse de l'aorte thoracique descendante, avec réimplantation des TSA, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA15	774,08	3953,10
84)	Pontages multiples entre l'aorte et les troncs supraaortiques, sans mise en place d'une CEC par thoracotomie	HSA16	429,38	2192,80
85)	Pontages multiples entre l'aorte et les troncs supraaortiques, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA17	487,97	2492,00
,	Suture d'une rupture de l'isthme de l'aorte, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA18	390,15	1992,50
,	Suture d'une rupture de l'isthme de l'aorte, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA19	445,13	2273,20
,	Pose de prothèse ou suture de l'aorte descendante, avec ou sans mise en place d'une CEC, par abord thoracique	HSA20	646,88	3303,60
,	Pose d'une endoprothèse couverte de l'aorte descendante, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie et/ou abord périphérique	HSQ02	429,38	2192,80
,	Interposition d'une prothèse dans l'aorte thoraco-abdominale, avec réimplantation ou revascularisation par toute technique des troncs viscéraux, avec mise en place d'une CEC, par toutes voies d'abord	HSQ03	787,18	4020,00
,	Suture de plaie des artères pulmonaires, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA21	376,02	1920,30
,	Embolectomie de l'artère pulmonaire, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA22	376,02	1920,30
,	Embolectomie de l'artère pulmonaire, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA23	417,86	2134,00
,	Thrombo-endartériectomie du tronc et/ou des branches de l'artère pulmonaire, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HSA24	563,88	2879,70
,	Suture de la plaie des veines caves, avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA01	325,65	1663,10
,	Pontage de la veine brachiocéphalique ou de la veine cave supérieure, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA02	390,15	1992,50
,	Désobstruction et plastie de la veine cave supérieure, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA03	390,15	1992,50
,	Remplacement de la veine cave supérieure, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie Pontage de la veine cave inférieure, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA04 HTA05	417,86	2134,00 1992,50
,	Désobstruction et plastie de la veine cave inférieure, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA05	390,15 478.70	2444,70
,	Remplacement de la veine cave inférieure, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HTA07	478,70	2444,70
,	Assistances circulatoires	1117.07	470,70	2444,70
0,	Pose d'une circulation extracorporelle en urgence de type ECMO pour assistance circulatoire, par abord	HVF01	164,07	837,90
,	vasculaire périphérique percutané Pose d'une CEC pour assistance circulatoire peropératoire, par thoracotomie	HVA01	152,35	778,00
,	Pose d'une circulation extracorporelle de type ECMO pour assistance circulatoire de longue durée par abord chirurgical	HVA02	164,07	837,90
105)	Ablation d'une CEC pour assistance circulatoire de plus de 24h, par thoracotomie	HVA03	102,71	524,50
106)	Ablation d'une assistance temporaire avec rétablissement chirurgical de la continuité artérielle, par abord artériel périphérique	HVF02	240,34	1227,40
107)	Révision chirurgicale d'une assistance cardio circulatoire par toutes techniques et par toutes voies d'abord	HVQ01	272,51	1391,70
108)	Présence du chirurgien cardiaque lors d'une intervention réalisée par un chirurgien d'une autre spécialité, avec mise en attente d'une CEC, comme prestation isolée	HVQ02	147,59	753,70
109)	Mise en place d'une assistance cardio circulatoire monoventriculaire prolongée (LVAD), avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HVA04	539,10	2753,10
110)	Mise en place d'une assistance cardio circulatoire biventriculaire prolongée (BVAD), avec ou sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HVA05	635,11	3243,40
111)	Contrôle technique (alarme, dysfonctionnement, état et consommation de la batterie, nombre de rotations, débit (l/min) d'une assistance cardio circulatoire monoventriculaire prolongée (LVAD) y compris l'enregistrement et l'envoi des données au fabricant	HVQ04	76,61	391,20
h)	Autres actes de chirurgie cardiaque			
112)	Réintervention suite à une chirurgie cardiaque pour saignement, sans mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HZA01	272,51	1391,70
113)	Réintervention suite à une chirurgie cardiaque pour saignement ou dysfonction cardiaque, avec mise en place d'une CEC, par thoracotomie	HZA02	333,00	1700,60
114)	Suture de plaie(s) du coeur sans mise en place de CEC par thoracotomie	HLA08	268,08	1369,10
	Suture de plaie(s) du coeur avec mise en place d'une CEC par thoracotomie	HLA09	319,79	1633,10
116)	Suture de plaie(s) du coeur, par thoracotomie, avec mise en place d'une CEC périphérique	HLA10	399,17	2038,50
•	Actes complémentaires aux actes de chirurgie cardiaque			
,	Ablation dans l'oreillette gauche d'un foyer de fibrillation auriculaire lors d'un autre geste de chirurgie cardiaque - Acte complémentaire - CAT	HNQ06	102,71	524,50
,	Ablation biauriculaire d'un foyer de fibrillation auriculaire lors d'un autre geste de chirurgie cardiaque - Acte complémentaire - CAT	HNQ07	148,86	760,20
	Exclusion de l'auricule gauche, lors d'un autre geste de chirurgie cardiaque - Acte complémentaire - CAT Réintervention à distance à plus d'un mois après une intervention avec ouverture du péricarde - Acte	HNQ08 HLQ01	102,71 169,08	524,50 863,50
,	complémentaire - CAT Reprise ou prolongation d'une assistance par CEC en fin d'intervention pendant plus de 30 minutes - Acte	HVQ05	102,71	524,50
,	complémentaire - CAT		- ,	,

		Code	Cooff	Torif
		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
i۱	Actes de chirurgie de pacemaker			
1)	Actes de climargie de pacernakei			
122)	Implantation du boîtier du stimulateur cardiaque (sans mise en place de la sonde)	2C21	39,50	201,70
123)	Changement du boîtier du stimulateur cardiaque	2C22	39,50	201,70
	REMARQUES:			
	1) Les actes de la sous-section 6 doivent être exclusivement prestés au sein du service national de			
	cardiologie interventionnelle et chirurgie cardiaque, à l'exclusion des actes HQA02, HQC01, HSA01,			
	HSA21, HTA01, HLA08, 2C21, 2C22 qui peuvent être prestés dans un autre établissement hospitalier.			
	2) Les positions 2C21 et 2C22 sont réservées aux médecins spécialistes en chirurgie.			
	2/			
	Section 6 - Chirurgie de l'appareil digestif et de l'abdomen			
	Caus agation 1. Hawaisa at 6 yantwatiana da la navai abdaminala			
	Sous-section 1 - Hernies et éventrations de la paroi abdominale			
1)	Suture ou plastie (musculaire ou prothétique) d'une coupole du diaphragme pour hernie, par thoracoscopie	LLC01	288,49	1473,30
٠,	ou par coelioscopie		200, .0	
2)	Suture ou plastie (musculaire ou prothétique) d'une coupole du diaphragme pour hernie, par thoracoscopie	LLR01	288,49	1473,30
-/	ou par coelioscopie, avec assistance robotique		200, 10	
3)	Suture ou plastie (musculaire ou prothétique) d'une coupole du diaphragme pour hernie, par thoracotomie	LLA01	254,01	1297,20
٠,	ou par laparotomie		20.,0.	.20.,20
4)	Cure d'une hernie acquise de la coupole droite du diaphragme, par laparotomie	LLA02	254,01	1297,20
,	Cure de hernie ombilicale, sans pose de prothèse, par laparotomie	LLA03	93,06	475,20
,	· · · · ·		,	- 1
,	Cure de hernie ombilicale, avec pose de prothèse, par coelioscopie	LLC04	144,77	739,30
,	Cure de hernie ombilicale, avec pose de prothèse, par coelioscopie, avec assistance robotique	LLR04	144,77	739,30
8)	Cure de hernie ombilicale, avec pose de prothèse, par laparotomie	LLA04	110,30	563,30
9)	Cure d'une hernie ventrale latérale (Spiegel) ou cure d'une hernie de la ligne blanche, par coelioscopie	LLC05	127,54	651,30
10)	Cure d'une hernie ventrale latérale (Spiegel) ou cure d'une hernie de la ligne blanche, par coelioscopie,	LLR05	127,54	651,30
	avec assistance robotique			
11)	Cure d'une hernie ventrale latérale (Spiegel) ou cure d'une hernie de la ligne blanche, par laparotomie	LLA05	93,06	475,20
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine sans pose de prothèse, par voie directe (inquinale)	LLA10	93,06	475,20
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine sans pose de prothèse, par coelioscopie	LLC10	110,70	565,30
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<i>'</i>	
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine sans pose de prothèse, par coelioscopie, avec assistance robotique	LLR10	110,70	565,30
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par coelioscopie	LLC11	127,54	651,30
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par coelioscopie, avec assistance robotique	LLR11	127,54	651,30
,	Cure unilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par voie directe (inguinale)	LLA11	93,06	475,20
18)	Cure bilatérale d'une hernie de l'aine sans pose de prothèse, par voie directe (inguinale)	LLA12	185,90	949,40
19)	Cure bilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par coelioscopie	LLC13	220,38	1125,50
20)	Cure bilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par coelioscopie, avec assistance robotique	LLR13	220,38	1125,50
21)	Cure bilatérale d'une hernie de l'aine avec pose de prothèse, par voie directe (inguinale)	LLA13	185,90	949,40
,	Cure d'éventration de la paroi abdominale antérieure, sans pose de prothèse, incluant les hernies	LLA06	126,97	648,40
	péristomales, par laparotomie	LL/ 100	120,01	040,40
23)	Cure d'éventration de la paroi abdominale antérieure, avec pose de prothèse, par coelioscopie	LLC07	161,45	824,50
,	Cure d'éventration de la paroi abdominale antérieure, avec pose de prothèse, par coelioscopie, avec	LLR07	161,45	824,50
24)	assistance robotique	LLIXO	101,43	024,50
25)	Cure d'éventration de la paroi abdominale antérieure, avec pose de prothèse, par laparotomie	LLA07	126.97	648,40
	Cure d'éventration de la paroi abdominale antérieure, avec pose de prothèse et séparation des translations	LLA08	163,91	
20)	médianes des muscles grands droits de l'abdomen selon la « components separation technique », par	LLAUO	103,91	837,10
	laparotomie			
27)	Ablation de prothèse ou d'implant de la paroi abdominale, par toute voie d'abord	LLQ01	126,97	648,40
21)	Ablation de profilese ou d'impiant de la paror abdonimale, par toute voie d'abord	LLQUI	120,57	040,40
	Sous-section 2 - Chirurgie du système digestif haut			
1)	Oesophagoplastie pour achalasie, par coelioscopie	LNC01	288,49	1473,30
2)	Oesophagoplastie pour achalasie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LNR01	288,49	1473,30
,	Oesophagoplastie pour achalasie, par laparotomie	LNA01	254,01	1297,20
٠,		2.0.0	20.,0.	.20.,20
	Sous-section 3 - Chirurgie de l'estomac et du duodénum			
1)	Cure d'une hernie hiatale avec ou sans pose de prothèse ou fundoplicature pour reflux gastro-oesophagien,	LLC09	288,49	1473,30
	par coelioscopie			
2)	Cure d'une hernie hiatale avec ou sans pose de prothèse ou fundoplicature pour reflux gastro-oesophagien,	LLR09	288,49	1473,30
	par coelioscopie, avec assistance robotique			
3)	Cure d'une hernie hiatale avec ou sans pose de prothèse ou fundoplicature pour reflux gastro-oesophagien,	LLA09	254,01	1297,20
	par laparotomie			
4)	Cure d'une fistule de l'estomac, par coelioscopie	LPC01	121,38	619,90
5)	Cure d'une fistule de l'estomac, par coelioscopie, avec assistance robotique	LPR01	121,38	619,90
	Cure d'une fistule de l'estomac, par laparotomie	LPA01	84,44	431,20
,	Gastrostomie, par coelioscopie	LPC12	115,10	587,80
,	Gastrostomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LPR12	115,10	587,80
,	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	LPA12		
,	Gastrostomie, par laparotomie		80,62	411,70
10)	Gastro-entérostomie, par coelioscopie	LPC11	207,32	1058,80

,	ff. Tarif 7,32 1058,80 2,85 882,70
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
12) Castro entérostomie nar lanarotomie	2 95 992 70
12) Gastro-entérostomie, par laparotomie LPA11 17	·
	3,87 1296,50
14) Gastro-entérostomie et vagotomie tronculaire, par coelioscopie, avec assistance robotique LPR10 25	3,87 1296,50
15) Gastro-entérostomie et vagotomie tronculaire, par laparotomie LPA10 21	9,39 1120,40
16) Pyloroplastie ou duodénoplastie, par coelioscopie LPC14 15	2,83 780,50
17) Pyloroplastie ou duodénoplastie, par coelioscopie, avec assistance robotique LPR14 15	2,83 780,50
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	8,35 604,40
	2,83 780,50
	2,83 780,50
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	8,35 604,40
, , , ,	
	7,32 1058,80
	7,32 1058,80
	2,85 882,70
25) Gastrectomie partielle inférieure avec anastomose gastroduodénale ou gastrojéjunale, par coelioscopie LPC05 24	1,80 1234,80
26) Gastrectomie partielle inférieure avec anastomose gastroduodénale ou gastrojéjunale, par coelioscopie, LPR05 24	1,80 1234,80
avec assistance robotique	
27) Gastrectomie partielle inférieure avec anastomose gastroduodénale ou gastrojéjunale, par laparotomie LPA05 17	2,85 882,70
28) Gastrectomie partielle inférieure avec anastomose gastrojéjunale, avec curage ganglionnaire d'au moins LPC06 40 20 ganglions, par coelioscopie	1,87 2052,30
	1,87 2052,30
30) Gastrectomie partielle inférieure avec anastomose gastrojéjunale, avec curage ganglionnaire d'au moins LPA06 33	2,91 1700,10
20 ganglions, par laparotomie	
3 /1	0,59 1432,90
32) Dégastro-entérostomie avec gastrectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique LPR02 28	0,59 1432,90
33) Dégastro-entérostomie avec gastrectomie, par laparotomie LPA02 21	1,63 1080,80
34) Gastrectomie totale avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie LPC09 24	6,11 1256,90
35) Gastrectomie totale avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique LPR09 24	6,11 1256,90
36) Gastrectomie totale avec rétablissement de la continuité, par laparotomie LPA09 21	1,63 1080,80
,	0,65 2250,40
ganglions, par coelioscopie	0,65 2250,40
ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	
ganglionnaire d'au moins 20 ganglions, par coelioscopie	0,65 2250,40
ganglionnaire d'au moins 20 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	0,65 2250,40
ganglions, par laparotomie	1,70 1898,20
42) Gastrectomie totale avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage LPA08 37 ganglionnaire d'au moins 20 ganglions, par laparotomie	1,70 1898,20
43) Résection partielle atypique de la paroi de l'estomac, sans interruption de la continuité, par coelioscopie LPC16 14	7,75 754,50
44) Résection partielle atypique de la paroi de l'estomac, sans interruption de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	7,75 754,50
·	0,82 565,90
	8,49 1473,30
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	8,49 1473,30
robotique - APCM	0,49 1473,30
·	4.04 4207.20
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	4,01 1297,20
APCM	8,49 1473,30
50) Gastrectomie avec court-circuit biliopancréatique ou intestinal pour obésité morbide, par coelioscopie, avec LPR03 28 assistance robotique - APCM	8,49 1473,30
51) Gastrectomie avec court-circuit biliopancréatique ou intestinal pour obésité morbide, par laparotomie - LPA03 25 APCM	4,01 1297,20
Sous-section 4 - Chirurgie de l'intestin grêle	
1) Libération étandus de l'integtin grâle au acetien de bride neur acelusien eigne grande l'acces	0.40.00
2) Libération étendue de l'intestin grêle ou section de bride pour occlusion aigüe, par coelioscopie, avec LQR03	8,34 910,80 8,34 910,80
assistance robotique	
3) Libération étendue de l'intestin grêle ou section de bride pour occlusion aigüe, par laparotomie LQA03 14	3,86 734,70
	2,82 1086,90
grêle pour occlusion aigüe, par coelioscopie 5) Libération étendue de l'intestin grêle ou section de bride avec résection segmentaire unique de l'intestin LQR02 21	2,82 1086,90
grêle pour occlusion aigüe, par coelioscopie, avec assistance robotique	
grêle pour occlusion aigüe, par laparotomie	8,34 910,80
7) Résection segmentaire unique de l'intestin grêle avec rétablissement de la continuité, en dehors de l'occlusion, par coelioscopie	8,34 910,80
·	910,80

		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
	l'occlusion, par coelioscopie, avec assistance robotique			
9)	Résection segmentaire unique de l'intestin grêle avec rétablissement de la continuité, en dehors de l'occlusion, par laparotomie	LQA06	143,86	734,70
10)	Résection segmentaire unique de l'intestin grêle sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, en dehors de l'occlusion, par coelioscopie	LQC07	153,71	785,00
11)	Résection segmentaire unique de l'intestin grêle sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, en dehors de l'occlusion, par coelioscopie, avec assistance robotique	LQR07	153,71	785,00
12)	Résection segmentaire unique de l'intestin grêle sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, en dehors de l'occlusion par laparotomie	LQA07	119,24	608,90
13)	Résection segmentaire unique de l'intestin grêle et/ou du côlon avec chimio-hyperthermie intra-péritonéale (CHIP) et chirurgie de réduction tumorale (debulking), avec ou sans curage ganglionnaire, par laparotomie	LQA08	369,39	1886,40
14)	Résection segmentaire double de l'intestin grêle et/ou du côlon avec chimio-hyperthermie intra-péritonéale (CHIP) et chirurgie de réduction tumorale (debulking), avec ou sans curage ganglionnaire, par laparotomie	LQA09	394,01	2012,20
15)	Résection segmentaire triple de l'intestin grêle et/ou du côlon avec chimio-hyperthermie intra-péritonéale (CHIP) et chirurgie de réduction tumorale (debulking), avec ou sans curage ganglionnaire, par laparotomie	LQA10	418,64	2138,00
16)	Résection segmentaire multiple de l'intestin grêle et/ou du côlon avec chimio-hyperthermie intra-péritonéale (CHIP) et chirurgie de réduction tumorale (debulking), avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LQA11	492,51	2515,20
17)	Cure d'une fistule de l'intestin grêle, par coelioscopie	LQC01	121,38	619,90
18)	Cure d'une fistule de l'intestin grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique	LQR01	121,38	619,90
19)	Cure d'une fistule de l'intestin grêle, par laparotomie	LQA01	84,44	431,20
	Sous-section 5 - Chirurgie du côlon et de l'appendice vermiforme			
,	Colostomie ou iléostomie, par coelioscopie	LZC01	127,54	651,30
,	Colostomie ou iléostomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LZR01	127,54	651,30
- /	Colostomie ou iléostomie, par laparotomie	LZA01	93,06	475,20
4)	Fermeture de colostomie ou d'iléostomie, par voie péristomiale	LRD01	84,44	431,20
,	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie	LRC01	225,00	1149,10
6)	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR01	225,00	1149,10
7)	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie	LRC02	200,38	1023,30
8)	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR02	200,38	1023,30
9)	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA01	190,53	973,00
10)	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par laparotomie	LRA02	165,90	847,20
11)	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC03	284,97	1455,30
,	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR03	284,97	1455,30
,	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC04	260,34	1329,50
,	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR04	260,34	1329,50
,	Hémicolectomie droite, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA03	250,49	1279,20
,	Hémicolectomie droite, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA04	225,87	1153,50
	Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie	LRC05	274,26	1400,60
,	Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR05	274,26	1400,60
,	Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie	LRC06 LRR06	249,63	1274,80
,	Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec		249,63	1274,80
,	rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA05	239,78	1224,50
,	Hémicolectomie élargie droite, avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par laparotomie	LRA06	215,15	1098,70
,	Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec	LRC07 LRR07	385,07	1966,50
24)	rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LKKU/	385,07	1966,50
25)	Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC08	360,45	1840,80
26)	Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR08	360,45	1840,80
27)	Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA07	350,60	1790,50
28)	Hémicolectomie élargie droite avec résection du côlon transverse, y compris l'artère colique médiane, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par	LRA08	325,97	1664,70

		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
	laparotomie			
,	Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRC09 LRR09	225,00 225,00	1149,10 1149,10
31)	Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie	LRC10	200,38	1023,30
32)	Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR10	200,38	1023,30
33)	Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA09	190,53	973,00
·	Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par laparotomie	LRA10	165,90	847,20
,	Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC11	284,97	1455,30
,	Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR11	284,97	1455,30
,	Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC12 LRR12	260,34	1329,50 1329,50
,	Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique Colectomie segmentaire transverse, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12	LRA11	260,34 250,49	1279,20
,	ganglions, par laparotomie Colectomie segmentaire transverse, avec retablissement de la continuité, avec curage d'ad moins 12 Colectomie segmentaire transverse, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec	LRA12	225,87	1153,50
,	curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité,	LRC13	328,43	1677,30
,	par coelioscopie Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité,	LRR13	328,43	1677,30
,	par coelioscopie, avec assistance robotique Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ou splénique, sans rétablissement de la continuité,	LRC14	303,81	1551,50
44)	avec pose de stomie, par coelioscopie Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ou splénique, sans rétablissement de la continuité,	LRR14	303,81	1551,50
45)	avec pose de stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité,	LRA13	259,48	1325,10
46)	par laparotomie Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ou splénique, sans rétablissement de la continuité,	LRA14	234,86	1199,40
47)	avec pose de stomie, par laparotomie Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC15	419,55	2142,60
48)	Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR15	419,55	2142,60
49)	Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	LRC16	394,92	2016,80
50)	Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR16	394,92	2016,80
51)	Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA15	350,60	1790,50
52)	Colectomie transverse comprenant l'angle hépatique et/ ou splénique, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA16	325,97	1664,70
,	Hémicolectomie gauche, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie	LRC17	225,00	1149,10
,	Hémicolectomie gauche, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR17	225,00	1149,10
,	Hémicolectomie gauche, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA17	190,53	973,00
,	Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec	LRC18 LRR18	328,43 328,43	1677,30 1677,30
,	rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec	LRA18	259,48	1325,10
,	rétablissement de la continuité, par laparotomie Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec	LRC19	419,55	2142,60
·	rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec	LRR19	419,55	2142,60
	rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique			
,	Hémicolectomie gauche élargie incluant le sigmoïde ou un segment du côlon transverse, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LRA19	350,60	1790,50
,	Colectomie subtotale comprenant au minimum les trois quarts du côlon, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie	LRC20	328,43	1677,30
,	Colectomie subtotale comprenant au minimum les trois quarts du côlon, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique	LRR20	328,43	1677,30
,	Colectomie subtotale comprenant au minimum les trois quarts du côlon, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA20	259,48	1325,10
,	Colectomie subtotale comprenant au minimum les trois quarts du côlon, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie Colectomie subtotale comprenant au minimum les trois quarts du côlon, avec rétablissement de la	LRC21 LRR21	488,50 488,50	2494,70 2494,70
00)	continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LIXIX	400,00	2434,70

67) Octochemie des continuelles executaged d'un moris 12 gangelors, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, par cuelloscopie de continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, par cuelloscopie de continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, par cuelloscopie de continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, par cuelloscopie de continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, par cuelloscopie de continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse de storne, par la paracterine de la continuité, avez posse d'une storne, avez par la paracterine de la continuité, avez posse d'une storne, avez par la paracterine de la continuité, avez posse d'une storne, avez par la paracterine de la continuité, avez posse d'une storne, avez curage d'au moirs 12 ganglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 ganglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 quarglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 quarglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 quarglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 quarglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au moirs 12 quarglors, par colisosopie, avez assistance robotique d'au mo			Codo	0	Touis
continuté, avec curage d'au moins 12 ganglons, par laparnotime de la Continuté, avec pose de bintinan ou réaccion colque segmentaire sans réablissement de la continuté, avec pose de tornie, par coeleccopie. (Coldectomie de Hartman ou réaccion colque segmentaire sans réablissement de la continuté, avec pose de tornie, par coeleccopie. (Coldectomie de Hartman ou réaccion colque segmentaire sans réablissement de la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie. (Coldectomie totale avec réablissement de la continuté, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, par coeleccopie avec assistance robotique la continuté, par coeleccopie avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose de stornie, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose d'un estornie 12 ganglors, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose d'un enternie 12 ganglors, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose d'un estornie, avec curage d'au moins 12 ganglors, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose d'un estornie, avec curage d'au moins 12 ganglors, par coeleccopie, avec assistance robotique la continuté, avec pose d'un estornie, avec curage d'au moins 12 ganglors, par coeleccopie, avec assistance poblique la continuté, avec pose d'un estornie, avec criablissement de la continuté, avec pose d'un estornie la continuté, avec que la continuté, avec que la continuté, avec que la continuté, avec que l	07\		<u>Code</u>	Coeff.	Tarif
68) Obeckomé de Hartmann our résortion colique segmentaire sams rétablissement de la continuité, avec pose de Societie, par coelissoppie de John de Jo	67)		LRA21	419,55	2142,60
69) Collectionie de Hartmann ou réserction colque segmentaire sams refabilissement de la continuité, avec pose de stonie, par coelectories de Hartmann ou réserction colque segmentaire sams refabilissement de la continuité, avec pose de stonie, par coelectorie de l'ammann ou réserction colque segmentaire sams refabilissement de la continuité, par coeleccopie (17) Collectionie buties avec réabilissement de la continuité, par coeleccopie (17) Collectionie totale avec réabilissement de la continuité, par coeleccopie (17) Collectionie totale, sams réabilissement de la continuité, avec pose de stonie, par coeleccopie (17) Collectionie totale, sams réabilissement de la continuité, avec pose de stonie, par coeleccopie (17) Collectionie totale, sams réabilissement de la continuité, avec pose de stonie, par coeleccopie (17) Collectionie totale, sams réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, par la continuité, avec pose d'une stonie, avec réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par de l'accompany (17) Collectionie totale, avec réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie totale, avec réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie totale, avec réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie totale, avec réabilissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'un moins 12 ganglione, par la collectionie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec la coll	68)	Colectomie de Hartmann ou résection colique segmentaire sans rétablissement de la continuité, avec pose	LRC22	268,81	1372,80
70 Octobermie des hathmann our descellon cologue segmentaire sams rétablissement de la continuité, avec pose de storie, par la parotonnie 71 Octobertime tollate avec rétablissement de la continuité, par coeleoscopie 72 Octobermie tollate avec rétablissement de la continuité, par coeleoscopie 73 Octobermie tollate avec rétablissement de la continuité, par aparotonnie 74 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, par aparotonnie 75 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose de storie, par coeleoscopie, avec assistance robotique 76 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose de storie, par aparotonnie 77 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose de storie, par aparotonnie 78 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moire 12 ganglions, par coeleoscopie 79 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une storie, avec curage d'au moire 12 ganglions, par coeleoscopie 80 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une storie, avec curage d'au moire 12 ganglions, par coeleoscopie 90 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une storie, avec curage d'au moire 12 ganglions, par coeleoscopie 90 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une storie, avec curage d'au moire 12 ganglions, par la coeleoscopie 80 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moire 12 ganglions, par la coeleoscopie 80 Octobermie tollate, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moire 12 ganglions, par la coeleoscopie avec avec mobilisation de l'april particular, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moire 12 ganglions, par coeleoscopie, avec avec avec mobilisation de l'april particular, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une storie, avec avec avec avec avec avec avec avec	69)		LRR22	268,81	1372,80
de storme, par l'agentomie 71 Colectomie totale avver d'éablissement de la confinuité, par coelloscopie, avec assistance robotique 72 Colectomie totale avver d'éablissement de la confinuité, par paciolissement de la confinuité, avec pose de storrie, par coelloscopie 75 Colectomie totale, sans relablissement de la confinuité, avec pose de storrie, par l'agendorine, par coelloscopie 76 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec pose de storrie, par l'agendorine, par coelloscopie coelloscopie, avec assistance robotique 76 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec pose d'une storrie, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie, avec assistance robotique 77 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec pose d'une storrie, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie, avec assistance robotique 78 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec pose d'une storrie, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie, avec assistance robotique 78 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec pose d'une storrie, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie avec rétablissement de la confinuité, par coelloscopie avec assistance robotique 79 Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelloscopie avec roblisation de l'anglis splérique, avec rétablissement de la confinuité, par l'appartomie 79 Colectomie totale, avec roblisation de l'anglis splérique, avec rétablissement de la confinuité, par l'appartomie 79 Sigmoidectomie avec mobilisation de l'an	70)		LRA22	234.34	1196.80
72) Colectomie totale aver efablissement de la continuité, par laparotinité, par la parotinité, par la parotinité pa	,	de stomie, par laparotomie			·
73) Octectomie totale aver erlabilissement de la continuité, aver pose de stomie, par coelioscopie 75) Colectomie totale, sans rétabilissement de la continuité, aver pose de stomie, par coelioscopie 76) Colectomie totale, sans rétabilissement de la continuité, aver pose de stomie, par loseloscopie, avec assistance robotique 77) Colectomie totale, sans rétabilissement de la continuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie 78) Colectomie totale, avec rétabilissement de la continuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie 100, avec calabilissement de la continuité, avec pose d'un estomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie 100, avec calabilissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie 100, coelectomie totale, avec rétabilissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par l'acceptation d'avec de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par l'acceptation d'avec de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par l'acceptation d'avec d'av	,	•••••		,	,
74) Colectomie totale, sans relabilissement de la confinuité, avec pose de stomée, par coeloscopie, avec assistance robolique of confinuité, avec pose de stomée, par coeloscopie, avec assistance robolique of confinuité, avec pose de stomée, par laparotomie (AR24 285,78 1459,40 2829,00 2000). 77) Colectomie totale, avec rélabilissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coeloscopie (AR24 285,78 1459,40 2829,00 2000). 87) Colectomie totale, avec rélabilissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coeloscopie (AR24 285,78 1459,40 2829,00 293,20	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
75) Colectomie totale, sans rétablissement de la confinuité, avec pose de stomie, par caelioscopie, avec la saistance robotique 76) Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coleioscopie 77) Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coleioscopie 78) Colectomie totale, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par coleioscopie 79) Colectomie totale, sans rétablissement de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la coleioscopie avec assistance robotique de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la paractomie totale, sans rétablissement de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la paractomie de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la paractomie de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la paractomie de la confinuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moirs 12 ganglions, par la paractomie de la confinuité, par coelioscopie avec la confinuité, par coelioscopie avec l'activité de la confinuité, par coelioscopie avec l'activité de la confinuité, par coelioscopie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la confinuité, par coelioscopie, avec assistance robotique l'activité de l'activité de la confinuité, par coelioscopie, avec assistance robotique l'activité de la confinuité, par coelioscopie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelioscopie l'activité de l'activité de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelioscopie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la confinuité, avec curage d'au moirs 12 gangliors, par coelioscopie l'activité de l'ac	73)	Colectomie totale avec rétablissement de la continuité, par laparotomie	LRA23	285,78	1459,40
assistance robotique ficciochomic totale, sans refabbissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec rélabbissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec rélabbissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique fil Collectomie totale, sans refabbissement de la continuité, avec pose d'une storile, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique fil Collectomie totale, sans refabbissement de la continuité, avec pose d'une storile, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique fil Collectomie totale, sans refabbissement de la continuité, avec pose d'une storile, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatomie 30 Collectomie totale, sans refabbissement de la continuité, avec pose d'une storile, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatomie 30 Sigmolidectomie, avec refabbissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique 31 Sigmolidectomie, avec refabbissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique 32 Sigmolidectomie, avec refabbissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique 33 Sigmolidectomie, avec refabbissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique 34 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réfabbissement de la continuité, par coelioscopie 35 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réfabbissement de la continuité, par coelioscopie 36 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réfabbissement de la continuité, avec curage 47 d'au moirs 12 gangliors, par coelioscopie 38 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réfabbissement de la continuité, avec curage 48 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réfabbissement de la continuité, avec curage 49 Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec	74)	Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie, par coelioscopie	LRC24	320,26	1635,50
76) Colectionie totale, sans rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeloscopie (1972) Colectionie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeloscopie, avec assistance robotique (1972) Colectionie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeloscopie (1972) Colectionie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeloscopie (1972) (1	75)		LRR24	320,26	1635,50
77) Colectionie Iotale, avec relabbissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 78) Colectionie Iotale, avec relabbissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 80) Colectionie Iotale, avec relabbissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie que l'experiment de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie apparent par l'aparctornie 81) Colectionie Iotale, avec relabbissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatornie 82) Colectionie Iotale, sans rétabbissement de la continuité, avec pose d'une stornie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatornie 83) Sigmolidectornie, avec relabbissement de la continuité, par coelioscopie 84) Sigmolidectornie, avec relabbissement de la continuité, par coelioscopie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par Capacitornie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 85) Sigmolidectornie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 87) Sigmolidectornie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 89) Sigmolidectornie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 99) Sigmolidectornie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 90) Sigmolidectorie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétabbissement de la continuité, par laparatornie 90) Sigmolidectorie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 10) Sigmolidectorie avec mobilisation de l'angle splérique, avec réta	76)	·	I RA24	285 78	1459 40
78) Colectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelisosopie, avec assistance robolique 79) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelisosopie, avec assistance robolique 81) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelisosopie, avec assistance robolique 82) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatorime 82) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparatorime relations de la continuité, par coelissoppie avec assistance robolique 83) Sigmolidectomie, avec rétablissement de la continuité, par coelissoppie avec assistance robolique 84) Sigmolidectomie, avec rétablissement de la continuité, par coelissoppie avec assistance robolique 85) Sigmolidectomie, avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par coelissoppie, avec assistance robolique 87) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par coelissoppie, avec assistance robolique 87) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelissoppie, avec assistance robolique 88) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelissoppie, avec assistance robolique 90) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelissoppie, avec assistance robolique 10) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelissoppie, avec assistance robolique 11) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splé	,	Colectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par		,	
79) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par colisosopie par occilisosopie, avec assistance robotique 81) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie collectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie de la continuité, avec pose d'une stonie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie sur l'aparotomie avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie avec assistance robotique l'AS, Sigmoidectomie, avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie avec assistance robotique l'AS, Sigmoidectomie, avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AS, Sigmoidectomie, avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AS, Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie, avec assistance robotique sur l'AS, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AR, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeliosoppie avec assistance robotique l'AR, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AR, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AR, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coeliosoppie, avec assistance robotique l'AR, sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12	78)	Colectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par	LRR25	514,80	2629,00
80) Colectomie totale, sams rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par la parotomie (1987) par l'esparotomie (1987)	79)	Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12	LRC26	490,17	2503,20
81) Colectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 82) Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 83) Sigmoitectomie, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie 84) Sigmoitectomie, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 85) Sigmoitectomie, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 86) Sigmoitectomie, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 87) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 88) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 89) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 90) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 91) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 91) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robolique 10) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 12) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 12) Sigmoitectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 12) Resection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 13) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 14) Resection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 15) Resection du ca	80)	Colectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, avec curage d'au moins 12	LRR26	490,17	2503,20
aganglons, par lapartontine 33) Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par coelioscopie 41,21,22 41,10 42,122 41,10 43) Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par coelioscopie 41,8 Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 53) Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 63) Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 75, Sigmoldectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 76, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique 76, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 87, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 89, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglons, par coelioscopie 90, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglons, par coelioscopie, avec assistance robotique 91, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglons, par coelioscopie, avec assistance robotique 91, Sigmoldectomie aver mobilisation de l'angle spérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglons, par laparotomie 92, Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 93, Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 94, Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 95, Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 96, Résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 100, Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par parotomie 101, Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 102, Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103, Appendicectomie par	81)	Colectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par	LRA25	445,85	2276,90
33) Sigmoidectomie, aver cfabblissement de la continuité, par coelioscopie 4) Sigmoidectomie, aver cabblissement de la continuité, par laparotomie 5) Sigmoidectomie, aver cabblissement de la continuité, par laparotomie 6) Sigmoidectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 7) Sigmoidectomie, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 7) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, par la coelioscopie, aver assistance robolique 8) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 8) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, par laparotomie 9) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, aver curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie 9) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, aver curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie, aver assistance robolique 9) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, aver curage d'au moirs 12 ganglions, par coelioscopie, aver assistance robolique 1) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, aver curage d'au moirs 12 ganglions, par laparotomie 1) Sigmoidectomie aver mobilisation de l'angle splérique, aver crétablissement de la continuité, aver curage d'au moirs 12 ganglions, par laparotomie 2) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 2) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 2) Résection du du diverticule de Meckel, par coelioscopie 3) Résection du caecum sans résection du grêle, par caelioscopie 4) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, aver assistance robolique 4) Appendicectomie to divertique de Meckel, par coelioscopie 5) Résection du du caecum sans résection du divertique de Meckel, par coelioscopie 6) Appendicectomie t	82)	·	LRA26	421,22	2151,10
84) Sigmoidectomie, avec rétablissement de la conflinuité, par ocelioscopie, avec assistance robotique 85) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la confinuité, par ocelioscopie 87) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la confinuité, par oceleoscopie, avec assistance robotique 88) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par la parotomie 89) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par la parotomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, par la parotomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 89) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 90) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par leparotomie 91) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par leparotomie 91) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splérique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par leparotomie 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 94) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 95) Résection du caceum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caceum sans résection du grêle, par coelioscopie 97) Résection du duverticule de Meckel, par aparotomie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par aparotomie 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par aparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie 103) Appendicectomie totale, avec rétablissement de	83)		LRC27		1149 10
85) Sigmotdectomie, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie LRAZ7 190.53 1973.00 87) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique LRR28 293.96 1501.20 87) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par coelioscopie, avec assistance robotique LRR28 293.96 1501.20 88) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique LRR29 385.07 1966.50 89) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique LRR29 385.07 1966.50 90) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique LRR29 385.07 1966.50 91) Sigmotdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moin 12 ganglions, par coelioscopie avec assistance robotique LRR29 385.07 1966.50 91) Sigmotdectomie à 12 ganglions, par coelioscopie avec assistance robotique LRR29 350.00 1797.50 1790.50 92) Résection du diverticule de Meckel, par coe	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,	
86) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par celoscopie avec assistance robotique al Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par celoscopie, avec assistance robotique al Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par la parotomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par coelioscopie avec assistance robotique avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par coelioscopie, avec assistance robotique avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 garglions, par laparotomie avec de Meckel, par coelioscopie avec assistance robotique LQCO5 107,79 550,50 107,79 107,79 107,79 10	,			-	
coelioscopie 87) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par celeioscopie, avec assistance robotique 88) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par la parotomie 89) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 90) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 91) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 91) Sigmolidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 94) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 95) Résection du caccum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caccum sans résection du grêle, par coelioscopie 97) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 1900 Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 1901 Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 1902 Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 1903 Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 1904 Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 1905 Appendicectomie totale, assistance robotique 1906 Coloproctectomie totale, assistance robotique 1907 Coloproctectomie totale, assis rétablissement de la continuité par	,	· · · ·			
coelioscopie, avec assistance robotique 88) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, par laparotomie 89) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 90) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 91) Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 94) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 95) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie, avec assistance robotique 98) Appendicectomie de résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie 90) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie 91) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie 92) Résection du caccum sans résection du grête, par coelioscopie 93) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 94) Résection du caccum sans résection du grête, par laparotomie 95) Résection du caccum sans résection du grête, par laparotomie 96) Résection du caccum sans résection du grête, par laparotomie 97) Résection du caccum sans résection du grête, par laparotomie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Résection du caccum sans résection du grête, par laparotomie 90) Résection du caccum sans résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 90) Résection du caccum sans résection du diverticule de Meckel, par coeliosc	86)		LRC28	293,96	1501,20
la parotomie 8) Sigmordectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 9) Sigmordectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 1) Sigmordectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par la parotomie 2) Résection d'un diverticule de Meckel, par coelioscopie 3) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 2) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 4) Résection du diverticule de Meckel, par la parotomie 5) Résection du diverticule de Meckel, par la parotomie 6) Résection du caccum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 6) Résection du caccum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 7) Résection du caccum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 8) Appendicectomie de résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 8) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 10) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 10) Appendicectomie par coelioscopie 10) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 10) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 10) Appendicectomie par coelioscopie 10) Appendicectomie par coelioscopie 10) Appendicectomie par coelioscopie 10) Appendicectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 10) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 10) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 10) Coloproctec	87)		LRR28	293,96	1501,20
d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie 90 Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 91 Sigmoidectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 94) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 90) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 101) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 102) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 103) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 104) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Coloproctectomie par laparotomie 106) Coloproctectomie par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, la Rosa de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissemen	88)		LRA28	259,48	1325,10
90) Sigmoïdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique 91) Sigmoïdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 94) Résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 95) Résection du caecum sans résection du grête, par coelioscopie 96) Résection du caecum sans résection du grête, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grête, par laparotomie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie avec assistance robotique 103) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 104) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 108) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la c	89)		LRC29	385,07	1966,50
91) Sigmoïdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage d'au moins 12 ganglions, par laparotomie 92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 94) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 190) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 190) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 191) Appendicectomie par coelioscopie 192) Appendicectomie par coelioscopie 193) Appendicectomie par coelioscopie 194) Appendicectomie par coelioscopie 195) Coloproctectomie par coelioscopie 195) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 195) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 197) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par caelioscopie, avec assistance robotique 198) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 199 Coloproctectomie totale, asans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, la RR33 199 (Nationa	90)	Sigmoïdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage	LRR29	385,07	1966,50
92) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 33) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 40,05 40, Résection du diverticule de Meckel, par parotomie 40,065 73,31 73,44 73,31 73,44 95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 40,065 73,31 73,44 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 40,067 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 40,064 73,31 73,44 701,40 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 40,00) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 40,00) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 40,00) Appendicectomie par coelioscopie 40,00) Appendicectomie par coelioscopie 525,30 101) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 40,00) Appendicectomie par coelioscopie 40,00) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 40,00) Appendicectomie par laparotomie 40,00) Appendicectomie par laparotomie 50,00) Appendicectomie par laparotomie 60,00) Appendicectomie par laparotomie 60,00 60,00) Appendicectomie par laparotomie 60,00 6	91)	Sigmoïdectomie avec mobilisation de l'angle splénique, avec rétablissement de la continuité, avec curage	LRA29	350,60	1790,50
93) Résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 94) Résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 950, Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 98) Appendicectomie résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 90) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 91) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 91) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 91) Appendicectomie par coelioscopie 91) Appendicectomie par coelioscopie 91) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 92) Appendicectomie par coelioscopie 93) Appendicectomie par coelioscopie 94) Appendicectomie par coelioscopie 95) Résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 98) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 99) Appendicectomie par coelioscopie 90) Appendicectomie par coelioscopie 91) Resection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 92) Appendicectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 93) Appendicectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, la RC33 93) RC33 Sept. Par 3 So21,90 93) RC34 Par 3 So21,90 94) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 9	92)		1.0005	107 79	550 50
94) Résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 101) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 102, 86 103, 34 104, 40 105, 34 106, 34 107, 79 108, 34 109	,	·			
95) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie 96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie 103) Appendicectomie par coelioscopie 104) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la conti				-	
96) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 97) Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique 18) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 19) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 104) Coloproctectomie par laparotomie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRA31, LRA31). 100	,	• •			
97) Résection du caecum sans résection du grêle, par laparotomie 98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 101) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 102,86 103,47 104,40 109) Appendicectomie par coelioscopie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102,86 103,47 104,40 105,48 106,48 107,79 107,79 108,50 108,50 109,49 109,40	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		107,79	550,50
98) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie 99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 104) Coloproctectomie par laparotomie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie (codes LRC30, LRR30, LRC31, LRR31, LRA31). 109) Coloproctectomie (codes LRC30, LRR30, LRC31, LRR31, LRA31). 1100 Coloproctectomie (codes LRC30, LRR30, LRC	96)	Résection du caecum sans résection du grêle, par coelioscopie, avec assistance robotique	LQR04	107,79	550,50
99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie par laparotomie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, aver rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement d	97)	Résection du caecum sans résection du grêle, par laparotomie	LQA04	73,31	374,40
99) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par coelioscopie, avec assistance robotique 100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie par laparotomie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, aver rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement d	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	LRC30		
100) Appendicectomie et résection du diverticule de Meckel, par laparotomie 101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie (codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). 100) Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 11) Cholécystectomie, par coelioscopie	,	·			
101) Appendicectomie par coelioscopie 102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, asns rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie	,				
102) Appendicectomie par coelioscopie, avec assistance robotique 103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, la RR33 1021,90 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie	,			-	•
103) Appendicectomie par laparotomie 104) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie avec assistance robotique 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	- /	•••		,	
104) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie LRC33 591,73 3021,90 avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 100) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose	,	··			
stomie de protection, par coelioscopie 105) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie LRC33 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	103)	Appendicectomie par laparotomie	LRA31	73,31	374,40
stomie de protection, par coelioscopie, avec assistance robotique 106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	104)		LRC32	660,68	3374,00
106) Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une stomie de protection, par laparotomie 107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	105)	Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une	LRR32	660,68	3374,00
107) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie 108) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie 109) REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 LRC33 591,73 3021,90 3021,90 3021,90 3021,90 3021,90 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie LRA33 591,73 3021,90 3021,90 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie LRC33 LRR33 591,73 3021,90 3021,90 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie LRC33 591,73 3021,90 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par coelioscopie	106)	Coloproctectomie totale, avec rétablissement de la continuité par anastomose iléo-anale, avec pose d'une	LRA32	591,73	3021,90
avec assistance robotique 109) Coloproctectomie totale, sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie, par laparatomie REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	107)	·	LRC33	591,73	3021,90
REMARQUE: 1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	108)		LRR33	591,73	3021,90
1) Les codes LQC04, LQR04 et LQA04 (positions 95, 96 et 97) sont non cumulables avec une appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRA30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50	109)	·	LRA33	522,78	2669,80
appendicectomie (codes LRC30, LRR30, LRC31, LRR31, LRA31). Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires 1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50					
1) Cholécystectomie, par coelioscopie LSC01 152,83 780,50					
		Sous-section 6 - Chirurgie des voies biliaires			
	1)	Cholécystectomie, par coelioscopie	LSC01	152.83	780.50
	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,	

	Code	Cooff	Tarif
2) Chalásystastomia nar lanaratomia		Coeff.	<u>Tarif</u>
3) Cholécystectomie, par laparotomie	LSA01	118,35	604,40
4) Cholécystectomie avec ablation transcystique de calcul de la voie biliaire principale, par coelioscopie	LSC02	177,45	906,20
5) Cholécystectomie avec ablation transcystique de calcul de la voie biliaire principale, par coelioscopie, avec	LSR02	177,45	906,20
assistance robotique	1.0400	440.00	700.00
6) Cholécystectomie avec ablation transcystique de calcul de la voie biliaire principale, par laparotomie	LSA02	142,98	730,20
7) Ablation de calcul de la voie biliaire principale par cholédochotomie, avec ou sans cholécystectomie, par	LSC03	220,89	1128,10
coelioscopie 8) Ablation de calcul de la voie biliaire principale par cholédochotomie, avec ou sans cholécystectomie, par	LSR03	220,89	1128,10
coelioscopie, avec assistance robotique 9) Ablation de calcul de la voie biliaire principale par cholédochotomie, avec ou sans cholécystectomie, par	LSA03	186,42	952,00
laparotomie		,	
 Résection de la voie biliaire principale pédiculaire avec anastomose biliodigestive, avec cholécystectomie, par coelioscopie 	LSC04	288,49	1473,30
 Résection de la voie biliaire principale pédiculaire avec anastomose biliodigestive, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique 	LSR04	288,49	1473,30
12) Résection de la voie biliaire principale pédiculaire avec anastomose biliodigestive, avec cholécystectomie, par laparotomie	LSA04	254,01	1297,20
13) Cholédochoduodénostomie, avec cholécystectomie, par coelioscopie	LSC05	218,95	1118,20
14) Cholédochoduodénostomie, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR05	218,95	1118.20
		,	-, -
15) Cholédochoduodénostomie, avec cholécystectomie, par laparotomie	LSA05	184,47	942,10
16) Cholédochojéjunostomie, avec cholécystectomie, par coelioscopie	LSC06	292,82	1495,40
17) Cholédochojéjunostomie, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR06	292,82	1495,40
18) Cholédochojéjunostomie, avec cholécystectomie, par laparotomie	LSA06	223,87	1143,30
19) Anastomose bilio-digestive portant sur la convergence des conduits hépatiques, avec cholécystectomie et	LSC07	292,82	1495,40
avec résection éventuelle de la voie biliaire, par coelioscopie 20) Anastomose bilio-digestive portant sur la convergence des conduits hépatiques, avec cholécystectomie et	LSR07	292,82	1495,40
avec résection éventuelle de la voie biliaire, par coelioscopie, avec assistance robotique 21) Anastomose bilio-digestive portant sur la convergence des conduits hépatiques, avec cholécystectomie et	LSA07	258,35	1319,40
avec résection éventuelle de la voie biliaire, par laparotomie			
 Anastomose bilio-digestive au-dessus de la convergence portant sur plusieurs conduits biliaires, avec cholécystectomie, par coelioscopie 	LSC08	292,82	1495,40
23) Anastomose bilio-digestive au-dessus de la convergence portant sur plusieurs conduits biliaires, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR08	292,82	1495,40
24) Anastomose bilio-digestive au-dessus de la convergence portant sur plusieurs conduits biliaires, avec cholécystectomie, par laparotomie	LSA08	258,35	1319,40
25) Anastomose bilio-digestive intrahépatique portant sur un conduit biliaire segmentaire, avec cholécystectomie, par coelioscopie	LSC09	292,82	1495,40
26) Anastomose bilio-digestive intrahépatique portant sur un conduit biliaire segmentaire, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR09	292,82	1495,40
27) Anastomose bilio-digestive intrahépatique portant sur un conduit biliaire segmentaire, avec cholécystectomie, par laparotomie	LSA09	258,35	1319,40
28) Reprise chirurgicale de la voie biliaire, par toute voie d'abord	LSQ01	246,26	1257,60
REMARQUE:			
1) Les codes LSC01 à LSA02 (positions 1 à 6) ne sont ni cumulables entre eux, ni avec une autre position de la présente sous-section.			
Sous-section 7 - Chirurgie du foie			
,			
1) Évacuation de collection hépatique ou fenestration de kyste hépatique, par coelioscopie 2) Évacuation de collection hépatique ou fenestration de kyste hépatique, par coelioscopie, avec assistance	LSC10 LSR10	152,83 152,83	780,50 780,50
robotique	1.04.40	446.5-	20112
3) Évacuation de collection hépatique ou fenestration de kyste hépatique, par laparotomie	LSA10	118,35	604,40
4) Kystectomie ou périkystectomie hépatique, par coelioscopie	LSC11	152,83	780,50
Kystectomie ou périkystectomie hépatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR11	152,83	780,50
6) Kystectomie ou périkystectomie hépatique, par laparotomie	LSA11	118,35	604,40
7) Résection atypique du foie, par coelioscopie	LSC12	288,49	1473,30
8) Résection atypique du foie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR12	288,49	1473,30
9) Résection atypique du foie, par laparotomie	LSA12	172,75	882,20
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	
10) Résections atypiques multiples du foie, par coelioscopie	LSC13	319,25	1630,40
11) Résections atypiques multiples du foie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR13	319,25	1630,40
12) Résections atypiques multiples du foie, par laparotomie	LSA13	284,77	1454,30
13) Unisegmentectomie hépatique, par coelioscopie	LTC01	288,49	1473,30
14) Unisegmentectomie hépatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR01	288,49	1473,30
15) Unisegmentectomie hépatique, par laparotomie	LTA01	217,08	1108,60
16) Bisegmentectomie hépatique, par coelioscopie	LSC14	357,44	1825,40
		·	
17) Bisegmentectomie hépatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR14	357,44	1825,40
18) Bisegmentectomie hépatique, par laparotomie	LSA14	254,01	1297,20
19) Trisegmentectomie hépatique, par coelioscopie	LTC02	357,44	1825,40
20) Trisegmentectomie hépatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR02	357,44	1825,40
21) Trisegmentectomie hépatique, par laparotomie	LTA02	254,01	1297,20
22) Hépatectomie gauche, par coelioscopie	LSC15	359,90	1838,00
		1	

		Code	Coeff.	Tarif
231	Hépatectomie gauche, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR15	359,90	1838,00
,	Hépatectomie gauche, par laparotomie	LSA15	254,01	1297,20
	Hépatectomie gauche élargie à d'autres segments, par coelioscopie	LSC16	400,51	2045,40
	Hépatectomie gauche élargie à d'autres segments, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR16	400,51	2045,40
,	Hépatectomie gauche élargie à d'autres segments, par laparotomie	LSA16	366,04	1869,30
,	Hépatectomie droite, par coelioscopie	LSC17	400.51	2045,40
,	Hépatectomie droite, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR17	400,51	2045,40
,	Hépatectomie droite, par laparotomie	LSA17	366,04	1869,30
	Hépatectomie droite élargie au segment 4, par coelioscopie	LSC18	434,99	2221,50
	Hépatectomie droite élargie au segment 4, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR18	434,99	2221,50
,	Hépatectomie droite élargie au segment 4, par laparotomie	LSA18	366,04	1869,30
,	Hépatectomie centrale, par coelioscopie	LSC19	421,47	2152,40
,	Hépatectomie centrale, par coelioscopie Hépatectomie centrale, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR19	421,47	2152,40
,	Hépatectomie centrale, par locelloscopie, avec assistance robotique Hépatectomie centrale, par laparotomie	LSA19	· ·	1800,30
,	Reprise d'hépatectomie avec réintervention sur le même lobe hépatique, par coelioscopie	LSC20	352,52 434,99	2221,50
,	Reprise d'hépatectomie avec réintervention sur le même lobe hépatique, par coelioscopie, avec assistance	LSC20 LSR20	434,99	2221,50
,	robotique			·
,	Reprise d'hépatectomie avec réintervention sur le même lobe hépatique, par laparotomie	LSA20	366,04	1869,30
,	Hémostase d'une ou de lésion(s) du foie en cas de traumatisme, par coelioscopie	LSC21	174,84	892,90
41)	Hémostase d'une ou de lésion(s) du foie en cas de traumatisme, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR21	174,84	892,90
42)	Hémostase d'une ou de lésion(s) du foie en cas de traumatisme, par laparotomie	LSA21	140,37	716,90
43)	Destruction de tumeurs hépatiques avec courant de radiofréquence ou autre énergie, par coelioscopie	LSC22	197,01	1006,10
44)	Destruction de tumeurs hépatiques avec courant de radiofréquence ou autre énergie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR22	197,01	1006,10
45)	Destruction de tumeurs hépatiques avec courant de radiofréquence ou autre énergie, par laparotomie	LSA22	160,07	817,50
46)	Mise en place d'un cathéther pour chimio-embolisation intra-artérielle hépatique, par coelioscopie	LSC23	164,99	842,60
47)	Mise en place d'un cathéther pour chimio-embolisation intra-artérielle hépatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LSR23	164,99	842,60
48)	Mise en place d'un cathéther pour chimio-embolisation intra-artérielle hépatique, par laparotomie	LSA23	128,05	653,90
,	Mise en place d'un cathether pour chimio-embolisation intra-artérielle hépatique, sous contrôle	LSH01	98,50	503,00
49)	radiologique, par voie vasculaire	LSHUT	90,50	303,00
50)	Biopsie hépatique, en dehors de la biopsie per-opératoire, par laparotomie ou coelioscopie	LGQ01	51,71	264,10
51)	Biopsie hépatique, en dehors de la biopsie per-opératoire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LGR01	51,71	264,10
	REMARQUE: 1) Les codes LGQ01 et LGR01 (positions 50 et 51) sont non cumulables avec un autre acte de chirurgie digestive (acte dans la section 6).			
	Sous-section 8 - Chirurgie du pancréas			
1)	Anastomose pancréatico-jéjunale, par coelioscopie	LTC03	223,87	1143,30
	Anastomose pancréatico-jéjunale, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR03	223,87	1143,30
	Anastomose pancréatico-jéjunale, par laparotomie	LTA03	189,40	967,20
,	Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose biliodigestive, avec ou sans cholécystectomie, par	LTC04	292,82	1495,40
,	coelioscopie Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose biliodigestive, avec ou sans cholécystectomie, par	LTR04		·
,	coelioscopie, avec assistance robotique	LTR04	292,82	1495,40
6)	Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose biliodigestive, avec ou sans cholécystectomie, par laparotomie	LTA04	258,35	1319,40
7)	Anastomose pancréatico-jéjunale avec gastro-jéjunostomie, par coelioscopie	LTC05	292,82	1495,40
,	Anastomose pancréatico-jéjunale avec gastro-jéjunostomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR05	292,82	1495,40
	Anastomose pancréatico-jéjunale avec gastro-jéjunostomie, par laparotomie	LTA05	258,35	1319,40
	Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose bilio-digestive et gastro-jéjunostomie, avec ou sans cholécystectomie, par coelioscopie	LTC06	421,30	2151,50
11)	Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose bilio-digestive et gastro-jéjunostomie, avec ou sans	LTR06	421,30	2151,50
12)	cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique Anastomose pancréatico-jéjunale avec anastomose bilio-digestive et gastro-jéjunostomie, avec ou sans	LTA06	386,82	1975,50
13)	cholécystectomie, par laparotomie Anastomose pancréatico-jéjunale élargie associée à un évidement de la tête du pancréas (Intervention de	LTC07	406,32	2075,00
	Frey), par coelioscopie Anastomose pancréatico-jéjunale élargie associée à un évidement de la tête du pancréas (Intervention de	LTR07	406,32	2075,00
,	Frey), par coelioscopie, avec assistance robotique			·
15)	Anastomose pancréatico-jéjunale élargie associée à un évidement de la tête du pancréas (Intervention de Frey), par laparotomie	LTA07	369,39	1886,40
16)	Nécrosectomie pancréatique, par coelioscopie	LTC08	191,19	976,40
17)	Nécrosectomie pancréatique, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR08	191,19	976,40
18)	Nécrosectomie pancréatique, par laparotomie	LTA08	156,72	800,40
19)	Exérèse locale de tumeur du pancréas, par coelioscopie	LTC09	220,89	1128,10
	Exérèse locale de tumeur du pancréas, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR09	220,89	1128,10
21)	Exérèse locale de tumeur du pancréas, par laparotomie	LTA09	186,42	952,00
	Pancréatectomie gauche avec conservation de la rate, par coelioscopie	LTC10	329,25	1681,40
,	•	•	. !	

		Code	Coeff.	Tarif
,	Pancréatectomie gauche avec conservation de la rate, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR10	329,25	1681,40
,	Pancréatectomie gauche avec conservation de la rate, par laparotomie Pancréatectomie gauche avec splénectomie (Splénopancréatectomie gauche), par coelioscopie	LTA10 LTC11	260,29 284,92	1329,30 1455,10
,	Pancréatectomie gauche avec spiénectomie (Spiénopancréatectomie gauche), par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR11	284,92	1455,10
	Pancréatectomie gauche avec splénectomie (Splénopancréatectomie gauche), par laparotomie Pancréatectomie gauche avec splénectomie (Splénopancréatectomie gauche), avec curage ganglionnaire, par cooliescopie	LTA11 LTC12	250,44 444,93	1279,00 2272,20
29)	par coelioscopie Pancréatectomie gauche avec splénectomie (Splénopancréatectomie gauche), avec curage ganglionnaire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR12	444,93	2272,20
30)	Pancréatectomie gauche avec splénectomie (Splénopancréatectomie gauche), avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LTA12	410,45	2096,10
31)	Isthmectomie pancréatique, par toute voie d'abord	LTQ01	186,42	952,00
32)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, par coelioscopie	LTC13	400,51	2045,40
33)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR13	400,51	2045,40
,	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie	LTC14	560,52	2862,50
35)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR14	560,52	2862,50
36)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, par laparotomie	LTA13	366,04	1869,30
37)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum, sans splénectomie, avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LTA14	526,05	2686,50
38)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, par coelioscopie	LTC15	400,51	2045,40
39)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR15	400,51	2045,40
40)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, par laparotomie	LTA15	366,04	1869,30
41)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie	LTC16	560,52	2862,50
42)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR16	560,52	2862,50
43)	Pancréatectomie totale ou subtotale (sauf pancréatectomie gauche) avec conservation du duodénum et splénectomie, avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LTA16	526,05	2686,50
44)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, par coelioscopie	LTC17	400,51	2045,40
45)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR17	400,51	2045,40
46)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, par laparotomie	LTA17	366,04	1869,30
47)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie	LTC18	595,00	3038,60
48)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, avec curage ganglionnaire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR18	595,00	3038,60
49)	Duodéno-pancréatectomie céphalique, avec rétablissement de la continuité, avec cholécystectomie, avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LTA18	446,04	2277,90
50)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), par coelioscopie	LTC19	400,51	2045,40
51)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR19	400,51	2045,40
52)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), par laparotomie	LTA19	366,04	1869,30
53)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), avec curage ganglionnaire, par coelioscopie	LTC20	560,52	2862,50
54)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), avec curage ganglionnaire, par coelioscopie, avec assistance robotique	LTR20	560,52	2862,50
55)	Duodéno-pancréatectomie totale avec rétablissement de la continuité et splénectomie (Splénopancréatectomie totale), avec curage ganglionnaire, par laparotomie	LTA20	526,05	2686,50
	Sous-section 9 - Chirurgie des glandes surrénales			
1)	Surrénalectomie partielle ou totale, sans intervention sur le rein, avec ou sans résection des splanchniques, avec ou sans décapsulation, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie	LVC01	247,37	1263,30
2)	Surrénalectomie partielle ou totale, sans intervention sur le rein, avec ou sans résection des splanchniques, avec ou sans décapsulation, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie, avec assistance robotique	LVR01	247,37	1263,30
3)	Surrénalectomie partielle ou totale, sans intervention sur le rein, avec ou sans résection des splanchniques, avec ou sans décapsulation, par laparotomie	LVA01	178,41	911,10
	REMARQUE: 1) Les codes LVC01, LVR01 et LVA01 (positions 1 à 3) sont non cumulables avec un autre acte de chirurgie digestive (acte dans la section 6).			

		Code	Coeff.	Tarif
		<u>ooue</u>	COEII.	<u>1 ai ii</u>
	Sous-section 10 - Chirurgie de la rate			
1)	Splénectomie totale, par coelioscopie	LUC02	187,38	956,90
,	Splénectomie totale, par coelioscopie, avec assistance robotique	LUR02	187,38	956,90
,	Splénectomie totale, par laparotomie	LUA02	152,90	780,80
,	Splénectomie partielle, par coelioscopie	LUC01	162,75	831,10
5)	Splénectomie partielle, par coelioscopie, avec assistance robotique	LUR01	162,75	831,10
6)	Splénectomie partielle, par laparotomie	LUA01	128,28	655,10
	Sous-section 11 - Chirurgie du rectum			
1)	Résection antérieure du rectum avec résection du mésorectum avec anastomose latéroterminale ou	LWC05	534,97	2732,00
.,	terminoterminale, avec ou sans pose de stomie de protection, avec curage ganglionnaire d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie			,
2)	Résection antérieure du rectum avec résection du mésorectum avec anastomose latéroterminale ou terminoterminale, avec ou sans pose de stomie de protection, avec curage ganglionnaire d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR05	534,97	2732,00
3)	Résection antérieure du rectum avec résection du mésorectum avec anastomose latéroterminale ou terminoterminale, avec ou sans pose de stomie de protection, avec curage ganglionnaire d'au moins 12	LWA05	466,02	2379,90
4)	ganglions, par laparotomie Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et dissection intersphinctérienne et	LWC06	569,44	2908,10
-\	anastomose colo-anale manuelle, avec curage ganglionnaire d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie	114/400	500.40	0550.00
,	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et dissection intersphinctérienne et anastomose colo-anale manuelle, avec curage ganglionnaire d'au moins 12 ganglions, par laparotomie	LWA06	500,49	2556,00
6)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et dissection intersphinctérienne et anastomose colo-anale manuelle, avec curage ganglionnaire d'au moins 12 ganglions, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR06	569,44	2908,10
7)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale manuelle, par coelioscopie	LWC07	569,44	2908,10
8)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale manuelle, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR07	569,44	2908,10
9)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale manuelle, par laparotomie	LWA07	500,49	2556,00
10)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale (TaTME), par coelioscopie	LWC08	569,44	2908,10
11)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale (TaTME), par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR08	569,44	2908,10
12)	Résection antérieure du rectum avec résection totale du mésorectum et anastomose transanale (TaTME), par laparotomie	LWA08	500,49	2556,00
13)	Résection antérieure du rectum avec résection subtotale du mésorectum avec anastomose terminale, par coelioscopie	LWC09	395,90	2021,80
14)	Résection antérieure du rectum avec résection subtotale du mésorectum avec anastomose terminale, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR09	395,90	2021,80
15)	Résection antérieure du rectum avec résection subtotale du mésorectum avec anastomose terminale, par laparotomie	LWA09	326,95	1669,70
,	Suture de plaie du rectum, par coelioscopie	LWC10	146,89	750,20
	Suture de plaie du rectum, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR10	146,89	750,20
- /	Suture de plaie du rectum, par laparotomie	LWA10	112,42	574,10
,	Suture de plaie du rectum, par voie directe (endo-anale)	LWD01	146,89	750,20
,	Reconstruction du rectum par réservoir (pouch) colo-anal	LWD02	73,88	377,30
	Résection locale et transanale d'une tumeur du rectum, non réséquable, par coloscopie	LWE01	144,43	737,60
22)	Amputation abdomino-périnéale sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie définitive, par coelioscopie	LMC01	581,49	2969,60
23)	Amputation abdomino-périnéale sans rétablissement de la continuité, avec pose d'une stomie définitive, par coelioscopie, avec assistance robotique	LMR01	581,49	2969,60
24)	Amputation abdomino-périnéale sans rétablissement de la continuité, avec pose de stomie définitive, par laparotomie	LMA01	443,58	2265,30
	Sous-section 12 - Prolapsus rectal et rectocèles			
1)	Cure de prolapsus rectal, d'invagination ou de rectocèle, avec ou sans prothèse, par coelioscopie	LWC13	155,29	793,10
,	Cure de prolapsus rectal, d'invagination ou de rectocèle, avec ou sans prothèse, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR13	155,29	793,10
3)	Cure de prolapsus rectal, d'invagination ou de rectocèle, avec ou sans prothèse, par laparotomie	LWA11	118,35	604,40
,	Cure de prolapsus rectal, d'invagination ou de rectocèle, avec ou sans prothèse, par voie directe (anale)	LWD03	109,95	561,50
,	Cure de prolapsus rectal avec résection sigmoïde, par coelioscopie	LWC12	250,54	1279,50
,	Cure de prolapsus rectal avec résection sigmoïde, par coelioscopie, avec assistance robotique	LWR12	250,54	1279,50
,	Cure de prolapsus rectal avec résection sigmoïde, par laparotomie	LWA12	213,60	1090,80
,	Cure de prolapsus rectal avec résection colorectale, par voie directe (anale)	LWD04	205,21	1048,00
,	Cure de rectocèle, par voie vaginale	LWD05	109,95	561,50
		ı,		

	Code	Coeff.	Tarif
		<u></u>	
Sous-section 13 - Chirurgie de l'anus			
1) Fissurectomie, avec ou sans sphinctéromyotomie latérale interne, par voie directe	LWA13	42,26	215,80
Fissurectomie, avec lambeau d'avancement muqueux, par voie directe	LWA14	91,51	467,30
3) Injection de botox, par voie trans-sphinctérienne	LPB01	24,63	125,80
4) Incision et drainage d'un abcès péri-anal, par voie directe	LWA15	79,20	404,50
5) Incision et drainage d'un abcès ano-rectal haut, par voie directe	LWA16	75,08	383,40
6) Traitement d'une fistule anale supra-sphinctérienne, trans-sphinctérienne ou inter-sphinctérienne avec	LWA17	75,08	383,40
Séton, par voie directe 7) Cure de fistule anale supra-sphinctérienne, par voie directe	LWA18	124,34	635,00
8) Cure de fistule anale trans et inter-sphinctérienne, par voie directe	LWA19	136.65	697,90
9) Cure de fistule anale sous-muqueuse, par voie directe	LWA20	42,26	215,80
10) Hémorroïdectomie isolée, par toute technique chirurgicale	LWQ02	42,26	215,80
11) Cure de plusieurs hémorroïdes, par toute technique chirurgicale	LWQ01	100,33	512,40
12) Exérèse de thrombose hémorroïdaire externe, par voie directe	LWD06	42,26	215,80
13) Exérèse de sinus pilonidal avec ou sans fermeture primaire (avec prélèvement anatomopathologique), par	LWA21	61,56	314,40
voie directe 1/1 Marcupialication de sinus pilonidal, par voie directe	LWA22	36.20	194.00
14) Marsupialisation de sinus pilonidal, par voie directe15) Incision d'abcès sur sinus pilonidal, par voie directe	LWA22 LWA23	36,20 8,50	184,90 43,40
16) Exérèse de Verneuil de moins de 30 cm², par voie directe	LLA14	64,03	327,00
17) Exérèse de Verneuil de plus de 30 cm², par voie directe	LLA15	98,50	503,00
18) Débridement périnéofessier large pour gangrène de Fournier, par voie directe	LWA24	103,43	528,20
19) Coagulation de condylomes anaux, par voie directe	LWD07	42,26	215,80
20) Exérèse de condylomes, par voie directe	LWD08	42,26	215,80
21) Excision de tumeurs de la marge et du canal anal ou exérèse isolée de marisque ou papille anale, par voie	LWD09	42,26	215,80
directe	1.\\\\\\\\	40.06	245.00
22) Reprise pour hémostase après intervention proctologique, par voie directe23) Cure par lambeau cutané ou muqueux d'une sténose anale, par voie directe	LWA25 LWD10	42,26 103,82	215,80 530,20
24) Intervention pour imperforation anale vraie, par voie basse	LWD10 LWD11	99,24	506,80
25) Intervention pour imperforation anale, par voie haute ou combinée	LWP01	185,95	949,60
26) Reconstruction du sphincter anal par plastie musculaire, par voie directe	LWA26	109,95	561,50
27) Cure d'incontinence anale par agent de gonflement (bulking agent) trans-sphinctérien	LWD12	29,55	150,90
28) Cure d'incontinence anale par implants trans-sphinctériens	LWD13	136,94	699,30
29) Fissure anale ou hémorroïde traitée par électrocoagulation ou injection sclérosante, première séance	LWD14	15,85	80,90
30) Fissure anale ou hémorroïde traitée par électrocoagulation ou injection sclérosante, séances suivantes et	LWD15	10,14	51,80
par séance			
REMARQUES:			
1) Les codes LWA13 et LWA14 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables avec un acte sur l'anus (LWA13			
à LWD15).			
 Les codes LWA13 à LWD15 (positions 1 à 30) ne sont pas cumulables avec le code LWD16 (Anuscopie - CAC) qui est inclus dans le tarif de l'acte. 			
(massopie of to) qui sot mous dans le lam de racio.			
Sous-section 14 - Divers			
1) Decembletion ou shangement de « vacuum essisted elecure » (//AC) némétal	LMDOO	75.00	202.40
 Pose, ablation, ou changement de « vacuum assisted closure » (VAC) périnéal Pose, ablation, ou changement de « vacuum assisted closure » (VAC) intrapéritonéal 	LMB02 LMB01	75,08 143,86	383,40 734,70
3) Recoupe ou réfection de stomie avec ou sans transposition, par voie directe	LRA34	93,06	475,20
4) Cure d'une collection (abcès), par coelioscopie 4) Cure d'une collection (abcès), par coelioscopie	LMC03	96,41	492,40
5) Cure d'une collection (abcès), par coelioscopie, avec assistance robotique	LMR03	96,41	492,40
6) Cure d'une collection (abcès), par laparotomie	LMA03	61,93	316,30
7) Cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, sans résection ni	LZC02	178,34	910,80
anastomose, en urgence, par coelioscopie	. 7000	470.04	0.40.00
8) Cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, sans résection ni anastomose, en urgence, par coelioscopie, avec assistance robotique	LZR02	178,34	910,80
9) Cure d'une hémorragie, occlusion, torsion, perforation (sauf celle de l'appendice) ou plaie, sans résection ni	LZA02	143,86	734,70
anastomose, en urgence, par laparotomie	22/102	1 10,00	701,70
10) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales inférieures ou égales à 10 cm de diamètre, sans	LMC04	194,54	993,50
rattachement à un organe codé dans la nomenclature, par coelioscopie			
11) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales inférieures ou égales à 10 cm de diamètre, sans	LMR04	194,54	993,50
rattachement à un organe codé dans la nomenclature, par coelioscopie, avec assistance robotique 12) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales inférieures ou égales à 10 cm de diamètre, sans	LMA04	160,07	817,50
rattachement à un organe codé dans la nomenclature, par laparotomie	LIVIA04	100,07	017,50
13) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales supérieures à 10 cm de diamètre, sans rattachement	LMC05	280,73	1433,70
à un organe codé dans la nomenclature, par coelioscopie			·
14) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales supérieures à 10 cm de diamètre, sans rattachement	LMR05	280,73	1433,70
à un organe codé dans la nomenclature, par coelioscopie, avec assistance robotique	LMAGE	046.00	1057.00
15) Exérèse de tumeurs solides intra et extrapéritonéales supérieures à 10 cm de diamètre, sans rattachement à un organe codé dans la nomenclature, par laparotomie	LMA05	246,26	1257,60
16) Cure de hernie avec hydrocèle ou ectopie testiculaire	LLA16	93,06	475,20
17) Cure d'occlusion du nouveau-né par malformation congénitale (atrésie, volvulus, mésentère commun)	LYA01	172,85	882,70
		- 11	

		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
	REMARQUE:			
	1) Les codes LMC03 à LMA05 (positions 4 à 15) sont non cumulables avec un autre acte de chirurgie digestive (acte dans la section 6).			
	Sous-section 15 - Actes complémentaires			
,	Acte complémentaire : Radiographie peropératoire des voies biliaires ou pancréatiques Acte complémentaire : Endoscopie / radioscopie peropératoire des voies biliaires ou pancréatiques	LCF01 LDH01	24,75 24,75	126,40 126,40
	REMARQUE: 1) Les codes LCF01 et LDH01 (positions 1 et 2 de la sous-section 15) sont non facturables en première position, facturables uniquement en complément d'un acte de chirurgie digestive (acte dans la section 6) sauf LGQ01, LGR01 (positions 50 et 51 de la sous-section 7), LVC01, LVR01 et LVA01 (positions 1, 2 et 3 de la sous-section 9), LMC03 à LMA05 (positions 4 à 15 de la sous-section 14), LCF01 et LDH01 (positions 1 et 2 de la sous-section 15).			
	Section 7 - Neurochirurgie, Chirurgie du rachis			
	Sous-section 1 - Crâne et encéphale			
a)	Ponctions, biopsies et prélèvements			
2)	Biopsie(s) intracrânienne(s), avec intervention stéréotaxique, par trou de trépan ou par voie endoscopique Biopsie(s) intracrânienne(s), avec intervention stéréotaxique, avec plusieurs trajectoires différentes, par plusieurs trous de trépans	YJQ11 YJA12	233,20 282,87	1190,90 1444,60
,	Biopsie(s) intracrânienne(s), avec intervention stéréotaxique, sous microscope, par voie transnasale Biopsie de l'os du crâne avec ou sans intervention stéréotaxique, par abord direct	YJD13 YJQ14	233,20 103,46	1190,90 528,40
b)	Actes thérapeutiques sur le cerveau et l'os du crâne			
5)	Repose d'un volet crânien autologue, par tout système d'ostéosynthèse, par abord direct	YNA11	113,13	577,70
,	Repose de plusieurs volets crâniens autologues, par tout système d'ostéosynthèse, par abord direct	YNA12	147,24	751,90
	Pose d'une greffe osseuse artificielle par tout système d'ostéosynthèse, y compris la prise d'empreinte, la personnalisation sur mesure et la préparation de l'implant, par abord direct	YNA13	148,57	758,70
8)	Pose de plusieurs greffes osseuses artificielles par tout système d'ostéosynthèse, y compris la prise d'empreinte, la personnalisation sur mesure et la préparation des implants, par abord direct	YNA14	166,85	852,10
,	Fenestration de multiples kystes intracérébraux, avec ou sans intervention stéréotaxique, par voie endoscopique	YNC15	187,28	956,40
,	Thermoablation d'une lésion encéphalique par fibre laser sous IRM, y compris la planification préopératoire, par abord direct	YNH16	483,09	2467,10
	Évacuation d'un hématome intracérébral, sous microscope, avec ou sans intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte	YNA17	187,28	956,40
	Évacuation d'un hématome intracérébral, sous microscope, avec drainage externe ou implantation de sondes de pression, avec ou sans intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte	YNA18	215,47	1100,40
	Exérèse de tumeur(s) extra-axiale(s) superficielle(s), avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par craniotomie unilatérale	YNA19	361,86	1848,00
14)	Exérèse de tumeur(s) extra-axiale(s) superficielle(s), avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par craniotomie bilatérale	YNA21	504,21	2575,00
	Exérèse de tumeur(s) extra-axiale(s) profonde(s), avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par craniotomie unilatérale	YNA22	455,93	2328,40
	Exérèse de tumeur(s) extra-axiale(s) profonde(s), avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par craniotomie bilatérale	YNA23	558,79	2853,70
	Exérèse de tumeur(s) intra-axiale(s) d'une zone cérébrale non-fonctionnelle, avec intervention stéréotaxique, par craniotomie unilatérale	YNA24	504,21	2575,00
18)	Exérèse de tumeur(s) intra-axiale(s) d'une zone cérébrale non-fonctionnelle, avec intervention stéréotaxique, par craniotomie bilatérale	YNA25	626,89	3201,50
19)	Exérèse de tumeur(s) intra-axiale(s) d'une zone cérébrale fonctionnelle, avec intervention stéréotaxique, avec neuromonitoring, par craniotomie unilatérale	YNA26	504,21	2575,00
	Exérèse de tumeur(s) intra-axiale(s) d'une zone cérébrale fonctionnelle, avec intervention stéréotaxique, avec neuromonitoring, par craniotomie bilatérale	YNA27	641,76	3277,40
21)	Exérèse d'une tumeur osseuse crânienne, avec ou sans intervention stéréotaxique, par abord direct	YNA28	96,82	494,50
,	Exérèse d'une tumeur intracrânienne, avec intervention stéréotaxique, par voie transnasale endoscopique	YNE29	455,93	2328,40
	Exérèse d'une tumeur intracrânienne sous microscope ou endoscope, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie combinée (craniotomie et transnasale)	YNP29	751,08	3835,70
c)	Actes thérapeutiques sur le cervelet et le tronc cérébral			
	Exérèse d'une tumeur de la région sellaire, sous micro- ou endoscope, avec intervention stéréotaxique, par voie transnasale	YPD11	397,19	2028,40
	Exérèse d'une tumeur de la région sellaire avec extension suprachiasmatique, sous microscope ou endoscope, avec intervention stéréotaxique, par voie transnasale	YPD12	504,21	2575,00
26)	Exérèse d'une tumeur de la jonction crânio-cervicale avec intervention stéréotaxique, avec intervention	YPA13	801,00	4090,60

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
27)	stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte Exérèse d'une tumeur de la jonction crânio-cervicale, avec ostéosynthèse occipito-cervicale postérieure, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte	YPA14	995,95	5086,20
28)	Exérèse d'une tumeur de la jonction crânio-cervicale, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte et postérieure, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par double abord direct	YPA15	1145,42	5849,50
d)	Actes thérapeutiques sur les méninges, les ventricules et le liquide cérébrospinal intracrâniens			
29)	Mise en place d'une sonde de pression intracrânienne, par toute voie d'abord	YQA11	51,64	263,70
,	Mise en place d'un drainage ventriculaire externe, par abord direct	YQA12	72,73	371,40
31)	Mise en place deux drains ventriculaires externes, par trous de trépan ou par mini trépanations à la tréphine, par abord direct	YQA13	96,82	494,50
32)	Mise en place d'une dérivation lombaire externe, par abord direct	YQB14	62,18	317,50
33)	Mise en place d'une dérivation ventriculaire cérébrale interne, par mise en place de drain(s) et d'une valve, y compris la programmation et le contrôle du système de dérivation interne, par abord direct	YQA15	166,85	852,10
34)	Ventriculocisternostomie du troisième ventricule ou kystostomie intracérébrale, avec ou sans intervention stéréotaxique, par voie endoscopique	YQC16	128,99	658,70
35)	Mise en place d'un cathéter ventriculaire avec instillation d'un réservoir	YQA17	100,55	513,50
	Évacuation d'hématome épi- ou sous-dural, avec ou sans pose de drain(s), par trou(s) de trépan, unilatérale	YQA18	94,35	481,80
	Évacuation d'hématome épi- ou sous-dural, avec ou sans pose de drain(s), par trou(s) de trépan, bilatérale	YQA19	112,21	573,00
38)	Évacuation d'hématome(s) épi- ou sous-duraux, avec ou sans pose de drain(s) par craniotomie ou craniectomie, unilatérale	YQA21	184,22	940,80
39)	Évacuation d'hématome(s) épi- ou sous-duraux, avec ou sans pose de drain(s) par craniotomie ou craniectomie, bilatérale	YQA22	224,38	1145,90
40)	Décompression supra-tentorielle, avec plastie autologue ou synthétique de la dure-mère pour accident ischémique par hémicraniectomie unilatérale	YQA23	130,07	664,30
41)	Décompression supra-tentorielle, avec plastie autologue ou synthétique de la dure-mère pour accident ischémique par hémicraniectomie bilatérale	YQA24	208,71	1065,90
42)	Décompression infra-tentorielle, avec plastie de la dure-mère, avec ou sans résection parenchymateuse par craniectomie	YQA25	208,71	1065,90
,	Évacuation d'empyème sous-dural ou d'abcès intracérébral, par abord direct	YQA26	167,08	853,30
44)	Exérèse d'un cavernome sous microscope, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par voie ouverte	YQA27	414,73	2118,00
e)	Actes thérapeutiques sur les vaisseaux intracrâniens			
45)	Pose de clips sur un anévrisme intracrânien, avec microangiographie par fluorescence, microdoppler et neuromonitoring peropératoire, par craniotomie	YRA11	611,92	3125,00
46)	Pose de clips sur un anévrisme intracrânien, avec microangiographie par fluorescence, microdoppler et neuromonitoring peropératoire, incluant la reconstruction du vaisseau par plusieurs clips, par craniotomie	YRA12	758,25	3872,30
47)	Anastomose vasculaire intra-extracrânienne, avec intervention stéréotaxique, avec microangiographie par fluorescence, micro-doppler et neuromonitoring peropératoire par craniotomie	YRA13	829,28	4235,10
48)	Exérèse d'une malformation artérioveineuse intracérébrale sous microscope, avec intervention stéréotaxique, avec microangiographie par fluorescence, micro-doppler et neuromonitoring peropératoire, par voie ouverte	YRA14	700,52	3577,50
49)	Exérèse d'une malformation artérioveineuse intracérébrale sous microscope, avec pose de clips sur un ou plusieurs anévrismes associés, avec intervention stéréotaxique, avec microangiographie par fluorescence, micro-doppler et neuromonitoring peropératoire, par voie ouverte	YRA15	815,16	4162,90
,	Traitement d'un anévrisme cérébral non rompu, par coil intracrânien, par voie endovasculaire	YRH16	362,04	1848,90
,	Traitement d'un anévrisme cérébral non rompu, par coil intracrânien et par une technique additionnelle (Remodelling Ballon, Stent, Flow Diverter), par voie endovasculaire	YRH17	472,20	2411,50
,	Traitement d'un anévrisme cérébral non rompu par coil ou par colle, y compris l'occlusion de l'artère afférente, le test d'occlusion au ballon et l'analyse de la circulation cérébrale, par voie endovasculaire	YRH18	574,10	2931,90
,	Traitement d'un anévrisme cérébral rompu, par coil intracrânien, par voie endovasculaire	YRH19	472,20	2411,50 2931,90
,	Traitement d'un anévrisme cérébral rompu, par coil intracrânien, y compris l'angiographie diagnostique, par voie endovasculaire	YRH21	574,10	•
,	Traitement d'un anévrisme cérébral rompu, par coil intracrânien et par une technique additionnelle (Remodelling Ballon, Stent, Flow Diverter) par voie endovasculaire	YRH22	574,10	2931,90
,	Traitement d'un anévrisme cérébral rompu, par coil intracrânien et par une technique additionnelle (Remodelling Ballon, Stent, Flow Diverter), y compris l'angiographie diagnostique, par voie endovasculaire	YRH23	671,28	3428,20
,	Traitement d'une malformation artério-veineuse cérébrale non rompue ou d'une fistule durale artério-veineuse non rompue ou d'une tumeur intracrânienne par colle, par voie endovasculaire	YRH24	472,20	2411,50
,	Traitement d'une malformation artério-veineuse cérébrale rompue ou d'une fistule durale artério-veineuse rompue par colle, par voie endovasculaire	YRH25	472,20	2411,50
,	Traitement d'une malformation artério-veineuse cérébrale rompue ou d'une fistule durale artério-veineuse ou d'une turneur intracrânienne par colle, y compris l'angiographie diagnostique, par voie endovasculaire	YRH26	574,10	2931,90
,	Traitement d'un vasospasme intracrânien par injection de substance vasoactive, par voie endovasculaire Traitement d'un vasospasme intracrânien ou d'une sténose intracrânienne, par angioplastie au ballon, par	YRH27 YRH28	187,28 296,42	956,40 1513,80
,	voie endovasculaire	YRH29		·
,	Recanalisation d'un vaisseau cérébral occlus, par injection de substance thrombolytique, par voie endovasculaire Recanalisation mécanique d'un vaisseau cérébral occlus, par toute technique (aspiration thrombectomie	YRH31	282,01	1440,20
υ ა)	Recanalisation mécanique d'un vaisseau cérébral occlus, par toute technique (aspiration, thrombectomie mécanique, pose de stent, autre), par voie endovasculaire	INIJOI	353,02	1802,80

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
f) Actes thérapeutiques sur le système nerveux central spinal			
64) Décompression d'un pannus rhumatoïde de la jonction crânio-cervicale avec stabilisation postérieure, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par abord direct	YTA11	758,25	3872,30
g) Stimulation du système nerveux			
65) Pose, remplacement ou repris d'une électrode de stimulation intracérébrale, y compris l'insertion d'électrodes provisoires de test, avec intervention stéréotaxique, par voie ouverte	YUA11	551,05	2814,20
66) Pose, remplacement ou repris de deux électrodes de stimulation intracérébrale, y compris l'insertion d'électrodes provisoires de test, avec intervention stéréotaxique, par voie ouverte	YUA12	664,47	3393,40
67) Mise en place d'un boitier de stimulation intracérébrale et connexion avec une ou plusieurs électrodes, y compris la première programmation du système de stimulation intracérébrale, par voie ouverte - CAT	YUA13	39,50	201,70
68) Insertion d'une électrode de stimulation intracérébrale de test avec intervention stéréotaxique, suivie du traitement d'une cible, par voie ouverte	YUA14	483,09	2467,10
69) Insertion d'une électrode de stimulation intracérébrale de test avec intervention stéréotaxique, suivie du traitement de plus d'une cible, par voie ouverte	YUA15	592,23	3024,50
70) Pose, remplacement ou reprise d'une électrode de stimulation du nerf vague, sous microscopie optique, par voie ouverte	YUA16	351,04	1792,70
71) Mise en place d'un boitier d'un boitier de stimulation sous cutané du nerf vague, par voie ouverte - CAC	YUA17	39,50	201,70
h) Actes thérapeutiques sur les nerfs crâniens et nerfs spinaux			
72) Décompression osseuse pour malformation de Chiari, sous microscope, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par abord direct	YVQ11	282,87	1444,60
73) Décompression osseuse pour malformation de Chiari, sous microscope, avec élargissement allogénique ou autologue de la dure-mère, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par abord direct	YVQ12	397,19	2028,40
74) Décompression osseuse pour malformation de Chiari, sous microscope, avec élargissement allogénique ou autologue de la dure-mère et ablation des amygdales, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par abord direct	YVQ13	472,20	2411,50
75) Décompression vasculaire sous microscope d'un nerf crânien de la fosse postérieure, avec intervention stéréotaxique, avec ou sans neuromonitoring, par toute voie d'abord	YVA14	455,93	2328,40
76) Thermocoagulation ou stimulation par radiofréquence du ganglion trigéminal pour névralgie faciale, y compris le test neurophysiologique et l'examen radiologique peropératoire, par voie percutanée	YVA15	158,08	807,30
i) Autres actes thérapeutiques			
77) Implantation d'une pompe pour l'administration intrathécale de médicaments avec implantation d'un cathéter y compris le remplissage et la programmation de la pompe et l'imagerie médicale peropératoire, par abord direct	YZA11	166,85	852,10
78) Pose, remplacement ou reprise d'une pompe pour l'administration intrathécale de médicaments y compris le remplissage et la programmation de la pompe, par abord direct	YZA12	138,97	709,70
REMARQUES: 1) Les positions YJQ11 à YJD13, YNC15 à YNA27, YNP29, YPD11 à YPA15, YQC16, YQA27, YRA11 à YRH28, YTA11, YUA11 à YUA17 et YVQ11 à YVA14 sont prestées exclusivement au sein du service national de neurochirurgie.			
2) Les actes réalisés avec intervention stéréotaxique incluent la planification préopératoire du trajet des électrodes, les vérifications peropératoires radiologiques et électrophysiologiques ainsi que le transfert éventuel du patient du bloc opératoire vers le service de radiologie.			
3) Pour les positions YUA11 à YUA17, l'électrocardiogramme de localisation préopératoire et l'information à l'auto-utilisation/gestion du patient du stimulateur au bloc opératoire sont compris dans l'acte.			
Sous-section 2 - Nerfs crâniens et périphériques			
1) Neurotomie intra - crânienne	2N81	136,90	699,10
Neurectomie vestibulaire Gangliolyse (Taarnhoj)	2N82 2N83	300,95 182,40	1536,90 931,50
4) Neurotomie sélective ou anastomose du nerf facial périphérique	2N84	136,90	699,10
5) Transposition d'un tronc nerveux	2N86	91,15	465,50
 6) Exploration du plexus brachial 7) Thermocoagulation facettaire, quel que soit le nombre d'étages ou de côtés traités, une séance pour une période de 6 mois 	2N87 2N88	136,90 50,00	699,10 255,30
REMARQUE: L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour la thermocoagulation facettaire (2N88).			
Sous-section 3 - Chirurgie du canal rachidien			
Traitement chirurgical du spina bifida sans méningo-myélocèle Traitement chirurgical du spina bifida sans méningo-myélocèle	2V11	57,25	292,40
Traitement chirurgical du spina bifida avec méningo-myélocèle Laminectomie avec cure d'abcès, arachnoidite, pachyméningite	2V12 2V21	136,90 136,90	699,10 699,10

	Г	1	
	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Laminectomie avec section des ligaments dentelés	2V22	136,90	699,10
5) Laminectomie avec ablation d'une tumeur sous-durale, extramédullaire	2V23	168,85	862,30
6) Cure chirurgicale d'une malformation vasculaire médullaire	2V24	168,85	862,30
7) Laminectomie avec ponction d'une tumeur intramédullaire	2V31	136,90	699,10
8) Laminectomie pour hématome intrarachidien	2V32	168,85	862,30
9) Intervention pour syringomyélie ou hydromélie	2V33	168,85	862,30
10) Laminectomie avec ablation d'une tumeur intramédullaire	2V34	218,80	1117,40
11) Laminectomie avec ablation d'une tumeur de la queue de cheval	2V35	218,80	1117,40
12) Extraction d'un corps étranger du canal rachidien	2V36	136,90	699,10
13) Cordotomie isolée	2V41	136,90	699,10
14) Cordotomies combinées multiples	2V42	159,70	815,60
15) Myélotomie commissurale	2V43	136,90	699,10
16) Radicotomies intradurales multiples	2V44 2V51	159,70	815,60 201,70
17) Implantation du boîtier d'un stimulateur médullaire18) Mise en place par voie percutanée de la sonde d'un stimulateur médullaire sous contrôle radiologique et	2V51 2V52	39,50 65,95	336,80
stimulation de repérage	2.402	00,00	
19) Mise en place par voie percutanée de la sonde d'un stimulateur médullaire sous contrôle radiologique, stimulation de repérage et implantation du boîtier	2V53	87,50	446,90
20) Laminectomie et mise en place de la sonde d'un stimulateur, stimulation éventuelle avec enregistrement des potentiels évoqués	2V54	136,95	699,40
21) Laminectomie et mise en place de la sonde d'un stimulateur, stimulation éventuelle avec enregistrement des potentiels évoqués et implantation du boîtier	2V55	156,70	800,30
Sous-section 4 - Chirurgie des vertèbres et disques intervertébraux			
REMARQUE:			
Sauf indication contraire prévue dans le libellé, les positions tarifaires sont applicables par niveau respectivement segment et par voie d'abord.			
a) Rachis cervical			
1) Réduction et contention d'une fracture ou luxation cervicale par traction transosseuse	2V61	45,75	233,60
Ostéosynthèse occipito-cervicale	2V62	113,85	581,40
3) Ostéosynthèse cervicale	2V63	136,90	699,10
Ostéosynthèse cervicale par voie transorale	2V64	252,15	1287,70
5) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis cervical (ostéosynthèse comprise)	2V65	168,85	862,30
6) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis cervical, par voie transorale (ostéosynthèse comprise)	2V66	252,15	1287,70
7) Greffe osseuse cervicale, prise du greffon comprise	2V67	78,10	398,80
8) Laminectomie cervicale simple, un niveau	2V71	68,50	349,80
9) Laminectomie cervicale élargie, plus d'un niveau	2V72	168,85	862,30
10) Intervention pour hernie discale cervicale avec ou sans uncoforaminotomie	2V73	168,85	862,30
11) Corporectomie cervicale avec greffe et ostéosynthèse	2V75	252,15	1287,70
b) Rachis dorsal ou lombaire			
1) Réduction et contention d'une fracture ou luxation de la colonne dorsale ou lombaire	2V81	35,35	180,50
Ostéosynthèse dorsale par voie postérieure	2V82	136,90	699,10
Ostéosynthèse dorsale par voie antérieure	2V83	168,85	862,30
4) Ostéosynthèse lombaire	2V84	136,90	699,10
5) Traitement chirurgical de lésions dégénératives, inflammatoires ou tumorales du rachis dorsal ou lombaire	2V85	168,85	862,30
(ostéosynthèse comprise) 6) Greffe osseuse dorsale ou lombaire, prise du greffon comprise	2V86	79 10	398,80
7) Laminectomie dorsale ou lombaire, prise du grenori comprise	2V86 2V91	78,10 68,50	398,80
8) Laminectomie dorsale ou lombaire simple, un niveau	2V91 2V92	168,85	862,30
9) Intervention pour hernie discale dorsale ou lombaire	2V92 2V93	100,65	513,50
10) Arthrodèse intersomatique lombaire (greffe et prise du greffon comprise)	2V93 2V94	175,95	898,60
11) Traitement orthopédique d'une scoliose ou cyphose avec réduction et contention	2V95	45,75	233,60
12) Traitement chirurgical d'une scoliose ou cyphose avec ostéosynthèse, quelle que soit l'étendue	2V96	252,15	1287,70
13) Résection du coccyx, opération pour fistule sacro-coccygienne	2V97	36,20	184,90
Section 8 - Chirurgie réparatrice et reconstructrice			
Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur la peau et les tissus mous, à l'exception de la glande mammaire			
1) Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, hors visage et mains	CPA11	22,33	114,00
2) Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, visage et mains	CPA12	34,48	176,10
3) Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, hors visage et mains	CPA13	51,78	264,40
4) Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage et mains	CPA14	67,44	344,40
 Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains 	CPA15	57,85	295,40

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
6)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA16	115,70	590,90
7)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA17	86,80	443,30
8)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplasties par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA18	173,60	886,60
9)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par suture simple	CPA19	297,28	1518,20
10)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par suture simple	CPA21	430,51	2198,60
11)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par greffe	CPA22	320,15	1635,00
12)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par une ou plusieurs greffes	CPA23	476,25	2432,20
13)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA24	457,35	2335,60
14)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA25	480,22	2452,40
15)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA26	503,09	2569,20
16)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA27	525,95	2686,00
17)	Révision des berges, remodelage d'un lambeau pédiculé ou libre, sevrage d'un lambeau à pédicule transitoire	CPA28	95,17	486,00
,	Révision d'un lambeau microchirurgical avec reprise des anastomoses	CPA29	209,14	1068,10
,	Pose d'une prothèse d'expansion sous-cutanée (hors sein)	CPA31	78,34	400,10
20)	Pose de plusieurs prothèses d'expansion sous-cutanées (hors sein)	CPA32	136,89	699,10
	Sous-section 2 - Autogreffes et pose de derme artificiel			
1)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm2 hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA11	35,05	179,00
2)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm2 visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA12	69,10	352,90
3)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm2 (50 exclus) hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA13	44,24	225,90
,	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm2 (50 exclus) visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA14	81,07	414,00
,	Greffe dermo-épidermique de 50 à 200 cm2 (200 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA15	53,42	272,80
,	Greffe dermo-épidermique à compter de 200 cm2, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA16	71,80	366,70
,	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) < 50 cm2 , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA17	81,07	414,00
,	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) de 50 à 100 cm2 (100 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA18	103,92	530,70
,	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) à compter de 100 cm2, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA19	125,86	642,80
,	Greffe adipocytaire < 50 ml du visage y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA21	51,78	264,40
,	Greffe adipocytaire < 50 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA22	51,78	264,40
,	Greffe adipocytaire de 50 à 100 ml (exclus) d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA23	67,44	344,40
,	Greffe adipocytaire à compter de 100 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA24	95,17	486,00
,	Pose de derme artificiel Acte complémentaire : prélèvement et préparation d'une greffe composite de cartilage - peau, cartilage - muqueuse dans le cadre d'une chirurgie réparatrice de la face	CQA25 CQA26	81,07 39,28	414,00 200,60
	REMARQUES:			
	1) Le code CQA26 (position 15) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CPA15 à CPA29 (positions 5 à 18 de la sous-section 1), CQA11 à CQA19 (positions 1 à 9 de la sous-section 2), CQA25 (position 14 de la sous-section 2), 2L73 et 2L76 (positions 5 et 6 de la			

	Code	Coeff.	Tarif
sous-section 3 de la section 1 du chapitre 2).	Code	Coen.	<u>1 di 11</u>
2) Le code CQA26 n'est pas facturable seul.			
3) Le code CQA26 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.			
Sour postion 2. Dermalineatomic at Lineagorization			
Sous-section 3 - Dermolipectomie et Lipoaspiration			
 Dermolipectomie abdominale antérieure (simple résection de tablier sans transposition ombilicale), hors lipoaspiration - APCM 	CRA11	120,40	614,90
Dermolipectomie abdominale antérieure avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA12	187,33	956,70
3) Dermolipectomie abdominale totale circulaire avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA13	279,74	1428,60
4) Lipectomie bilatérale des parties internes des cuisses - APCM	CRA14	167,28	854,30
5) Lipectomie bilatérale des parties internes des bras - APCM	CRA15	167,28	854,30
 Liposuccion des deux membres supérieurs en cas de lipoedème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM 	CRA16	138,00	704,80
7) Liposuccion des deux membres inférieurs en cas de lipoedème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA17	248,00	1266,50
8) Liposuccion en cas d'extravasation liée à un traitement antinéoplasique	CRA18	33,63	171,70
Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les sourcils et les paupières			
1) Débridement chirurgical d'une plaie palpébrale, retrait de tissus nécrosés et autres débris	CSA11	44,93	229,50
2) Blépharoplastie unilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés	CSA12	56,55	288,80
et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue		•	•
 Blépharoplastie bilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue 	CSA13	103,92	530,70
 Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal. 	CSA14	120,72	616,50
 Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata 	CSA15	138,89	709,30
Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal	CSA16	192,44	982,80
7) Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA17	230,95	1179,40
8) Correction chirurgicale de la rétraction de la paupière dans le cas d'un ectropion post-chirurgical ou post	CSA18	101,43	518,00
traumatique 9) Alourdissement de la paupière supérieure avec implant d'or/platine dans le cas d'une paralysie faciale	CSA19	89.58	457,50
10) Correction d'une ptose du sourcil en cas de paralysie faciale	CSA21	44,93	229,50
Sous-section 5 - Actes thérapeutiques sur le nez			
1) Plastie narinaire sans greffe	CTA11	78,34	400,10
Plastie narinaire avec greffe chondro-cutanée prélevée sur l'oreille	CTA12	109,27	558,00
3) Rhinoplastie ouverte ou fermée de la pyramide nasale par ostéotomie, ou greffe, ou prothèse pour déformation post-traumatique - APCM	CTA13	174,87	893,00
4) Rhinoplastie pour déformation après fente labiale ou labiopalatine	CTA14	229,10	1170,00
5) Rhinopoïèse (Reconstruction complète du nez) y compris la greffe cartilagineuse, la greffe muqueuse, le lambeau et la fermeture du site donneur, dans le cadre de la chirurgie carcinologique ou post traumatique	CTA15	427,05	2180,90
Sous-section 6 - Actes thérapeutiques pour fente orofaciale			
1) Fermeture d'une fente labiale, unilatérale par abord direct	CWA11	134,53	687,00
Fermeture d'une fente labiale, bilatérale par abord direct Fermeture d'une fente labiale, bilatérale par abord direct	CWA11	226,33	1155,80
3) Correction d'une division vélo-palatine par abord direct	CWA13	171,98	878,30
Sous-section 7 - Actes thérapeutiques sur le pavillon de l'oreille			
1) Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée,	CVA11	78,34	400,10
unilatérale		-	
2) Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, bilatérale	CVA12	136,89	699,10
 Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille avec greffe cartilagineuse, sculpture du cartilage, lambeaux cutanés et/ou lambeau de fascia temporal (premier temps) 	CVA13	209,14	1068,10
 Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille, avec retouche des lambeaux cutanés / fasciocutanés et greffe de peau (2ème temps) 	CVA14	124,08	633,70
Sous-section 8 - Mastoplastie de réduction ou d'augmentation			
1) Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA11	123,73	631,90
2) Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA12	212,12	1083,30
3) Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA13	123,73	631,90
4) Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA14	212,12	1083,30
5) Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé avec greffe de l'aréole (Thorek) -	SQA15	155,00	791,60
APCM 6) Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé avec greffe des aréoles (Thorek) -	SQA16	265,47	1355,70
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-	1	,

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
71	APCM Symétrication d'un soin après acte thérapoutique sur l'autre soin par pose de prothèse mammaire	SOA 17	05 17	496.00
7)	Symétrisation d'un sein après acte thérapeutique sur l'autre sein, par pose de prothèse mammaire	SQA17	95,17	486,00
	Sous-section 9 - Reconstruction du sein			
1)	Reconstruction mammaire unilatérale par pose de prothèse d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA11	78,34	400,10
2)	Reconstruction mammaire bilatérale par pose de prothèses d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA12	136,89	699,10
3)	Reconstruction mammaire unilatérale par changement de l'expanseur pour une prothèse définitive	SSA13	109,27	558,00
4)	(deuxième temps) Reconstruction mammaire bilatérale par changement de l'expanseur pour une prothèses définitives	SSA14	187.33	956,70
.,	(deuxième temps)	33,	.0.,00	000,10
- /	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèse définitive unilatérale	SSA15	81,74	417,40
,	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèses définitives bilatérales Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèse	SSA16 SSA17	144,27 274,41	736,80 1401,40
.,	mammaire	00/11/	27 1, 11	1101,10
8)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèses mammaires	SSA18	411,62	2102,10
9)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand droit de l'abdomen pédiculé (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA19	321,65	1642,60
10)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux des grands droits de l'abdomen pédiculés (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA21	530,08	2707,10
11)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau libre de grand droit de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA22	503,09	2569,20
12)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux libres des grands droits de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA23	625,89	3196,40
13)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau perforant cutané abdominal (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA24	592,07	3023,60
14)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux perforants cutanés abdominaux (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA25	728,86	3722,20
,	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA26	522,60	2668,90
16)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA27	626,57	3199,80
	Sous-section 10 - Ablation et changement d'implant prothétique du sein			
,	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, sans capsulectomie	STA11	33,63	171,70
,	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, sans capsulectomie	STA12	67,44	344,40
,	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, avec capsulectomie Ablation bilatérale de prothèses mammaires, avec capsulectomie	STA13 STA14	78,34 120,40	400,10 614,90
,	Changement unilatéral de prothèse mammaire, sans capsulectomie - APCM	STA14 STA15	46,10	235,40
,	Changement bilatéral de prothèses mammaires, sans capsulectomie - APCM	STA16	86,30	440,70
,	Changement unilatéral de prothèse mammaire, avec capsulectomie - APCM	STA17	118,75	606,40
8)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, avec capsulectomie - APCM	STA18	203,30	1038,20
	Sous-section 11 - Actes thérapeutiques sur le mamelon			
1)	Désinvagination unilatérale du mamelon ombiliqué	SUA11	48,25	246,40
	Désinvagination bilatérale des mamelons ombiliqués	SUA12	72,26	369,00
,	Reconstruction d'un mamelon par lambeau	SUA13	56,55	288,80
4)	Reconstruction de deux mamelons par lambeaux	SUA14	103,92	530,70
	Sous-section 12 - Actes thérapeutiques sur la plaque aréolo-mamelonnaire			
	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par greffe de peau totale autologue	SVA11	81,07	414,00
	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par greffe de peau totale autologue	SVA12	147,23	751,90
	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par tatouage Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par tatouage	SVA13 SVA14	56,55 103,92	288,80
4)		3VA14	103,92	530,70
4)	Sous-section 13 - Autres actes thérapeutiques	07844	00.70	044.00
,	Mise en place d'implant ostéo-intégrable pour fixation d'une épithèse nasale ou auriculaire Acte complémentaire : mise en place d'un pansement à pression négative	CZA11 CZA12	66,78 16,68	341,00 85,20
	REMARQUES:			
	1) Le code CZA12 (position 2) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CSA18 (position 8 de la sous-section 4), CTA13 et CTA14 (positions 3 et 4 de la sous-section 5). 2) Le code CZA12 n'est pas facturable seul.			
	3) Le code CZA12 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.			
	Section 9 - Chirurgie vasculaire			
	Sous-section 1 - Actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire			
1)	Biopsie de l'artère temporale, par abord direct	HGA11	36,03	184,00

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
2) Mesure de la pression partielle transcutanée statique et dynamique (en mmHg), réalisée au minimum à 3 niveaux corporels différents à l'aide d'une électrode polarographique, sous contrôle médical, d'une durée minimale de 30 minutes - CAC	HKQ12	11,52	58,80
REMARQUE: 1) La position 2) doit être prestée dans un hôpital.			
Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les artères			
a) Exérèses			
1) Traitement d'une tumeur glomique carotidienne, avec conservation ou reconstruction de l'axe carotidien,	HSQ11	288,24	1472,00
par toutes voies d'abord 2) Résection d'un kyste adventiciel (poplité), par abord direct	HSA25	313,81	1602,60
b) Anévrismectomies			
Anévrismectomie ou résection artérielle, avec rétablissement de continuité des vaisseaux à destinée cérébrale, par toutes voies d'abord	HSQ12	288,24	1472,00
Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres supérieurs, par toutes voies d'abord	HSQ13	298,12	1522,50
3) Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte thoracique descendante, sans mise en place d'une circulation extracorporelle, par toutes voies d'abord	HSQ14	720,62	3680,10
4) Anévrismectomie ou résection artérielle de l'aorte abdominale, par toutes voies d'abord	HSQ15	360,31	1840,10
5) Anévrismectomie ou résection artérielle ou thromboendartériectomie, avec rétablissement de continuité des artères viscérales, par laparotomie	HSQ16	360,31	1840,10
6) Anévrismectomie ou résection artérielle d'une artère des membres inférieurs, par toutes voies d'abord	HSQ17	329,49	1682,70
c) Pontages			
1) Pontage du carrefour aortique et d'une ou de deux artères iliaques avec interposition d'un greffon veineux ou artériel autologue, y compris la préparation du greffon, par toutes voies d'abord	HSQ18	424,65	2168,60
 Pontage du carrefour aortique et d'une ou deux artères iliaques avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord 	HSQ19	356,17	1818,90
Pontage du carrefour aortique incluant une ou deux artères fémorales avec interposition de prothèse(s), par toutes voies d'abord	HSQ21	396,34	2024,10
 Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'un greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par laparotomie 	HSA26	293,05	1496,60
5) Pontage d'une artère viscérale avec interposition d'une prothèse, par laparotomie	HSA27	293,05	1496,60
6) Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition de greffon veineux autologue ou artériel, y compris la préparation du greffon, par abord direct	HSA28	355,51	1815,60
7) Pontage d'un niveau artériel périphérique avec interposition d'une prothèse, par toutes voies d'abord	HSQ22	331,48	1692,80
8) Pontage axillofémoral ou bifémoral, par abord direct	HSA29	384,34	1962,80
9) Pontage distal sur une artère du pied, par abord direct	HSA31	362,71	1852,30
10) Ablation d'une prothèse infectée des artères précérébrales, par toutes voies d'abord	HSQ23	235,41	1202,20
11) Ablation d'une prothèse infectée du carrefour aortique sous-rénal, par toutes voies d'abord	HSQ24	362,71	1852,30
12) Ablation d'une prothèse infectée d'artères périphériques, par toutes voies d'abord	HSQ25	228,20	1165,40
d) Thrombectomies			
1) Thrombectomie du carrefour aortique et des artères viscérales, par laparotomie	HSA32	269,04	1374,00
2) Thrombectomie du carrefour aortique et des artères iliaques, par abord inguino-fémoral uni ou bi-latéral	HSA33	204,17	1042,70
e) Thromboendartériectomies			
Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, par toutes voies d'abord Thromboendartériectomie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par toutes voies	HSQ26 HSQ27	288,24 374,72	1472,00 1913,70
d'abord 3) Thromboendartériectomie d'une artère des membres, par toutes voies d'abord	HSQ28	313,81	1602,60
Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les veines	425	0.0,0.	.002,00
a) Chirurgie des varices			
1) Injections sclérosantes, pour varices sous-cutanées avec pansement compressif, par séance 2) Injections sclérosantes des troncs saphéniens et/ou des grosses collatérales avec pansement compressif,	HTF11 HTF12	16,80 8,64	85,80 44,10
contrôle échographique éventuel compris, par séance 3) Néocrossectomie de la saphène et phlébectomies homolatérales, par abord direct	HTA11	76,87	392,60
4) Extraction totale unilatérale de la grande veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct 4) Extraction totale unilatérale de la grande veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA12	91,27	466,10
5) Extraction totale unilatérale de la petite veine saphène, de ses branches et de la crosse, avec ou sans phlébectomie, par abord direct	HTA13	76,87	392,60
6) Extirpation complète des varices de la jambe et du pied, par abord direct	HTA14	70,60	360,50

	Code	Coeff.	Tarif
	3000	<u> </u>	<u> </u>
b) Pontages			
1) Pontage de la veine cave avec tout type de matériel, par laparotomie	HTA15	355,51	1815,60
2) Pontage de la veine cave inférieure au cours d'une exérèse de tumeur, par toutes voies d'abord	HTA16	355,51	1815,60
3) Pontage d'une veine iliaque avec tout type de matériel, par abord direct	HTA17	293,05	1496,60
4) Pontage d'une veine périphérique avec tout type de matériel, par abord direct	HTA18	293,05	1496,60
Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux			
a) Sutures vasculaires			
 Suture ou ligature des vaisseaux principaux du cou et de la tête, par toutes voies d'abord, acte isolé Suture ou ligature des vaisseaux principaux des membres, par toutes voies d'abord, acte isolé 	HUQ11 HUQ12	36,03 17,88	184,00 91,30
b) Pontages			
1) Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de greffon veineux ou artériel autologu	ue, y HUA11	313,81	1602,60
compris la préparation du greffon, par voie cervicale ou thoracique 2) Pontage d'un vaisseau à destinée cérébrale avec interposition de prothèse(s), par voie cervicale	ou HUA12	293,05	1496,60
thoracique 3) Pontage séquentiel sur des vaisseaux de la jambe, par abord direct	HUA13	362,71	1852,30
c) Thrombectomies ou embolectomies			
,			
Thrombectomie d'un vaisseau périphérique, par abord direct Transplantamie d'un vaisseau des mambres, par abord direct	HUA14	180,17	920,10
2) Embolectomie d'un vaisseau des membres, par abord direct	HUA15	72,09	368,20
d) Autres actes sur les vaisseaux			
1) Traitement d'une artère ou d'une veine poplitée piégée, par abord direct	HUA16	313,81	1602,60
2) Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT		70,58	360,40
 Mise en place d'un accès vasculaire d'hémodialyse externe (cathéter ou système extra-anatomique), ponction percutanée 	par HUA17	72,09	368,20
4) Superficialisation d'un segment veineux d'une fistule artério-veineuse, par abord direct	HUQ13	194,57	993,60
 Création, ablation ou reprise chirurgicale d'une fistule artério-veineuse pour accès vasculaire, par al direct 	bord HUQ14	194,57	993,60
Chapitre 3 - Oto-Rhino-Laryngologie			
Section 1 - Oreilles			
Sous-section 1 - Examens diagnostiques			
1) Otoscopie au microscope binoculaire - CAC	GDE11	5,38	27,50
2) Audiométrie vocale réalisée en chambre insonorisée - CAC	GFQ11	12,03	61,40
 Audiométrie tonale réalisée en chambre insonorisée, avec détermination des seuils de conduction aérie et osseuse pour les fréquences 250 à 8000 Hz, documentation par graphique - CAC 	enne GFQ12	12,21	62,40
4) Audiométrie tonale réalisée en chambre insonorisée, complétée par une audiométrie vocale réalisée	e en GFQ13	16,04	81,90
chambre insonorisée et/ou par la recherche d'un recrutement audiométrique, documentation par graphique - CAC	r un		
5) Audiométrie à balayage de fréquence - CAC	GFQ14	5,38	27,50
6) Audiométrie comportementale, pour un patient de moins de 6 ans, réalisée en chambre insonorisée - 0		16,04	81,90
7) Bilan auditif central, y compris tests de discrimination d'intensité, de fréquence et de phonèmes, tes résolution temporelle, test vocal de faible redondance, test dichotique, test de reconnaissance de forme de configuration temporelle, test d'interaction binaurale, en chambre insonorisée, avec rapport		42,47	216,90
8) Premier contrôle par audiométrie en champ libre après la pose d'un dispositif de correction auditive - C	CAC GFQ17	13,72	70,10
9) Impédancemétrie, tympanométrie, étude du réflexe stapédien - CAC	GFQ18	5,38	27,50
10) Examen labyrinthique avec épreuve de stimulation par manœuvre positionnelle - CAC	GFQ19	8,49	43,40
11) Electronystagmographie et tests d'oculomotricité avec épreuve rotatoire en fauteuil pendulaire	GFQ21	38,88	198,60
12) Electronystagmographie avec épreuve de stimulation calorique, par air ou par eau 13) Potentiels évoqués auditifs avec recherche du seuil de détection de l'onde V(5) et étude des latences	GFQ22 GFQ23	30,08	153,60
14) Potentiels évoqués auditifs automatiques de dépistage de surdité	GFQ23 GFQ24	33,66 33,66	171,90 171,90
15) Enregistrement des potentiels évoqués vestibulaires d'origine sacculaire (potentiels évoqués otolithiques des potentiels évoqués otolithiques des potentiels évoqués otolithiques des potentiels évoqués otolithiques de la contraction de la cont		33,66	171,90
potentiels évoqués sacculo lithiques) 16) Test de qualité de parentien par experiencement hilatéral des ets émissions acquetiques. CAC	05000	44.00	
 16) Test de surdité de perception par enregistrement bilatéral des oto-émissions acoustiques - CAC 17) Test de surdité de perception par enregistrement bilatéral des produits de distorsion des oto-émiss 	GFQ26 ions GFQ27	14,99 14,99	76,60 76,60
acoustiques (DPOAE), réalisé en cabine insonorisée - CAC	01 021	1-1,00	7 0,00
18) Evaluation de la fonction vestibulaire par la posturographie dynamique informatisée (mesure de la strati	égie GFQ28	20,17	103,00
d'utilisation des composantes visuelle, vestibulaire et proprioceptive) 19) Evaluation de la fonction vestibulaire par le video Head Impulse Test (vHIT - mesure des 6 car		20,17	103,00
semi-circulaires et de la fonction du nerf vestibulaire supérieur et inférieur) avec caméra de haute résolu 20) Séance de rééducation de la lithiase vestibulaire par manœuvre libératoire - CAC	ution GZQ11	18,29	93,40
21) Exploration du rocher en coupes fines, avec rapport, par cone beam	GCK11	22,87	116,80
	,	. "	

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
REMARQUES:			
1) Les codes GFQ11, GFQ12, GFQ13, GFQ14 et GFQ15 (positions 2 à 6) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Les codes GFQ23, GFQ24 et GFQ25 (positions 13 à 15) ne sont pas cumulables entre eux.			
3) Les codes GFQ26 et GFQ27 (positions 16 et 17) ne sont pas cumulables entre eux.			
4) Les codes GFQ28 et GFQ29 (positions 18 et 19) ne sont pas cumulables entre eux.			
5) Les codes GFQ13 et GFQ18 (positions 4 et 9) ne sont pas cumulables entre eux.			
6) Le code GFQ17 (position 8) ne peut être mis en compte qu'une fois par dispositif de correction auditive. 7) Le code GFQ11, GFQ12, GFQ13, GFQ14, GFQ15, GFQ16, GFQ17, GFQ26 ou GFQ27 (positions 2, 3,			
4, 5, 6, 7, 8, 16 et 17) peut être mis en compte avec le code GFM11, GFM12, GFM21 ou GFM22 au cours de la même séance.			
8) Le code GFQ18 (position 9) peut être mis en compte avec le code GFM41 ou GFM42 au cours de la même séance.			
9) Le code GFQ23, GFQ24 ou GFQ25 (positions 13 à 15) peut être mis en compte avec le code GFM51, GFM52, GFM61 ou GFM62 au cours de la même séance.			
10) Le code GFQ21, GFQ22, GFQ28 ou GFQ29 (positions 11, 12, 18 et 19) peut être mis en compte avec le code GFM71, GFM72, GFM81 ou GFM82 au cours de la même séance.			
11) Les codes GFQ11, GFQ12, GFQ13, GFQ14, GFQ15, GFQ16, GFQ17, GFQ18, GFQ23, GFQ24, GFQ25, GFQ26 et GFQ27 (positions 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16 et 17) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie.			
12) Les codes GFQ21, GFQ22, GFQ28 et GFQ29 (positions 11, 12, 18 et 19) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie ou en neurologie ou en pédiatrie.			
Sous-section 2 - Chirurgie de l'oreille			
1) Extraction d'un corps étranger ou d'un bouchon de cérumen enclavé du conduit auditif au microscope -	GQD11	5,21	26,60
CAC 2) Traitement chirurgical d'un othématome, par voie externe	GQA11	31,85	162,70
3) Pose d'une épithèse ostéo-intégrée de la face ou du pavillon de l'oreille, par voie externe	GQA11 GQA12	148,38	757,80
Exérèse d'une exostose oblitérante du méat acoustique externe, par voie du conduit auditif externe ou rétroauriculaire	GQP11	18,05	92,20
5) Ablation d'un ostéome non pédiculé du conduit auditif externe, par toute voie d'abord	GQQ11	70,18	358,40
 Ablation d'une tumeur maligne de l'oreille externe de minimum 0,5 cm dans son grand axe, par toute voie d'abord 	GQQ12	60,15	307,20
7) Résection large d'une tumeur maligne de l'oreille externe, par toute voie d'abord	GQQ13	94,24	481,30
8) Paracentèse du tympan - CAC	GRB11	12,03	61,40
9) Mise en place d'un aérateur transtympanique, par côté, par voie du conduit auditif externe	GRB12	20,58	105,10
10) Traitement pré-opératoire de l'otite chronique sous microscope, par séance (maximum 4 séances) - CAC	GRD11	6,14	31,40
11) Traitement post-opératoire de l'otite chronique sous microscope, par séance, (maximum 4 séances) - CAC	GRD12	7,43	37,90
12) Plastie de la membrane tympanique (myringoplastie), par toute voie d'abord	GRQ11 GRQ12	104,09	531,60
13) Plastie du tympan avec réparation de la continuité de la chaîne ossiculaire, par toute voie d'abord14) Intervention pour ankylose de l'étrier, par toute voie d'abord	GRQ12 GRQ13	177,31 176,25	905,50 900,10
15) Reprise après intervention sur l'étrier, par toute voie d'abord	GRE11	179,44	916,40
 16) Colmatage de la fenêtre ovale et/ou fenêtre ronde par du tissu adipeux pour fistule périlymphatique de l'oreille moyenne, par voie transméatale 	GRE12	110,28	563,20
17) Résection d'un cholestéatome de l'oreille moyenne, mastoïdectomie non comprise, par voie rétro-auriculaire	GRC11	182,62	932,60
18) Injection transtympanique d'un produit à action cochléaire dans le cadre des surdités brusques, des acouphènes aigus ou encore d'une neuronite vestibulaire aiguë, sous microscope, par voie du conduit auditif externe	GSB11	17,15	87,60
19) Fermeture d'une fistule d'un canal semi-circulaire, par voie rétro-auriculaire	GSC11	179,44	916,40
20) Dilatation tubaire par ballonnet, lors d'une microendoscopie de la trompe d'Eustache, par voie endonasale	GSE11	52,60	268,60
 Intervention pour fracture transverse du rocher, par voie externe rétro-auriculaire ou par voie du conduit auditif externe 	GZP11	180,50	921,80
22) Intervention pour fracture longitudinale du rocher avec réparation de la chaîne ossiculaire, par voie rétro-auriculaire	GZC11	178,37	910,90
23) Mastoïdectomie, par voie rétro-auriculaire	GZC12	74,32	379,50
24) Mastoïdectomie avec tympanotomie postérieure, par voie rétro-auriculaire	GZC13 GZC14	180,50	921,80
25) Evidement pétro-mastoïdien, par voie rétro-auriculaire26) Libération ou réparation du nerf facial intrapétreux, par voie rétro-auriculaire	GZC14 GZC15	176,25 180,50	900,10 921,80
27) Résection du rocher pour tumeur de l'oreille moyenne, y compis mastoïdectomie, par voie rétro-auriculaire	GZC16	240,61	1228,80
REMARQUES:			
1) Les codes GQP11 et GQQ11 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Les codes GRD11 et GRD12 (positions 10 et 11) ne sont pas cumulables entre eux.			
3) Les codes GRQ11 et GRQ12 (positions 12 et 13) ne sont pas cumulables entre eux.			
4) Les codes GRQ13 et GRE11 (positions 14 et 15) ne sont pas cumulables entre eux.5) Les codes GZC12, GZC13, GZC14 et GZC16 (positions 23, 24, 25 et 27) ne sont pas cumulables entre			
eux. 6) Les codes GSB11 et GZC15 (positions 18 et 26) ne sont pas cumulables avec un autre code de la			
présente sous-section. 7) Le code GQQ12 (position 6) ne peut être mis en compte que si la tumeur maligne est de minimum 0,5			

	Code	Coeff.	Tarif
cm dans son grand axe.	<u> </u>	ocen.	<u>1 am</u>
8) Le code GRD11 (position 10) ne peut être mis en compte :			
 que quatre fois dans le chef du patient, que si la réalisation d'un des codes GRB11, GRB12, GQP11, GQQ11, GQQ12, GQQ13, GRQ11, GRQ12, GRQ13, GRE11, GSC11, GSE11, GZC12, GZC13, GZC14, GZC15, GZC16, GSB12, GSB13, GRA11, GRA12, GRA13, GSA11, GSA12, GZA11 ou GZA12 est prévue, sous réserve qu'aucun des codes GRB11, GRB12, GQP11, GQQ11, GQQ12, GQQ13, GRQ11, GRQ12, GRQ13, GRE11, GRC11, GSC11, GSE11, GZC12, GZC13, GZC14, GZC15, GZC16, GSB12, GSB13, GRA11, GRA12, GRA13, GSA11, GSA12, GZA11 ou GZA12 n'a été mis en compte 			
dans le chef du patient. 9) Le code GRD12 (position 11) ne peut être mis en compte que quatre fois après la mise en compte des codes GRB11, GRB12, GQP11, GQQ11, GQQ12, GQQ13, GRQ11, GRQ12, GRQ13, GRE11, GRC11, GSC11, GSE11, GZC12, GZC13, GZC14, GZC15, GZC16, GSB12, GSB13, GRA11, GRA12, GRA13, GSA11, GSA12, GZA11 ou GZA12.			
10) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GQA12, GZP11 et GZC11 (positions 3, 21 et 22) de la présente sous-section.			
Sous-section 3 - Implants			
Pose d'implant à ancrage osseux percutané ou transcutané pour dispositif de correction auditive à transmission osseuse, par voie externe	GSB12	118,91	607,30
2) Ablation d'un implant à ancrage osseux percutané, par voie externe	GSB13	25,55	130,50
Pose d'un implant ostéo-intégré actif d'oreille moyenne, par voie externe	GRA11	188,75	963,90
4) Ablation d'un implant ostéo-intégré d'oreille moyenne, par voie externe	GRA12	41,16	210,20
5) Changement d'un implant ostéo-intégré d'oreille moyenne, par voie externe 6) Implantation cochléaire, unilatérale, par voie externe	GRA13 GSA11	127,41	650,70 1284,60
7) Implantation cochléaire, utiliaterale, par voie externe	GSA11 GSA12	251,55 503,09	2569,20
8) Changement d'un implant auditif à électrodes intracochléaires, par voie externe	GSA12	160,07	817,50
9) Changement bilatéral en une séance d'un implant auditif à électrodes intra-cochléaires	GSQ11	320,15	1635,00
10) Ablation d'un implant auditif à électrodes intra-cochléaires, par voie externe	GSA14	84,94	433,80
11) Réglage d'implant cochléaire, sous surveillance médicale	GSQ12	10,04	51,30
12) Ablation temporaire de l'aimant d'un implant d'oreille moyenne ou implant cochléaire en vue d'une IRM, par voie externe	GZA11	63,71	325,40
13) Changement et/ou pose de l'aimant d'un implant d'oreille moyenne ou d'un implant cochléaire, par voie externe	GZA12	63,71	325,40
 REMARQUES: Les codes GSB12 et GSB13 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GRA11, GRA12 et GRA13 (positions 3 à 5) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GSA11 et GSA12 (positions 6 et 7) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GSA13, GSQ11 et GSA14 (positions 8 à 10) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GZA11 et GZA12 (positions 12 et 13) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GSB12, GSB13, GRA11, GRA12 et GSA11 (positions de 1, 2, 3, 4 et 6) ne peuvent être mis en compte que deux fois par oreille. Le code GSA12 (position 7) ne peut être mis en compte que deux fois dans le chef du patient et sous réserve que le code GSA11 (position 6) n'a jamais été mis en compte pour le patient. L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GSA11 et GSA12 (positions 6 et 7) de la présente sous-section. 			
Section 2 - Nez et sinus			
Sous-section 1 - Examens diagnostiques			
 Rhinoscopie antérieure, exploration complète des fosses nasales et des méats, avec ou sans biopsie - CAC 	GDE12	5,38	27,50
 2) Sinuscopie exploratrice 3) Exploration des sinus par cone beam, avec rapport - CAC 4) Rhinométrie acoustique sans test de provocation 5) Rhinométrie acoustique avec test de provocation 6) Rhinomanométrie 7) Rhinomanométrie avant et après épreuve pharmacodynamique 8) Mesure des odeurs par analyse sensorielle par olfactométrie et/ou gustométrie - CAC 9) Potentiels évoqués olfactifs - CAC 	GDE13 GCK12 GFQ31 GFQ32 GBQ11 GBQ12 GFQ33 GAQ11	22,87 20,58 12,30 18,45 12,30 18,29 14,86 30,87	116,80 105,10 62,80 94,20 62,80 93,40 75,90 157,70
 REMARQUES: Les codes de la présente sous-section ne sont pas cumulables entre eux. Le code GDE12 (position 1) n'est cumulable qu'avec les codes GPD13, GPD14, GPD15, GPD16, GPD17, GND11, GNE11, GPD11, GZE11, GPE11 et GPD19. Le code GDE13 (position 2) n'est cumulable qu'avec le code GND11. Le code GFQ31, GFQ32, GBQ11 ou GBQ12 (positions 4 à 7) peut être mis en compte avec le code GFM31 ou GFM32 au cours de la même séance. Les codes GFQ31, GFQ32, GBQ11 et GBQ12 (positions 4 à 7) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie. 			

1) Anesthésie locale du gangtion sphéno-palatin ou des branches du trijumeau à la sortie du crâne, par voie endoscopique Sous-section 3 - Chirurgie du nez 1) Extraction de corps étrangers enclavés du nez, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 2) Réduction chirurgicate d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthésie, par GPD12 3) Traitement chirurgical du ritrophyma, par voie externe 4) Hémostase nasale par tamponnement antérieur par voie endonasale - CAC 5) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 6) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 6) Electrocagulation, cautérisation, infilitation, injection selferosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale 6) Electrocagulation, cautérisation, infilitation, injection selferosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale 6) Electrocagulation, cautérisation, infilitation, injection selferosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale 9) Estignation d'un filtrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9) Estignation d'un filtrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9) Estignation d'un filtrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9) Estignation d'un synérien la sale o estéc-cartigiqueuse, par voie endonasale 9) Estignation d'un synérien la sale o estéc-cartigiqueuse, par voie endonasale 10) Traitement d'une synérien la sale o estéc-cartigiqueuse, par voie endonasale 9) Septophasite correctrice, par voie endonasale 11) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPE11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec	arif
1) Anesthèsie locale du garglion sphéno-palatin ou des branches du trijumeau à la sortie du crâne, par voie endoscopique Sous-section 3 - Chirurgie du nez 1) Extraction de corps étrangers enclavés du nez, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 2) Réduction chirurgicale d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthésie, par voie endonasale and principal du rhinophyma, par voie externe 3) Traitement chirurgical du rhinophyma, par voie externe 4) Hémostase nasale par lamponnement antérieur, par voie endonasale - CAC 5) Indission d'un hématoine ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 6) Indission d'un hématoine ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 7) Electrocagulation, cautérisation, infilitation, injection solicinesante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale - CAC 9) Estatination d'un fittorie nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9) Estrapation d'une synéchie nasale ostéo-cardiginause, par voie endonasale 9) Estrapation d'une synéchie nasale ostéo-cardiginause, par voie endonasale 10) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endorasale 11) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endorasale 12) Résection partielle unilatérale d'un cornet par concholmie, turbincotherio ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorirroplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométric, par voie endoscopique 14) Septorirroplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométric, par voie endoscopique 15) L'asque étou aspiration et voi unistilation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificie (GPD12 (GPA11, GPC11, GPC13) GPC12 (GPA11, GPC13) GPC12 (GPC12) (G	<u></u>
## Sous-section 3 - Chirurgie du nez 1) Extraction de corps étrangers enclavés du nez, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 2) Réduction chirurgicale d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthésie, par voie endonasale 3) Traillement chirurgical du thinophyma, par voie externe 4) Hémostase nasale par tamponnement antérieur, par voie endonasale - CAC 5) Hémostase nasale par tamponnement antérieur, par voie endonasale - CAC 6) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 6) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 7) Electrocagulation, cautérisation, infiltration, injection sclérosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale 6) Abbiton de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 7) Electrocagulation, cautérisation, infiltration injection sclérosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale 8) Abbiton de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 9 Extripation d'un flotrome nasopharyngine, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9 Extripation d'un expréchie nasale ostèc-cartilagineuse, par voie endonasale 1) Trailement d'une oblifetation choanale osseuse par résection endonasale 2) Résection partielle unitatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 3) Septoplastie cornectrice, par voie endonasale 3) Septoplastie cornectrice, par voie endonasale 3) Septoplasties cornectrice, par voie endonasale 3) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Lassistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire me pieut être mise en compte que pour le	
1) Extraction de corps étrangers enclavés du nez, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 2) Réduction chirurgicale d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthésie, par voie enfonasale 3) Traitement chirurgical du rhirophyma, par voie externe 4) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endes par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endoscoppe, par voie enfonasale 6) Indission d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 6) Electrocaquilation, cuatiferation, injection soficiosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale - CAC 7) Electrocaquilation, cuatiferation, injection soficiosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris fanesthésie locale, par voie endonasale - CAC 8) Ablation de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscoppe, par voie endonasale 9) Estirpation d'un fibrome nasophanygien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale 9) Traitement d'une oblitération choanale ossesuse par résection endonasale 10) Traitement d'une oblitération choanale ossesuse par résection endonasale 11) Espotinioplastie fonctionneile dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par voie endonasale 13) Septorhiroplastie fonctionneile dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par voie endonasale 14) Septorhiroplastie fonctionneile dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par voie endonasale 15) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 16) REMARQUES: 1) Les codes GPD11 GPD12, GPA11, GPD13 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 2) Nétoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique par voie endonasale 2) Nétoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique par voi	65,00
2) Réduction chirurgicale d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthèsie, par vole endonasale vole endonasale ; al 179, vole endonasale ; and un de vole endonasale	
2) Réduction chirurgicale d'une fracture des os propres du nez, y compris contention, sous anesthèsie, par vole endonasale vole endonasale ; al 179, vole endonasale ; and un de vole endonasale	41,00
4) Hémostase nasale par tamponnement antérieur, par voie endonasale - CAC 5) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 6) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 7) Electrocoaguiation, cautérisation, infiltration, injection sclérosante de tésions de la muqueuse nasale, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 8) Ablâtion de polypes nasaux, par séance, evac ou sans endoscope, par voie endonasale 9) Extirpation d'un fibrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale endobuccale 9) Traitement d'une synéthie nasale ostèc-ocartilagineuse, par voie endonasale endobuccale 10) Traitement d'une sophitin nasale ostèc-ocartilagineuse, par voie endonasale endobuccale 11) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unitatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par voie endonasale 15) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 16) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 17) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 18) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique, par voie endonasale 19) Traitement chirurgical d'une sinusite se par voie endoscopique, par voie endonasale 19) Traitement chirurgical d'une sinusite se avoie endonasale 20) Traitement chirurgical d'une sinusite se avoie endonasale 21) Traitement chirurgical d'une sinusite se avoie endonasale 22) Traitement chirurgical d'une sinusite se avoie endonasale 23) Traitement chirurgical d'une sinusite se avoie endonasale 24) Traitement chirur	79,50
5) Hémostase nasale par tamponnement antérieur et postérieur, sous anesthésie générale, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 6) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 7) Electroccagulation, cautérisation, infiltration, injection sciérosante de lésions de la muqueuse nasale, y comptis fanesthésie locale, par voie endonasale - CAC 8) Ablation de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 9 Extirpation d'un fibrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale et endobuccale 10) Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartillagineuse, par voie endoscopique 11) Traitement d'une obliteration chonanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unitatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septiplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septiplastie correctrice, par voie endonasale 15) Septiplastie correctrice, par voie endonasale 16) Electrocagulation d'un comme trait d'un coltre par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 16) Septiplastie correctrice, par voie endonasale 17) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 18) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 19) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 19) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 19) Traitement chirurgical d'une sinusite unitatérale, par voie endoscopique, par voie endonasale 19) Traitement chirurgical d'une sinusite entroidale et/ou frontale unitatérale, par voie endonasale 19) Traitement chirurgical d'une sinusite unitatérale, par voie endonasale 20) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoidale unitatérale, par voie endonasale 21) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoidale unitatérale, par voie endonasale 22) Traitement chirurgical d'une sinusite sinusite entre eux en de condonasale 23) Tra	86,70
6) Incision d'un hématome ou d'un abcès intra-nasal, par voie endonasale - CAC 7) Electrooagulation, cautéréatation, infliction scérosante de lésions de la muqueuse nasale, y compris l'anesthésie locale, par voie endonasale - CAC 8) Ablation de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 9) Extirpation d'un fibrome nasopharyrgien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale et endobuccale 10) Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartilagineuse, par voie endoscopique 11) Traitement d'une oblitération chonanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unitalérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par toute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 3) L'avaige et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unitalérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite termiodiale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale vin d'un mucocèle, ethmoïdale et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement ch	48,80 92,00
ompris fanesthésie locale, par voie endonasale - CAC 8) Ablation de polypes nasaux, par séance, avec ou sans endoscope, par voie endonasale 9) Extirpation d'un fibrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale et endobuccale (GPD17 12,31 62, 2712 160,41 819, 2712 17 16	81,90
9) Extirpation d'un fibrome nasopharyngien, un ou plusieurs temps, par voie endonasale et endobuccale 10) Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartilagineuse, par voie endoscopique 11) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unilatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par foute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD12, GPA11, GPD13 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 6) Traitement chirurgical d'une sinusite enthmoridale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une panisiusite milatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une panisiusite milatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisiusite milatérale, par voie endonasale 1) Les codes GND11 et GND14 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND11 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND11 et GND14 (positions 5 è 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de l	43,40
10) Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartilagineuse, par voie endoscopique 11) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unitatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par toute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables eve les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique GPE13 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale GND12 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une panisusite milatérale, par voie	62,90
11) Traitement d'une oblitération choanale osseuse par résection endonasale 12) Résection partielle unilatérale d'un cornet par conchotomie, turbinectomie ou turbinoplastie, par voie endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par toute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien aprés chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique (GPE12) (GPE	76,90
endonasale 13) Septoplastie correctrice, par voie endonasale 14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par toute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD13 et GPD14, GPE11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	93,90
14) Septorhinoplastie fonctionnelle dans le cadre d'une obstruction nasale, objectivée par rhinomanométrie, par toute voie d'abord REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GND15 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	02,40
REMARQUES: 1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPE11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une sinusite unilatérale, par voie e	31,90
1) Les codes GPD13 et GPD14 (positions 4 et 5) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale, par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	65,60
2) Les codes GPD11, GPD12, GPA11, GPE11, GPD18 et GPD19 (positions 1, 2, 3, 10, 11 et 12) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. 3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
3) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP12 (position 9) de la présente sous-section. Sous-section 4 - Chirurgie des sinus 1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
1) Lavage et/ou aspiration et/ou instillation au niveau d'un sinus par un orifice naturel ou artificiel 2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
2) Nettoyage naso-sinusien après chirurgie sinusienne, par voie endoscopique, par voie endonasale 3) Méatotomie nasale moyenne unilatérale, par voie endoscopique 4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	38,80
4) Méatotomie nasale inférieure unilatérale, par voie endoscopique 5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	86,90
5) Traitement chirurgical d'une sinusite ethmoïdale et/ou frontale unilatérale, par voie endonasale 6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	26,00
6) Traitement chirurgical d'une sinusite maxillaire unilatérale avec méatotomie moyenne, par la fosse canine ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	71,10
ou par voie endonasale 7) Traitement chirurgical d'une sinusite sphénoïdale unilatérale, par voie endonasale 8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	09,60
8) Traitement chirurgical d'une pansinusite unilatérale, par voie endonasale 9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
9) Traitement chirurgical d'un ostéome, ou d'un mucocèle, ethmoïdal et/ou frontal unilatéral, par voie endonasale REMARQUES: 1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GNE11 et GND14 (positions 2 et 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	12,80
1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GNE11 et GND14 (positions 2 et 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	67,10
1) Les codes GND11 et GNE11 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GND12, GNP11, GND13 et GND14 (positions 5 à 8) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Les codes GNE11 et GND14 (positions 2 et 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
3) Les codes GNE11 et GND14 (positions 2 et 8) ne sont pas cumulables entre eux. 4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
4) Le code GND15 (position 9) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente section. 5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
5) Le code GNE11 (position 2) ne peut être mis en compte que trois fois dans le chef du patient.	
Section 2. Clander cellusines whomay laway of track for	
Section 3 - Glandes salivaires, pharynx, larynx et trachée	
Sous-section 1 - Examens diagnostiques	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	51,60
	59,60
	02,10
7 7 3 1 7 3	04,80 92,00
larynx, trachée, bronches) avec biopsie(s), sous anesthésie générale	_, _,
/	10,30 43,20
REMARQUES:	
1) Les codes de la présente sous-section ne sont pas cumulables entre eux.	
2) Le code GDE15, GDE16 ou GFE11 (positions 2, 3 et 6) peut être mis en compte avec le code GDD11, GDD12, GDD21 ou GDD22 au cours de la même séance.	

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Sous-section 2 - Chirurgie des glandes salivaires			
Lavage et bougirage du canal salivaire par sialendoscopie Extirpation de calculs salivaires, par incision muqueuse simple, par voie endobuccale	GUE11 GUD11	47,78 24,06	244,00 122,90
3) Extirpation de calculs salivaires, par dissection du canal excréteur ou par voie externe 3) Extirpation de calculs salivaires, par dissection du canal excréteur ou par voie externe	GUP11	30,08	153,60
4) Ablation de la glande sous-maxillaire, par voie externe	GUA11	90,23	460,80
5) Parotidectomie partielle avec dissection du nerf facial, par voie externe	GUA12	170,43	870,40
Parotidectomie totale avec dissection du nerf facial, par voie externe Traitement d'un kyste salivaire de la glande salivaire sublinguale (grenouillette) par marsupialisation ou	GUA13 GUD12	220,56 27,44	1126,40 140,10
ablation de la glande sublinguale, par voie endobuccale	00012	21,44	140,10
REMARQUES: 1) Les codes GUD11 et GUP11 (positions 2 et 3) ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GUA12 et GUA13 (positions 5 et 6) ne sont pas cumulables entre eux. 3) Le code GUE11 (position 1) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente sous-section. 4) Les codes GUA11 et GUA13 (positions 4 et 6) ne peuvent être mis en compte que deux fois dans le chef du patient. 5) Le code GUA12 (position 5) ne peut être mis en compte que deux fois par parotide. 6) Le code GUE11 (position 1) ne peut être mis en compte que dans le cadre d'une sialoadénite récidivante.			
7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GUP11, GUA11, GUA12 et GUA13 (positions 3 à 6) de la présente sous-section.			
Sous-section 3 - Chirurgie de la cavité buccale			
1) Adénoïdectomie, par voie endobuccale	GVD11	50,13	256,00
2) Amygdalectomie bilatérale, par voie endobuccale	GVD12	63,23	322,90
3) Amygdalotomie ou amygdalectomie, par laser, radiofréquence ou coblation, par voie endobuccale	GVD13	60,15	307,20
 Révision chirurgicale et hémostase pour les hémorragies secondaires post amygdalotomie, amygdalectomie ou adénoïdectomie, par voie endobuccale 	GVD14	80,20	409,60
5) Uvuloplastie, par laser ou radiofréquence, par voie endobuccale	GTD11	60,15	307,20
6) Uvulo-vélo-palato-plastie, par voie endobuccale	GTD12	60,10	306,90
 Extirpation d'une tumeur maligne de l'oropharynx ou du plancher de la bouche, par voie endobuccale et/ou par voie externe 	GZP13	170,43	870,40
 REMARQUES: Les codes GTD11 et GTD12 (positions 5 et 6) ne sont pas cumulables entre eux. Le code GVD14 (position 4) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente sous-section. Les codes GVD11, GVD12, GVD13 et GVD14 (positions 1 à 4) ne peuvent être mis en compte que trois fois dans le chef du patient. L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour le code GZP13 (position 7) de la présente sous-section. 			
Sous-section 4 - Chirurgie du pharynx			
Pharyngectomie pour tumeur maligne, par voie endobuccale ou externe	GVP11	176,45	901,10
Pharyngectomie pour tumeur maligne, par laser, par voie endobuccale Extirpation de tumeurs malignes de l'épipharynx, par voie endobuccale et/ou par voie externe	GVD15 GVP12	190,48	972,80
4) Incision d'un abcès rétro- ou latéro-pharyngien, ou périamygdalien, ou endo- ou péri-laryngé, par voie	GZP14	162,41 91,31	829,40 466,30
endobuccale et/ou par voie externe 5) Pharyngoplastie pour sténose vélo-oro-rhino pharyngée, avec rapport, par voie endobuccale et/ou par voie externe	GVP13	274,41	1401,40
6) Pharyngo-laryngectomie pour tumeur maligne, par toute technique	GZQ12	220,56	1126,40
7) Exérèse de tumeurs de l'espace parapharyngé, par toute voie d'abord	GZQ13	198,95	1016,00
8) Injection de toxine botulinique dans le cadre du traitement de la dyskinésie temporaire du muscle cricopharyngé	GZB11	29,73	151,80
 Myotomie du muscle cricopharyngé pour traitement d'un diverticule de Zenker, par toute technique, par toute voie d'abord 	GZQ14	120,30	614,40
 Section du ligament stylo-hyoïdien avec résection partielle de l'apophyse styloïde pour le traitement d'un syndrome d'Eagle, par voie endobuccale et/ou par voie externe 	GZP15	95,56	488,00
 REMARQUES: Les codes GVP11, GVD15 et GZQ12 (positions 1, 2 et 6) ne sont pas cumulables entre eux. Les codes GVP12, GZP14, GZQ13 et GZQ14 (positions 3, 4, 7 et 9) ne sont pas cumulables avec les autres codes de la présente sous-section. Le code GZB11 (position 8) ne peut être mis en compte que par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie. L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GVP11, GVD15, GVP12, 			
GZP14, GZQ12, GZQ13 et GZQ14 (positions 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9) de la présente sous-section.			

	Code	Coeff.	Tarif
	<u>ooue</u>	Coen.	<u>ı aııı</u>
Sous-section 5 - Chirurgie du larynx			
1) Extraction d'un corps étranger enclavé du pharynx ou du larynx, par les voies naturelles, sans endoscopie, y compris l'anesthésie locale	GZD11	42,47	216,90
2) Résection, hors laser, de nodule(s), kyste(s) ou polype(s) sous microlaryngoscopie	GWE11	50,13	256,00
3) Résection de nodule(s), kyste(s) ou polype(s) par laser sous microlaryngoscopie	GWE12	60,15	307,20
4) Epluchage complet, hors laser, d'une corde vocale sous microlaryngoscopie	GWE13	70,18	358,40
5) Epluchage complet, par laser, d'une corde vocale sous microlaryngoscopie	GWE14	80,20	409,60
6) Aryténoïdectomie, ou aryténoïdopexie, ou résection de cordes vocales, ou cordotomie, hors laser, sous microchirurgie endoscopique	GWE15	90,23	460,80
7) Aryténoïdectomie, ou aryténoïdopexie, ou résection de cordes vocales, ou cordotomie, par laser, sous microchirurgie endoscopique	GWE16	100,25	512,00
8) Thyroplastie de médialisation, ou de relaxation, ou d'élargissement, ou de mise sous tension, par voie endoscopique ou externe 8) Diletation le manuel en appear in a manue	GWP11	84,61	432,10
9) Dilatation laryngée par voie endoscopique, première séance10) Dilatation laryngée par voie endoscopique, séance suivante	GWE17 GWE18	14,04 14,04	71,70 71,70
10) Dilatation la yngee par voie endoscopique, seance suivante 11) Pose ou changement de prothèse de calibrage du larynx, par laryngoscopie directe	GWE19	86,43	441,40
12) Laryngotomie, thyrotomie, traitement de lésions du larynx, y compris la cordectomie, par abord direct	GZA13	120,30	614,40
13) Traitement d'une sténose du larynx, par laser, sous microlaryngoscopie	GWE21	80,04	408,80
14) Laryngectomie partielle pour tumeur maligne, par laser, par voie endoscopique	GWE22	120,30	614,40
15) Laryngectomie subtotale pour tumeur maligne, par laser, par voie endoscopique	GWE23	137,21	700,70
16) Laryngectomie totale pour tumeur maligne, par voie externe	GWA11	176,56	901,70
17) Laryngectomie subtotale reconstructive pour tumeur maligne, par voie externe	GWA12	260,66	1331,20
18) Laryngoplastie par injection, par voie externe et/ou sous microlaryngoscopie	GWP12	84,61	432,10
REMARQUES: 1) Les codes de la présente sous-section ne sont pas cumulables entre eux. 2) Les codes GWE17 et GWE18 (positions 9 et 10) ne peuvent être mis en compte qu'une fois dans le			
chef du patient. 3) Le code GWE18 (position 10) ne peut être mis en compte que dans un délai allant de 3 mois à 6 mois			
à compter de la mise en compte du code GWE17 (position 9).			
4) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GWP11, GZA13, GWE22, GWE23, GWA11 et GWA12 (positions 8, 12, 14, 15, 16 et 17) de la présente sous-section.			
Sous-section 6 - Chirurgie de la trachée			
1) Trachéotomie, par voie externe	GXA11	65,25	333,20
2) Changement de canule de trachéotomie ou de trachéostomie, par voie externe - CAC	GXD11	14,99	76,60
3) Fermeture chirurgicale d'un trachéostome, par voie externe	GXD12	59,46	303,70
4) Résection segmentaire de la trachée, par abord direct	GXA12	240,00	1225,70
5) Mise en place d'une prothèse phonatoire œsotrachéale, par voie endoscopique	GZE12	68,60	350,30
6) Changement d'une prothèse phonatoire œsotrachéale, par voie endoscopique	GZE13	28,07	143,40
REMARQUES:			
1) Les codes GXA11, GXD11 et GXD12 (positions 1 à 3) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Les codes GZE12 et GZE13 (positions 5 et 6) ne sont pas cumulables entre eux.			
3) Le code GXA12 (position 4) n'est pas cumulable avec les autres codes de la présente sous-section.			
 L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GXA11, GXD11, GXD12 et GXA12 (positions 1 à 4) de la présente sous-section. 			
Section 4 - Chirurgie du cou			
1) Lobo-isthmectomie de la thyroïde, par voie externe	GYA11	124,46	635,60
2) Thyroïdectomie totale, par voie externe	GYA12	157,39	803,80
3) Parathyroïdectomie unique, par voie externe	GYA13	124,46	635,60
4) Parathyroïdectomie ectopique, par voie externe	GYA14	157,35	803,60
5) Parathyroïdectomie multiple, par voie externe	GYA15	208,10	1062,70
REMARQUES:			
1) Les codes GYA11 et GYA12 (positions 1 et 2) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Le code GYA13 (position 3) ne peut être mis en compte que deux fois dans le chef du patient.			
 Les codes GYA14 et GYA15 (positions 4 et 5) ne peuvent être mis en compte que trois fois dans le chef du patient. 			
Section 5 - Divers			
1) Exérèse à visée diagnostique d'une adénopathie cervicale profonde, par voie externe	GGB11	50,13	256,00
2) Exérèse ganglionnaire d'un secteur ganglionnaire cervical avec examen histologique et rapport opératoire,	GZB12	90,23	460,80
unilatéral, par voie externe	07040	470.40	070.40
 Exérèse ganglionnaire de plusieurs secteurs ganglionnaires cervicaux avec examen histologique et rapport opératoire, unilatéral, par voie externe - CAT 	GZB13	170,43	870,40
4) Curage ganglionnaire cervical fonctionnel ou élargi avec examen histologique et rapport opératoire,	GZB14	297,28	1518,20

	Code	Coeff.	Tarif
unilatéral, par voie externe - CAT			
5) Exérèse d'un kyste médian du tractus thyréoglosse, par voie externe	GYA16	114,34	583,90
6) Exérèse d'un kyste ou d'une fistule branchiale latérale du cou ou de la face, par voie externe	GZA14	170,43	870,40
7) Neuromonitoring ou ENMG peropératoire des nerfs vague et récurrents ou des nerfs faciaux - CAT	GAQ12	25,48	130,10
8) Assistance chirurgicale par neuronavigation avec ou sans casque - CAT	GZR11	34,30	175,20
REMARQUES: 1) Les codes GGB11, GZB12, GZB13 et GZB14 (positions 1 à 4) ne sont pas cumulables entre eux.			
2) Les codes GYA16 et GZA14 (positions 5 et 6) ne sont pas cumulables entre eux.			
3) Les codes GZB13 et GZB14 (positions 3 et 4) ne peuvent être mis en compte qu'une fois par côté.			
4) Le code GAQ12 (position 7) ne peut être mis en compte qu'avec les codes GSC11, GRE11, GRC11, GRQ12, GQQ13, GRQ13, GZC12, GZC13, GZC14, GZC15, GZC16, GRA11, GRA12, GRA13, GSA11, GSA12, GZA11, GZA12, GYA11, GYA12, GYA13, GYA14, GYA15, GUA11, GUA12 et GUA13.			
5) Le code GZR11 (position 8) ne peut être mis en compte qu'avec les codes GPD17, GND11, GNE11, GPE12, GPE13, GND12, GNP11, GND13, GND14 et GND15.			
6) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes GGB11, GZB12, GZB13, GZB14, GYA16 et GZA14 (positions 1 à 6) de la présente section.			
Section 6 - Echographies			
1) Echographie oto-rhino-laryngologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes	GCM11	12,20	62,30
 Echographie oto-rhino-laryngologique de la glande thyroïde, y compris région du cou Echographie oto-rhino-laryngologique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des 	GCM12 GCM13	12,20 23,82	62,30 121,60
veines du pelvis et des membres inférieurs, la première séance 4) Echographie oto-rhino-laryngologique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des	GCM14	11,91	60,80
veines du pelvis et des membres inférieurs, séance suivante pour une période de six mois REMARQUES:			
1) Les codes GCM11, GCM12, GCM13 et GCM14 (positions 1 à 4) ne peuvent être mis en compte que			
par les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie.			
 Le code GCM11, GCM12, GCM13 ou GCM14 (positions 1 à 4) peut être mis en compte avec le code GCJ11, GCJ12, GCJ21, GCJ22, GCJ31 ou GCJ32 au cours de la même séance. 			
Section 7 - Forfaits pour frais d'utilisation d'appareil			
1) Echographe Classe I	GCJ11		45,00
2) Montant réduit pour échographe Classe I	GCJ12		5,00
3) Echographe Classe II	GCJ21		80,00
4) Montant réduit pour échographe Classe II	GCJ22		5,00
5) Echographe Classe III 6) Montant réduit pour échographe Classe III	GCJ31 GCJ32		105,00
7) Endoscope Classe I	GDD11		5,00 7,00
8) Montant réduit pour endoscope Classe I	GDD11		2,00
9) Endoscope Classe II	GDD12		14,50
10) Montant réduit pour endoscope Classe II	GDD22		2,00
11) Audiomètre Classe I	GFM11		9,50
12) Montant réduit pour audiomètre Classe I	GFM12		2,00
13) Audiomètre Classe II	GFM21		17,00
14) Montant réduit pour audiomètre Classe II	GFM22		2,00
15) Rhinomanomètre Classe I	GFM31		15,00
16) Montant réduit pour rhinomanomètre Classe I 17) Impédancemètre Classe I	GFM32 GFM41		2,00 15,00
18) Montant réduit pour impédancemètre Classe I	GFM42		2,00
19) Appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe l	GFM51		32,00
20) Montant réduit pour appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe I	GFM52		2,00
21) Appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe II	GFM61		52,00
22) Montant réduit pour appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe II	GFM62		2,00
23) Vidéonystagmographe Classe I	GFM71		22,00
24) Montant réduit pour vidéonystagmographe Classe I	GFM72		2,00
25) Vidéonystagmographe Classe II 26) Montant réduit pour vidéonystagmographe Classe II	GFM81 GFM82		47,00 2,00
20) Workank reduit pour videonystagmographe Glasse II	OI WOZ		2,00
REMARQUES: 1) L'échographe Classe I (positions 1 et 2) couvre tous les appareils échographes dont la valeur			
d'acquisition se situe entre 20 000,00 euros et 59 999,99 euros. 2) L'échographe Classe II (positions 3 et 4) couvre tous les appareils échographes dont la valeur			
d'acquisition se situe entre 60 000,00 euros et 89 999,99 euros. 3) L'échographe Classe III (positions 5 et 6) couvre tous les appareils échographes dont la valeur			
d'acquisition se situe au-delà de 90 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 110 000,00 euros.			
4) Le seuil d'activité de référence pour tous les échographes (positions 1, 3 et 5) est fixé à 200. 5) L'endoscope Classe I (positions 7 et 8) couvre tous les appareils endoscopes dont la valeur			

d'acquicition ce c	citua antra 5	000 00 auros et	14 999,99 euros.
d acquisition se s	situe entre 5	000.00 euros el	14 999.99 euros.

6) L'endoscope Classe II (positions 9 et 10) couvre tous les appareils endoscopes dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 15 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 35 000,00 euros.

Code

Coeff.

Tarif

- 7) Le seuil d'activité de référence pour tous les endoscopes (positions 7 et 9) est fixé à 400.
- 8) L'audiomètre Classe I (positions 11 et 12) couvre tous les appareils audiomètres dont la valeur d'acquisition se situe entre 5 000,00 euros et 24 999,99 euros.
- 9) L'audiomètre Classe II (positions 13 et 14) couvre tous les appareils audiomètres dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 25 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 35 000,00 euros.
- 10) Par dérogation à l'article 15quater, alinéa 3, la valeur d'acquisition d'un appareil audiomètre (positions 11 à 14) peut également couvrir la valeur d'acquisition d'une chambre insonorisée, par médecin et par période de 30 ans, afin de déterminer la classe à laquelle appartient l'appareil audiomètre. Dans ce cas, les forfaits englobent au-delà des frais d'amortissement et des frais de fonctionnement de l'appareil audiomètre installé, les frais d'amortissement et les frais de fonctionnement de la chambre insonorisée.
- 11) Le seuil d'activité de référence pour tous les audiomètres (positions 11 et 13) est fixé à 400.
- 12) Le rhinomanomètre Classe I (position 15) couvre tous les appareils rhinomanomètres dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 3 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 10 000,00 euros.
- 13) Le seuil d'activité de référence pour tous les rhinomanomètres (position 15) est fixé à 100.
- 14) L'impédancemètre Classe I (position 17) couvre tous les appareils impédancemètres dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 3 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 10 000,00 euros.
- 15) Le seuil d'activité de référence pour tous les impédancemètres (position 17) est fixé à 100.
- 16) L'appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe I (positions 19 et 20) couvre tous les appareils d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs dont la valeur d'acquisition se situe entre 10 000,00 euros et 19 999,99 euros.
- 17) L'appareil d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs Classe II (positions 21 et 22) couvre tous les appareils d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 20 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 30 000,00 euros.
- 18) Le seuil d'activité de référence pour tous les appareils d'enregistrement des potentiels évoqués auditifs (positions 19 et 21) est fixé à 100.
- 19) Le vidéonystagmographe Classe I (positions 23 et 24) couvre tous les appareils de vidéonystagmographie dont la valeur d'acquisition se situe entre 5 000,00 euros et 14 999,99 euros.
- 20) Le vidéonystagmographe Classe II (positions 25 et 26) couvre tous les appareils de vidéonystagmographie dont la valeur d'acquisition se situe au-delà de 15 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 30 000,00 euros.
- 21) Le seuil d'activité de référence pour tous les vidéonystagmographes (positions 23 et 25) est fixé à 100.
- 22) Pour la mise en compte du montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser est le code à 4 positions complété par le suffixe 1, tel qu'il figure aux positions 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23 et 25. L'ajout du suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient
- 23) Pour la mise en compte du montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser est le code à 4 positions complété par le suffixe 2, tel qu'il figure aux positions 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24 et 26. L'ajout du suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient.
- 24) Le code GCJ11, GCJ12, GCJ21, GCJ22, GCJ31 ou GCJ32 ne peut être mis en compte que si le code GCM11, GCM12, GCM13 ou GCM14 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 25) Le code GDD11, GDD12, GDD21 ou GDD22 ne peut être mis en compte que si le code GDE15, GDE16 ou GFE11 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 26) Le code GFM11, GFM12, GFM21 ou GFM22 ne peut être mis en compte que si le code GFQ11, GFQ12, GFQ13, GFQ14, GFQ15, GFQ16, GFQ17, GFQ26 ou GFQ27 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 27) Le code GFM31 ou GFM32 ne peut être mis en compte que si le code GFQ31, GFQ32, GBQ11 ou GBQ12 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 28) Le code GFM41 ou GFM42 ne peut être mis en compte que si le code GFQ18 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 29) Le code GFM51, GFM52, GFM61 ou GFM62 ne peut être mis en compte que si le code GFQ23, GFQ24 ou GFQ25 a été mis en compte au cours de la même séance.
- 30) Le code GFM71, GFM72, GFM81 ou GFM82 ne peut être mis en compte que si le code GFQ21, GFQ22, GFQ28 ou GFQ29 a été mis en compte au cours de la même séance.

Chapitre 4 - Ophtalmologie

Section 1 - Examens Ophtalmiques

1) Tonométrie - CAC	4E11	2,00	10,20
2) Examen du fond d'oeil - CAC	4E12	4,00	20,40
3) Examen de la vision binoculaire	4E13	8,50	43,40
4) Détermination instrumentale et tracé du champ visuel, (périmétrie et/ou campimétrie)	4E14	8,50	43,40
5) Courbe d'adaptation à l'obscurité (adaptométrie)	4E15	8,10	41,40
6) Repérage et marquage ophtalmoscopique de déchirures rétiniennes ou de corps étrangers intraoculaires	4E16	8,80	44,90

O	2
റ	. 1

	Code	Cooff	Torif
7) Mesure de la résistance de la barrière hématoaqueuse par tests de contraste	4E17	<u>Coeff.</u> 11,25	<u>Tarif</u> 57,50
8) Angiographie fluorescéinique	4E18	15,00	76,60
			-,
Section 2 - Chirurgie des paupières et des voies lacrymales			
1) Electrolyse, diathermocoagulation, cautérisation au niveau des paupières ou des voies lacrymales - CAC	4A11	4,25	21,70
2) Incision d'abcès ou de kystes des annexes de l'oeil, d'un orgelet - CAC	4A12	4,25	21,70
3) Excision d'un chalazion, d'un kyste, de xanthélasmas	4A13	13,90	71,00
4) Ablation d'une petite tumeur palpébrale (sans autoplastie)	4A14	8,80	44,90
5) Suture de plaies compliquées des paupières avec section du tarse et/ou des voies lacrymales	4A15	44,25	226,00
6) Canthotomie	4A16	19,60	100,10
7) Blépharorraphie, tarsorraphie, canthoplastie	4A17	35,15	179,50
8) Traitement chirurgical de l'entropion ou de l'ectropion	4A21	50,20	256,40
9) Trichiasis, opération sans greffe	4A22	21,80	111,30
10) Trichiasis, opération avec greffe libre	4A23	42,75	218,30
11) Ablation d'une tumeur étendue ou maligne, avec autoplastie palpébrale	4A27	85,40	436,10
12) Sondage des voies lacrymales avec injection ou lavage - CAC	4A31	2,00	10,20
13) Opération de l'imperforation des voies lacrymales chez le nourrison	4A32	12,55	64,10
14) Stricturotomie du sac lacrymal 15) Dacryocystectomie	4A33 4A34	6,55 44,25	33,50 226,00
16) Dacryocystorhinostomie	4A34 4A35	72,95	372,50
17) Ablation de la partie palpébrale de la glande lacrymale	4A36	21,80	111,30
18) Extirpation de la glande lacrymale	4A37	52,75	269,40
10) Example of the granted tasty mails	17.07	02,70	200, 10
Section 3 - Chirurgie de la conjonctive et de la cornée			
1) Cautérisation superficielle de la conjonctive ou de la cornée; ablation de concrétions conjonctivales - CAC	4G21	4,25	21,70
2) Traitement de granulations trachomateuses	4G22	17,65	90,10
3) Ablation de corps étrangers multiples de la conjonctive ou de la cornée	4G23	4,80	24,50
 Excision d'un corps étranger sous-conjonctival, cornéen ou sclérotique devant le biomicroscope, y compris l'application de l'électroaimant 	4G24	6,80	34,70
5) Suture de plaie simple de la conjonctive	4G25	4,25	21,70
6) Recouvrement conjonctival	4G26	25,15	128,40
7) Autoplastic conjonctivale, sans greffe libre	4G31	26,15	133,50
8) Autoplastie conjonctivale, avec greffe libre 9) Ablation de brides conjonctivales ou de petites néoformations; péritomie	4G32 4G33	70,35 12,55	359,30 64,10
10) Excision de néoformations étendues avec autoplastie	4G33	40,30	205,80
11) Excision de néoformations étendues avec greffe libre	4G35	91,10	465,20
12) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, avec ou sans iridectomie ou recouvrement conjonctival	4G36	65,00	331,90
13) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, (avec ou sans iridectomie) avec extraction d'un corps étranger de la chambre antérieure, repérage ophtalmoscopique compris	4G37	72,95	372,50
14) Suture d'une plaie cornéenne ou sclérale, (avec ou sans iridectomie) avec extraction d'un corps étranger du segment postérieur, repérage ophtalmoscopique compris	4G38	91,10	465,20
15) Greffe de la cornée ou de la sclérotique	4G41	78,10	398,80
16) Tatouage de la cornée	4G42	21,80	111,30
17) Excision simple d'un ptérygion	4G43	22,70	115,90
18) Excision d'un symblépharon	4G44	40,35	206,10
19) Excision d'un ptérygion avec autoplastie	4G45	44,25	226,00
 Excision d'un ptérygion ou d'un symblépharon avec greffe cornéenne Paracentèse de la cornée, kératotomie 	4G46 4G47	83,35 18,35	425,70 93,70
22) Photocoagulation des lésions de l'oeil, première séance pour une période de 3 mois	4G48	21,90	111,80
23) Photocoagulation des lésions de l'oeil, séances suivantes (au maximum trois) pour une période de trois	4G49	11,05	56,40
mois		,	22,12
Section 4 - Iris, corps ciliaires, cristallin, sclérotique			
1) Extraction de corps étrangers intraoculaires	4G51	67,95	347,00
2) Iridotomie, iridectomie, iridopexie, enclavement	4G52	65,35	333,70
3) Capsulectomie pour cataracte	4G53	67,95	347,00
4) Cyclodialyse, trabéculotomie, trabéculectomie, trépanation sclérale, iridencleisis	4G54	70,35	359,30
5) Amputation du segment antérieur	4G55	65,35	333,70
6) Discision pour cataracte	4G61 4G62	36,40 82,05	185,90
7) Extraction du cristallin 8) Extraction du cristallin et pose d'un cristallin artificiel	4G62 4G63	130,00	419,00 663,90
9) Implantation, explantation ou reposition d'un cristallin artificiel, acte isolé	4G63 4G64	41,05	209,60
10) Sclérotomie, ponction de la sclérotique	4G65	15,05	76,90
11) Sclérectomie avec ou sans iridectomie	4G66	83,35	425,70
12) Injection intravitréenne transsclérale, réalisée exclusivement en milieu hospitalier	4G67	83,35	425,70
Section 5 - Globe oculaire, segment postérieur			
Injection rétro-bulbaire ou para-bulbaire, aussi pour anesthésie loco-régionale (bloc supplémentaire du VII)	4G69	5,77	29,50
1) Injustion Telio-bulbane ou para-bulbane, aussi pour anestriesie loco-regionale (bloc supplementane du vii	4009	3,11	23,30

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
compris) - CAT			
2) Traitement du décollement et/ou de lésions de la rétine par diathermie et cryopexie	4G71	91,10	465,20
3) Traitement du décollement de la rétine par indentation limitée à un quadrant	4G72	100,25	512,00
4) Traitement du décollement de la rétine par indentation atteignant plusieurs quadrants	4G73	118,50	605,20
 Traitements des altérations de la rétine (sauf le décollement) par photocoagulation ou par laser, première séance pour une période de trois mois 	4G74	43,90	224,20
6) Traitements des altérations de la rétine (sauf le décollement) par photocoagulation ou par laser, séances suivantes (au maximum trois) pour une période de trois mois	4G75	21,90	111,80
REMARQUE: Pour les positions 4G74 et 4G75 le médecin doit préciser dans le libellé s'il s'agit du traitement de l'oeil gauche ou de l'oeil droit en ajoutant les lettres OD resp. OG.			
Section 6 - Orbite			
1) Ténotomie ou allongement plastique d'un muscle de l'orbite	4G81	40,35	206,10
Avancement, ectomie, récession d'un muscle de l'orbite	4G82	65,00	331,90
3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 3) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement combinés des muscles de l'orbite 4) Ténotomie et avancement de l'orbite 5) Ténotomie et avancement de l'orbite de l'orb	4G83	72,95	372,50
Moulage du globe ou de la cavité orbitaire, matériel non compris	4G91	8,80	44,90
5) Enucléation, éviscération du globe oculaire	4G92	54,75	279,60
6) Enucléation ou éviscération du globe oculaire	4G93	67,65	345,50
7) Exentération de l'orbite	4G93 4G94	83,35	425,70
8) Opération pour phlegmon de l'orbite	4G94 4G95	17,45	89,10
, , , , ,			-
9) Excision d'un kyste dermoïde profond intraorbitaire	4G96	42,75	218,30
10) Orbitotomie avec extractions de corps étrangers ou révision et réduction d'une fracture de l'orbite osseuse	4G97	83,35	425,70
11) Ablation d'une tumeur intraorbitaire, opérations d'accès comprises	4G98	104,10	531,60
12) Greffe tissulaire intraorbitaire	4G99	26,00	132,80
P-14-2015			
REMARQUE: Toutes les interventions faites du même côté doivent être considérées comme faites dans le même champ opératoire			
Chapitre 5 - Urologie			
Section 1 - Explorations électrophysiologiques de l'appareil urinaire			
1) Débitmétrie mictionnelle avec enregistrement - CAC	MAQ11	13,05	66,60
2) Location d'appareil	MAQ11X	1,78	9,10
 Bilan urodynamique y compris la débit-, la cystomano- et la sphinctérométrie 	MAQ12	41,74	213,20
4) Bilan urodynamique avec électromyographie périnéale	MAQ13	62,02	316,70
REMARQUE:			
Les positions MAQ11, MAQ12 et MAQ13 ne sont ni cumulables entre elles, ni avec une autre position du chapitre 5.			
Section 2 - Actes diagnostiques par imagerie de l'appareil urinaire			
1) Urographie intra-veineuse	MCH11	9,79	50,00
Urographie intra-veineuse avec tomodensitométrie simultanée	MCH12	13,76	70,30
3) Urétéro-pyélographie rétrograde (UPR)	MCH13	30,03	153,40
4) Urétéro-pyélographie rétrograde uni-ou bilatérale ; cathétérisme non compris	MCH14	12,17	62,20
5) Urétro-cystographie rétrograde avec injection du produit de contraste	MCH15	14,04	71,70
6) Cystographie rétrograde ou par cystostomie	MCQ11	4,81	24,60
7) Urétrographie rétrograde avec injection de produit de contraste	MCH16	16,46	84,10
8) Vésiculo- et/ou déférentographie	MCH17	7,41	37,80
Section 3 - Endoscopie de l'appareil urinaire			
Urétéronéphroscopie diagnostique unilatérale Urétrocystoscopie	MDE11 MDE12	76,39 20,31	390,10 103,70
Urétrocystoscopie en lumière fluorescente	MDE12 MDE13	23,10	118,00
4) Endoscopie d'une dérivation urinaire 4) Endoscopie d'une dérivation urinaire	MDE14	27,74	141,70
DEMARQUE			
REMARQUE:			
Pour les positions MDE11 à MDE14, MPE16 et MZE11 : 1) L'anesthésie locale est comprise dans l'acte d'endoscopie.			
2) Les différentes positions ne sont pas cumulables entre-elles.			
Section 4 - Ponctions, biopsies et prélèvements de l'appareil urinaire			
	MGA11	44.50	227.60
Une ou plusieurs biopsie(s) testiculaire(s) par abord direct Frottis urétral - CAC	MGA11 MGD11	44,56	227,60 46.50
Trottis uretral - CAC		9,11	46,50 180.70
5) one ou plusieurs piopsies du fein avec controle echographique, par toute voie d'abord	MGQ11	37,15	189,70

s) Une ou plusieuss tiopnies de la vesse, par toute voie d'abord 8 Biospie protestique, sous corriche d'abord 9 Biospie protestique, sous corriche d'abord 9 Biospie protestique avec tabord gibra d'abord 9 Biospie protestique avec tabord gibra d'abord 9 Préviewment de sperme d'arise (se cilculus ou l'épitique), par voie transerciale ou transpérinéale 80 Biospie protestique avec tabord gibra d'abord 9 Préviewment de sperme d'arise (se cilculus ou l'épitique), par voie transerciale ou transpérinéale 80 Biospie protestique avec tabord gibra d'avec préventent bactéritaique - CAC 9 Préviewment de sperme d'arise (se cilculus ou l'épitique), par voie transerciale ou transpérinéale 80 Biospie protestique avec tabord gibra d'avec préventent bactéritaique - CAC 9 Préviewment de sperme d'arise (se cilculus ou l'épitique), par voie transerciale ou transpérinéale 80 Biospie protestique à d'avec par d'avec d'abord 9 Préviewment de source d'avec d'abord 10 Expiention testiculares a bord ouveit e rain 11 Suture d'une plaie du rein, par toule voie d'abord 12 Indicion et d'arisegé du pringerne prévingérérique, par avoir d'arisegé d'applicance prévingérique, par voie d'abord 13 Sudiare d'arisegé d'une transpérinéale d'arisegé d'applicance prévingérique par l'arisegé d'applicance prévingérique prevince d'arisegé d'applicance prévingérique par l'arisegé d'applicance prévingérique d'arisegé d'applicance prévingérique d'arisegérique d'arisegériqu		0 - 1 -		
5) Biopsie de Fuerbre part outre voire d'abord 5) Biopsie prostatique, aux contrôle échorgraphique, par voie transrectale ou transpérinéale 7) Biopsie prostatique avec faison digitale d'images IRM-échorgraphique per CAC 7) Biopsie prostatique avec faison digitale d'images IRM-échorgraphique per CAC 8) Prébrement de sporme dans ses testifuctes ou l'épidifyme, par aspiration ou extraction 8) Prébrement de sporme dans ses testifuctes ou l'épidifyme, par aspiration ou extraction 8) Prébrement de sporme dans ses testifuctes ou l'épidifyme, par aspiration ou extraction 8) Explaination institution de l'active d'individue d		Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
6) Biopsie prostatique, sous contrôle échographique, par vois transrectale ou transpérinéale MG15 17.3 899.770	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,
7) Biopse prostatique avec fusion digitale d'images Rikh-échographie, per voie transrectale ou transpérinéaile MG015 177,00 1970 1930 9) Problèment de sperme dans les testicules ou l'épidighne, par apprintion ou extraction MG011 44,56 227,60 277,60 1970 1970 1970 1970 1970 1970 1970 197	·		,	*
9) Preferement chrique prostalique urobogique avec prefevement bacteriologique -CAC 9) Preferement de apermed anne testaloules ou l'épididyne, par aspiration ou extraction 10) Exploration testiculaire, abord ouvert 10) Exploration testiculaire, abord ouvert 11 127,00 127,00 127,00 128,00 129 Despois minimal manuration (MB11 44,56) 227,00 129 Despois minimal manuration (MB11 44,56) 327,00 129 Despois minimal manuration (MB11 44,56) 327,00 129 Despois du rein, par toute voie d'abord 129 Despois du rein, par toute voie d'abord d'exet 130 Despois du rein, par toute voie d'abord d'exet 140 Despois du rein, par toute voie d'abord d'exet 140 Despois du rein, par toute voie d'abord d'exet 141 Despois de l'existe d'une plaine silvagité du rein, par coloiscopie (MB12 47,57) 327,570 140 Despois de l'existe d'une plaine silvagité du rein, par coloiscopie (MB12 47,57) 327,570 140 Despois de l'existe d'une plaine silvagité du rein, par coloiscopie (MB12 47,57) 327,570 140 Despois de l'existe d'une plaine silvagité du rein, par coloiscopie (MB12 47,57) 327,570 140 Despois de l'existe d'une plaine silvagité d'existe d	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		,	
9) Préviewment de sperme dans les lesicules ou l'épididyme, par aspiration ou extraction MRA11 44,56 227,60 REMARQUE: Les positions MGD11 et IMGQ16 ne sont pas cumulables avec une autre position du chapitre 5. Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 2) Insistion et d'aniange du phiegronn périnéphrétique, par abond direct 1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 2) Insistion et d'aniange du phiegronn périnéphrétique, par abond direct 1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 3) Selérobhargie procuraine d'une du plusieurs systégle j'ur ein, par coeficione de l'alian de l'				· ·
REMARQUE: Les positions MCD11 et MCD16 ne sont pas cumulables avec une autre position du chapitre 5. Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1) sulture d'une plaie du rein, par foule voiet d'abord 2) Inciaine et danieure de philippemp périnéprétique, par abord direct 3) schrotherape perculaine de vine un de plusieure syste(d) d'urein, par fouldeure les positions de l'année	8) Examen clinique prostatique urologique avec prélèvement bactériologique - CAC	MGQ16		· ·
REMARQUE: Les posillors MGD11 et MGD15 et sort pas cumulables avec une autre position du chapitre 5. Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 2) Incision et drainage du phlegmon périnéphésique, par abord direct 2) Calcision et drainage du phlegmon périnéphésique, par abord direct 4) Exércise d'un ou plassicus systele) du rein, par docisiocopie 5) Exércise d'un ou plassicus systele) du rein, par docisiocopie 6) Exércise d'un ou plassicus systele) du rein, par docisiocopie 7) Evyblishage d'une fune fune reiner part cueliscopie avec assistance robotique 8) Publicitate, par loude voie d'abord 8) Publicitate, par loude voie d'abord 8) Publicitate, par loude voie d'abord 8) Publicitate, par coeléosopie 8) MLC14 8) Publicitate, par coeléosopie 8) Publicitate, par coeléosopie avec assistance robotique 8) Publicitate, par coeléosopie avec assistance robotique 8) Publicitate, par coeléosopie 8) Publicitate, par coeléosopie 8) Publicitate, par coeléosopie 8) Publicitate, par loude voie avec contrôle par imagerie, eau cours d'une séance ultérieure 8) Pyblicitationie, par laparctionie, par laparctionie d'une d'abord 9) Pyblicitationie, par laparctionie d'une d'abord 10) Pyblicitationie, par laparctionie d'une s'abord d'une séance ultérieure 11) Pyblicitationie percutarinée, avec contrôle par limagerie, eau curs d'une séance ultérieure 12) Nephretoriere par laparctionie d'une s'abord d'une séance ultérieure 13) Nephretoriere par la parctionie de la contrôle échographique 14) Pyblicitationie, par laparctionie d'une s'abord d'une s	9) Prélèvement de sperme dans les testicules ou l'épididyme, par aspiration ou extraction	MGB11	44,56	227,60
Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1. Stuter d'une plate du rein, par toute voie d'abord 2. Indiaion et draininge du phlegmon périnéphrétique, par abord direct 2. Indiaion et draininge du phlegmon périnéphrétique, par abord direct 3. Scéarchiterape perututaine et un ou de plusiarus visques j'étaniquat, avec ou sans contrôle par imagerie 4. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 5. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 6. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 7. Orychrétargie d'un eu turneur rénable, par toute voie d'abord 8. Sciolion de l'istime d'un rein en for-à-cheval, par toute voie d'abord 9. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC13 1. Pydiophisate, par coelescopie MLC14 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC14 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC15 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC16 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC16 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC17 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC18 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie au sous guidage fluorescopique et contrôte éclographique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie au sous guidage fluorescopique et contrôte éclographique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC19 1. Pydiophisate par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1. Pydiophisate par coelescopie avec assistance robotique MLC22 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1.	10) Exploration testiculaire, abord ouvert	MHA11	44,56	227,60
Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1. Stuter d'une plate du rein, par toute voie d'abord 2. Indiaion et draininge du phlegmon périnéphrétique, par abord direct 2. Indiaion et draininge du phlegmon périnéphrétique, par abord direct 3. Scéarchiterape perututaine et un ou de plusiarus visques j'étaniquat, avec ou sans contrôle par imagerie 4. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 5. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 6. Extrêtes d'un ou plusiarus kystels) du rein na rocilioscopie 7. Orychrétargie d'un eu turneur rénable, par toute voie d'abord 8. Sciolion de l'istime d'un rein en for-à-cheval, par toute voie d'abord 9. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC13 1. Pydiophisate, par coelescopie MLC14 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC14 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC15 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC16 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC16 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC17 1. Pydiophisate, par coelescopie avec contrôte par imagerie, au cours d'une séance utilérieure MLC18 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robolique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie au sous guidage fluorescopique et contrôte éclographique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie au sous guidage fluorescopique et contrôte éclographique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC19 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC19 1. Pydiophisate par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1. Pydiophisate par coelescopie avec assistance robotique MLC22 1. Pydiophisate, par coelescopie avec assistance robotique MLC21 1.				
Section 5 - Actes thérapeutiques sur le rein 1) Suture d'une plaie du rein, par toute voile d'abord 2) Incisione d'ade lange que phisperny parinephrédique, par abord direct 3) Sakont le rapir que cuterie d'un ou de phisperny parinephrédique, par abord direct 3) Sakont le rapir que cuterie d'un ou de phisperny parinephrédique, par abord direct 4) Extrêcte d'un ou plusieurs kystels (à urein par contionopie 5) Extrêcte d'un ou plusieurs kystels (à urein par contionopie 6) Extrêcte d'un ou plusieurs kystels (à urein par contionopie 7) Oryorhérapie d'une trumeur rénale, par toute voile d'abord 8) Poylorhérapie d'une trumeur rénale, par toute voile d'abord 9) Pyétoplastie, par l'ombotomie 10) Pyétoplastie, par contionomie 11) Pyétoplastie, par contionomie 12) Pyétoplastie, par contionomie 13) Majornolimotomie percutanée, avec contrôte par imagerie, séance initiatie 13) Majornolimotomie percutanée, avec contrête par imagerie, sia uours d'une séance uttérieure 14) Pyétoplastie, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 15) Pyétoplastie, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 16) Pyétoplastie, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 17) Pyétoplastie, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 18) Pyétoplastien, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 18) Pyétoplastien, par contione percutanée, avec contrête par imagerie, aiu cours d'une séance uttérieure 18) Pyétoplastien, par contione percutanée à laisteria es ous guidage fluorescopique et contrêté échographique 19) Chargement de sonde de néphrostomie bilatérale sous guidage fluorescopique et contrêté échographique 19) Chargement de sonde de néphrostomie bilatérale sous guidage fluorescopique et contrêté échographique 19) Chargement de sonde de néphrostomie par directe d'une prépare de la reine d'une prépare de la rei				
1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 2) incission et drainage du phiegmon périnéptique, par abord direct 3) Scéroficharge perutainaée d'un du phiegmon périnéptique, par abord direct 4) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 5) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 6 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej par co-partie 7 6) Sealion de l'estime d'un rein en feir-a-c'heval, par bute voie d'abord 8 6) Sealion de l'estime d'un rein en feir-a-c'heval, par bute voie d'abord 8 6) Préloptique, na co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Préloptique 9 6) Préloptique 9 6) Néphrostomie, par laparotomie 9 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique et contrôle 6 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique et contrôle 6 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie et des grie unitatérale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie et des grie unitatérale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néph	Les positions MGD11 et MGQ16 ne sont pas cumulables avec une autre position du chapitre 5.			
1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord 2) incission et drainage du phiegmon périnéptique, par abord direct 3) Scéroficharge perutainaée d'un du phiegmon périnéptique, par abord direct 4) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 5) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 6 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej d'une par co-coloscopie 7 6) Exérèse d'un ou plusieurs lystelej par co-partie 7 6) Sealion de l'estime d'un rein en feir-a-c'heval, par bute voie d'abord 8 6) Sealion de l'estime d'un rein en feir-a-c'heval, par bute voie d'abord 8 6) Préloptique, na co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Préloptique par co-coloscopie 8 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Préloptique 9 6) Préloptique 9 6) Néphrostomie, par laparotomie 9 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Néphrostomie perutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique et contrôle 6 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique et contrôle 6 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie et des grie unitatérale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie et des grie unitatérale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néphrostomie perutanée ultimatèrale sous guidage fluoroscopique 8 6) Néph	Section 5 - Actes théraneutiques sur le rein			
2) Incision at drainage du phlegmon périnéphretique, par abord direct MLA13 70,03 357,60 MLA13 98,85 504,80 Excèrée d'un ou plusieurs systée(s) du rein, par Coeloscopie MLA13 98,85 504,80 MLA13 98,85 504,80 MLA13 117,03 597,70 Excèrée d'un ou plusieurs systée(s) du rein, par coeloscopie avec assistance robotique MLR13 117,03 597,70 Excèrée d'un ou plusieurs systée(s) du rein, par coeloscopie avec assistance robotique MLR13 117,03 597,70 MLA13 211,55 1680,40 MLA13 211,55 1680,40 MLA14 256,80 1311,50 MLA13 211,55 1680,40 MLA14 256,80 1311,50 MLA15 MLA15 MLA14 256,80 1311,50 MLA15 MLA15 MLA15 MLA15 232,92 1189,50 MLA15 MLA15 232,92 1189,50 MLA15 232,92 1189,50 MLA15 MLA15 232,92 1189,50 MLA14 256,80 MLA15 232,92 1189,50 MLA14 256,80 MLA15 232,92 1189,50 MLA15 232,92 ML	Occiton o - Actes therapeutiques sur le fem			
3 Scienthérapie paroutanée d'un ou de plusieurs kystelé) rénin par formationne MLA12 71.37 386.50	1) Suture d'une plaie du rein, par toute voie d'abord	MLQ11	135,20	690,50
Serières d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par lombotomie MLA13 98,85 594,80 526,40 597,70 525,725 526,725 526,725 526,725 527,725	 Incision et drainage du phlegmon périnéphrétique, par abord direct 	MLA11	70,03	357,60
5 Exérèse d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par coeloscopie MLC13 117,03 597,70 7 Crychhérapie d'une turneur rénale, par toute voie d'abord MLC13 117,03 597,70 7 Crychhérapie d'une turneur rénale, par toute voie d'abord MLC13 211,55 1880,40 9 Pyéloplastie, par combotomie MLC14 226,80 1811,50 189,70	3) Sclérothérapie percutanée d'un ou de plusieurs kyste(s) rénal(aux), avec ou sans contrôle par imagerie	MLA12	71,37	364,50
6) Exèrèse d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par coefoscopie avec assistance robotique MLC13 117,03 597,70 8). Section de l'isthme d'un rein en fer-à-cheval, par toute voie d'abord MLC13 211,55 1088,40 9. Pyéloplastie, par coefoscopie MLC14 256,80 1311,50 10, Pyéloplastie, par coefoscopie avec assistance robotique MLC14 256,80 1311,50 10, Pyéloplastie, par coefoscopie avec assistance robotique MLC14 256,80 1311,50 10, Pyéloplastie, par coefoscopie avec assistance robotique MLC14 256,80 1311,50 10, Pyéloplastie, par coefoscopie avec assistance robotique MLC14 256,80 1311,50 10, Pyéloplasticomie percutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure MLA15 232,92 1189,50 14, Pyélolithotomie, par coefoscopie avec assistance robotique MLC17 205,41 1049,00 14, Pyélolithotomie, par coefoscopie avec assistance robotique et contrôle chographique MLC17 278,32 112,140 16, Nephrostomie percutanée ultilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle chographique MLC18 10,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,50 1,5	4) Exérèse d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par lombotomie	MLA13	98,85	504,80
Section de fishme d'un rein en fer-à-cheval, par toule voie d'abord MLC12 117,03 1987,70 1980,40 Pyèloplastie, par l'ombotomie MLC14 256,80 1311,50 1992,40 1311,50	5) Exérèse d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par coelioscopie	MLC13	117,03	597,70
8 Section de l'isthme d'un rein en fer-à-cheval, par toute voie d'abord MLQ13 241,55 1880,40 9 Pyéloplastie, par ionocloiscopie MLC14 256,80 1311,50	6) Exérèse d'un ou plusieurs kyste(s) du rein, par coelioscopie avec assistance robotique	MLR13	117,03	597,70
9) Pyéloplasile, par tombotomie 1) Pyéloplasile, par coeloscopie avec assistance robolique 1) Pyéloplasile, par coeloscopie 2) Pyéloplasile, par coeloscopie 2) Pyéloplasile, par coeloscopie 3) Néphrolitotomie, par laparotomie 3) Pyéloplasile, par coeloscopie 3) Pyéloplasile, par coeloscopie 4) Pyéloplasile, par coeloscopie 4) Pyéloplasile, par coeloscopie 5) Pyélolitotomie, par laparotomie 5) Pyélolitotomie, par laparotomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 6) Néphrostomie percutanée bilatériale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie unialafrale sous guidage fluoroscopique et contrôle abordance de néphrostomie simple unialafrale, par laparotomie 2) Néphrectomie simple unialafrale, par laparotomie 3) Néphrectomie simple unialafrale, par coeloscopie avec assistance robolique 4) Néphrectomie élargie unialafrale, avec ou sans lymphadérectomie, par coeloscopie avec assistance robolique 5) Néphrectomie partielle unialafrale, avec ou sans lymphadérectomie, par coeloscopie avec assistance robolique 6) Néphrectomie partielle unialafrale, par coeloscopie ou par rétropéritoréoscopie 7) Néphrectomie partielle unialafrale, par coeloscopie avec assistance robolique 8) Néphrectomie partielle unialafrale, avec ou sans ly	7) Cryothérapie d'une tumeur rénale, par toute voie d'abord	MLQ12	117,03	597,70
10 Pyélophasile, par coeloscopie avec assistance robolique	8) Section de l'isthme d'un rein en fer-à-cheval, par toute voie d'abord	MLQ13	211,55	1080,40
11) Pyéloplastie, par coelioscopie avec assistance robolique Nephrotithotomie percutanée, avec cortrôte par imagerie, au cours d'une séance ultérieure MA15 130 Apphrotithotomie percutanée, avec cortrôte par imagerie, au cours d'une séance ultérieure MA16 140 Pyélolithotomie, par laparotomie MA17 150 Pyélolithotomie, par laparotomie MA17 150 Pyélolithotomie, par coelioscopie MA18 151,72 170 Nephrostomie percutanée unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôte échographique MA18 151,73 170 Nephrostomie percutanée unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôte échographique MA18 151,73 170 Nephrostomie percutanée unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôte échographique MA19 150,966 150 Changement de sonde de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôte échographique MA19 150,966 150 Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôte échographique MA21 168,83 169,410 170 Nephrectomie simple unilatérale, par laparotomie MA21 170 Nephrectomie simple unilatérale, par laparotomie MA21 170 Nephrectomie simple unilatérale, par laparotomie MA22 170 Nephrectomie étargie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robolique MA23 170 Nephrectomie étargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance MA22 170 Nephrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance MA23 170 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA23 170 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA24 170 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA23 170 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA24 170 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA24 171 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA25 172 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance MA26 173 Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie MA27 174 Nephre	9) Pyéloplastie, par lombotomie	MLA14	184,72	943,30
12) Nephrolithotomie percutanée, avec contrôle par imagerie, se acno initiale MLA16 188,83 954,10 1949-bilthotomie, par collescopie MLA17 205,41 1049,00 1049,	10) Pyéloplastie, par coelioscopie	MLC14	256,80	1311,50
13) Nephrotitotomie percutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure MLA16 188.83 1954, 10 19 Pyéloitithotomie, par laparotomie MLA17 278.32 1421, 40 15) Néphrostomie percutanée unitatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique MLA18 17) Néphrostomie percutanée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique MLA19 18) Changement de sonde de néphrostomie unitatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique MLA19 19) Changement de sonde de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 19) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 20) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie MLC21 21,55 1080,40 22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLC21 21,55 23,50 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique MLA21 23,50 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique Nephrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique Nephrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique Nephrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie Nephrectomie partielle unilatérale, par coeliosc	11) Pyéloplastie, par coelioscopie avec assistance robotique	MLR14	256,80	1311,50
14) Pyéloithtotmie, par laparatomie Nephrostomie percutanée unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique NLA17 Néphrostomie percutanée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique NLA18 NLA18 NLA18 NLA18 NLA18 NLA19 NLA18 NLA19 NLA18 NLA19 NLA18 NLA19 NLA18 NLA19 NLA18 NLA19 NLA19 NLA18 NLA19 NLA11 NLA21 NLA19 NLA19 NLA11 NLA21 NLA21 NLA21 NLA21 NLA21 NLA22 NLA21 NLA22 NLA21 NLA22 NLA21 NLA22 N	12) Néphrolithotomie percutanée, avec contrôle par imagerie, séance initiale	MLA15	232,92	1189,50
15) Pyébolthotomie, par coelioscopie (b) Néphrostomie perutatnée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique (c) Néphrostomie perutatnée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique (d) Néphrostomie perutatnée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique (d) Changement de sonde de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique (d) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique (d) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie (d) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie élargie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique (d) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance r	13) Néphrolithotomie percutanée, avec contrôle par imagerie, au cours d'une séance ultérieure	MLA16	186,83	954,10
16) Néphrostomie percutanée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique MIA19 17) Néphrostomie percutanée bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 18) Changement de sonde de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle echographique 19) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle echographique 19) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle echographique 20) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 22) Néphrectomie simple unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 23) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robolique 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robolique 26) Néphrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par olimphotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 44) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéoscopie 45) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéoscopie 46) Urétérostomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 47) Néphrectomie partielle unilatérale, avec outrôle par inute voie d'abord 48) Urétérostomie cutanée, unilatérale de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord	14) Pyélolithotomie, par laparotomie	MLA17	205,41	1049,00
17) Néphrostomie percutanée bilatérale sous gúidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale par la parotomie de néphrostomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie MLC21 211,55 1080,40 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR21 211,55 1080,40 31, Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie MLC22 389,90 1991,20 25) Néphrectomie delargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique MLR22 389,90 1991,20 20; Néphrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique MLR22 389,90 1991,20 20; Néphrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par coelioscopie avec assistance moltogue MLR24 419,00 2199,10 20; Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie MLC24 419,00 2199,10 20; Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR24 489,20 2498,30 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR24 489,20 2498,30 30; Préblevement d'un greffon de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ14 32,92 1189,50 30; Préblevement d'un greffon de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,70 1189,50 30; Préblevement bilatéral de greffons de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,70 1189,50 30; Préblevement bilatéral et greffons de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,09 1189,50 30; Préblevement bilatéral et voie d'abord MLQ16 1184,	15) Pyélolithotomie, par coelioscopie	MLC17	278,32	1421,40
17) Néphrostomie percutanée bilatérale sous gúidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle de de néphrostomie bilatérale par la parotomie de néphrostomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie MLC21 211,55 1080,40 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR21 211,55 1080,40 31, Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie MLC22 389,90 1991,20 25) Néphrectomie delargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique MLR22 389,90 1991,20 20; Néphrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique MLR22 389,90 1991,20 20; Néphrectomie partielle unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par coelioscopie avec assistance moltogue MLR24 419,00 2199,10 20; Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie MLC24 419,00 2199,10 20; Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR24 489,20 2498,30 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MLR24 489,20 2498,30 30; Préblevement d'un greffon de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ14 32,92 1189,50 30; Préblevement d'un greffon de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,70 1189,50 30; Préblevement bilatéral de greffons de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,70 1189,50 30; Préblevement bilatéral et greffons de rein sur un donneur viant, par toute voie d'abord MLQ15 117,03 597,09 1189,50 30; Préblevement bilatéral et voie d'abord MLQ16 1184,		MLA18		•
18) Changement de sonde de néphrostomie unilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 19) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 20) Néphrectomie simple unilatérale, par laparotomie 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 23) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec avotomie et thrombectomie, par lombotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 40) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 40) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 41) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 42) Urétérostomie partielle unilatérale,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	MLA19	,	-
echographique 9) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 20) Néphrectomie simple unilatérale, par laparotomie 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 22) Néphrectomie elárgie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 23) Néphrectomie elárgie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un gréfon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un gréfon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de gréfons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 41) Laparo de rein sur un donneur vivant par toute voie d'abord 42) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 43) Dilatation urétérale, avec contrôle par fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 44) Urétérostomie cutanée, unilatérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 45) Urétérostomie cut			,	
19) Changement de sondes de néphrostomie bilatérale sous guidage fluoroscopique et contrôle échographique 20) Néphrectomie simple unilatérale, par laparotomie 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 23) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Néphrectomie élargie unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Urétéropie, de rein par toute voie d'abord 35) MMQ11 36,15 37,09 38) Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 31) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 39) Urétérostomie, par toute voie d'abord 40) Urétérostomie, par toute voie d'abord 41) Urétérostomie cutanée, unilatérale, par coure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 42) Urétérostomie cutanée, unilatérale, par coure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 43) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 44) Urétérostomie cutanée, unilat				- 1,
20) Néphrectomie simple unilatérale, par laparotomie ML21 186,83 954,10 21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie ML22 211,55 1080,40 22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique ML23 363,50 1805,30 24) Néphrectomie étargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte MLA22 383,50 1805,30 25) Néphrectomie étargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique Néphrectomie étargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique NEP 20 389,90 1991,20 25) Néphrectomie étargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique NEP 21 Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie NEP 22 389,90 1991,20 26) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie NEP 24 489,20 2498,30 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique NEP 24 489,20 2498,30 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par touliscopie avec assistance robotique NEP 24 489,20 2498,30 29 Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 29 Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 30 Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 30 Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 30 Prélèvement d'un preffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 30 Prélèvement d'un preffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord NEQ 24 289,30 30 280 280 280 280 280 280 280 280 280 28	- · ·	MLD12	27,74	141,70
21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 22) Néphrectomie élargie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 33) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 34) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 35) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 389,90 389	échographique			·
22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 3) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 4) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 4) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 5) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 6) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 6) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 7) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 8) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 9) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 1) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 1) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 1) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 2) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 3) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 4) Néphrectomie partielle durilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 4) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 4) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 4) Prélèvement bilatérale de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 4) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 4) Urétérojastie, ou cure de fistule urétérale, par toute voie d'abord 4) Urétérojastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 8) Urétérostomie cutané	20) Néphrectomie simple unilatérale, par laparotomie	MLA21	186,83	954,10
23) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par lombotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Greffe de rein par toute voie d'abord 35) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 36) MLQ16 37) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 37) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 389,90 30) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 31) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 32) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 36) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 37) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 38) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 39) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 39) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 39) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale,	21) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie	MLC21	211,55	1080,40
24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie 25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par loudobotimie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par loudoscopie ou par rétropéritonéoscopie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 29) Néphrectomie partielle unilatérale de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 31) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatérale de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Urétérostose, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 35) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 36) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 37) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 38) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, p	22) Néphrectomie simple unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique	MLR21	211,55	1080,40
25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance robotique 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par lombotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Cette sthérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 36) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 36) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 37) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 38) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 39) Urétérolyse, dans le cadre d'une lotte voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une bibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 41) Urétérolyse, dans le cadre d'une lotte voie d'abord 42) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 43) Urétérolyse, par voie transuretrale 44) Urétérolyse, par voie transuretrale 55) Incision d'urétérocèle, par voie transuretrale 60) Urétérotomie, par toute voie d'abord 71) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 80) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 81) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 81) Urétérostomie cutanée, unilatérale unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 81) Urétérostomie cutanée, unilatérale su bilatérale, par coelioscopie avec assi	23) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par voie ouverte	MLA22	353,50	1805,30
robotque 26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par lombotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 35) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 36) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 37) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 38) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 39) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 40) Urétérostomie curalese, unilatérale, ou cure de stênose urétérale, par toute voie d'abord 40) Urétérostomie curalese, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie	24) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie	MLC22	389,90	1991,20
26) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, avec cavotomie et thrombectomie, par lombotomie (mbotomie) (mbo	25) Néphrectomie élargie unilatérale, avec ou sans lymphadénectomie, par coelioscopie avec assistance	MLR22	389,90	1991,20
iombotomie 27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34, 20 Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 30) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 31) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 32) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 36) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 37) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 38) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Urétérostomie utanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Urétérostomie utanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Urétérostomie utanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) MMD13 31) Révision urétérale de sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 40) MMD13 32,03	robotique			
27) Néphrectomie partielle unilatérale, par laparotomie 28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 39) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 31) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) MLQ16 317,09 367,70 37,70 38) Révision urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 39) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 40) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 41) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 42) Urétérostomie, par toute voie d'abord 43) Urétérostomie, par toute voie d'abord 44) Urétérostomie, par toute voie d'abord 45) Urétérostomie, par toute voie d'abord 46) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 47) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 48) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 49) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie de sonde d'urétérostomie unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie avec assistance médicale 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie cutanée, unilatérale surétérale de vier de desonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie 40) Urétérostomie c	, ,	MLA23	538,63	2750,70
28) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie ou par rétropéritonéoscopie 29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 36) MLQ15 37) MLQ16 38, 72 39) Greffe de rein par toute voie d'abord 39) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 31) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 40) Urétéroplyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 41) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 42) Urétérocheie, par voie transurétrale 43) Urétérostomie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 44) Urétérostomie, par toute voie d'abord 51) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 44) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 45) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 45) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 45) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 46) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 47) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 48) MMQ15 48,89,00 48,90,00 49) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 48,90,00 48,90,00 49) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 48,90,00 48,90,00 49) Urétérostomie cutanée, unilatérale d'une d		MLAGA	442.00	2100 10
29) Néphrectomie partielle unilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord 34) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 35) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 36) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 37) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 38) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 39) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 40) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 50) Urétérostomie, par toute voie d'abord 61) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 62) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 63) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 61) Urétérostomie de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 61) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 61) Révision urétérale milatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 61) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 61) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 61) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 61) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 61) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
30) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur vivant, par toute voie d'abord 31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord MLQ16 184,72 943,30 MLQ17 317,09 1619,30 Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord MMQ11 210,36 20 Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord MMQ12 30) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie MMD11 36,15 36,15 36,15 36,10 37) Urétérostomie, par toute voie d'abord MMQ14 47,38 242,00 30) Urétérotomie, par toute voie d'abord MMQ14 49,85 50,10 30) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie MMA11 33,19 36,20 30) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie MMC11 155,95 796,40 30) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MMR11 155,95 796,40 31) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD13 323,03 33) Greffe de rein par voie ouverte MMA12 331,09 34,30 35,00 36,31 37,09 37,09 37,09 37,09 37,09 38,40 38,90 38,90 38,90 38,90 38,90 38,90 38,90 39,10 36,31 37,60 38,40 30,00 30) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) vinilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD18 36,06 38,40 30,50				
31) Prélèvement d'un greffon de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 33) Greffe de rein par toute voie d'abord Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord MMQ11 210,36 1074,30 2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord MMQ12 450,60 2301,20 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie MMD11 36,15 184,60 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord MMQ13 232,92 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale MMC11 47,38 242,00 6) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie MMC11 133,19 680,20 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelloscopie MMC11 155,95 796,40 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD12 13,75 70,20 10) Changement de sonde d'urétérostomie par voie ouverte MMA12 389,90 177ans-urétérostomie par voie ouverte MMA12 389,00 1870,70 18 Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord MMQ16 MMQ17 MMQ17 MMQ17 MMQ18 MMQ18 MMQ18 MMQ18 MMQ19				•
32) Prélèvement bilatéral de greffons de rein sur un donneur décédé, par toute voie d'abord 31) Greffe de rein par toute voie d'abord Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord MMQ11 MMQ12 450,60 2301,20 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie MMD11 36,15 184,60 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord MMQ13 232,92 1189,50 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale (B) Urétérostomie, par toute voie d'abord MMQ14 MMQ14 MMQ14 MMQ14 MMQ14 MMQ14 MMQ15 MMQ15 MMC11 155,95 796,40 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique MMC11 MMC	,			•
Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 10) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, par toute voie d'abord 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18) MMD19 1907.	71			
Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures 1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérotomie, par toute voie d'abord 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,30,60 184,20 190,00	,			· ·
1) Exérèse d'une ou plusieurs lésions de l'uretère par toute voie d'abord 2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie, par toute voie d'abord 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18) MMD19 10, MAD19 11, MAD1 12, MMQ16 10, MAD17 10, MAD18 10, MAD19 10,	33) Greffe de Feiff par toute voie d'abord	MLQ17	317,09	1019,30
2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 15) Pose de prothèse urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,20 19,000 AmMD13 20,01 20,01 20,01 20,01 20,01 21,01 22,02 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 242,00 2	Section 6 - Actes thérapeutiques sur les voies urinaires supérieures			
2) Urétérolyse, dans le cadre d'une fibrose rétropéritonéale, par toute voie d'abord 3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 15) Pose de prothèse urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,20 19,000 AmMD13 20,01 20,01 20,01 20,01 20,01 21,01 22,02 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 230,1,20 242,00 2	1) Evérèce d'une ou plucieure légione de l'uratère par toute voie d'abord	MMO11	210.26	1074.20
3) Dilatation urétérale, avec contrôle par fluoroscopie 4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,4,60 184,20 185,50 186,11 1870,70 184,60 184,20 186,01 186,01 1870,70 186,01 1870,70 1870,7	·			
4) Urétéroplastie, ou cure de fistule urétérale, ou cure de sténose urétérale, par toute voie d'abord 5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 180 MMQ18 180 MMQ11 180 A7,38 242,00 MMQ11 180,50 MMQ11 180,50 MMQ14 47,38 504,80 MMQ11 180,50 MMQ11 180,60 MMQ17 180,90 180,00				•
5) Incision d'urétérocèle, par voie transurétrale 6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18, 242,00 198,85 504,80 10,40 11,50,95 796,40 15,95 796,40 15,95 796,40 15,95 796,40 11,760 11,760 12,770 13,75 70,20 14) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,20 19,20 10,10 11,10 12,10 13,75 12,00 13,75 14,10 15,95 16,40 18,00 18,	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
6) Urétérotomie, par toute voie d'abord 7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,00 184,20 198,85 104,80 133,19 680,20 196,40 155,95 796,40 155,95 796,40 157,020 11,760 11,760 12,770 12,70 13,75 14) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,00 184,20 198,85 194,80 1991,20	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
7) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 180,20 196,40 155,95 796,40 170,20 187,50 187,50 1870,70 1991,20 1870,70	,			· ·
8) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 184,20 186,40 185,95 196,40 187,020 187,020 187,030 1870,70	,			·
9) Urétérostomie cutanée, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie avec assistance robotique 10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 184,20 199,40 117,60 117,60 117,60 11870,70 11991,20 11870,70 118	·			
10) Changement de sonde d'urétérostomie unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 18,75 70,20 117,60 1191,20 11991,20 11870,70	·			· ·
11) Changement de sonde d'urétérostomie bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD13 23,03 117,60 12) Trans-urétérostomie par voie ouverte MMA12 389,90 1991,20 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord MMQ15 MMQ15 MMQ16 405,35 2070,10 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord MMQ17 163,30 834,00 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD18 36,06 MMD19 63,34 323,50	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
12) Trans-urétérostomie par voie ouverte 13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 187,70 1991,20 1870,70 1870,70 1834,00 1834,00 184,20 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 180,30 1991,20 1991,20 1991,20 1870,70 1870,70 1834,00 184,20 1870,70 1834,00 184,20 1870,70				
13) Révision urétérale unilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1834,00 184,20 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70 1870,70	, ,			· ·
14) Révision urétérale bilatérale sur dérivation urinaire, par toute voie d'abord 15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale 184,20 195,35 2070,10 834,00 184,20 197,10 198,30 199,10	,			-
15) Pose de prothèse urétérale extra-anatomique, uni- ou bilatérale, par toute voie d'abord MMQ17 163,30 834,00 16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD18 36,06 184,20 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD19 63,34 323,50	·			•
16) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) unilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD18 36,06 184,20 17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD19 63,34 323,50				
17) Pose ou changement de sonde urétérale (type sonde JJ) bilatérale, avec contrôle par imagerie médicale MMD19 63,34 323,50				·
18) Abiation de sonde ureterale (type sonde JJ) unhaterale, avec ou sans controle par imagerie médicale MMD21 32,81 167,60	, ter ,			
	Abiation de sonde dreterale (type sonde JJ) unhaterale, avec ou sans controle par imagerie médicale	MIMD21	32,81	167,60

10 Alastion de sonde urétérale (type sonde LII) bilatérate, avec ou sans contrôte par d'imagerie médicale MIACS 20,845 203,00				
19) Ablation de sonde urdéteniel (type sonde JL) Islaferille, avec ou sans controlle par d'imagerie médicale (19) MM123 (19) 400, 400 (19) 410		Code	Coeff.	Tarif
207 Reimplantation uniestro-vesicale unilateria selon Boan, par coelioacopie MMC14 308,05 1578,30 1578,3	10) Ablation de conde urátárale (type conde LI) bilatárale, avec ou cans contrôle par d'imagerie médicale	MMD22		
21) Remipination unidation variation unidation alea alon Boant, par osoloscopie word assistance robotique	,		,	
22 Reimplantation un'etéro-vésicale un'ilatéria par proses hitch; par laparotomie MAR16 300,05 1578,30 1578,30 22 3 Reimplantation un'etéro-vésicale un'ilatéria par proses hitch; par laparotomie MAR16 202,20 1339,00	20) Réimplantation urétéro-vésicale unilatérale selon Boari, par laparotomie	MMA13	275,97	1409,40
22 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par la possibilità par l'approprieté 23 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par coeloscopie 24 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par coeloscopie 25 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par coeloscopie 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par coeloscopie 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateriale par 'posses hitch', par coeloscopie 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria par vestica on'industry par l'approprieté 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria par vestica on'industry par l'approprieté 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria sur vessie ontholopique, par coeloscopie avec assistance robolique 26 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria sur vessie ontholopique, par coeloscopie avec assistance robolique 27 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria sur vessie ontholopique, par coeloscopie avec assistance robolique 28 Reimplantation un'estan-vesticale un'illateria sur vessie ontholopique, par coeloscopie avec assistance robolique 31 Un'illateria du vessie par coeloscopie avec assistance robolique 32 Reimplantation un'illateria sur vessie ontholopique, par coeloscopie 33 Suture de la vessie par toute vesticale à demeure, livrage éventuel compris, par voie basse 33 Suture de la vessie, par toute vesticale à demeure, livrage éventuel compris, par voie basse 33 Suture de la vessie, par toute vesticale à demeure, livrage éventuel compris, par voie basse 34 Minorità du col vésicale, à vestica enfoccopique 35 Maintonime avec ou asin m'hadoplaste, par abord direct 36 Minorità du col vésicale, à vestica enfoccopique avec l'autorità de la vessie par voie ration de la vessie, par la parcotomie 36 Minorità du col vesicale, par voie archicosopique 36 Minorità du col vesicale, par voie archicosopique 37 M	21) Réimplantation urétéro-vésicale unilatérale selon Boari, par coelioscopie	MMC14	309.05	1578.30
23 Reimpination undétro-vésicale unilidation par "posas hitch", par coelioscopie Réimpination unétro-vésicale unilidation par "posas hitch", par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unétro-vésicale unilidation par "posas hitch", par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unétro-vésicale unilidation par "posas hitch", par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unétro-vésicale unilidation par "posas hitch", par coelioscopie Reimpination unétro unétro unétro unétro unétro unétro unétro unétro unitarion par coelioscopie Reimpination unétro unétro unétro unitarion par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unétro unétro unitarion par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unétro unitarion par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination unetro unitarion par coelioscopie vera assistance robotique Reimpination Reimpin			· ·	
24) Reimplantation urietion-veriacieus urilatirea par "pissas hitch", par cooliscopie avec assistance robotique 25) Reimplantation urietivare unitatiente sur vessie ortitotopique, par a colescopie avec assistance robotique 26) Reimplantation urietivare unitatiente sur vessie ortitotopique, par coeliscocopie avec assistance robotique 27) Reimplantation urietivare unitatiente sur vessie ortitotopique, par coeliscocopie avec assistance robotique 28) Reimplantation urietivare unitatiente sur vessie ortitotopique, par coeliscocopie avec assistance robotique 29) Urietirectome, par trapatoritome 30) Urietirectome, par depositoritoritoritoritoritoritoritoritoritor	, , ,	_	,	
25 Nemplantation unétation valetianée au l'assertianée au resident protégue, par la part codiscopie avec assistance robolique MMA17 183,9 183,10 1800,40	23) Réimplantation urétéro-vésicale unilatérale par "psoas hitch", par laparotomie	MMA16	232,92	1189,50
25 Nemplantation unétation valetianée au l'assertianée au resident protégue, par la part codiscopie avec assistance robolique MMA17 183,9 183,10 1800,40	24) Réimplantation urétéro-vésicale unilatérale par "psoas hitch", par coelioscopie	MMC16	262.20	1339.00
26) Réimplantation uréfaria eu urisitaria eu ur vessie orthotopique, par aleganotomia (MC17 51 61080.40 28) Réimplantation uréfaria eu urisitaria eu ur vessie orthotopique, par coelioscopie avec assistance robotique (MC17 211.55 1080.40 28) Reimplantation uréfaria eu urisitaria eu ur vessie orthotopique, par coelioscopie avec assistance robotique (MC17 211.55 1080.40 MMR18 232.92 1189.50 32) Remplacement de l'urisitare par une anse digestive, par toute voie d'abord (MC18 329.92 1189.50 MMC18 329.92 MMC18 329	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			•
27) Rémigiantation uréferia unitatéria sur vessie orthotopique, par coeliscopie avec assistance robotique MRC17 21.55 1080,00 29) Uréférectomie, par laparotomie MRC18 205.41 1049.00 10476/erctomie, par laparotomie MRC18 205.41 1049.00 10476/erctomie, par coeliscopie avec assistance robotique MRC18 232.92 1189,50 31) Uréférectomie, par coeliscopie avec assistance robotique MRC18 232.92 1189,50 31 1046/erctomie, par coeliscopie avec assistance robotique MRC18 232.92 1189,50 31 1046/erctomie, par coeliscopie avec assistance robotique MRC18 232.92 1189,50 31 1046/erctomie, par coeliscopie avec assistance robotique MRC18 232.92 1189,50 31 1040 1040 1040 1040 1040 1040 1040	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
28) Réimpiantation urééraire unitatérale sur vessie orthotopique, par coeloscopie avec assistance robotique (MAR18 21,55 1 1089,00 30) Uréférectionie, par lagarotomic par la grandine, par coeloscopie avec assistance robotique (MAR18 223,92 1189,50 2) Remplacement de Trutefre par une anse digestive, par loute voie d'abord (MAR18 389,00 1991,20 1991,	26) Réimplantation urétérale unilatérale sur vessie orthotopique, par laparotomie	MMA17	186,83	954,10
28) Réimpiantation urééraire unitatérale sur vessie orthotopique, par coeloscopie avec assistance robotique (MAR18 21,55 1 1089,00 30) Uréférectionie, par lagarotomic par la grandine, par coeloscopie avec assistance robotique (MAR18 223,92 1189,50 2) Remplacement de Trutefre par une anse digestive, par loute voie d'abord (MAR18 389,00 1991,20 1991,	27) Réimplantation urétérale unilatérale sur vessie orthotopique, par coelioscopie	MMC17	211 55	1080 40
29) Urléfrectomie, par laparotomie Mincia 300 Urléfrectomie, par coelioscopie avec assistance robolique Mincia 301) Urléfrectomie, par coelioscopie avec assistance robolique Mincia 3020 Mincia 311) Urléfrectomie, par coelioscopie avec assistance robolique Mincia 3020 Mincia 3030 Mi				
30) Urbiérectomie, par coelioscopie aver assistance robotique MRR18 232,92 1189,50 32) Remplacement de l'uretière par une anse dijestive, par toute voie d'abord MRR18 389,00 1991,20 Section 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie 1 Calibriérisme de la vessie aver la vessie 1 Calibriérisme de la vessie aver la vessie version de la vessie par la vessie aver la vessie version de sond vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 6,55 31,40 MND11 13,58 13,40 MND11 13,44 150,70 MND11 13,45 150,70 MND11 14,45 150,70 MND11 14	28) Reimplantation ureterale unilaterale sur vessie orthotopique, par coelloscopie avec assistance robotique	MMR17	211,55	-
Sertion 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie	29) Urétérectomie, par laparotomie	MMA18	205,41	1049,00
Sertion 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie	30) Urétérectomie, par coelioscopie	MMC18	232 92	1180 50
Section 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie 1) Cathétérisme de la vessie 2) Pose ou chargement des orniè vésicale à démeure, lavage éventuel compris, par voie basse 3) MND12 3) Suture de la vessie, par foute voie d'abord 4) Incision du col vestact, par voie endoscopique 5) MRD11 9, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10	,			•
Section 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie 1) Calindérisme de la vessie 2) Poue ou chargement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 3, 35 Min MND11 3, 58 18,30 3, 14,00 3, 15,00 3,00 3,00 3,00 3,00 3,00 3,00 3,00		MMR18	232,92	1189,50
Section 7 - Actes thérapeutiques sur la vessie 1) Calindérisme de la vessie 2) Poue ou changement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 3, 35 M MND11 3, 36 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 31, 40 3, 41, 41, 41, 41, 41, 41, 42 3, 51, 41, 41, 41, 41, 41, 42 3, 51, 41, 41, 41, 41, 41, 41, 41, 41, 41, 4	32) Remplacement de l'uretère par une anse digestive, par toute voie d'abord	MMQ18	389.90	1991.20
1) Cathétérisme de la vessie 2) Pose ou changement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND11 3,58 13,30 3,514tre de la vessie, par toute voie d'abord 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 4,74 213,20 5) Méatorineir avec ou sans méatoplastie, par bord direct MNA11 4,74 4,74 213,20 6) Irrigation manuellé de la vessie, par toute voie d'abord CAC MNO12 7) Hydrodistension vésicale MND13 13,75 70,20 8) Cystotomie, par foute voie d'abord MNO13 9,945 8) Cystotomie sous guidage échorgraphique 9) Cystostomie sous guidage échorgraphique 10) Cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie MNA12 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 10) Cystostomie d'abord 11) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 11) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'appareil 14) Exprése d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 15) Exérisée d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie per voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par l'apparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par l'apparotomie 18) MA13 18,30	, ,	·	,	,
1) Cathétérisme de la vessie 2) Pose ou changement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND11 3,58 13,30 3,514tre de la vessie, par toute voie d'abord 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 4,74 213,20 5) Méatorineir avec ou sans méatoplastie, par bord direct MNA11 4,74 4,74 213,20 6) Irrigation manuellé de la vessie, par toute voie d'abord CAC MNO12 7) Hydrodistension vésicale MND13 13,75 70,20 8) Cystotomie, par foute voie d'abord MNO13 9,945 8) Cystotomie sous guidage échorgraphique 9) Cystostomie sous guidage échorgraphique 10) Cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie MNA12 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 10) Cystostomie d'abord 11) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 11) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'appareil 14) Exprése d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 15) Exérisée d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie per voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par l'apparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par l'apparotomie 18) MA13 18,30	Continue 7. Anton the removaling on a law to veneric			
2) Pose ou chargement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 6.15 Siture de la vessie, par toute voie d'abord 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC MNQ12 3,11 4,55 6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC 8) Oystotomie, par toute voie d'abord 9) Oystotomie ous guidage échorgraphique 10) Oystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie 10) Oystostomie ous guidage échorgraphique 11) Chargement d'une sonde de cytostomie, avec échographie 12) Chargement d'une sonde de cytostomie, avec échographie 13) Localino d'appareil 14) Expérèse d'une ou plusieurs écision(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs écision(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 16) Diverticulectomie vésicale, par l'eparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par reparatomie 18) Injection de toine bufulques drais par voi existance robolique 18) Injection de toine bufulques drais par voi existance robolique 18) Injection de toine bufulque acrais par por voiescale par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque acrais par voie voie modiscopique, par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque dans le par voie such par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque dans le par voie voie d'abord - Voie voie d'abord - Voie d'abord - Voie d'abord - Voie de de bordier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale, par voie Voie l'abord - Voie de boffier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale, par voie voie d'abord - Vo	Section 7 - Actes therapeutiques sur la vessie			
2) Pose ou chargement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 6.15 Siture de la vessie, par toute voie d'abord 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 165,70 6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC MNQ12 3,11 4,55 6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC 8) Oystotomie, par toute voie d'abord 9) Oystotomie ous guidage échorgraphique 10) Oystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie 10) Oystostomie ous guidage échorgraphique 11) Chargement d'une sonde de cytostomie, avec échographie 12) Chargement d'une sonde de cytostomie, avec échographie 13) Localino d'appareil 14) Expérèse d'une ou plusieurs écision(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs écision(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 16) Diverticulectomie vésicale, par l'eparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par reparatomie 18) Injection de toine bufulques drais par voi existance robolique 18) Injection de toine bufulques drais par voi existance robolique 18) Injection de toine bufulque acrais par por voiescale par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque acrais par voie voie modiscopique, par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque dans le par voie such par voie transurérale 19) Injection de toine bufulque dans le par voie voie d'abord - Voie voie d'abord - Voie d'abord - Voie d'abord - Voie de de bordier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale, par voie Voie l'abord - Voie de boffier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale, par voie voie d'abord - Vo				
2) Pose ou chargement de sonde vesiciale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse MND12 6,15 31,40 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 166,70 4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 166,70 4) Indiston du col vésical, par voie endoscopique MNE11 32,44 166,70 4) Indiston du col vésical, par voie endoscopique MND12 9,11 47,64 50,90 50, Pystotomie, par toute voie d'abord Plydroidistension vésicale NND13 13,75 70,20 NND13 13,75 146,50 NND14 6,15 31,40 NND15 13,140 19,141 46,50 NND15 13,140 19,141 46,50 NND15 13,140 NND15 13,140 19,141 46,50 NND15 13,140 N	1) Cathétérisme de la vessie	MND11	3,58	18,30
3) Siture de la vessie, par toute voie d'abord Al Incision du col vésical, par voie endoscopique Al Incision du col vésical, par voie voie d'abord - CAC Al MO12 Al Individual manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Al Hydrodistension vésicale Al Cystotomic, par toute voie d'abord Al Cystotomic cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie Al MO13 Al Ses Sos Al 80 Al Cystotomic cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie Al MO14 Al Carlagement d'une sonde de cystostomie, sans échographie Al Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie Al Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie Al Carlagement d'une sonde d'une d'un	2) Pose ou changement de sonde vésicale à demeure, lavage éventuel compris, par voie basse	MNID12	6 15	31 10
4) Incision du col vésical, par voie endoscopique MRE11 12.24 165.70 Méatorime avec ou sans méaboplastie, par abord direct MRO12 9.11 46.50 MRO12 9.11 46.50 MRO12 9.11 46.50 MRO12 9.11 46.50 MRO13 13.75 70.20 8) Oystotomie, par toute voie d'abord - CAC MRO13 13.75 70.20 8) Oystotomie sous quidage de choqraphique MRE11 32.51 166.00 10) Oystostomie cutanece continente, avec ou sans femeture du col de la vessie, par laparotomie MRO13 38.55 604.80 11) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MRO14 6.15 31.40 12) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MRO15 5.11 12.12 13.12 13.12 13.12 14.12 14.12 15.13 14.12 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 14.13 15.13 15.13 16.13 15.13 16.1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	· ·
5) Matotomie avec ou sans méatoplastie, par abord direct Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie de	3) Suture de la vessie, par toute voie d'abord	MNQ11	99,94	510,40
5) Matotomie avec ou sans méatoplastie, par abord direct Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par toute voie d'abord - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence - CAC Mix of the manuelle de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie de la vessie par voie endoscopique - CAC Mix of the manuelle de la vessie de	4) Incision du col vésical, par voie endoscopique	MNE11	32.44	165.70
6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC 7) Hydrodistension vésicale (MND13 13,75 70,20 8) Cystotomie, par toute voie d'abord (MND13 13,75 70,20 8) Cystotomie par toute voie d'abord (MND13 13,75 70,20 8) Cystotomie sous guidage déchographique (MND13 13,75 70,20 9) Cystostomie cutanée continente, avec ou sans femeture du col de la vessie, par laparotomie (MND14 6,15 149,50 149,50 141,40 1	,			
77 Hydrodistension visicale MND13 98.65 504,80 90 Cystostomic part toute voie d'abord MND13 98.65 504,80 91 Cystostomic extanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie MND14 234,61 1166,00 192 Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MND15 9,11 46,50 11 Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MND15 9,11 46,50 12 Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MND15 9,11 46,50 13 Localion d'appareil MND15 9,11 46,50 14 Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique MND15 153,31 782,90 15 Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence MNE12 135,20 680,50 15 Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence MNC13 163,30 834,00 16 Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique MNC13 163,30 834,00 17 Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique MNR13 163,30 834,00 18 Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique MNR13 180,30 834,00 19 Injection de toxine blottique dans la paroi vésicale par voie transurétrale MND16 32,44 166,70 10 Instillation intravésicale de chinino, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale MND16 32,44 166,70 10 Pose de bottier de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord VIUA19 39,50 201,70 201	, · · · ·		,	· ·
8) Cystotomie, par toute voie d'abord O'cystostomie sous quidage échographique O'cystostomie sous quidage échographique O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie par voie endoscopique O'cystostomie visicale, par laparotomie O'cystostomie, par lutie visicale, par coelioscopie O'cystostomie visicale, par coelioscopie O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique O'cystostomie delcamentuse intravésicale par voie transurétrale O'cystostomie delcamentuse intravésicale, par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique, par voie transurétrale O'cystostomie delcamentuse intravésicale, por sindication oncologique, par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord O'cystopexie, par laparotomie O'cystopexie, par laparo	6) Irrigation manuelle de la vessie, par toute voie d'abord - CAC	MNQ12	9,11	46,50
8) Cystotomie, par toute voie d'abord O'cystostomie sous quidage échographique O'cystostomie sous quidage échographique O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie O'cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie par voie endoscopique O'cystostomie visicale, par laparotomie O'cystostomie, par lutie visicale, par coelioscopie O'cystostomie visicale, par coelioscopie O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique O'cystostomie delcamentuse intravésicale par voie transurétrale O'cystostomie delcamentuse intravésicale, par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique, par voie transurétrale O'cystostomie delcamentuse intravésicale, por sindication oncologique, par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie visicale, par coelioscopie over cassistance robotique par voie transurétrale O'cystostomie ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord O'cystopexie, par laparotomie O'cystopexie, par laparo	7) Hydrodistension vésicale	MND13	13 75	70.20
9) Cystostomie sous guidage échographique 10) Cystostomie utuanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, par laparotomie 11) Changement d'une sonde de cystostomie, asans échographie 12) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'apparell 14) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 15) Location d'apparell 16) Location d'apparell 17) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 18) Location d'apparell 18) Location d'apparell 18) Location d'apparell 19) Locatio	, ,			
10) Cystostomie cutanée continente, avec ou sans femeture du col de la vessie, par laparotomie MNA12 MND14 A6,15 31 Acaiton d'appareil A102 Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie MND15 A103 Location d'appareil A104 L'Exérése d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique MNE12 A105 A105 A105 A106 Diverticulectomie vésicale, par laparotomie MNA13 A107 A107 Diverticulectomie vésicale, par coeloscopie MNC13 A103 B104 A106 Diverticulectomie vésicale, par coeloscopie avec assistance robotique MNC13 A103 B104 A106 A107 B104 B104 B104 B104 B104 B104 B104 B104		MNQ13		·
11) Chargement d'une sonde de cystostomie, sans échographie 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'appareil 14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 19) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 21) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par voie d'abord tot voie d'abord	9) Cystostomie sous guidage échographique	MNB11	32,51	166,00
11) Chargement d'une sonde de cystostomie, sans échographie 12) Chargement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'appareil 14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 19) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 21) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par voie d'abord tot voie d'abord	10) Cystostomie cutanée continente, avec ou sans fermeture du col de la vessie, nar lanarotomie	MNIA12	234 68	1108 50
12) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie 13) Location d'appareil 14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie 17) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 19) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 19) Institlation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 10) Institlation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 11) Institlation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 12) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord of d'abo	, ,		· ·	·
13) Location d'appareil 14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Injection de toxine botulique dans la paroti vésicale par voie transurétrale 19) Injection de toxine botulique dans la paroti vésicale par voie transurétrale 19) Injection intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 19) Institutation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 20) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par lotute voie d'abord 21) Pose de botiler de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 23) Pose de botiler de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-autérale, par toute voie d'abord 31) Cure de cystocéle a rectocéle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocéle a rectocéle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocéle a rectocéle par foute voie d'abord 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 31) Cystectomie partielle, p	11) Changement d'une sonde de cystostomie, sans échographie	MND14	6,15	31,40
13) Location d'appareil 14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique 15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 16) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 17) Diverticulectomie vésicale, par caparotomie 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 18) Injection de toxine botulique dans la paroti vésicale par voie transurétrale 19) Injection de toxine botulique dans la paroti vésicale par voie transurétrale 19) Injection intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 19) Institutation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 20) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par lotute voie d'abord 21) Pose de botiler de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 23) Pose de botiler de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-autérale, par toute voie d'abord 31) Cure de cystocéle a rectocéle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocéle a rectocéle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocéle a rectocéle par foute voie d'abord 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 31) Cystectomie partielle, p	12) Changement d'une sonde de cystostomie, avec échographie	MND15	9.11	46.50
14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence d'une ou plusieurs de la composition de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale d'une ou plusieurs electrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par voie transurétrale d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une voie d'abord d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une voie d'abord d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct d'une voie d'abord d'une d'une voie d'abord d'une d'une voie d'abord d'une d'une voie d'abord d'une d		_		
15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence 6) Diverticulectomie vésicale, par loparotomie 7) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 8) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 8) Injection intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 1) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 2) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 2) Pose d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 2) Pose d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 2) CAT 2) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 3) Pose de botier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 4) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 5) Cervicocystopexie, par coelioscopie 6) Cervicocystopexie, par	,		-	-
16) Diverticulectomie vésicale, par laparotomie MNC13 139,76 713,70 71) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique MNC13 163,30 834,00 MND16 163,30 834,00 MND16 32,44 165,70 Di Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale MND16 6,18 31,60 MND16 76,18 31,60 MND17 6,18 MND17 6,18 MND18 18,05 92,20 Urativarierale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de boltier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par coelioscopie MNC18 140,58 717,90 MNC15 140,58 717,90 Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique MNC18 140,58 717,90 Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique MNC18 20; Cervicocystopexie, par touel voie d'abord MNC18 140,58 MNC18 151,70 MNC19 17,70	14) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique	MNE12	135,20	690,50
16) Diverticulectomie vésicale, par laparotomie MNC13 139,76 713,70 71) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique MNC13 163,30 834,00 MND16 163,30 834,00 MND16 32,44 165,70 Di Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale MND16 6,18 31,60 MND16 76,18 31,60 MND17 6,18 MND17 6,18 MND18 18,05 92,20 Urativarierale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de boltier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par coelioscopie MNC18 140,58 717,90 MNC15 140,58 717,90 Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique MNC18 140,58 717,90 Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique MNC18 20; Cervicocystopexie, par touel voie d'abord MNC18 140,58 MNC18 151,70 MNC19 17,70	15) Exérèse d'une ou plusieurs lésion(s) au niveau de la vessie par voie endoscopique avec fluorescence	MNF13	153 31	782 90
17) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie 8) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 8) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 9) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de botitier de neuromodulation sacrée evec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 39) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 40) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 30) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique, avec ou sans hys			,	·
18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique 9) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation inmédicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- théraple, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord toute voie d'abord et de l'abord et de voie d'abord et de l'abord et de voie d'abord et de l'abord et de l'abord et de l'abord et de l'abord et d'abord et d'a	16) Diverticulectomie vesicale, par laparotomie			
19) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie	17) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie	MNC13	163,30	834,00
19) Injection de toxine botulique dans la paroi vésicale par voie transurétrale 20) Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie	18) Diverticulectomie vésicale, par coelioscopie avec assistance robotique	MNR13	163 30	834 00
20) Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale 21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord toute voie d'abord en de l'abord de l'ab	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_		·
21) Instillation intravésicale de chimio-, immuno- thérapie, pour une indication oncologique, par voie transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésicoentérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésicoentérale, par toute voie d'abord 20) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 30) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 38) Cystectomie partielle avec defivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage exte	19) Injection de toxine botulique dans la paroi vesicale par vole transuretrale	MND16	32,44	165,70
transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord - 23) Pose de bofiter de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - 70, 210, 211, 221, 211, 211, 211, 211, 21	20) Instillation médicamenteuse intravésicale, hors indication oncologique, par voie transurétrale	MND17	6,18	31,60
transurétrale 22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord - 23) Pose de bofiter de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - 70, 210, 211, 221, 211, 211, 211, 211, 21	21) Instillation intravésicale de chimio- immuno- théranie nour une indication oncologique nar voie	MND18	18.05	92.20
22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par toute voie d'abord 23) Pose de botitier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - CAT 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèses ynthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par capiarotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41)		WIND TO	10,00	32,20
toute voie d'abord 23) Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - CAT 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prorthèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coel				
toute voie d'abord 23) Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - CAT 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prorthèses synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coel	22) Pose d'une ou plusieurs, électrode(s) de neuromodulation sacrée, sous contrôle par imagerie médicale, par	YUA18	48,62	248,30
Pose de boîtier de neuromodulation sacrée avec contrôle par imagerie médicale par toute voie d'abord - CAT 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par coelioscopie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 41) Cystectomie t	toute voie d'abord			
CAT 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec as		VIIA 10	20.50	201.70
24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct 25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par laparotomie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 34) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie partielle avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 42) Cystectomie totale avec dé	,	TUATS	39,30	201,70
25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 30) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 31) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectom	CAT			
25) Cervicocystopexie, par laparotomie 26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 30) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 31) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectom	24) Ablation d'une ou plusieurs électrode(s) de neuromodulation sacrée par abord direct	YUA21	23.10	118.00
26) Cervicocystopexie, par coelioscopie 27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cystectomie partielle, par laparotomie 32) Cystectomie partielle, par coelioscopie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelios				·
27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique 28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par acpainotomie 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par aparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	·
28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthopt	26) Cervicocystopexie, par coelloscopie	MNC15	140,58	717,90
28) Cure de fistule vésico-entérale, par toute voie d'abord 29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthopt	27) Cervicocystopexie, par coelioscopie avec assistance robotique	MNR15	140.58	717.90
29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord 30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle e rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie 35) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 36) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthop	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		,	·
30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale 31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'			-	
31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie ortho	29) Cure de fistule vésico-vaginale, par toute voie d'abord	MNQ18	215,17	1098,90
31) Cure de cystocèle et rectocèle par pose de prothèses synthétiques, ou de bioprothèses, par voie vaginale 32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie ortho	30) Cure de cystocèle par pose de prothèse synthétique, ou de bioprothèse, par voie vaginale	MND21	135.84	693.70
32) Cystectomie partielle, par laparotomie 33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 45) 1619,30				
33) Cystectomie partielle, par coelioscopie 34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 46) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 47) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 48) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 48) Cyste				•
34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 46) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 47) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hyst	32) Cystectomie partielle, par laparotomie	MNA16	98,85	504,80
34) Cystectomie partielle, par coelioscopie avec assistance robotique 35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 46) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 47) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hyst	33) Cystectomie partielle, par coelioscopie	MNC16	117 03	597 70
35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord 36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNC18 T25,74			-	·
36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 44) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 45) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 46) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 47) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord 480,01 480				· ·
avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNC17 480,01 480	35) Cystectomie partielle avec entérocystoplastie, par toute voie d'abord	MNQ19	317,09	1619,30
avec curage extensif, par laparotomie 37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNC17 480,01 480	36) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie	MNA17	437 87	2236.20
37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNC17 480,01 48			107,07	2200,20
avec curage extensif, par coelioscopie 38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNR18 725,74 3706,30 MNR22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30			400.04	0.1-1.10
38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNR17 480,01 4	37) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie,	MNC17	480,01	2451,40
38) Cystectomie totale avec dérivation urinaire externe non continente de Bricker, avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), par toute voie d'abord MNR17 480,01 4	avec curage extensif, par coelioscopie			
avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ21 480,01 480,01 ANNA18 674,12 3706,30 MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30		MNID17	/RU U1	2451 40
39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord 40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ21 480,01 3442,70 MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30		IVITALE 17	400,01	2431,40
40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 MNQ23 3442,70 3442,70 MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	avec curage extensit, par coelloscopie avec assistance robotique			
40) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 MNQ23 3442,70 3442,70 MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	39) Cystectomie totale avec dérivation urinaire non continente de type Bricker, par toute voie d'abord	MNQ21	480,01	2451,40
hystérectomie, avec curage extensif, par laparotomie 41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30				
41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNC18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNR18 725,74 3706,30 MNQ22 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ23 3574,50 41) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09		IVIIIVA 10	074,12	3442,70
hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	riysterectomie, avec curage extensit, par laparotomie			
hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie 42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	41) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans	MNC18	725,74	3706,30
42) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthoptique), avec ou sans hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 MNQ23 3706,30 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30			',	,
hystérectomie, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 MNQ23 3574,50 1619,30		MNID40	705 74	2706.20
43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique), par toute voie d'abord MNQ22 699,93 3574,50 44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09		ININKIR	125,14	3700,30
44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	nysterectomie, avec curage extensit, par coelioscopie avec assistance robotique			
44) Cystectomie totale avec urétérostomie, par toute voie d'abord MNQ23 317,09 1619,30	43) Cystectomie totale avec dérivation urinaire continente (néovessie orthotopique) par toute voie d'abord	MNQ22	699 93	3574 50
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-	·
45) Résection d'un kyste de l'ouraque, par toute voie d'abord MNQ24 90,89 464,20	·			
	45) Résection d'un kyste de l'ouraque, par toute voie d'abord	MNQ24	90,89	464,20
		i.	• • •	

	Code	Coeff.	Tarif
46) Tumorectomie de l'ouraque avec curage ganglionnaire, par toute voie d'abord	MNQ25	205,41	1049,00
DEMADOUES.			
REMARQUES: 1) La position MND12 n'est pas cumulable avec une autre position des sections 1, 2, 3, 7, 8 et 9 du chapitre 5.			
 Les positions MND11, MNQ12, MND13 et MND17 ne sont pas cumulables avec une autre position du chapitre 5. 			
Section 8 - Actes thérapeutiques sur l'urètre			
1) Suture de l'urètre, avec ou sans suture du corps caverneux, par toute voie d'abord	MPQ11	51,17	261,30
2) Traitement opératoire du phlegmon périurétral diffus gangréneux (Fournier), par toute voie d'abord	MPQ12	232,92	1189,50
3) Dilatation urétrale, avec ou sans urétrocystoscopie, y compris le contrôle échographique	MPE11	23,03	117,60
4) Résection ou destruction de toutes lésions urétrales (valves, condylomes, tumeurs), par voie transurétrale	MPE12	78,78	402,30
5) Ablation d'un prolapsus (ectropion) de l'urètre	MPD11	32,31	165,00
6) Traitement chirurgical du diverticule sous-urétral	MPA11	117,03	597,70
7) Urétroplastie termino-terminale, par toute voie d'abord	MPQ13	117,03	597,70
8) Urétroplastie avec lambeaux, libres ou pédiculés, par toute voie d'abord 9) Urétroplastie pour hypospadias balanique	MPQ14 MPQ15	232,92 232,92	1189,50 1189,50
10) Urétroplastie pour hypospadias pánien postérieur ou périnéal	MPQ15 MPQ16	262,92	1339,00
11) Pose de sphincter urinaire artificiel, par toute voie d'abord	MPQ17	232,92	1189,50
12) Révision ou changement d'un sphincter artificiel, par toute voie d'abord	MPQ18	232,92	1189,50
13) Urétrotomie interne, par voie endoscopique	MPE13	51,17	261,30
14) Urétrotomie avec méatotomie (selon Otis), par voie endoscopique	MPE14	27,81	142,00
15) Urétrostomie cutanée	MPE15	163,30	834,00
16) Lithotripsie par urétrocystoscopie	MPE16	62,02	316,70
17) Cure de fistule recto urétrale, par toute voie d'abord	MPQ19	389,90	1991,20
18) Cure de fistule urétro-vaginale, par voie vaginale	MPD12	196,78	1004,90
19) Urétrectomie, par toute voie d'abord	MPQ21	98,85	504,80
20) Implantation de ballons péri urétraux	MPC12	140,88	719,50
21) Pose de bandelette sous-urétrale chez l'homme	MPC13	90,89	464,20
22) Pose de bandelette sous-urétrale (TVT), par toute voie d'abord23) Pose de bandelette sous-urétrale transobturatrice (TOT), par toute voie d'abord	MPQ22 MPQ23	68,12 69,51	347,90 355,00
24) Ablation ou reprise de bandelette transobturatrice ou rétropublenne, par toute voie d'abord	MPQ24	66,42	339,20
-	👊	33,12	000,20
REMARQUE:			
Pour les positions MDE11 à MDE14, MPE16 et MZE11 :			
L'anesthésie locale est comprise dans l'acte d'endoscopie. Les différentes positions ne sont pas cumulables entre-elles.			
Section 9 - Actes thérapeutiques sur la prostate et les vésicules séminales			
Ponction d'un abcès prostatique, par voie transrectale	MQB11	32,44	165,70
2) Injection de substances pharmaceutiques dans la prostate, par voie transurétrale ou périnéale	MQQ11	32,44	165,70
3) Pose d'implant intra prostatique, par voie transurétrale	MQP11	51,17	261,30
4) Enucléation d'un adénome prostatique, par toute technique endoscopique 5) Destruction d'un adénome de prostate par aquablation	MQE11 MQP12	262,20 99,94	1339,00 510,40
6) Adénomectomie prostatique, par voie haute, par laparotomie	MQA11	170,44	870,40
7) Adénomectomie prostatique, par voie haute, par coelioscopie	MQC11	228,99	1169,40
8) Adénomectomie prostatique, par voie haute, par coelioscopie avec assistance robotique	MQR11	228,99	1169,40
9) Implantation de marqueurs intra prostatiques en vue d'une radiothérapie externe, avec contrôle	MQQ12	51,17	261,30
échographique, par toute voie d'abord 10) Curiethérapie par implantation de grains radioactifs dans la prostate, sous contrôle échographique, par voie	MQB12	360,42	1840,60
périnéale			
11) Coagulation prostatique, par voie transurétrale	MQP13	54,91	280,40
12) Résection de la prostate (bipolaire ou monopolaire, laser, vaporisation), par voie transurétrale	MQP14	186,83	954,10
 Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses et curage extensif, par laparotomie 	MQA12	275,97	1409,40
 Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses et curage extensif, par coelioscopie 	MQC12	353,50	1805,30
15) Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses et curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique	MQR12	353,50	1805,30
 Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses, sans curage ganglionnaire, par laparotomie 	MQA13	254,74	1300,90
 Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses, sans curage ganglionnaire, par coelioscopie 	MQC13	309,05	1578,30
18) Prostatectomie radicale avec conservation des structures vasculonerveuses, sans curage ganglionnaire, par coelioscopie avec assistance robotique	MQR13	309,05	1578,30
19) Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses, avec curage extensif, par laparotomie	MQA14	232,92	1189,50
20) Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses, avec curage extensif, par coelioscopie	MQC14	331,52	1693,00

	Code	Coeff.	Tarif
 Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses, avec curage extensif, par coelioscopie avec assistance robotique 	MQR14	331,52	1693,00
 Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses et sans curage ganglionnaire, par laparotomie 	MQA15	232,92	1189,50
 Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses et sans curage ganglionnaire, par coelioscopie 	MQC15	309,05	1578,30
24) Prostatectomie radicale sans conservation des structures vasculonerveuses et sans curage ganglionnaire, par coelioscopie avec assistance robotique	MQR15	309,05	1578,30
25) Intervention chirurgicale sur les vésicules séminales, par toute voie d'abord	MQQ13	68,39	349,30
Section 10 - Actes thérapeutiques sur le scrotum et le contenu scrotal			
1) Exérèse de kystes sébacés du scrotum	MRA11	31,31	159,90
2) Incision d'abcès scrotal, par abord direct	MRA12	18,39	93,90
3) Excision, totale ou partielle, du scrotum	MRA13	62,02	316,70
Cure de cryptorchidie unilatérale, par toute voie d'abord	MRQ11	84,10	429,50
5) Cure de cryptorchidie bilatérale, par toute voie d'abord	MRQ12	139,78	713,80
6) Cure de torsion de cordon spermatique, avec ou sans fixation du testicule controlatéral, par abord scrotal	MRA14	44,56	227,60
7) Orchidopexie unilatérale, par voie scrotale	MRA15	27,81	142,00
8) Orchidopexie bilatérale, par voie scrotale	MRA16	51,17	261,30
9) Cure de varicocèle par ligature de la veine spermatique, avec ou sans phlébographie, par laparotomie	MRA17	76,39	390,10
10) Cure de varicocèle par ligature de la veine spermatique, avec ou sans phlébographie, par coelioscopie	MRC17	90,89	464,20
11) Cure de varicocèle par sclérothérapie, avec phlébographie, par voie scrotale	MRA18	90,89	464,20
12) Cure d'hydrocèle unilatérale, par toute voie d'abord	MRQ13	51,44	262,70
13) Cure d'hydrocèle bilatérale, par toute voie d'abord	MRQ14	70,95	362,30
14) Exérèse unilatérale de spermatocèle, par toute voie d'abord	MRQ15	41,74	213,20
15) Exérèse bilatérale de spermatocèle, par toute voie d'abord	MRQ16	62,02	316,70
16) Intervention sur le canal déférent, sauf opération de stérilisation ou opération de recanalisation après ligature antérieure, par toute voie d'abord	MRQ17	51,17	261,30
17) Intervention sur les canaux déférents pour contraception masculine, par toute voie d'abord	MRQ23	122,97	628,00
18) Vasovasostomie unilatérale, sous repérage microscopique	MRA19	68,47	349,70
19) Vasovasostomie bilatérale, sous repérage microscopique	MRA21	126,92	648,20
20) Épididymectomie unilatérale, par toute voie d'abord	MRQ18	51,17	261,30
21) Épididymectomie bilatérale, par toute voie d'abord	MRQ19	76,39	390,10
22) Orchidectomie simple, avec ou sans prothèse, par voie scrotale	MRA22	60,60	309,50
23) Orchidectomie partielle avec biopsie extemporanée, par voie inguinale	MRA23	146,26	746,90
24) Orchidectomie radicale avec ou sans prothèse, par voie inguinale	MRA24	133,12	679,80
25) Pose d'une prothèse testiculaire unilatérale, par toute voie d'abord	MRQ21	27,81	142,00
26) Pose d'une prothèse testiculaire bilatérale, par toute voie d'abord	MRQ22	51,17	261,30
REMARQUES:			
1) Le code MRQ23 (position 17) ne peut être mis en compte qu'après la date de la mise en compte du			
code MZQ12, le patient ayant fait état de son consentement préalable, libre et éclairé, donné à la suite d'une information adéquate.			
 Le code MRQ23 (position 17) ne peut être réalisé que dans le cadre du programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national. 			
Section 11 - Actes thérapeutiques sur le pénis			
1) Biopsie de la verge, y compris anesthésie locale	MSA11	18,46	94,30
Excision d'un ou de plusieurs corps étrangers du pénis	MSB11	41,74	213,20
3) Adhésiolyse du prépuce	MSQ11	13,75	70,20
4) Plastie isolée du frein	MSA12	13,75	70,20
5) Réduction de paraphimosis	MSQ12	9,11	46,50
6) Opération pour phimosis (circoncision simple, sans indication médicale, non à charge)	MSA13	41,74	213,20
7) Injection isolée de médicament(s) dans le corps caverneux - CAC	MSB12	9,11	46,50
8) Ponction ou évacuation du corps caverneux, par abord direct	MSA14	9,11	46,50
9) Anastomose caverno-spongieuse proximale (shunt pour priapisme), par toute voie d'abord	MSQ13	163,30	834,00
10) Anastomose caverno-spongieuse distale (shunt pour priapisme), par toute voie d'abord	MSQ14	51,17	261,30
11) Traitement de la maladie de La Peyronie, par injection	MSB13	23,17	118,30
12) Intervention pour déviation pénienne en cas de maladie de La Peyronie ou de déformation congénitale, y	MSA15	163,30	834,00
compris l'exérèse de lésions des corps caverneux du pénis, par abord direct			33.,00
13) Pénectomie sans curage ganglionnaire inguinal, par abord direct	MSA16	117,03	597,70
14) Pénectomie partielle ou totale avec curage ganglionnaire inguinal, par abord direct	MSA17	217,98	1113,20
15) Reconstruction pénienne avec ou sans fracture de l'urètre	MSQ15	117,03	597,70
16) Pose de prothèse pénienne par implant gonflable, par toute voie d'abord - APCM	MSQ16	232,92	1189,50
17) Pose de prothèse pénienne par implant semi rigide, par toute voie d'abord - APCM	MSQ17	135,20	690,50
18) Changement, révision ou explantation de prothèse pénienne	MSQ18	135,20	690,50
Section 12 - Actes thérapeutiques sur le périnée			
1) Exérèse ou vaporisation de condylomes, par voie directe	MTA11	24,88	127,10

		Codo	Cooff	Touif
٥١	Describe was should be a second of the secon	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
,	Pose de pessaire non obstétrical	MTD11	4,82	24,60
3)	Ablation ou changement de pessaire non obstétrical	MTD12	4,82	24,60
	Section 13 - Autres actes thérapeutiques sur l'appareil urinaire et génital			
	Section 13 - Autres actes therapeutiques sur rapparen unhane et genitar			
1)	Mise à plat d'abcès ou de collection cutanéo-muqueuse urologique	MZA11	13,75	70,20
,	Extraction de corps étranger, y compris le décaillotage vésical, par urétrocystoscopie	MZE11	36,06	184,20
,	Électrocoagulation endoscopique de l'urètre ou de la vessie	MZE12	27,74	141,70
,	Résection ou marsupialisation de collection(s) de la prostate ou de diverticule(s) de l'urètre, par	MZE13	135,20	690,50
4)	urétrocystoscopie	IVIZE 13	155,20	090,50
5)	Lithotripsie extra corporelle sous imagerie médicale	MZQ11	62,97	321,60
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_		•
6)	Cure chirurgicale unilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZA12	186,83	954,10
	laparotomie		044 ==	1000 10
7)	Cure chirurgicale unilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZC12	211,55	1080,40
	coelioscopie			
8)	Cure chirurgicale unilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZR12	211,55	1080,40
	coelioscopie avec assistance robotique			
9)	Cure chirurgicale bilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZA13	247,54	1264,20
	laparotomie			
10)	Cure chirurgicale bilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZC13	278,15	1420,50
	coelioscopie			
11)	Cure chirurgicale bilatérale de reflux vésico-urétéral, y compris la réimplantation urétéro-vésicale, par	MZR13	278,15	1420,50
	coelioscopie avec assistance robotique			
12)	Cure de reflux vésico-urétéral par injection de substance hétérologue, par voie endoscopique	MZE14	32,44	165,70
13)	Urétéronéphroscopie interventionnelle	MZC14	163,30	834,00
,	Néphro-urétérectomie unilatérale, avec ou sans curage ganglionnaire, par laparotomie	MZA15	375,07	1915,40
	Néphro-urétérectomie unilatérale, avec ou sans curage ganglionnaire, par coelioscopie	MZC15	413,00	2109,10
,	Néphro-urétérectomie unilatérale, avec ou sans curage ganglionnaire, par coelioscopie avec assistance	MZR15	413,00	2109,10
10)	robotique	WIZICIO	413,00	2109,10
17\	·	MZA16	215,17	1098,90
,	Promontofixation antérieure, par laparotomie	-		,
,	Promontofixation antérieure, par coelioscopie	MZC16	267,80	1367,60
,	Promontofixation antérieure, par coelioscopie avec assistance robotique	MZR16	267,80	1367,60
,	Promontofixation postérieure, par laparotomie	MZA17	267,80	1367,60
,	Promontofixation postérieure, par coelioscopie	MZC17	316,49	1616,30
22)	Promontofixation postérieure, par coelioscopie avec assistance robotique	MZR17	316,49	1616,30
23)	Spinofixation du dôme vaginal selon Richter, par voie vaginale	MZD11	108,23	552,70
24)	Promontofixation antérieure et postérieure, par laparotomie	MZA18	347,50	1774,60
	Promontofixation antérieure et postérieure, par coelioscopie	MZC18	377,66	1928,70
,	Promontofixation antérieure et postérieure, par coelioscopie avec assistance robotique	MZR18	377,66	1928,70
,	Ablation, ou section, de prothèse synthétique périvaginale, par voie vaginale	MZD12	69,51	355,00
,	Cure de fistule recto-vaginale, par voie vaginale	MZD19	196,78	1004,90
	Cure de fistule recto-vaginale, par voie vaginale Cure de fistule recto-vaginale, par coelioscopie	MZC19	174,84	892,90
		MZR19		
30)	Cure de fistule recto-vaginale, par coelioscopie avec assistance robotique	IVIZIT 19	174,84	892,90
	REMARQUE:			
	Pour les positions MDE11 à MDE14, MPE16 et MZE11 :			
	1) L'anesthésie locale est comprise dans l'acte d'endoscopie.			
	2) Les différentes positions ne sont pas cumulables entre-elles.			
	2, 200 difference positions in contract candidates of the cities.			
	Chapitre 6 - Gynécologie			
	Section 1 - Obstétrique			
	Sous-section 1 - Examens diagnostiques			
1\	Cardiotocogramme d'une durée de plus de 20 minutes	NAQ11	7.04	36,00
,	Cardiotocogramme d'une durée de plus de 20 minutes accompagnant une consultation - CAC	NAQ11	3,52	18,00
,	Etude en continu du segment ST de l'électrocardiogramme (ECG) foetal par moniteur "ST Analysis" (STAN)	NUQ12	33,46	170,90
3)	- CAT	NOQTI	33,40	170,30
4)	Epreuve de tolérance foetale à la contraction utérine induite par l'ocytocine (Stress test) - CAT	NAF11	16,73	85,40
,	Echographie d'une grossesse uniembryonnaire au 1er trimestre	NCM11	17,85	91,20
	Echographie d'une grossesse uniembryonnaire au 1er trimestre	NCM11 NCM12	33,46	170,90
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			•
	Echographie morphologique d'une grossesse unifoetale au 2ème trimestre	NCM13	55,77	284,80
,	Echographie morphologique d'une grossesse multifoetale au 2ème trimestre	NCM14	93,70	478,50
,	Echographie d'une grossesse unifoetale au 3ème trimestre	NCM15	17,85	91,20
,	Echographie d'une grossesse multifoetale au 3ème trimestre	NCM16	33,46	170,90
11)	Examen échographique avec Doppler pulsé des vaisseaux utéroplacentaires, des vaisseaux ombilicaux,	NCM17	15,62	79,80
	des grands vaisseaux foetaux ou du Ductus Venosus pour la surveillance d'une souffrance foetale,			
	grossesse unique			
12)	Examen échographique avec Doppler pulsé des vaisseaux utéroplacentaires, des vaisseaux ombilicaux,	NCM18	31,23	159,50
,	des grands vaisseaux foetaux ou du Ductus Venosus pour la surveillance d'une souffrance foetale,			
	grossesse multiple			
13)	Echographie pour surveillance d'une pathologie foetale ou d'une malformation sévère documentée,	NCM19	27,89	142,40

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
grossesse unique	NCM24	EE 77	204.00
14) Echographie pour surveillance d'une pathologie foetale ou d'une malformation sévère documentée, grossesse multiple	NCM21	55,77	284,80
15) Echographie de second avis dans le cas d'une pathologie foetale ou malformation sévère diagnostiquée et documentée, grossesse unique	NCM22	55,77	284,80
 Echographie de second avis dans le cas d'une pathologie foetale ou malformation sévère diagnostiquée et documentée, grossesse multiple 	NCM23	93,70	478,50
17) Echographie en cas de dépassement du terme comprenant foetométrie, doppler des vaisseaux ombilicaux, localisation du placenta, liquide placentaire et mesure du canal cervical du col de l'utérus, grossesse unique	NCM24	17,61	89,90
18) Amniocentèse transabdominale ou transvaginale, frais de matériel et échographie comprise	NGQ11	25,66	131,00
19) Biopsie transabdominale ou transvaginale du trophoblaste, frais de matériel et échographie comprise	NGQ12	25,66	131,00
20) Cordocentèse diagnostique, échographie comprise	NGF11	35,70	182,30
21) Ponction du foetus, frais de matériel et échographie comprise	NGQ13	54,66	279,10
22) Prélèvement de sang foetal au scalp - CAT	NGD11	14,50	74,10
23) Bilan de prise en charge en hospitalisation d'une pathologie grave liée à la grossesse d'une parturiente entre la 20ème et la 37ème semaine d'aménorrhée incluse, y compris frottis vaginal, cardiotocogramme et échographie, avec ou sans transfert interhospitalier	NKQ11	44,62	227,90
24) Bilan de prise en charge en hospitalisation d'une pathologie grave liée à la grossesse d'une parturiente entre la 20ème et 37ème semaine d'aménorrhée incluse, y compris frottis vaginal, cardiotocogramme et échographie, après transfert interhospitalier	NKQ12	22,31	113,90
REMARQUES:			
 Les codes NAQ11 et NAQ12 (positions 1 et 2) et NCM11 à NCM24 (positions 5 à 17) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. Par dérogation à l'article 10, alinéa 1er, point 1), le code NAQ12 (position 2) ne peut être mis en compte 			
qu'avec le code C14. 3) Les codes NCM17 et NCM18 (positions 11 et 12) ne peuvent être mis en compte qu'en présence d'une			
ou de plusieurs indications suivantes : - Retard de croissance intra-utérin			
- Hypertension artérielle, pré-éclampsie, éclampsie - Anomalie du rythme cardiaque foetal			
- Malformation ou maladie foetale - Grossesse multiple avec croissance discordante			
 Maladie maternelle préexistante (hypertonie, néphropathie, diabète, maladie auto-immune) Anémie foetale 			
- Infection foetale			
- Hydrops fetalis			
 Surveillance d'une grossesse multiple Insertion vélamenteuse du cordon ombilical Anomalies d'insertion placentaire. 			
4) Les codes NCM22 et NCM23 (positions 15 et 16) excluent la mise en compte le même jour des codes NCM11, NCM12, NCM13, NCM14, NCM15 et NCM16 (positions 5 à 10).			
5) Par dérogation à l'article 7, alinéa 2, les codes NKQ11 et NKQ12 (positions 23 et 24) peuvent être mis			
en compte si la personne séjourne en milieu hospitalier soit à titre stationnaire, soit au titre d'un séjour inférieur à une journée dont les conditions sont à fixer par la convention visée à l'article 75 du Code de			
la sécurité sociale et sous condition qu'il s'agisse du 1er jour d'hospitalisation.			
6) L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes de la présente sous-section.			
Sous-section 2 - Actes liés à une grossesse se terminant par un avortement			
1) Interruption de grossesse par moyen médicamenteux avant la fin de la 14ème semaine d'aménorrhée,	NTD11	22,31	113,90
échographie comprise 2) Interruption de grossesse par déclenchement médicamenteux ou curetage entre la fin de la 14ème	NTQ11	47,97	245,00
semaine d'aménorrhée et la fin de la 22ème semaine d'aménorhée, échographie comprise 3) Foeticide, échographie comprise	NTQ12	66,93	341,80
4) Administration d'un traitement médical de la grossesse extra-utérine ou de la môle hydatiforme	NTQ13	33,46	170,90
5) Curetage évacuateur d'un utérus gravide avant la 14ème semaine d'aménorrhée, échographie comprise	NTD12	30,12	153,80
6) Curetage de môle hydatiforme, échographie comprise	NTD13	33,46	170,90
7) Réduction embryonnaire, échographie comprise	NTQ14	31,08	158,70
REMARQUES: 1) Les codes NTD11, NTQ11, NTD12, NTD13 et NTQ14 (positions 1, 2, 5, 6 et 7) ne sont pas cumulables			
avec le code NND16. 2) L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes de la présente sous-section.			
Sous-section 3 - Actes obstétricaux pendant la période prénatale			
Cerclage de col, par voie vaginale Constant de col par voie vaginale	NUD11	27,89	142,40
Cerclage de col, par laparotomie Ablation de cerclage de col, par voie vaginale - CAT	NUA11 NUD12	66,93 6,69	341,80 34,20
4) Pose d'un pessaire obstétrical	NUD12 NUD13	11,15	56,90
5) Ablation d'un pessaire obstétrical	NUD14	4,46	22,80
6) Ponction de décharge amniotique, échographie comprise	NUQ12	33,46	170,90
7) Remplissage du liquide amniotique, échographie comprise	NUQ13	33,46	170,90

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
8) Version par manoeuvre externe, échographie et cardiotocogramme compris	NUQ14	44,62	227,90
REMARQUE:			
L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes de la présente sous-section.			
Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur le foetus			
Cordocentèse thérapeutique, échographie comprise	NYF11	78,08	398,70
Condocentese therapeutique, echographile comprise Mise en place sur le foetus d'un cathéter, échographile comprise	NYQ11	55,77	284,80
Mise en place sur le foetus de deux cathéters, échographie comprise	NYQ12	89,24	455,70
, 31		,	,
REMARQUE:			
L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes de la présente sous-section.			
Sous-section 5 - Actes obstétricaux pendant le travail et l'accouchement			
Code Codion C Motor Spotolifically portain to travail of racodaction on			
1) Tentative de déclenchement du travail par moyen médicamenteux ou mécanique, par période de 24 heures	NVQ11	17,85	91,20
pour une durée maximale ne pouvant excéder 72 heures, soit 1 à 3 périodes maximum - CAT			
2) Accouchement monofoetal normal par voie basse en présentation céphalique, cardiotocogramme et suture	NVD11	116,64	595,70
de déchirure périnéale 1er et 2nd degré inclus 3) Accouchement monofoetal assisté par ventouse ou forceps, par voie basse en présentation céphalique,	NVD12	125,34	640,10
cardiotocogramme et suture de déchirure périnéale 1er et 2nd degré inclus	NVD12	125,54	040, 10
4) Accouchement monofoetal normal par voie basse en présentation du siège, cardiotocogramme et suture de	NVD13	129,69	662,30
déchirure périnéale 1er et 2nd degré inclus		,,,,,,	,
5) Accouchement multiple normal par voie basse, cardiotocogramme et suture de déchirure périnéale 1er et	NVD14	153,93	786,10
2nd degré inclus			
6) Accouchement multiple assisté par ventouse, forceps ou manoeuvre par voie basse, cardiotocogramme et	NVD15	162,63	830,50
suture de déchirure périnéale 1er et 2nd degré inclus 7) Césarienne programmée, hors urgence, cardiotocogramme inclus, par laparotomie	NVA11	106,28	542,80
8) Césarienne non programmée, en urgence en dehors du travail, cardiotocogramme inclus, par laparotomie	NVA11	127,41	650,70
9) Césarienne non programmée, au cours du travail, cardiotocogramme inclus, par laparotomie	NVA13	122,23	624,20
		,	
REMARQUES:			
1) Le code NVQ11 (position 1) ne se cumule pas avec le code NVA11 et NVA12 (positions 7 et 8).			
2) Les codes NVD11, NVD12, NVD13, NVD14, NVD15, NVA11, NVA12 et NVA13 (positions 2 à 9) de la			
présente sous-section ne sont pas cumulables entre eux et un acte de la présente sous-section est cumulable avec au maximum 2 codes de la sous-section 6, section 1re du chapitre 6.			
3) Les codes NVD11, NVD12, NVD13, NVD14, NVD15, NVA11, NVA12 et NVA13 (positions 2 à 9)			
excluent la mise en compte des codes V20 à V26.			
4) Par dérogation à l'article 19, alinéa 2, les codes NVA11, NVA12 et NVA13 (positions 7 à 9) sont			
cumulables avec le code NZC12.			
5) Les majorations prévues à l'article 8, alinéa 1er ne s'appliquent pas au code NVA11 (position 7).			
 L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NVD14, NVD15, NVA11, NVA12 et NVA13 (positions 5 à 9). 			
INVATZ et INVAT3 (positions 3 a 9).			
Sous-section 6 - Traitement des complications immédiates de l'accouchement			
Suture d'une déchirure obstétricale du col de l'utérus - CAT	NXD11	20,08	102,50
2) Suture d'une déchirure obstétricale vaginale haute - CAT	NXD12	20,08	102,50
3) Suture d'une déchirure obstétricale périnéale avec atteinte du sphincter externe de l'anus	NXD13	30,12	153,80
 Suture d'une déchirure obstétricale périnéale avec atteinte du sphincter externe de l'anus et rupture de la paroi ano-rectale antérieure 	NXD14	66,93	341,80
5) Mise à plat d'un hématome périnéal ou vaginal d'origine obstétricale, par abord direct	NXA11	33,46	170,90
6) Décollement manuel du placenta	NXD15	22,31	113,90
7) Révision utérine	NXD16	17,85	91,20
8) Pose d'un ballon de Bakri, y compris la révision utérine ou le décollement manuel du placenta	NXD17	89,24	455,70
9) Chirurgie conservatrice de l'hémorragie du post-partum, y compris la révision utérine ou le décollement	NXQ11	167,32	854,50
manuel du placenta et l'éventuelle pose d'un ballon de Bakri	NIVO12	200.70	1005 40
10) Hystérectomie d'hémostase, y compris la révision utérine ou le décollement manuel du placenta et l'éventuelle pose d'un ballon de Bakri	NXQ12	200,79	1025,40
11) Traitement manuel d'une inversion utérine	NXD18	44,62	227,90
12) Chirurgie d'une inversion utérine, par laparotomie	NXA12	100,39	512,70
13) Chirurgie d'une rupture utérine, par laparotomie	NXA13	111,55	569,70
REMARQUES:			
1) Le code NXD17 (position 8) n'est pas cumulable avec les codes NXD15 et NXD16 (position 6 et 7).			
 Le code NXQ11 (position 9) n'est pas cumulable avec les codes NXD15, NXD16 et NXD17 (positions 6, 7 et 8). 			
3) Le code NXQ12 (position 10) n'est pas cumulable avec les codes NXD15, NXD16, NXD17 et NXQ11			
(positions 6, 7, 8 et 9).			
4) L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes NXD15 et NXD16 (positions 5			
et 6).			
5) Par dérogation à l'article 9, alinéa 1er et en présence de la mise en compte d'un forfait d'accouchement, les codes de la présente sous-section se cumulent entre eux à raison de 100% du			
a account ment, les coues de la presente sous-section se cumulent entre eux à laison de 100% du			

infiliprour la premier acide corruel et et inscine de 50% du tell pour le deuxième acide la prémier acide de la prémier les accessions et un terminal par leu à tronscrime. Le médicar troit les fairle réduit en application de la prémier par leu à tronscrime. Le médicar troit les fairle réduit en application de la prémier par leu à tronscrime. Le médicar troit les fairle réduit et application à cours provides et au completant le code de l'accession à trait partie et al. Sous-accition 1 - Exemena diagnositique ou forgames ron prévue aux positions suivantes Sous-accition 1 - Exemena diagnositique ou forgames ron prévue aux positions suivantes 1) Echographie gynécologique des orgames infra abdomnraux et dou intrapelviers, non applicable pour le choquistrée marquet voir les positions à biest à positif de "Chopraphie compres") 2) Contrêtin échographique des orgames infra abdomnraux et dou intrapelviers, non applicable pour le choquistrée marquet voir les positions à biest à positif d'echographie compres") 3) Echographie gynécologique des orgames infra abdomnraux et dou intrapelviers, non applicable pour le conformation à compression à biest à positif d'echographie compress") 4) Exemen échographique des orgames infra abdomnraux et dou intrapelviers, non applicable pour le conformation à biest à positif d'echographie compress') 5) Exemen échographique des orgames intra abdomnraux et dou intrapelviers, non applicable pour le conformation à biest à positif d'echographie compress') 6) Exemen échographique des orgames intraversité des glandes mammaires ou du polvis d'exiliant de la compression à biest à positif d'echographie compress') 7) Préviewment centro-organia o/propique, maximum un tous les 36 mois, dans le ché de la patiente. CAC 8) Réplace du celle d'exiliant de la patient de la patient de la patient de la patient de la compression de la patient de		0 - 1 -		
deuxième acis de la présente sous-section mé coment pas lieu à hononires. Le médicin note le tarif rédut en application de la présente disposition sur le mémoire d'hononise ne campibate les codes NoCh1 un NoCh2 (positions + 12-), eurouil se risit à plant terr. Section 2 - Gymécologia, actes non liés à la gestation ou à l'accouchement SUL-section 7 - Examens diagnostique se l'accourant de la plant terr. Sul-section 7 - Examens diagnostique du prévis aux positions suivantes 1) Echographie gymécologique du prévis par voie transagniale de l'accourant de l'	tarif pour la promier agte aumulé et à raison de EOV, du tarif pour le deuvième agte. Les agtes aujuant le	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
réduit en asplication de la présente disposition sur le mémoire d'horsnaires en compétant le code de l'acte par la teller e R. Part décogation à cui qui précéde, sil s'agif d'un cumul avec un des codes NXC11 ou NXD12 (positions 1 et 2), le cumul set sit à plain tant. Sous-acction 1 - Examens diagnostiques 1) Echopraphie gyrinécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echopraphie gyrinécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 3) Echopraphie gyrinécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echopraphie gyrinécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions aux				
Acte par la lettre « R. », Par dérogation à ce qui précèdes, s'il sight d'un cumul avec un des codes NXD110 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx				
Section 2 - Gymécologie, actes non liés à la gestation ou à l'accouchement Sous-section 1 - Examens diagnostiques 1) Echographie gymécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echographie gymécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echographie gymécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echographie gymécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 3) Echographie gymécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 4) Examen échographique aux companse intra-adomnaix x étu intrapelviens; non applicable pour CAT (non applicable pour une position à libelé apécific échographie comprise*) C Contribé échographique aux verbus aux verb Deplor confiser d'une des glandes mammaires ou du pelvis 1) Examen échographique de varies aux verb Deplor confiser d'une des glandes mammaires ou du pelvis 1) Examen échographique de varies aux verb Deplor confiser d'une des glandes mammaires ou du pelvis 1) Prévisement curvico-vagainia bytopique, maximum un tous les 38 mois, dans le chef de la patiente-CAC 1) Biopsie vaginate - CAC 1) Biopsie vaginate - CAC 1) Biopsie vaginate - CAC 1) Biopsie de fendométre - CAC 1) Hydrocosopie diagnostique, avec ou sans biopsie 1) Hydrocosopie diagnostique, hydrokapurascopie tranvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et l'une diagnostique, avec ou sans hydrocosopie diagnostique, avec ou sans épresure de perméabilité tubaire et l'une de l'un				
1. Echargaphia gyrakoologiqua de régions ou droganes non prévus aux positions suivantes 2. Échargaphia gyrakoologiqua de régions ou droganes non prévus aux positions suivantes 3. Échargaphia gyrakoologiqua de régions ou droganes non prévus aux positions auviantes 3. Échargaphia gyrakoologiqua de giandes para viet antavaginale 3. Échargaphia gyrakoologique des organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens; non applicable pour dechargaphia gyrakoologique des giandes mammaines 5. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyreéologie-obstétique 5. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 5. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 5. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 5. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 6. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 6. Controle échorgaphique acompanat un acte diagnostique ou thérapeutique en gyréeologie-obstétique 6. Prévervement cervico-vaginal orfologique. Co.C. 8. Prévervement cervico-vaginal orfologique. Co.C. 9. Prévervement cervico-vaginal orfologique, co.C. 9. Biopsie vaginate - CAC 10. Conference - CAC 11. Septiment - CAC 12. Biopsie de fendomètre - CAC 13. Biopsie vaginate - CAC 14. Controle - CAC 15. Biopsie vaginate - CAC 16. Controle - CAC 17. Conference - CAC 18. Biopsie vaginate - CAC 18. Controle - CAC 18				
1) Echographie gynécologique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes 2) Echographie gynécologique de pelvis par voie transveginale 3) Echographie gynécologique de corganes inte-abdominaux ellou infrapsiviens: non applicable pour achographie en rapport viere la giossesse 30, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 8	Section 2 - Gynécologie, actes non liés à la gestation ou à l'accouchement			
1) Echographte gynécologique de régions ou d'organes non prévus aux poetitors suivantes 2) Echographte gynécologique de gevis par voie transveginale 3) Echographte gynécologique de corganes intra-abdominaux vilou intrapelviens; non applicable pour achographte en rapport verei la giossesse 30, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 8				
2) Ectorgaptie gymécologique des organes infras-addiminaux efou intrapelviers: non applicable pour de chargaptie en rapport avec la grossesse of gene print addiminaux efou intrapelviers: non applicable pour de chargaptie en rapport avec la grossesse of the control of the chargaptie en rapport avec la grossesse of the chargaptie en rapport avec la grossesse of the chargaptie en rapport avec la grossesse of the chargaptie pour une nate designosities en de therapeutique en gynécologie-obstétrique et al. (20 de 2.30 n.CM25 of 12.20 n.CM25 o	Sous-section 1 - Examens diagnostiques			
3) Echagraphie gynecologique des organes intra-abdominaux atou intrapelviens; non applicable pour échographique des glardes mammaries 4) Examen échographique des glardes mammaries 5) Controis échographique des glardes mammaries 6) Controis échographique des glardes mammaries 6) Controis échographique des glardes mammaries 6) Examen échographique des glardes mammaries 6) Examen échographique des glardes mammaries ou du pelvis 6, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80, 80	,			-
de Degraphie en rapport avec la grossesse	,			•
4) Examen échagraphique des glardes mammaires 5) Contrôle échagraphique des glardes mammaires 6) Contrôle échagraphique des glardes mammaires ou du pelvis 6) Examen échagraphique de visaesuar vave Doppler corfinuir et pluel des glardes mammaires ou du pelvis 7) Prééwement cervico-vaginal bactériológique - CAC 8) Biopsie valquire - CAC 9) Biopsie valquire - CAC 1) Biopsie valquire - CAC 2) Biopsie du coll de fuderius 1) Biopsie valquire - CAC 3) Biopsie valquire - CAC 4) Colpozopsie, value - value		NCM27	18,36	93,80
5) Contrôle échographique accompagnant un acte diagnostique ou thérapeutique en gymécologie-obstétrique CAT. (ron applicable pour une position à tibulis pesifie "échographique en gymécologie-obstétrique" (c. CAT. (ron applicable pour une position à tibulis pesifie "échographique de vaisseaux avec Doppler confinu et pulsé des glandes mammaires ou du pelvis Prélèvement cervico-vaginal cytologique, maximum un tous les 36 mois, dans le chef de la patiente-CAC (ron 1) (r	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NCM20	12.20	62.20
CAT (non applicable pour une position à fibelle spécifie" échographie comprise") Di Examme chorgaphique de viasseaux avec Dobper confinu et plusé des glandes mammaires ou du pelvis (7) Prélèvement cervico-vaginal bactériotogique - CAC B) Biopsie vulvaire - CAC				-
6) Examen chrographique de vaisseaux avec Doppler continu et puisé des glandes mammaires ou du pelvis / Prétivement carvico-vagrinal cytologique, maximum un tous les 36 mois, dans le chef de la patiente-CAC NGD13 3,28 16,80 NGD13 3,28 16,80 NGD13 3,28 16,80 NGD13 3,28 NGD13 NGD14 10,04 S1,30 NGD14 10,04 S1,30 NGD14 10,04 S1,30 NGD14 10,04 S1,30 NGD15 17,45 NGD15 NGE11 9,91 S0,80 NGE11 NGE11 17,45 NGE11		NONZS	0,12	31,30
7) Prélèvement cervico-vaginal bactériològique - CAC 8) Prélèvement cervico-vaginal bactériològique - CAC 9) Biopsès quivaire - CAC 10) Biopsès quivaire - CAC 11) Biopsès du cord de l'Idrius 11) Biopsès de frendomètre - CAC 12) Biopsès de frendomètre - CAC 13) Biopsès de frendomètre - CAC 13) Biopsès profindes de l'endomètre et du myomètre, par hystéroscopie interventionnelle 14) Colpsoscipie, avec ou sans biopsie 15) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, vavec ou sans biopsie 17,45 18,10 18) Hystéroscopie diagnostique, hydrolaparoscopie transvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et all'incompany de l'accident de l'		NCM31	11.91	60.80
9) Biopsie valvaire - CAC 10) Biopsie valgania - CAC 11) Biopsie du col de l'Iuferis 17,45 89,10 12) Biopsie de flendomètre - CAC 13) Biopsies pried reindomètre - CAC 13) Biopsies pried reindomètre - CAC 13) Biopsies profindes de l'endomètre et du myomètre, par hystéroscopie interventionnelle 14) Colposcopie, avec ou sans biopsie 15) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, hydrolaparoscopie transvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et saligningoscopie 17, Coefioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et saligningoscopie 17, Coefioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et saligningoscopie 17, Coefioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et acrompte que par les médecaries de carée de la datation d'une et compte que par les médecaries et acrée de la datation d'une et compte que par les médecaries et acrée de de la datation d'une l'étaion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 2) Le code NGD13 (nosition 8) ne peut ârre mis en compte que lous les 36 mois dans le ché de la patiente dans le carée du depletage du cancer du col de fruitérus, sad en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 3) Le code NGD13 (nosition 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE1 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code ND				
10) Biopsie vaginale - CAC 11) Biopsie du old el Vuletrus 12) Biopsie du Cou de l'Uterrus 12) Biopsie du Pendomètre - CAC 13) Biopsies du Pendomètre - CAC 14) Colposcopie, avec ou sans biopsie 14) Colposcopie, avec ou sans biopsie 16) Hystèroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 17) Coeloscopie diagnostique, avec ou sans hystèroscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique avec ou sans epreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie diagnostique avec ou sans hystèroscopie diagnostique avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salphingoscopie que par le métal de la datation d'une grassesse. 3) Le code NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuwent être mis en compte que tous les 3 mois dans le chée la patiente dans le cartie du dépistage du cancer du coi de l'uterus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères défins par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mis en compte que pour les codes NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire n	8) Prélèvement cervico-vaginal cytologique, maximum un tous les 36 mois, dans le chef de la patiente- CAC	NGD13		-
11) Biopsie du col de l'utérus 2) Biopsie de Fendomètre - CAC 3) Biopsies profondes de l'endomètre et du myomètre, par hystéroscopie interventionnelle 4) Colposcopie, avec ou sans biopsie 5) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 6) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 7) Coelioscopie diagnostique avec ou sans biopsie 7) Coelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 7) Coelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire 8) Hystéroscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire 8) NDP11 73,62 73,60 376,00 376,00 376,00 376,00 376,00 377	9) Biopsie vulvaire - CAC	NGA11		
12) Biopsie de Frendomètre - CAC 30,81 31 Biopsies profundes de Fendomètre et du myomètre, par hystéroscopie interventionnelle 14) Coposcopie, avec ou sans biopsie 14) Coposcopie, avec ou sans biopsie 15) Hystéroscopie diagnostique, ewa cu sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, ewa cu sans biopsie 17) Coeloscopie diagnostique, ewa cu sans biopsie 17) Coeloscopie diagnostique, avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et salpingoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire 17) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gyrécologie-obstétique. 2) Le code NCM25 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCM26 (position 3) ne peut être mis en compte qua le l'utierus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte quaprès la réalisation d'un prétèvement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomale cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus. 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NCC12 (17 ransposition uni - out bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie NCC12 (18 A 6 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	10) Biopsie vaginale - CAC	NGD14	10,04	51,30
13) Biopsies profondes de l'endomètre et du myomètre, par hystéroscopie interventionnelle 14) Colposcopie, avec ou sans biopsie 15) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 17,362 18,500 18,100	11) Biopsie du col de l'utérus	NGD15	17,45	89,10
14) Colposcopie, avec ou sans biopsie 15) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans hiopsie 17) Coeloscopie diagnostique, hydrolaparoscopie transvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et salpirgoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire 17) Les codes NCM25, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que pari les médecires spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que pari les médecires spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM25 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCM26 (position 3) ne peut être mis en compte qua près la réalisation d'une prélèvement cenvicovaginal cyologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lision avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mis en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). **Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC11 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC11 1) Perforation militérale, par alparatoromie NLC12 1) Rystectomie(s) ovairenne(s) unilatérale(s), par laparatoromie NLC13 1) Rystectomie(s) ovairenne(s) bilatérale (s), par laparatoromie NLC14 1) Quariectomie unilatérale, par laparatoromie NLC15 NLC17 1) Rystectomie(s) ovairenne(s) par	12) Biopsie de l'endomètre - CAC	NGE11	9,91	
15) Hystéroscopie diagnostique, avec ou sans biopsie 16) Hystéroscopie diagnostique, hydrolaparoscopie transvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et sappringoscopie 17) Coelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire et l'Ocelioscopie diagnostique de l'Ocelios d	, , , ,		36,81	
16) Hysteroscopie diagnostique, hydrolaparoscopie transvaginale avec épreuve de perméabilité tubaire et salpirgoscopie 17) Coeloscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire 17) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecires spécialistes en gynécologie-obstérique. 2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCM26 (position 2) ne peut être mis en compte que bar les médecires spécialistes en gynécologie-obstérique. 4) Le code NCM21 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancar du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée seion les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente àgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDE12 (NDE13, NGE15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE14 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDE11 et NDE12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiplies des ovaires, par coelioscopie NLC11 99,36 461,50 NLC12 123,82 632,30 Nystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie NLC13 116,46 594,70 NLC13 116,46 594,70 NLC14 113,78 581,10 NLC15 113,78 581,10 NLC15 113,78 581,10 NLC16 110,44 140,55 717,80 NLC17 104,44 50 NLC18 110,44 140,55 717,80 NLC18 110,44 140,55 717,80 NLC19 Variactomie unilatérale, par laparotomie NLC16 120,47 615,20 NLC17 104,41 533,20 NLC17 104,41 533,20 NLC18 114,45 584,50 NLC19 114,45 584,50	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
salpingoscopie 17) Coelisosopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire REMARQUES: 1) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM26 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lesion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lesion avérée selon les critères définis par le Conseil par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) n'est pas compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelloscopie 2) Transposition uni- ou blatéraie de l'ovaire, par coelloscopie 3) Kystectomie(s) ovarienme(s) unilatérale(s), par coelloscopie 4) Kystectomie(s) ovarienme(s) unilatérale(s), par coelloscopie 5) Kystectomie(s) ovarienme(s) bilatérale(s), par coelloscopie 6) Kystectomie (s) ovarienme(s) bilatérale(s), par coelloscopie 7) Ovariectornie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectornie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectornie unilatérale, par coelioscopie 8) NLC11 8) Ovariectornie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectornie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectornie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectornie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectornie bilatérale, par coelioscopie 10) Ovariectornie bilatérale, par coelioscopie 10) Ovariector	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
17) Coelioscopie diagnostique avec ou sans hystéroscopie diagnostique, avec ou sans épreuve de perméabilité tubaire REMARQUES: 1) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCM26 (position 9) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente d'aris le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critéres définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente d'aris les cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critéres définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente êgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) ries tra sur cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22; 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC12 123,82 632,30 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie NLC13 113,78 581,10 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par paparotomie NLC14 140,55 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie NLC15 104,44 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie NLC16 104,47 615,20 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie NLC17 104,41 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie NLC18 114,45 100 00 ovariectomie bilatérale, par laparotomie NLC19 103,43 101,41 102,47 615,20 103,58 plingectomie unilatérale par coelioscopie NLC16 104,41 104,40 105,58 plingectomie unilatérale un bilatérale, par laparotomie NLC1		NDP11	73,62	376,00
REMARQUES: 1) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCM26 (position 8) ne peut être mis en compte dans le cadre de la datation d'une lesson avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chéf de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas des surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qué pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDE12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelloscopie 1) Perforations multiples des ovaires, par coelloscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelloscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par aperitomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie unilatérale, par laparotomie 6) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Autient de de l'autient de l'autie		NDD12	68.05	247.50
REMARQUES: 1) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28, NCM29 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NGD13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans les critères definis par le Conseil sis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prévement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NGA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). **Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus** 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC12 123,82 632,30 Nystectomie(s) ovarienne(s) unitalérale(s), par coelioscopie NLC13 116,46 594,70 NLA11 39,70 478,50 (Nystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale (s), par coelioscopie NLC13 116,46 594,70 NLA12 113,78 81,10 NLC14 140,55 717,80 (Nystectomie unitatérale, par laparotomie NLC14 140,55 771,80 (Nuclea or coelioscopie NLC14 140,55 771,80 (Nuclea or coelioscopie NLC15 186,43 553,70 (Nuclea or coelioscopie NLC16 120,47 615,20 (Nuclea or coelioscopie NLC16 120,47 615,20 (Nuclea or coelioscopie NLC16 120,47 615,20 (Nuclea or coelioscopie NLC16 190,44 615,20 (Nuclea or coelioscopie NLC18 114,45 584,50 NLC18 184,46 583,20 (Nuclea or coelioscopie NLC18 114,45 584,50 NLC18 184,46 583,20 (Nuclea or coelioscopie NLC18 114,45 584,50 NLC18 184,6		NDF 12	00,03	347,30
1) Les codes NCM25, NCM26, NCM27, NCM28 et NCM31 (positions 1 à 6) ne peuvent être mis en compte que par les médecins spécialistes en gynéciolaje-obstétrique. 2) Le code NCM36 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCB13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérius, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil sicentifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prébevent cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NCA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mis en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC12 123,82 632,30 Nystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale de l'ovaire, par coelioscopie NLC12 123,82 632,30 Nystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale (s), par laparotomie NLA11 93,70 7478,50 61 (s) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie NLC13 116,46 594,70 Nuclei 113,78 581,10 Nuclei 113,78 581,				
en compte que par les médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique. 2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesse. 3) Le code NCB13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lesion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prélèvement cervicovaginal cyfologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cyfologique ou 2 cyfologique sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 60 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDD13, NGD15, NGE11 et NDA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie NLC11 90,36 461,50 Xystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie NLC12 123,82 632,30 Xystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie NLC13 116,46 594,70 Al Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie NLC14 110,75 51,71,80 1) Variectomie unilatérale, par laparotomie NLC14 140,55 717,80 1) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie NLC15 108,43 553,70 NLC16 120,47 615,20 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC16 120,47 615,20 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC17 104,41 533,60 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC18 114,45 584,50 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC19 100,39 646,50 100,39 646,50 100,40 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,50 640,				
2) Le code NCM26 (position 2) ne peut pas être mis en compte dans le cadre de la datation d'une grossesses. 3) Le code NGD13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du coil de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prétèvement cervicovaginal cylologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cylologique que cervicovaginal cylologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cylologique du 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie unilatérale, par laparotomie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC11 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 15) Salpingotomie unilatérale, par coelioscopie 16) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomi				
grossesses. 3) Le code NGD13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que prise la réalisation d'un prélèvement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologique ou en cas de surveillance d'une l'ésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale (s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC12 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC13 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC14 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC15 8) Agingectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC16 8) Agingectomie unilatérale, par coelioscopie 9) NLC16 100 Araiectomie bilatérale, par coelioscopie 101 Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 102 NLC17 103 Agingectomie unilatérale, par coelioscopie 103 Couriectomie unilatérale, par coelioscopie 104 Call (194, 194, 194, 194, 194, 194, 194, 194,				
3) Le code NGD13 (position 8) ne peut être mis en compte que tous les 36 mois dans le chef de la patiente dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prélèvement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NCA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) NLC13 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLA13 7) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 8) NLC14 7) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 8) NLC15 8) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 9) NLC16 8) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 9) NLC17 10) Salpingectomie unilatérale, par acoelioscopie 9) NLC17 10) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 9) NLC18 11) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 14) Salpingetomie unilatérale, par coelioscopie 15) Salpingotomie unilatérale, par coelioscopie	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
patiente dans le càdre du dépistage du cancer du col de l'utérus, sauf en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prélèvement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologiges sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). **Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus** 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie	· ·			
iésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prélèvement cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une l'ésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 1) Couriectomie unilatérale, par laparotomie 1) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 1) Ovariectomie inilatérale, par coelioscopie 1) NLC11 1) Ovariectomie inilatérale, par coelioscopie 1) NLC14 1) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 1) NLC15 1) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 1) NLC16 1) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 1) NLC17 1) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 1) NLC17 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 1) NLC17 1) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 1) NLC18 1) Salpingencomie unilatérale, par coelioscopie 1) NLC19 1) Salpingotomie unilatérale, par coelioscopie 2) Salpingencomie unilatérale, par coelioscopie 2) Salpingencomie unilatérale, par coelioscopie 2) Salpingencomie unilatérale, par coelioscopie 3) NLC19 3) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 3) NLC18				
cervicovaginal cytologique (position 8) dont le résultat présente une anomalie cytologique ou 2 cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Lu12 113,78 113,78 114,19 115,70 115,70 116,70 117,80 117,80 118,41 119,75 119,7	,			
cytologies sans lecture univoque ou en cas de surveillance d'une lésion avérée selon les critères définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) NLA11 4) 93,70 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 479,50 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 478,50 479,50 478,50 4	4) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte qu'après la réalisation d'un prélèvement			
définis par le Conseil scientifique. 5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Cyariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Voariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) NaLA14 97.05 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) NaLA15 9) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 9) NLC16 10, 41 10, 52 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10,				
5) Le code NDE11 (position 14) ne peut être mis en compte que pour une patiente âgée de 25 à 69 ans. 6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Variectomie unilatérale, par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Variectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 9) NLC15 10) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 10) Variectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale nor cesarienne, par toute voie d'abord 10) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale nor cesarienne, par toute voie d'abord 10) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale nor cesarienne vacelioscopie 10) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale nor cesarienne vacelioscopie 10) Ligature tubaire unilat	, ,			
6) Le code NDE11 (position 14) n'est pas cumulable avec les codes NGD12, NGD13, NGD15, NGE11 et NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Cyariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingectomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingectomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale ou bilatérale o				
NQA22. 7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Cystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 9) Cyariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 19) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingectomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 20) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 21) Salpingomie sotomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 22) Salpingomie unilatérale ou bilaté				
7) L'assistance opératoire ne peut être mise en compte que pour les codes NDP11 et NDP12 (positions 16 et 17). Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Cvariectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 8) Cvariectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Cvariectomie unilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 15) Salpingectomie inilatérale, par coelioscopie 16) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 18) Salpingectomie inilatérale, par laparotomie 19) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 10) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 12) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 13) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 14) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie				
Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus 1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 8) Kuc14 8) Variectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou limbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par taparotomie 10) Salpingonéostomie ou limbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par taparotomie 10) Salpingonéostomie ou limbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par taparotomie 11) Salpingonéostomie ou limbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par taparotomie 12) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale, par coelioscop				
1) Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie 2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 7) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 10) Cvariectomie unilatérale, par laparotomie 110, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 111, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 112, Variectomie bilatérale, par coelioscopie 113, Variectomie bilatérale, par coelioscopie 114, Variectomie unilatérale, par laparotomie 115, Variectomie unilatérale, par laparotomie 116, Variectomie unilatérale, par laparotomie 117, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 118, Valingectomie unilatérale, par laparotomie 119, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 110, Variectomie bilatérale, par laparotomie 110, Variectomie bilatérale, par coelioscopie 110, Variectomie unilatérale, par laparotomie 110, Variectomie unilatérale, par laparotomie 110, Variectomie bilatérale, par laparotomie 110, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 110, Variectomie unilatérale, par laparotomie 110, Variectomie unilatérale, par laparotomie 110, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 110, Variectomie unilatérale, par laparotomie 111, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 111, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 112, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 113, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 114, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 115, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 116, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 1170, Variectomie unilatérale, par coelioscopie 1180, Variectomie unilatérale, unilatérale unilatérale ou	16 et 17).			
2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 10) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 15) Salpingetomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale o	Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les annexes de l'utérus			
2) Transposition uni- ou bilatérale de l'ovaire, par coelioscopie 3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 8) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 9) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 10) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 15) Salpingetomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale o	Perforations multiples des ovaires, par coelioscopie	NLC11	90.36	461 50
3) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par laparotomie 4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 7) Cyariectomie unilatérale, par laparotomie 8) NLC14 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingotomie unilatérale, par laparotomie 17) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 18) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord 10) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne				
4) Kystectomie(s) ovarienne(s) unilatérale(s), par coelioscopie 5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie 6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 11) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 11) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 12) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord 12) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne				
6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie 7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 18) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingectomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 12) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 13) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 14) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 15) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie		NLC13	116,46	594,70
7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie 8) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne 10) Ovariectomie unilatérale ou bilatérale per-césarienne 11) Salpingonéostomie unilatérale ou bilatérale per-césarienne 12) Salpingonéostomie unilatérale ou bilatérale per-césarienne 13) Salpingonéostomie unilatérale ou bilatérale per-césarienne	5) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par laparotomie	NLA12	113,78	581,10
8) Ovariectomie unilatérale, par coelioscopie 9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord 10) NZC12 110, 108, 43 120, 495, 60 110, 495, 60 120, 47, 20 110, 41	6) Kystectomie(s) ovarienne(s) bilatérale(s), par coelioscopie	NLC14	140,55	717,80
9) Ovariectomie bilatérale, par laparotomie 10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 19) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord 10) NZC11 110,41 120,47 104,41 1533,20 140,41 160,41	7) Ovariectomie unilatérale, par laparotomie		87,01	
10) Ovariectomie bilatérale, par coelioscopie 11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie 13) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 14) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 15) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 10) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abord 10) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne 112,47 104,41	, ·			
11) Salpingectomie unilatérale, par laparotomie NLA15 83,66 427,20 12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC17 104,41 533,20 13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie NLA16 90,36 461,50 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie NLC18 114,45 584,50 15) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA17 80,32 410,20 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC19 100,39 512,70 17) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA18 125,16 639,20 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC21 165,76 846,50 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord NZC11 95,93 489,90 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne	, · · ·			
12) Salpingectomie unilatérale, par coelioscopie NLC17 104,41 533,20 13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie NLA16 90,36 461,50 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie NLC18 114,45 584,50 15) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA17 80,32 410,20 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC19 100,39 512,70 17) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA18 125,16 639,20 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC21 165,76 846,50 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord NZC11 95,93 489,90 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne	,			
13) Salpingectomie bilatérale, par laparotomie 14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopie 15) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 17) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abord 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne 21) NZC12 22) 16,73 23) 461,50 240,20 25,20 26,20 27) 18,73 28,40	, , ,			
14) Salpingectomie bilatérale, par coelioscopieNLC18114,45584,5015) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomieNLA1780,32410,2016) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopieNLC19100,39512,7017) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomieNLA18125,16639,2018) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopieNLC21165,76846,5019) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abordNZC1195,93489,9020) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienneNZC1216,7385,40	, , ,			
15) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA17 80,32 410,20 16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC19 100,39 512,70 17) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA18 125,16 639,20 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC21 165,76 846,50 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne, par toute voie d'abord NZC11 95,93 489,90 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne NZC12 16,73 85,40	, , ,			
16) Salpingotomie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC19 100,39 512,70 17) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomie NLA18 125,16 639,20 18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie NLC21 165,76 846,50 19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abord NZC11 95,93 489,90 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne NZC12 16,73 85,40	, , ,			
17) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par laparotomieNLA18125,16639,2018) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopieNLC21165,76846,5019) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abordNZC1195,93489,9020) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienneNZC1216,7385,40	, , ,			
18) Salpingonéostomie ou fimbrioplastie unilatérale ou bilatérale, par coelioscopieNLC21165,76846,5019) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abordNZC1195,93489,9020) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienneNZC1216,7385,40				
19) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale hors-césarienne, par toute voie d'abord NZC11 95,93 489,90 20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne NZC12 16,73 85,40				
20) Ligature tubaire unilatérale ou bilatérale per-césarienne NZC12 16,73 85,40	, , ,			
· ·	, •			
	21) Anastomose tubo-tubaire unilatérale, par laparotomie		150,37	

		Codo	0	T!f
00)	Annaharra Aula Aula in unilakkala annaharra	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
	Anastomose tubo-tubaire unilatérale, par coelioscopie	NLC22	232,02	1184,90
,	Anastomose tubo-tubaire bilatérale, par laparotomie	NLA21	190,30	971,80
,	Anastomose tubo-tubaire bilatérale, par coelioscopie	NLC23	298,95	1526,70
,	Évacuation de collection de l'annexe ou du ligament large, unilatérale ou bilatérale, par laparotomie	NLA22	97,05	495,60
26)	Évacuation de collection de l'annexe ou du ligament large, unilatérale ou bilatérale, par coelioscopie	NLC24	117,80	601,60
27)	Détorsion d'une annexe avec ou sans kystectomie, avec ou sans tumorectomie, avec ou sans ovariopexie,	NLA23	100,39	512,70
	par laparotomie			
28)	Détorsion d'une annexe avec ou sans kystectomie, avec ou sans tumorectomie, avec ou sans ovariopexie,	NLC25	123,15	628,90
	par coelioscopie			
,	Annexectomie unilatérale, par laparotomie	NLA24	97,05	495,60
30)	Annexectomie unilatérale, par coelioscopie	NLC26	117,80	601,60
31)	Annexectomie bilatérale, par laparotomie	NLA25	113,78	581,10
32)	Annexectomie bilatérale, par coelioscopie	NLC27	137,88	704,10
33)	Annexectomie unilatérale ou bilatérale, avec ou sans hystérectomie, résection du péritoine pelvien,	NLA26	319,93	1633,90
	exploration de la cavité abdominale, omentectomie, pour cancer de l'ovaire sur ovaire(s) restant(s), par			
	laparotomie			
34)	Annexectomie unilatérale ou bilatérale, avec ou sans hystérectomie, résection du péritoine pelvien,	NLC28	365,21	1865,10
	exploration de la cavité abdominale, omentectomie, pour cancer de l'ovaire sur ovaire(s) restant(s), par			
	coelioscopie			
35)	Annexectomie unilatérale ou bilatérale, avec ou sans hystérectomie, résection du péritoine pelvien,	NLA27	450,66	2301,50
	résection de greffes métastatiques péritonéales de la grande cavité abdominale y compris les coupoles			
	diaphragmatiques, omentectomie, pour cancer de l'ovaire sur ovaire(s) restant(s), par laparotomie			
36)	Annexectomie unilatérale ou bilatérale, avec ou sans hystérectomie, résection du péritoine pelvien,	NLC29	506,21	2585,20
	résection de greffes métastatiques péritonéales de la grande cavité abdominale y compris les coupoles			
	diaphragmatiques, omentectomie, pour cancer de l'ovaire sur ovaire(s) restant(s), par coelioscopie			
37)	Hystérectomie avec salpingo-ovariectomie bilatérale, omentectomie infragastrique et curage ganglionnaire	NLA28	450,66	2301,50
	du ligament de Cooper jusqu'au niveau infra-rénal (pelvien et lombo-aortique), avec ou sans			
	appendicectomie, par laparotomie			
38)	Hystérectomie avec salpingo-ovariectomie bilatérale, omentectomie infragastrique et curage ganglionnaire	NLC31	566,67	2893,90
	du ligament de Cooper jusqu'au niveau infra-rénal (pelvien et lombo-aortique), avec ou sans			
	appendicectomie, par coelioscopie			
	REMARQUES:			
	1) Les codes NZC11 et NZC12 (positions 19 et 20) ne peuvent être réalisés que dans le cadre du			
	programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national.			
	2) Les codes NZC11 et NZC12 (positions 19 et 20) ne peuvent être mis en compte qu'après la date de la			
	mise en compte du code NZQ12, la patiente ayant fait état de son consentement préalable, libre et			
	éclairé, donné à la suite d'une information adéquate.			
	3) Par dérogation à l'article 19, alinéa 2, le code NZC12 (position 20) est cumulable avec les codes			
	NVA11, NVA12 et NVA13.			
	Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur l'utérus			
	Gods-Scellon 6 - Actes increpedingues sur rutorus			
1)	Cerclage de l'isthme utérin en dehors de la grossesse, par laparotomie	NNA11	68,05	347,50
,	Cerclage de l'isthme utérin en dehors de la grossesse, par coelioscopie	NNC11	98,61	503,60
	Cerclage de l'isthme utérin en dehors de la grossesse, par voie vaginale	NND11	45,74	233,60
,	Résection de la totalité du col de l'utérus, par laparotomie	NNA12	68,27	348,60
,	Résection de la totalité du col de l'utérus, par coelioscopie	NNC12	99,28	507,00
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·	
,	Résection de la totalité du col de l'utérus, par voie vaginale	NND12	46,85	239,30
,	Trachélectomie élargie par voie vaginale avec curage ganglionnaire pelvien bilatéral, par laparotomie	NNP11	336,88	1720,40
,	Trachélectomie élargie par voie vaginale avec curage ganglionnaire pelvien bilatéral, par coelioscopie	NNP12	425,67	2173,90
,	Mise à plat d'un kyste adénomyosique intramural, par hystéroscopie interventionnelle	NNE11	53,54	273,40
,	Curetage utérin sur utérus non gravide	NNE12	30,12	153,80
,	Résection d'un myome, par hystéroscopie interventionnelle	NNE13	82,77	422,70
,	Résection d'un myome pédiculé, par laparotomie	NNA13	60,68	309,90
,	Résection d'un myome pédiculé, avec morcellement, par coelioscopie	NNC13	115,12	587,90
14)	Résection d'un myome unique intramural, par laparotomie	NNA14	89,46	456,90
15)	Résection d'un myome unique intramural, avec morcellement, par coelioscopie	NNC14	230,24	1175,80
16)	Résection de myomes multiples, par laparotomie	NNA15	164,20	838,60
17)	Résection de myomes multiples, avec morcellement, par coelioscopie	NNC15	250,76	1280,60
,	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s), y compris la destruction d'un ou de plusieurs	NZA14	150,59	769,00
,	endométriomes, par laparotomie		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,
19)	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s), y compris la destruction d'un ou de plusieurs	NZC13	214,18	1093,80
,	endométriomes, par coelioscopie			
20)	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s), y compris l'exérèse de lésions de la cloison	NZA15	243,18	1241,90
,	rectovaginale, par laparotomie			
21)	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s), y compris l'exérèse de lésions de la cloison	NZC14	310,55	1585,90
,	rectovaginale, par coelioscopie			
22)	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s) superficielle du péritoine, avec ou sans	NZA16	100,39	512,70
,	adhésiolyse pelvienne, avec ou sans biopsie, par laparotomie			
23)	Destruction et/ou exérèse de lésion(s) endométriosique(s) superficielle(s) du péritoine, avec ou sans	NZC15	107,09	546,90
,	adhésiolyse pelvienne, avec ou sans biopsie, par coelioscopie			
24)	Résection d'une corne utérine, par laparotomie	NNA16	100,39	512,70
,			. '	

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
25)	Résection d'une corne utérine, par coelioscopie	NNC16	123,15	628,90
26)	Unification du corps utérin d'un utérus bicorne, par laparotomie	NNA17	160,63	820,30
,	Unification du corps utérin d'un utérus bicorne, par coelioscopie	NNC17	191,42	977,60
,	Exérèse d'un hémi-utérus malformé, par laparotomie	NYA11	153,94	786,20
,				-
,	Exérèse d'un hémi-utérus malformé, par coelioscopie	NYC11	184,73	943,40
30)	Hystérectomie avec ou sans conservation du col, avec ou sans annexectomie uni-ou bilatérale, par	NNA18	146,80	749,70
	laparotomie			
31)	Hystérectomie avec ou sans conservation du col, avec ou sans annexectomie uni-ou bilatérale, par	NNC18	215,07	1098,30
	coelioscopie			
32)	Hystérectomie avec ou sans conservation du col, avec ou sans annexectomie uni-ou bilatérale, par voie	NND13	149,25	762,20
,	vaginale		,	
33)	Hystérectomie élargie, par laparotomie	NNA19	243,18	1241,90
,			-	
,	Hystérectomie élargie, par coelioscopie	NNC19	313,90	1603,10
	Hystérectomie élargie avec curage ganglionnaire pelvien bilatéral, par laparotomie	NNA21	389,31	1988,20
36)	Hystérectomie élargie avec curage ganglionnaire pelvien bilatéral, par coelioscopie	NNC21	491,71	2511,10
	Hystérectomie élargie avec curage ganglionnaire pelvien et paraaortique, par laparotomie	NNA22	375,48	1917,50
,	Hystérectomie élargie avec curage ganglionnaire pelvien et paraaortique, par coelioscopie	NNC22	528,08	2696,90
,		NNA23	-	512,70
,	Cure d'une isthmocèle, par laparotomie		100,39	•
,	Cure d'une isthmocèle, par coelioscopie	NNC23	131,63	672,20
41)	Cure d'une isthmocèle, par voie vaginale	NND14	100,39	512,70
42)	Conisation du col par toutes techniques, avec curetage endocervical, par voie vaginale	NND15	36,81	188,00
,	Dilatation du col, par voie vaginale	NND16	13,83	70,60
,	Ablation d'un polype du col, par voie vaginale (avec analyse histologique) - CAC	NND17	8,92	45,60
,			-	
	Ablation d'un polype du col, par hystéroscopie interventionnelle	NNE14	50,20	256,40
	Résection d'un ou plusieurs polypes endométriaux, par hystéroscopie interventionnelle	NNE15	44,17	225,60
47)	Destruction de la muqueuse utérine par thermocontact, y compris la biopsie endométriale, par voie vaginale	NND18	40,16	205,10
48)	Ablation endométriale par coagulation et/ou résection avec prétraitement de la muqueuse, par	NNE16	59,79	305,30
,	hystéroscopie interventionnelle		ŕ	,
49)	Section d'une cloison intra-utérine, avec ou sans section de la partie dans l'endocol, par hystéroscopie	NNP13	73,62	376,00
43)	interventionnelle avec ou sans résection d'une cloison vaginale par voie vaginale	ININI IO	13,02	370,00
50 \		NINIE 47	00.40	470.00
	Ablation d'un dispositif intra-utérin, avec ou sans hystéroscopie interventionnelle	NNE17	33,46	170,90
51)	Ablation d'un dispositif intra-utérin migré dans la cavité abdominale, par laparotomie	NZA17	46,85	239,30
52)	Ablation d'un dispositif intra-utérin migré dans la cavité abdominale, par coelioscopie	NZC16	63,36	323,60
53)	Cure de synéchies partielles, par hystéroscopie interventionnelle	NNE18	53,54	273,40
	Cure de synéchies complètes, par hystéroscopie interventionnelle	NNE19	113,78	581,10
,			-	•
55)	Dissection d'une cloison intra-utérine sans présence d'une cloison dans le col ou d'une cloison vaginale, par	NNE21	53,54	273,40
	hystéroscopie interventionnelle			
	DEMADOUED.			
	REMARQUES:			
	1) Le code NND16 (position 43) n'est pas cumulable avec les codes NTD11, NTQ11, NTD12, NTD13 et			
	NTQ14.			
	2) L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes NNE11, NNE12, NNE13,			
	NND15, NND16, NND17, NNE14, NNE15, NND18, NNE16, NNP13, NNE17 et NNE18 (positions 9 à			
	11, 42 à 50 et 53).			
	Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur le vagin			
1)	Incision ou résection de l'hymen, par voie vaginale	NPA11	30,12	153,80
,		NPD11		
,	Colpotomie d'élargissement		30,12	153,80
	Ablation de corps étranger du vagin, par vaginoscopie	NPE11	19,86	101,40
,	Résection d'une lésion vaginale par toutes techniques, par voie vaginale	NPD12	28,11	143,60
5)	Colpectomie totale ou subtotale par voie vaginale	NPD13	106,64	544,60
	Colpectomie totale ou subtotale assistée par coelioscopie ou laparotomie	NPQ11	136,31	696,10
	Colpopérinéorraphie antérieure (cure de cystocèle), par voie vaginale	NPD14	73,62	376,00
				-
,	Colpopérinéorraphie postérieure, par voie vaginale	NPD15	73,62	376,00
,	Colpopérinéorraphie antérieure et postérieure, par voie vaginale	NPD16	117,80	601,60
10)	Colpopérinéorraphie antérieure et postérieure avec spinofixation du dôme vaginal selon Richter, par voie	NPD17	194,10	991,20
ŕ	vaginale			
11)	Colpopérinéorraphie antérieure et postérieure avec hystérectomie, par voie vaginale	NPD18	187,85	959,30
,	Colpopérinéorraphie antérieure et postérieure, avec hystérectomie et spinofixation du dôme vaginal selon	NPD19	269,32	1375,40
12)	Richter, par voie vaginale	INI DIS	200,02	1070,40
40)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NDC42	040 40	1111 20
,	Création d'un néovagin, par toute voie d'abord	NPQ12	218,19	1114,30
14)	Evacuation de collection abdominale, par colpotomie	NPA12	33,46	170,90
	REMARQUE:			
	L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes NPA11, NPD11 et NPE11			
	(positions 1 à 3).			
	Sous-section 5 - Actes thérapeutiques sur la vulve			
1)	Incision ou ponction d'un abcès de la glande de Bartholin avec ou sans marsupialisation, avec ou sans	NQA11	30,12	153,80
٠,	échographie		30,12	.55,55
			ı l	

,			
	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Exérèse de la glande de Bartholin ou autre kyste vulvaire, par abord direct	NQA12	33,11	169,10
3) Résection d'une lésion vulvaire par toutes techniques, par abord direct	NQA13	26,77	136,70
Nymphoplastie unilatérale, par abord direct	NQA14	44,40	226,70
5) Nymphoplastie bilatérale, par abord direct	NQA15	68,05	347,50
Vulvectomie partielle ou hémi-vulvectomie sans curage ganglionnaire, par abord direct	NQA16	74,96	382,80
7) Vulvectomie partielle ou hémi-vulvectomie avec curage ganglionnaire inquinal avec ou sans exérèse	NQA17	196,33	1002,60
unilatérale du ganglion sentinelle, par abord direct	NQA17	190,55	1002,00
8) Vulvectomie partielle ou hémi-vulvectomie avec curage ganglionnaire inguinal avec ou sans exérèse	NQA18	266.60	1361,50
bilatérale du ganglion sentinelle, par abord direct	NQATO	266,60	1301,50
	NOA40	210 11	1502.70
 Vulvectomie totale avec curage ganglionnaire avec ou sans exérèse bilatérale du ganglion sentinelle, par abord direct 	NQA19	310,11	1583,70
	NOAGA	400.00	055.40
10) Vulvectomie totale sans curage ganglionnaire bilatéral, par abord direct	NQA21	128,28	655,10
11) Suture de plaie de la vulve ou du vagin, en dehors de la grossesse	NQA22	30,12	153,80
12) Incision de collection ou d'hématome vulvo-périnéal ou vaginal	NZQ15	27,89	142,40
13) Hyménectomie, par voie vaginale	NZD14	30,12	153,80
REMARQUES:			
1) Le code NQA22 (position 11) n'est pas cumulable avec les actes prévus à la deuxième partie « Actes			
techniques », chapitre 6 « Gynécologie », section 1re « Obstétrique ».			
2) Le code NQA22 (position 11) n'est pas cumulable avec le code NDE11.			
3) L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour les codes NQA11, NQA13 et NZD14			
(positions 1, 3 et 13).			
Sous-section 6 - Autres actes thérapeutiques en gynécologie			
1) Stadification avec curage ganglionnaire pelvien jusqu'à la bifurcation de l'artère iliaque interne et externe,	NZC17	271,96	1388,90
avec ou sans transposition des ovaires, par coelioscopie			
2) Stadification avec curage ganglionnaire pelvien jusqu'au niveau iliaque commun, avec ou sans	NZC18	288,24	1472,00
transposition des ovaires, par coelioscopie			
3) Stadification avec curage ganglionnaire pelvien jusqu'au niveau infra mésentérique, avec ou sans	NZC19	365,21	1865,10
transposition des ovaires, par coelioscopie			
4) Stadification avec curage ganglionnaire pelvien jusqu'au niveau infra-rénal, avec ou sans transposition des	NZC21	459,36	2345,90
ovaires, par coelioscopie			
5) Stadification avec analyse cytologique de l'ascite, biopsie ou résection des ovaires, et biopsies péritonéales	NZQ16	87,01	444,40
multiples, par toute voie d'abord			
6) Curage ganglionnaire lombo-aortique dans le cadre d'un acte de chirurgie cancérologique gynécologique	NZQ17	340,90	1740,90
7) Curage ganglionnaire pelvien dans le cadre d'un acte de chirurgie cancérologique gynécologique	NZQ18	208,82	1066,40
8) Curage ganglionnaire sentinelle dans le cadre d'un acte de chirurgie cancérologique gynécologique	NZQ19	190,75	974,10
9) Omentectomie, par laparotomie	NZA18	124,04	633,50
10) Omentectomie, par coelioscopie	NZC22	196,33	1002,60
11) Adhésiolyse, par laparotomie	NZA19	100,39	512,70
12) Adhésiolyse, par coelioscopie	NZC23	121,81	
			622,10
13) Destruction de lésions au niveau de la vulve, du vagin ou du col de l'utérus par toutes techniques, par voie	NZQ21	24,54	125,30
vaginale			
REMARQUE:			
L'assistance opératoire ne peut pas être mise en compte pour le code NZQ21 (position 13).			
Lassistance operations he pear has ear of most pear to could be code (VZQZ) (position 10).			
Section 3 - Exploration et traitement de la stérilité			
decition 5 - Exploration of transmission de la sternite			
1) Hétéro-insémination artificielle	6F11	9,85	50,30
2) Ponction folliculaire sous contrôle échographique	6F12	66,00	337,10
3) Transfert d'embryon	6F13	34,00	173,60
of Hallock Commission	01 10	04,00	170,00
Section 4 - Forfait pour frais d'utilisation d'appareil			
Comment of the state of the sta			
1) Echographe Classe I	NCJ11		45,00
Montant réduit pour échographe Classe I	NCJ12		5,00
3) Echographe Classe II	NCJ21		80,00
4) Montant réduit pour échographe Classe II	NCJ21 NCJ22		-
	NCJ22 NCJ31		5,00
5) Echographe Classe III			105,00
6) Montant réduit pour échographe Classe III	NCJ32 NCJ41		5,00
7) Cardiotocographe			10,00
8) Montant réduit pour cardiotocographe	NCJ42		2,00
DEMADOUES.			
REMARQUES:			
 L'échographe Classe I (positions 1 et 2) couvre tous les appareils échographes dont la valeur d'acquisition se situe entre 20 000,00 euros et 59 999,99 euros. 			
·			
 L'échographe Classe II (positions 3 et 4) couvre tous les appareils échographes dont la valeur d'acquisition se situe entre 60 000,00 euros et 89 999,99 euros. 			
3) L'échographe Classe III (positions 5 et 6) couvre tous les appareils échographes dont la valeur			
d'acquisition se situe au-delà de 90 000,00 euros. Pour la fixation du forfait à montant plein, sont			
intégrés les appareils jusqu'à hauteur de 110 000 euros.			
5.00 .00 appa.c jacqua	ļ		

	Code	Coeff.	Tarif
4) Le seuil d'activité de référence pour tous les échographes est fixé à 200.	<u> </u>	coen.	<u>1 ai ii</u>
5) Le seuil d'activité de référence pour le cardiotocographe est fixé à 100.			
6) Pour la mise en compte du montant plein du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser est le code à 4 positions complété par le suffixe 1, tel qu'il figure aux positions 1, 3, 5 et 7. L'ajout du			
suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient. 7) Pour la mise en compte du montant réduit du forfait pour frais d'utilisation d'appareil, le code à utiliser			
est le code à 4 positions complété par le suffixe 2, tel qu'il figure aux positions 2, 4, 6 et 8. L'ajout du suffixe ne déclenche pas une multiplication du montant par un coefficient.			
Chapitre 7 - Anesthésie - Réanimation			
Section 1 - Anesthésie générale			
 Anesthésie générale de courte durée (moins de cinq minutes) par un seul moyen d'anesthésie, faite par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, sans nécessité de soins subséquents 	7A11	13,01	66,40
REMARQUE:			
Pour les autres anesthésies générales faites par le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, voir article12			
 Anesthésie générale faite par un médecin non spécialiste en anesthésie-réanimation (non cumulable avec un autre acte) 	7A12	8,90	45,50
Section 2 - Actes techniques accompagnant l'anesthésie générale			
Surveillance de la circulation extracorporelle en chirurgie cardiaque	7A21	91,63	467,90
2) Intubation endobronchique en chirurgie endothoracique	7A22	16,21	82,80
 3) Technique de transfusion autologue de sang par hémodilution préopératoire 4) Technique de transfusion autologue de sang par technique type cell-saver ou Stryker 	7A23 7A24	18,32 18,32	93,60 93,60
REMARQUE:			
Les actes de cette section ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 9 alinéa 1.			
Section 3 - Autres actes d'anesthésie-réanimation			
 Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation appelé par un autre médecin spécialiste pour un malade à fonction vitale gravement atteinte, acte isolé 	7A41	9,76	49,80
 Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation appelé par un autre médecin spécialiste pour un malade à fonction vitale gravement atteinte, la nuit entre 22 et 7 heures, acte isolé 	7A42	15,30	78,10
3) Anesthésie péridurale continue ou anesthésie continue d'un tronc ou plexus nerveux, avec mise en place d'un cathéter permanent, pour traitement de douleurs rebelles, en dehors de toute intervention, pour une période maximale de cing jours	7A43	30,80	157,30
4) Oxygénothérapie hyperbare, séance d'au moins une heure, y compris la surveillance par tous procédés, à	7A44	19,90	101,60
une pression de 2 à 3 bares absolues; cumulable avec le forfait journalier d'hospitalisation par le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation			
Section 4 - Urgences extra-hospitalières			
REMARQUE:			
Les actes de cette section ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 9 alinéa 1.			
 Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation par voiture SAMU pour accident ou maladie aiguë avec mesures de réanimation 	7A61	39,89	203,70
 Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation par voie aérienne pour accident ou maladie aiguë avec mesures de réanimation 	7A62	39,89	203,70
3) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pour transfert secondaire médicalisé par route	7A71	66,96	342,00
4) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par route à l'étranger du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour traiet aller-retour	7A72	28,70	146,60
5) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pour transfert secondaire médicalisé par voie aérienne	7A73	43,04	219,80
6) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par voie aérienne à l'étranger du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A74	14,35	73,30
7) Supplément pour transfert secondaire médicalisé au Luxembourg du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, par route, au-delà de 30 km	7A75	17,98	91,80
8) Intervention du médecin spécialiste en anesthésie-réanimation de plus de 15 minutes après l'arrivée par SAMU à l'hôpital d'un malade non hospitalisé au service de réanimation de cet hôpital	7A76	16,93	86,50
9) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né, par route, pour une distance de moins de 15 km	7A80	39,89	203,70
10) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né, par	7A81	66,96	342,00
route, à partir de 15 km 11) Supplément pour transfert secondaire médicalisé par route à l'étranger du médecin spécialiste en pédiatrie, par tranche de 100 km à partir de la frontière pour trajet aller-retour	7A82	28,70	146,60
12) Intervention du médecin spécialiste en pédiatrie pour transfert secondaire médicalisé d'un nouveau-né par	7A83	43,04	219,80
voie aérienne	1		

33 Supplement pour transfert accordance indicates per vois actiones a l'étenager du médecin spécialiste et nombre de 10 10 10 10 10 10 10 10					
14 Supplement pour transfert secondaire médicalsé au Luxembourg du médecin spécialiste en pédiatrie, par route, aux-deide de 30 km Section 5 - Anesthésie péridurale	13)		<u>Code</u> 7A84	<u>Coeff.</u> 14,35	<u>Tarif</u> 73,30
1) Ansesthésie péridurale pour accouchement de jour 2) Ansesthésie péridurale pour accouchement de jour 2) Ansesthésie péridurale pour accouchement de jour 5,000 (16,	14)	Supplément pour transfert secondaire médicalisé au Luxembourg du médecin spécialiste en pédiatrie, par	7A85	17,98	91,80
2) Anesthésie pérdurale pour accouchement de nuit, de dimanche, de jour féné légal 7,496 116,39 597,00		Section 5 - Anesthésie péridurale			
1) Les positions 7A56 of 17A96 no pouvent pas être majorées en vertu de farticle 8 relatif à la majoration du tair dies aciste lachniques. 2) Par anesthésie péridurale pour accouchement de nuti la position 7A96, il y a lieu d'entendre l'acte protée entre 20 leures et l'hours. 3) Les positions 7A56 et 7A66 excluent à mise en compte des positions V20 à V26. Chaptre 3 - Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie Socion 1 - Filims a) Filims 1) Filim 9/13 2) Filim 1918 4) Filim 1949 4) Filim 1540 5) Filim 2040 6) Filim 2040 7) Filim 3035 9) Filim 3043 8) Filim 40,000 8) Filim 3043 8) Filim 40,000 8) Filim 3043 8) Filim 40,000 8) Filim 3054 8) Filim 50,000 8) Filim 3054 8) Filim 50,000 8) Filim 3054 8) Filim 50,000 8) Filim	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	*
Section 1 - Radiodiagnostic Sous-section 1 - Films Film 9/13		 Les positions 7A95 et 7A96 ne peuvent pas être majorées en vertu de l'article 8 relatif à la majoration du tarif des actes techniques. Par anesthésie péridurale pour accouchement de nuit la position 7A96, il y a lieu d'entendre l'acte presté entre 20 heures et 7 heures. 			
a) Films a) Films 1) Film 9/13 2) Film 13/18 3) Film 10/24 4) Film 13/18 3) Film 10/24 4) Film 13/18 5) Film 20/40 5) Film 20/40 6) Film 30/45 6)		Chapitre 8 - Imagerie médicale, radiologie interventionnelle, radiothérapie			
a) Films 1) Film 9/13 2) Film 13/18 3) Film 18/24 4) Film 15/24 4) Film 15/24 5) Film 20/40 6) Film 20/40 6) Film 20/40 6) Film 24/30 7) Film 30/40 6) Film 24/30 7) Film 30/40 6) Film 24/30 7) Film 30/40 7) Film 30/40 8) Film 36/55 8) Film 24/30 8) Film 36/55 8) Film 36/55 8) Film 24/30 8) Film 36/55 8) Film 36/53 8) Film 36/55 8) Film		Section 1 - Radiodiagnostic			
1, Film 9/13		Sous-section 1 - Films			
2 Film 13/18	a)	Films			
3 Film 18/24	,			,	•
A Film 15:40	,		_		•
6) Film 24/30 7) Film 36/30 8) Film 36/35 8) Film 36/35 8) Film 36/43 9) Film 36/44 9) Film 36/43 9) Film 36/44 9)	,		-		•
7) Film 30/40 8) Film 35/35 8) Film 36/43 10) Film 40/40 8) Supplément pour exposition multiple 11) Exposition en 2 plans 11) Exposition en 2 plans 12) Exposition en 3 plans 13) Exposition en 4 plans 14) Exposition en 4 plans 15) Exposition en 4 plans 16) Exposition en 4 plans 17) Exposition en 4 plans 18) Exposition en 4 plans 19) Exposition en 4 plans 10) Exposition en 4 plans 11) Exposition en 4 plans 12) Exposition en 4 plans 13) Exposition en 4 plans 14) Exposition en 4 plans 15) Exposition en 5 plans 16) Exposition en 6 plans 17) Exposition en 6 plans 18) Exposition en 6 plans 18) Exposition en 7 plans 18) Exposition en 6 plans 18) Exposition en 7 plans 19) Exposition en 7 plans 10) Exposition en 7 plans 11) Exposition en 7 plans 12) Exposition en 7 plans 13) Exposition en 7 plans 14	5)	Film 20/40	8F14M	1,68	•
8 Film 35/35 8F17M 2_01 10_30	6)	Film 24/30	8F15M		8,60
9) Film 36/43 10) Film 40/40 8F19M 2,05 10,50 b) Supplément pour exposition multiple 11) Exposition en 2 plans 12) Exposition en 3 plans 8F31M 0,28 8F32M 0,42 2,10 13) Exposition en 3 plans 8F33M 0,56 2,90 Sous-section 2 - Squelette REMARQUE: Les tanfs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8542). Ce tarif inclut toutes les incidences. a) Membres 1) Rx doigts et/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx bumérus - CAC 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteits et/ou pied - CAC 8806 4,01 20,50 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 8806 4,01 20,50 7) Rx orteits et/ou pied - CAC 8814 4,01 20,50 871 871 872 873 874 874 875 874 875 875 874 876 877 877 878 878 878 879 878 879 879 879	,				*
10) Film 40/40 b) Supplément pour exposition multiple 11) Exposition en 2 plans 12) Exposition en 3 plans 13) Exposition en 4 plans Sous-section 2 - Squelette REMARQUE: Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf fexamen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8542). Ce tarif inclut toutes les incidences. a) Membres 1) Rx doigts et/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx épande et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8050 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8051 807 807 807 807 807 807 807 807 807 807	,				*
b) Supplément pour exposition multiple 11) Exposition en 2 plans 12) Exposition en 3 plans 13) Exposition en 3 plans 14) Exposition en 3 plans 15) Exposition en 4 plans 16) Exposition en 4 plans 17) Exposition en 4 plans 18) Exposition en 4 plans 19)	,				
11 Exposition en 2 plans	,		OI 19W	2,03	10,50
12) Exposition en 3 plans 13) Exposition en 4 plans Sous-section 2 - Squelette REMARQUE: Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8542). Ce tarif inclut toutes les incidences. a) Membres 1) Rx doigts el/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humerus - CAC 6) Rx épaule el/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils el/ou pied - CAC 8006 8006 4,011 20,50 6) Rx épaule el/ou clavicule - CAC 8006 8006 4,011 20,50 6) Rx piembre - CAC 8006 8006 4,011 20,50 6) Rx piembre - CAC 8006 8006 4,011 20,50 6) Rx genou - CAC 8006 8014 4,011 20,50 9) Rx jambe - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx genou - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8016 4,011 20,50 1) Rx fémur - CAC 8016 8017 8017 8018 8018 8019 8019 8019 8019 8019 8019	,		8F31M	0.28	1.40
Sposition en 4 plans Sous-section 2 - Squelette REMARQUE: Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8S42). Ce tarif inclut toutes les incidences.	,	·			•
REMARQUE: Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8S42). Ce tarif inclut toutes les incidences. a) Membres 1) Rx doigts et/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx poignet - CAC 6) Rx coude - CAC 6) Rx coude - CAC 7) Rx numérus - CAC 8003 4,01 20,50 803 4,01 20,50 803 4,01 20,50 804 804 4,01 20,50 805 6,01 20,50 807 808 808 809 809 809 809 809 809 809 809	13)	Exposition en 4 plans			
Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des rochers (8S42). Ce tarif inclut toutes les incidences. a) Membres 1) Rx doigts et/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx foreits et/ou cert course de seu seu seu seu seu seu seu seu seu se		Sous-section 2 - Squelette			
1) Rx doigts et/ou main - CAC 2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8806 8813 4,01 20,50 8806 4,01 20,50 8806 6) Rx orteils et/ou pied - CAC 8813 4,01 20,50 88 Rx cheville - CAC 8814 4,01 20,50 88 Rx cheville - CAC 8814 4,01 20,50 88 Rx cheville - CAC 8814 4,01 20,50 10) Rx genou - CAC 8816 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8818 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8818 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8822 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8823 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8824 12,03 61,40 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8826 2,01 10,30		Les tarifs des différentes positions de radiodiagnostic de la sous-section 2 ne peuvent être mis en compte qu'une seule fois, sauf l'examen simultané du même segment de deux membres ou l'examen bilatéral des			
2) Rx poignet - CAC 3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8506 4,01 20,50 6) Rx epaule et/ou clavicule - CAC 8506 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8513 4,01 20,50 8513 4,01 20,50 8513 4,01 20,50 8513 4,01 20,50 8514 4,01 20,50 8515 4,01 20,50 9) Rx jambe - CAC 8515 4,01 20,50 10) Rx genou - CAC 11) Rx fémur - CAC 8516 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8518 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8522 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8526 2,01 10,30 b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC	a)	Membres			
3) Rx avant-bras - CAC 4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8806 4,01 20,50 6) Rx orteils et/ou pied - CAC 8806 4,01 20,50 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8813 4,01 20,50 9) Rx jambe - CAC 8814 4,01 20,50 9) Rx jambe - CAC 8815 4,01 20,50 10) Rx genou - CAC 8816 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8818 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8818 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8822 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8826 2,01 10,30 b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC	,	· ·			
4) Rx coude - CAC 5) Rx humérus - CAC 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8806 8806 4,01 20,50 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8806 8813 4,01 20,50 8813 4,01 20,50 8814 4,01 20,50 8814 4,01 20,50 9) Rx jambe - CAC 8815 4,01 20,50 10) Rx genou - CAC 8816 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8816 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8818 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8818 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8822 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8823 4,01 20,50 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8826 2,01 10,30 b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC	,	. •			
5) Rx humérus - CAC 8505 4,01 20,50 6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 8506 4,01 20,50 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8513 4,01 20,50 8) Rx cheville - CAC 8514 4,01 20,50 9) Rx jambe - CAC 8515 4,01 20,50 10) Rx genou - CAC 8516 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8518 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8518 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8522 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8524 12,03 61,40 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 8526 2,01 10,30 b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 8540 4,01 20,50	,				
6) Rx épaule et/ou clavicule - CAC 7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8) Rx cheville - CAC 8) Rx cheville - CAC 8) Rx cheville - CAC 8) Rx pambe - CAC 8) Rx pam	,				
7) Rx orteils et/ou pied - CAC 8) Rx cheville - CAC 8) Rx cheville - CAC 8) Rx jambe					
8) Rx cheville - CAC 9) Rx jambe - CAC 10) Rx genou - CAC 11) Rx fémur - CAC 12) Rx bassin - CAC 13) Rx hanche - CAC 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 17) Rx crâne - CAC 18) Rx hanche - CAC 19) Rx crâne - CAC 10) Rx crâne - CAC 11) Rx crâne - CAC 12) Rx hanche - CAC 13) Rx hanche - CAC 14) Rx hanche - CAC 15) Rx hanche - CAC 16) Rx hanche - CAC 17) Rx crâne - CAC 18) Rx hanche - CAC 19) Rx hanche - CAC 10) Rx hanche					
10) Rx genou - CAC 8S16 4,01 20,50 11) Rx fémur - CAC 8S18 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8S22 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8S23 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8S24 12,03 61,40 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 8S25 2,01 10,30 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8S26 2,01 10,30 b) Tête et thorax 8S40 4,01 20,50	,	•			
11) Rx fémur - CAC 8S18 4,01 20,50 12) Rx bassin - CAC 8S22 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8S23 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8S24 12,03 61,40 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 8S25 2,01 10,30 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8S26 2,01 10,30 b) Tête et thorax 8S40 4,01 20,50	,	·			
12) Rx bassin - CAC 8S22 4,01 20,50 13) Rx hanche - CAC 8S23 4,01 20,50 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 8S24 12,03 61,40 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 8S25 2,01 10,30 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 8S26 2,01 10,30 b) Tête et thorax 8S40 4,01 20,50	,	•			
13) Rx hanche - CAC 14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 17) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 18S23 4,01 20,50 8S24 12,03 61,40 8S25 2,01 10,30 8S26 2,01 10,30	,				
14) Radiomensuration ou mesure des axes des 2 membres inférieurs 15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 17) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 1854 12,03 8824 2,01 10,30 10,30 8826 2,01 10,30 8826 2,01 20,50	,				
15) Supplément pour épreuves dynamiques à la recherche de lésions ligamentaires des articulations des membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC 16) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 8S40 4,01 20,50	,				- 1
membres - CAC 16) Radiographie comparative du segment controlatéral - CAC b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 8S26 2,01 10,30 4,01 20,50	,			i i	
b) Tête et thorax 1) Rx crâne - CAC 8S40 4,01 20,50	,	membres - CAC			
	·			,	,,,,,
	11	Ry crâne - CAC	8540	4 01	20.50
	,				*

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
3)	Rx crâne, poses spéciales du rocher ou de l'orbite - CAC	8S42	4,01	20,50
4)	Orthopantomographie	8S45	5,41	27,60
5)	Rx sternum - CAC	8S51	4,01	20,50
6)	Rx côtes, gril costal - CAC	8S52	4,01	20,50
-,	, 6		,-	.,
c)	Colonne vertébrale			
,				
1)	Rx colonne cervicale, toutes incidences - CAC	8S61	6,02	30,70
2)	Rx colonne dorsale, toutes incidences - CAC	8S62	4,01	20,50
3)	Rx colonne lombaire, toutes incidences - CAC	8S63	6,02	30,70
4)	Rx sacrum et/ou coccyx et/ou articulations sacro-iliaques - CAC	8S64	4,01	20,50
	Rachis dans son entier en téléradiographie, face et profil	8S65	12,03	61,40
,	Supplément pour épreuves dynamiques de la colonne cervicale, en cas de traumatisme - CAC	8S66	2,01	10,30
٠,			_, .	. 5,55
d)	Arthrographie, discographie			
,				
1)	Arthrographie, ponction non comprise	8S81	9,79	50,00
2)	Arthrographie, ponction articulaire et injection comprises	8S82	16,14	82,40
3)	Arthrographie de la hanche, ponction articulaire et injection comprises	8S83	20,28	103,60
4)	Discographie, un ou plusieurs niveaux, ponction non comprise	8S85	9,56	48,80
	Discographie, ponction des disques et injection comprises	8S86	28,91	147,60
,			,	•
	Sous-section 3 - Organes de la tête, du cou et du thorax			
,	Lacrymographie; injection non comprise	8V10	7,22	36,90
2)	Lacrymographie, sondage des voies lacrymales et injection compris	8V11	9,10	46,50
3)	Sialographie; injection non comprise	8V12	9,79	50,00
4)	Sialographie, sondage et injection compris	8V13	13,06	66,70
5)	Rx parties molles du cou et de la tête; sans moyen de contraste- CAC; non cumulable à une autre	8V14	4,01	20,50
-,	radiographie de la tête (8S40 à 8S42-8V10 à 8V13 et 8V15)		1,01	
6)	Laryngographie avec produit de contraste	8V15	6,53	33,30
,	Radioscopie thoracique, opacification oesophagienne comprise; non cumulable avec un autre examen	8V16	3,27	16,70
.,	radiologique du thorax ou de l'abdomen (8V17 à 8V33)-CAC	0110	0,21	10,70
8)	Location d'appareil	8V16X	0,73	3,70
,	Radiographie thoracique de face - CAC	8V17	4,01	20,50
,	Radiographie thoracique, face et profil et autres incidences éventuelles - CAC	8V18	6,72	34,30
,	Location d'appareil en cas de radioscopie associée	8V18X	0,72	
,	··			3,70
12)	Bronchographie, médiastinographie (injection non comprise)	8V19	7,93	40,50
	Sous-section 4 - Appareil digestif			
	Gous-Section 4 - Appareir digestin			
1)	Radiographie de l'abdomen sans préparation, radioscopie éventuelle comprise; non cumulable avec un	8V20	6,72	34,30
٠,	autre examen radiographique de l'abdomen (8V21 à 8V49 et 8V55 à 8V58)-CAC		-,	- 1,
2)	Rx oesophage seul, non cumulable avec 8V16	8V22	6,53	33,30
,	Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V22X	1,00	5,10
,	Transit oeso-gastro-duodénal	8V23	15,06	76,90
,	Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V23X	1,00	5,10
,	Transit du grêle seul; non cumulable à 8V20-8V25	8V24	7,22	36,90
,	Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V24X	1,00	5,10
,	Transit oeso-gastro-duodénal et transit intestinal complet avec au moins 1 contrôle subséquent	8V25	15,06	76,90
,	Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V25X	1,00	5,10
,	Lavement baryté	8V25A	15,06	76,90
,	Location d'appareil et frais pour produit de contraste	8V26X		
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,14	5,80
,	Cholécystographie par voie orale	8V31	6,62	33,80
,	Cholécysto-cholangiographie par voie intra-veineuse	8V32	13,39	68,40
,	Cholangiographie par voie percutanée transhépatique	8V34	24,77	126,50
15)	Cholangiographie peropératoire	8V35	7,98	40,80
	Sour postion F. Cynécologia			
	Sous-section 5 - Gynécologie			
1\	Mammographie unilatérale, toutes incidences	8V51	5,46	27,90
,	• •	8V52	10,91	
,	Mammographie bilatérale Mammographie bilatérale dans le cadre d'un programme de dépictage précesse du capser du sein			55,70 55,70
,	Mammographie bilatérale dans le cadre d'un programme de dépistage précoce du cancer du sein	8V53	10,91	55,70
,	Galactographie, injection comprise	8V54	9,79	50,00
	Hystérosalpingographie Pullimetria (friedling)	8V55	9,79	50,00
,	Radiopelvimétrie	8V56	4,01	20,50
7)	Mammographie unilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes	8V57	5,46	27,90
C '	constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein	0) /50	40.04	55.70
8)	Mammographie bilatérale de contrôle dans un délai de moins de 12 mois pour lésions suspectes	8V58	10,91	55,70
	constatées à la mammographie de dépistage précoce du cancer du sein		I	

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
Sous-section 6 - Système nerveux			
1) Myélographia, papatian pan comprise	0)/64	10.54	64.00
Myélographie, ponction non comprise Myélographie, ponction et injection comprises	8V61 8V62	12,54	64,00
2) Myerographile, ponction et injection comprises	0002	25,69	131,20
Sous-section 7 - Angiographie			
Sous-section 1 - Anglographic			
REMARQUES:			
Les coefficients des actes de cette sous-section comprennent l'anesthésie locale, la ponction	1		
respectivement le cathétérisme, l'injection du produit de contraste, la prise des films et le rapport.			
Le coefficient reste le même si les actes sont faits avec digitalisation. En cas d'examen bilatéral, la règle	•		
générale des actes bilatéraux est applicable (article 9).			
1) Atéric graphic uniletérale des etères intragrâniannes (non cumulable que 0.0/75 qu. 0.0/76)	0)/70	92.00	422.00
 Artériographie unilatérale des artères intracrâniennes (non cumulable avec 8V75 ou 8V76) Artériographie d'un membre 	8V70 8V71	83,00 27,47	423,90 140,30
3) Artériographie de la membre 3) Artériographie des deux membres inférieurs et de l'aorte abdominale par cathétérisme unilatéral ou pa	_		209,80
ponction aortique	0072	41,08	209,60
4) Artériographie de l'aorte thoracique et/ou abdominale et de ses branches (non cumulable avec 8V71	8V73	32,26	164,70
8V72, 8V78, ou 8V79)	, 0073	32,20	104,70
5) Artériographie d'une carotide ou d'une artère vertébrale par cathétérisme	8V75	55,25	282,20
6) Artériographie unilatérale des artères du cou (y compris la crosse aortique)	8V76	83,00	423,90
7) Artériographie médullaire	8V77	55,02	281,00
8) Artériographie par cathétérisme sélectif d'une branche de l'aorte thoraco-abdominale	8V78	83,00	423,90
9) Artériographie par cathétérisme sélectif de plusieurs branches de l'aorte thoraco-abdominale	8V79	102,59	523,90
10) Artériographie locale par injection directe peropératoire	8V80	19,40	99,10
11) Phlébographie	8V81	27,47	140,30
12) Spléno portographie	8V82	32,26	164,70
13) Lymphographie	8V83	27,47	140,30
14) Cathétérisme sélectif, sous contrôle artériographique, d'un vaisseau des membres ou d'organes		83,00	423,90
thoraco-abdominaux pour prélèvement local ou chimiothérapie	, 0,00	30,00	120,00
15) Cathétérisme sélectif, sous contrôle artériographique, d'un vaisseau crânio-cervical ou médullaire pou	r 8V87	83,00	423,90
prélèvement local ou chimiothérapie			-,
Sous-section 8 - Examens divers			
1) Contrôle radiologique de bonne mise en place d'une sonde ou d'un cathéter avec injection de produit de	e 8V90	6,72	34,30
contraste	0) (0.4	7.44	07.00
2) Fistulographie sous opacification par sonde	8V91	7,41	37,80
3) Repérage percutané de corps étrangers par marquage géométrique	8V92	6,72	34,30
 Repérage percutané d'une lésion focale au décours d'une séance d'imagerie médicale (mise en compte une seule fois) CAT 	e 8V93	18,65	95,20
5) Amplificateur de brillance avec TV pour contrôle radioscopique d'un acte chirurgical ou analogue- CAT (noi	n 8V95	9.26	42.20
applicable pour acte de radiologie ni pour position à libellé spécifié" sous contrôle radioscopique")	0 0 9 3	8,26	42,20
applicable pour acte de radiologie il pour position à libelle sposition sous sonitione radioscopique ;			
Sous-section 9 - Tomographie, scanographie			
a) Tomographie			
1) Tomographie du squelette en présence de matériel métallique	8A15	12,17	62,20
2) Tomographie des poumons et/ou du larynx	8A16	12,17	62,20
b) Tomodensitométrie (TDM), scanographie			
1) TDM de la tête (cou compris)	8A21	22.04	112.40
2) TDM du cou et/ou des organes thoraciques	8A21 8A31	22,01 27,28	112,40
, ·			139,30
TDM de la calenna con incle	8A32	27,28	139,30
4) TDM de la colonne cervicale	8A33	27,28	139,30
5) TDM de la colonne lombaire et/ou dorsale	8A34 8A35	27,28	139,30
6) TDM du corpo entier		22,01	112,40
7) TDM du l'oresde denteire	8A36	33,06	168,80
8) TDM de l'arcade dentaire	8A37	12,17	62,20
9) Supplément pour TDM combinée à une arthrographie, discographie ou myélographie	8A41	13,61	69,50
10) Contrôle scanographique pour un acte diagnostique ou thérapeutique - CAT	8A45	8,26	42,20
REMARQUE:			
Les positions 8A21-8A45 ne sont pas applicables à l'examen d'ostéodensitométrie réalisé à l'aide d'ui	,		
scanner			
Section 2 - Radiothérapie			
Sous-section 1 - Radiothérapie externe			
4) Implementation do mornuous fiduciale	IZNO44	40.04	000.00
1) Implantation de marqueurs fiduciels en vue d'une radiothérapie externe, y compris l'imagerie médicale de	KNQ11	43,64	222,90

2) Acte de contourage à partir d'imageire sanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle sans modulation d'inferniste non séréolauxique ou d'une cultethérapie, pour un volume cibles, y compris l'imageire médicale 3) Acte de contourage à partir d'imageire sanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle anne modulation d'inferniste non stéréolauxique ou d'une cultethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris finageire médicale 4) Acte de contourage à partir d'imageire scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle anne modulation d'infernisté non stéréolauxique ou d'une cultethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris finageire médicale 5) acris modulation d'infernisté non stéréolauxique ou d'une cultethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris finageire médicale 6) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle volume cible, y compris finageire médicale 7) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compris finageire médicale 8) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compris finageire médicale 9) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compris finageire médicale 1) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compris finageire médicale 1) Acte de contourage à partir d'imageire sacanner pour la planification d'une radiothérapie (anne d'une volume d'une volume soile volume soile volume v			<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
sam modulation d'inférisité non stéréotatique ou d'une cuirethérapie, pour un volume oble, y compris finagetie médicale 3) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle ann modulation d'intérnatif en mistérotatique ou d'une cuirethérapie, pour deux volumes obles, y compris finagetie médicale 5) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle asse modulation d'intérnatif en mistérotatique ou d'une cuirethérapie, pour plus de deux volumes obles, y compris finagerie médicale 5) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle asse modulation d'intérnatif en mistérotatique ou d'une cuirethérapie conformationnelle asse modulation d'intérnatif en mistérotatique ou d'une cuirethérapie conformationnelle asse modulation d'intérnatif en mistérotatique ou d'une cuirethérapie et 0 (asservissement respiratoire), pour un volume obles, y compris l'imagerie médicale 6) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes obles, y compris l'imagerie médicale 10) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibes, y compris l'imagerie médicale 10) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibes, y compris l'imagerie médicale 11) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie en d'incherage médicale 12) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intérnatie non atériotatique, pour plus de deux volumes cibes, y compris l'imagerie médicale 13) Acté de contourage à partir d'imagerie mellimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie pour d'insperie médicale 14) Acté de contourage à partir d'image	۵)	contrôle, hors prostate, par toute voie d'abord	101010	05.00	000 50
sans modulation d'interisté non stéréciasque ou d'une cuinéhérapie, pour deux volumes cibles, y compta finagerie médiciale 4) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle sans modulation d'interiel en na stéréciasque ou d'une cuinéhérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compts finagerie médicale 5) Acté de contourage partir d'imagerie médicale 6) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie en cas de recontourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volume cible, y compts finagerie médicale 7) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compts finagerie médicale 8) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compts l'imagerie médicale 9) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compts l'imagerie médicale 9) Acté de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compts l'imagerie médicale 10) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'interiste in on stéréciatyque, pour volume cible, y compts l'imagerie médicale 11) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'interiste in on stéréciatyque, pour plus de deux volumes cibles, y compts l'imagerie médicale 12) Acté de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'interiste non stéréciatyque un d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compts l'imagerie médicale 13) Acté de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformati	2)	sans modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris	KNQ12	65,90	336,50
4) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle y compris l'imagerie decicle 5) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxque ou d'une curiethérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxque ou d'une curiethérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxque ou d'une curiethérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxque ou d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 7) Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 8) Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 1) Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 1) Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 1) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque, que our la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non séréetaxque,	3)	sans modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris	KNQ13	98,78	504,50
5) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle sams modulation d'intensité non stérelostavique un d'une curiethérapie en cas de recontourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 17 Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour dux 18,101 (NOT) 186,12 (NOT	4)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y	KNQ14	129,88	663,30
6) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour un volume oble, y comptis filmagerie médicale 7) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes obles, y comptis filmagerie médicale 8) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes obles, y comptis filmagerie médicale 9) Acte de contourage a partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de reconfourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité pour un volume oble, y comptis filmagerie médicale 10) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stérelotaxique, pour plus de deux volumes obles, y comptis filmagerie médicale 12) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stérelotaxique, pour plus de deux volumes obles, y comptis filmagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stérelotaxique ou d'une curiethérapie, pour fun volume oble, y comptis filmagerie médicale 15) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stérelotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes obles, y comptis filmagerie medicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie en cas de reconformationnelle avec modulation d'intensité non stérelotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes obles, y comptis filmagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d	5)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle sans modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage pour	KNQ15	102,91	525,60
7) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale de contourage à partir d'imagerie exanner pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire) en cas de reconfourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour une volume cible, y compris l'imagerie médicale avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale avec modulation d'intensité non stéréotaxique nou planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour d'une volume cible, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, p	6)	Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour un	KNQ16	145,46	742,80
8) Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 9) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 11) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie onformationnelle vere de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle vere modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie medicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie midicale 15) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie en cas de recontourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie en cas de recontourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification	7)	Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour deux	KNQ17	186,12	950,50
9) Acte de contourage pour la planfication d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire) en cas de recontourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 11) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 12) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique pour du volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle volumes cibles ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour dux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie en cas de l'acte d'une d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie	8)	Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire), pour plus de	KNQ18	223,84	1143,10
10) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 11) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 12) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie motilimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage à partir d'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique	9)	Acte de contourage pour la planification d'une radiothérapie 4D (asservissement respiratoire) en cas de	KNQ19	166,26	849,10
11) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 12) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie stéréotaxique, pour dux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie stéréotaxique, pour dux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planfication d'une radiothérapie co	10)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle	KNQ21	145,46	742,80
12) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 13) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planfication d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 15) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stér	11)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle	KNQ22	186,12	950,50
13) Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans dux volumes déjà irrad	12)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie	KNQ23	223,84	1143,10
14) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 15) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité on stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage à partir d'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie millimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie millimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour une volume cible, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de conto	13)	Acte de contourage à partir d'imagerie scanner pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique, y	KNQ24	166,26	849,10
15) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'image	14)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour un volume	KNQ25	192,35	982,30
16) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour que volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation	15)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour deux	KNQ26	235,68	1203,60
17) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformationnelle reconformat	16)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie, pour plus de deux	KNQ27	275,93	1409,10
18) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour un volume cible, y compris l'imagerie médicale 19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle ractionnée - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle ractionnée - séances suivantes 28) Séance de radiothérapie conformationnelle ractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (VMAT) - première séance	17)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité non stéréotaxique ou d'une curiethérapie en cas de	KNQ28	214,49	1095,40
19) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 20) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (VMAT)) - première séance	18)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie	KNQ29	244,14	1246,80
stéréotaxique, pour plus de deux volumes cibles, y compris l'imagerie médicale 21) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 26) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 27) Séance de radiothérapie conformationnelle reséance unique 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 29) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (VMAT)) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (VMAT)) - première séance	19)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale fusionnée pour la planification d'une radiothérapie	KNQ31	290,16	1481,80
stéréotaxique, en cas de recontourage pour changement anatomique, y compris l'imagerie médicale 22) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	20)		KNQ32	333,08	1701,00
conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 23) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle ractionnée - première séance 26) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 27) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	21)		KNQ33	267,62	1366,70
conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 24) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	22)	conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans un volume déjà irradié, y compris	KNQ34	337,58	1724,00
conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y compris l'imagerie médicale 25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	23)	conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans deux volumes déjà irradiés, y	KNQ35	392,06	2002,20
25) Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement anatomique dans un organe déjà irradié, y compris l'imagerie médicale 26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	24)	conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique, dans plus de deux volumes déjà irradiés, y	KNQ36	417,88	2134,10
26) Séance de radiothérapie conformationnelle - séance unique 27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance KPK11 KPK13 6,47 26,32 134 26,32 134 305 134 307 134 308 309 309 309 309 309 309 309	25)	Acte de contourage à partir d'imagerie multimodale pour la planification d'une radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité ou stéréotaxique en cas de recontourage pour changement	KNQ37	442,96	2262,20
27) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - première séance 28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance KPK12 5,45 6,47 26,32 134 134 134 134 134 135 135 135 135 135 135 135 135 135 135	26)		KPK11	26,32	134,40
28) Séance de radiothérapie conformationnelle fractionnée - séances suivantes 40) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - séance unique 30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance KPK13 KPK14 26,32 134 KPK15 26,32 134				-	49,80
29) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (ractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité (VMAT)) - première séance	,	·		-	33,00
30) Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par Modulation d'intensité [VMAT]) - première séance	,	Séance de radiothérapie par modulation d'intensité (statique ou ArcThérapie Volumétrique par Modulation			134,40
	30)	Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par	KPK15	26,32	134,40
Modulation d'intensité [VMAT]) - séances suivantes	31)	Séance de radiothérapie par modulation d'intensité fractionnée (statique ou Arc-Thérapie Volumétrique par	KPK16	16,26	83,00
32) Séance de radiothérapie fractionnée avec asservissement respiratoire ou marqueur fiduciel - première KPK17 29,34 145 séance	32)	·	KPK17	29,34	149,80

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
33) Séance de radiothérapie fractionnée avec asservissement respiratoire ou marqueur fiduciel - séances suivantes	KPK18	19,59	100,00
34) Séance de radiothérapie stéréotaxique - séance unique (radiochirurgie)	KPK19	46,62	238,10
35) Séance de radiothérapie stéréotaxique fractionnée - première séance	KPK21	32,62	166,60
36) Séance de radiothérapie stéréotaxique fractionnée - séances suivantes	KPK22	22,87	116,80
37) Séance de radiothérapie adaptative en direct fractionnée - première séance	KPK23	88,87	453,90
38) Séance de radiothérapie adaptative en direct fractionnée - séances suivantes	KPK24	71,89	367,10
REMARQUE: Les codes KNQ15, KNQ19, KNQ24, KNQ28, KNQ33 et KNQ37 (positions 5, 9, 13, 17, 21 et 25) ne peuvent être mis en compte qu'en cas de modification substantielle de l'anatomie du patient avec un impact dosimétrique significatif par rapport au plan de traitement prévisionnel.			
Sous-section 2 - Curiethérapie			
1) Implantation d'un applicateur intra-utérin pour curiethérapie utérovaginale, avec contrôle échographique/IRM, par voie vaginale	KQD11	206,87	1056,50
2) Implantation d'un applicateur intra-vaginal pour curiethérapie du fond vaginal, avec contrôle échographique, par voie vaginale	KQD12	11,96	61,10
3) Individualisation d'un applicateur pour curiethérapie y compris l'imagerie médicale et l'examen clinique	KQQ11	17,94	91,60
4) Implantation d'un applicateur cutané pour curiethérapie cutanée interstitielle ou de la lèvre faciale, avec contrôle échographique, par abord direct	KQQ12	83,49	426,40
5) Implantation d'un applicateur cutané pour curiethérapie cutanée de surface, par abord direct	KQQ13	17,98	91,80
6) Retrait d'un applicateur de curiethérapie interstitielle ou intracavitaire, avec contrôle échographique/IRM,	KZQ11	23,92	122,20
par toute voie d'abord 7) Séance de curiethérapie (délivrance de l'irradiation par le projecteur de source) à haut débit de dose par 192Ir (toutes indications)	KRQ11	17,94	91,60
8) Curiethérapie de prostate à très bas débit de dose par 125l	KRB11	78,28	399,80
REMARQUES: 1) Les codes KNQ11 à KPK24 (positions 1 à 38 de la sous-section 1ère) et les codes KRQ11 et KRB11 (positions 7 et 8 de la sous-section 2) doivent être exclusivement réalisés au sein de l'établissement hospitalier spécialisé de radiothérapie. 2) Les codes KNQ12 à KNQ37 (positions 2 à 25 de la sous-section 1ère) en vue d'une radiothérapie comprennent la validation médicale, à savoir l'indication, la dosimétrie, les volumes cibles contourés et les conditions de préparation en simulation. 3) Les codes KPK11, KPK12, KPK14, KPK15, KPK17, KPK19, KPK21 et KPK23 (positions 26, 27, 29, 30, 32, 34, 35 et 37 de la sous-section 1ère) comprennent la validation médicale clinique et par imagerie, à savoir le positionnement, la préparation (contrôle de simulation) et la tolérance immédiate du patient lors du traitement. 4) Les codes KNQ11 à KNQ37 (positions 1 à 25 de la sous-section 1ère) et les codes KQD11 à KQQ12, KZQ11 et KRQ11 (positions 1 à 4, 6 et 7 de la sous-section 2) comprennent le contrôle de la réalisation par imagerie médicale et sont donc non cumulables avec un autre acte d'imagerie médicale. 5) Par entité pathologique il ne peut être mis en compte qu'un seul acte de contourage parmi les actes KNQ12, KNQ13, KNQ14, KNQ16, KNQ17, KNQ18, KNQ21, KNQ22, KNQ23, KNQ25, KNQ26, KNQ27, KNQ29, KNQ31 et KNQ32 (positions 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19 et 20 de la sous-section 1ère). 6) Les actes de recontourage KNQ15, KNQ19, KNQ24, KNQ28, KNQ33 et KNQ37 (positions 5, 9, 13, 17, 21 et 25 de la sous-section 1ère) ne peuvent être mis en compte une deuxième fois par entité pathologique que si un acte de contourage initial a été mis en compte une deuxième fois par entité pathologique que si un acte de contourage initial a été mis en compte et en cas de modification substantielle de l'anatomie du patient avec un impact dosimétrique significatif par rapport au plan de traitement prévisionnel. 7) Les codes KQD11 à KRB11 (positions 1 à 8 de la sous-section 2) comprennent de l'applicateur ainsi que la			
 Traitement par radiopharmaceutique(s), première application Traitement par radiopharmaceutique(s), deuxième application Traitement par radiopharmaceutique(s), troisième application 	KSQ11 KSQ12 KSQ13	37,16 26,73 17,93	189,80 136,50 91,60
REMARQUE: Pour les actes de cette sous-section, une application comprend l'ensemble du traitement et les consultations de contrôle post-thérapeutiques pendant une durée de trois mois. Sous-section 4 - Assistance à la radiothérapie externe			
Sous-section 4 - Assistance à la radiothérapie externe			
1) Assistance au contourage, à la demande du médecin spécialiste en radiothérapie ou du médecin spécialiste en neurochirurgie, portant exclusivement sur le système nerveux central (encéphale et moelle épinière), avec une technique d'imagerie fusionnable avec un scanner	KNQ38	90,88	464,10
2) Assistance au contourage, à la demande du médecin spécialiste en radiothérapie, hors système nerveux	KNQ39	54,53	278,50

		Code	Coeff.	Tarif
3) As sté	ntral, avec une technique d'imagerie fusionnable avec un scanner sistance du médecin spécialiste en neurochirurgie à la planification et à la simulation en radiochirurgie éréotaxique robotisée portant exclusivement sur le système nerveux central (encéphale et moelle inière; la présence physique à l'établissement hospitalier spécialisé de radiothérapie étant obligatoire	KNQ41	107,60	549,50
	EMARQUE: 1) Par entité pathologique, il ne peut être mis en compte qu'un seul acte d'assistance au contourage KNQ38 ou KNQ39. L'acquisition des images radiologiques nécessaires à l'assistance au contourage fait partie intégrante de cet acte et ne peut pas donner lieu à un cumul.			
Se	ction 3 - Imagerie médicale utilisant les agents physiques sans radiations ionisantes			
So	ous-section 1 - Echographie (échotomographie, ultrasonographie)			
	amen échographique de régions ou d'organes non prévus aux positions suivantes	8E01 8E01X	12,20 5,04	62,30 25,70
,	cation d'appareil amen échographique de la glande thyroïde (région du cou comprise)	8E02	12,20	62,30
,	cation d'appareil amen échographique du crâne et/ou des hanches chez un enfant de moins de deux ans	8E02X 8E03	5,04 12,20	25,70 62,30
6) Lo	cation d'appareil	8E03X	5,04	25,70
•	hographie du pelvis par voie transrectale ou transvaginale cation d'appareil	8E09 8E09X	18,36 5,04	93,80 25,70
	amen échographique des organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens; non applicable pour hographie en rapport avec la grossesse	8E13	18,36	93,80
10) Lo	cation d'appareil	8E13X	5,04	25,70
,	amen échographique des seins cation d'appareil	8E14 8E14X	12,20 5,04	62,30 25,70
	ontrôle échographique accompagnant un acte diagnostique ou thérapeutique - CAT (non applicable pour e position à libellé spécifié "sous contrôle échographique")	8E25	6,12	31,30
	cation d'appareil	8E25X	5,04	25,70
3	1) En exécution des dispositions prévues à l'article 17, alinéa 3, la position 8E14 prévue pour l'examen échographique des seins est cumulable avec une des positions prévues pour la mammographie réalisée en dehors du programme de dépistage précoce du cancer du sein (8V51, 8V52) ainsi qu'avec une des positions 8V57 et 8V58, si l'examen échographique des seins est réalisé en seconde intention et dans les suites immédiates (même séance et même lieu) de la mammographie afin d'en préciser les difficultés d'interprétation des structures visualisées. L'indication de l'examen échographique des seins doit clairement ressortir du rapport d'interprétation de la mammographie. 2) Le cumul de l'examen échographique des seins et de la mammographie réalisée en dehors du programme de dépistage précoce du cancer du sein est réservé aux médecins spécialistes en radiodiagnostic ou en radiologie au sens du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant la liste des spécialités en médecine et médecine dentaire reconnues au Luxembourg. 3) Les deux procédés (examen échographique des seins et mammographie) donnent lieu à des rapports structurés utilisant une classification professionnelle de référence du domaine du type Breast Imaging Reporting and Data System (BI-RADS) de l'American College of Radiology.			
	ous-section 2 - Echo-Doppler des vaisseaux			
	amen des vaisseaux par Doppler continu avec enregistrement cation d'appareil	8E41 8E41X	10,71 4,91	54,70 25,10
,	amen échographique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du lvis et des membres inférieurs, la première séance	8E42	23,82	121,60
	cation d'appareil	8E42X	13,63	69,60
´ pe	amen échographique de vaisseaux avec Doppler pulsé, non applicable pour l'examen des veines du lvis et des membres inférieurs, séance suivante pour une période de six mois	8E43	11,91	60,80
7) Ex	cation d'appareil amen échographique avec Doppler pulsé des veines des membres inférieurs et du pelvis, bilan complet ur affection des veines profondes ou bilan avant intervention pour varices, la première séance	8E43X 8E45	13,63 23,82	69,60 121,60
,	cation d'appareil amen échographique avec Doppler pulsé des veines des membres inférieurs et du pelvis, bilan complet	8E45X 8E46	13,63 11,91	69,60 60,80
, po	ur affection des veines profondes ou bilan avant intervention pour varices, séance suivante pour une riode de six mois	0240	11,51	00,00
•	cation d'appareil	8E46X	13,63	69,60
	EMARQUE: s positions de cette sous-section ne sont pas cumulables entre elles.			
So	ous-section 3 - Imagerie par résonance magnétique (IRM)			
,	M de la tête (cou compris)	8E61	36,35	185,60
	M du cou et/ou des organes thoraciques M des organes abdominaux et/ou pelviens	8E62 8E63	36,35 36,35	185,60 185,60
4) IRI	M de la colonne cervicale	8E64	36,35	185,60

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
5)	IRM de la colonne lombaire et/ou dorsale	8E65	36,35	185,60
6)	IRM des membres	8E66	36,35	185,60
	Section 4 - Diagnostic par les isotopes radioactifs (médecine nucléaire)			
1)	Courbe de fixation d'un isotope sur un organe ou sur des échantillons prélevés (sang, urines), non	8N01	10,62	54,20
	cumulable avec l'imagerie scintigraphique du même organe			
	(Ne concerne pas les examens inscrits dans la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales)			
2)	Test respiratoire par isotope (breath test)	8N02	10,62	54,20
3)	Scintigraphie de la thyroïde, sans courbe de fixation	8N11	17,93	91,60
,	Scintigraphie de la thyroïde avec courbe de fixation, minimum 3 mesures	8N12	28,55	145,80
	Scintigraphie pour la recherche de tumeurs neuro-endocrines (apudomes)	8N15	35,87	183,20
,	Scintigraphie pulmonaire (perfusion)	8N17	35,87	183,20
,			-	- 1
,	Scintigraphie pulmonaire (ventilation)	8N18	35,87	183,20
,	Scintigraphie pulmonaire (ventilation et perfusion)	8N19	46,39	236,90
9)	Scintigraphie du myocarde, contrôle ECG et tomoscintigraphie comprise	8N21	35,87	183,20
10)	Scintigraphie du myocarde au repos et après effort ou après perfusion d'un médicament, sous contrôle	8N22	40,65	207,60
	ECG, y compris tout contrôle dans les 48 heures, tomoscintigraphie comprise			
11)	Ventriculographie isotopique avec calcul de la fraction d'éjection et/ou des fractions régionales, contrôle	8N25	35,87	183,20
,	ECG compris		ŕ	,
12)	Scintigraphie hépatique	8N31	31,09	158,80
	Choléscintigraphie avec étude dynamique	8N33	35,87	183,20
	Etude scintigraphique de la vidange gastrique		*	-
,		8N36	35,87	183,20
,	Scintigraphie pour la recherche d'un diverticule de Meckel	8N38	35,87	183,20
	Scintigraphie rénale, uni- ou bilatérale	8N41	31,09	158,80
17)	Néphrographie isotopique et clearance séparée des 2 reins	8N42	41,61	212,50
18)	Scintigraphie cérébrale, tomoscintigraphie comprise	8N51	35,87	183,20
,	Scintigraphie cérébrale, examen statique et dynamique, tomoscintigraphie comprise	8N52	41,61	212,50
- /	Cisternographie isotopique, ponction lombaire et injection comprise	8N55	38,26	195,40
,		8N61	35,87	183,20
	Scintigraphie pour la recherche d'un foyer infectieux (p.ex. par leucocytes marqués)		*	-
,	Scintigraphie pour la recherche d'une hémorragie (p.ex. par érythrocytes marqués)	8N63	35,87	183,20
23)	Scintigraphie osseuse loco-régionale	8N71	35,87	183,20
24)	Scintigraphie osseuse loco-régionale examen statique et dynamique, tomoscintigraphie comprise	8N72	43,04	219,80
25)	Scintigraphie osseuse du corps entier	8N75	35,87	183,20
26)	Scintigraphie de la moelle osseuse	8N78	35,87	183,20
,	Lymphoscintigraphie	8N81	31,09	158,80
,	Immunoscintigraphie	8N85	*	-
			35,87	183,20
29)	Scintigraphie et transit par un organe de deux traceurs ou plus suivie d'une soustraction progressive des	8N91	35,87	183,20
	images			
,	Tomoscintigraphie en complément d'un examen de la présente section - CAT	8N95	10,62	54,20
31)	Scintigraphie réalisée avec caméra hybride PET-CT dédiée incluant tomoscintigraphie, interprétation des	8N96	41,61	212,50
	images métaboliques et fusion d'images			
	REMARQUES:			
	1) Les coefficients des actes de cette section comprennent la préparation des traceurs, l'anesthésie			
	locale, l'injection resp. la ponction-injection.			
	2) Ne sont pas cumulables entre elles les positions d'examens utilisant un même traceur ou concernant le			
	même organe respectivement le même système:			
	- 8N11 et 8N12			
	- 8N17 à 8N19			
	- 8N21 à 8N25			
	- 8N31 et 8N33			
	- 8N41 à 8N43			
	- 8N51 à 8N55			
	- 8N71 à 8N75			
	3) L'acte 8N96 inclut la localisation par d'autres moyens radiologiques et est non cumulable avec les			
	autres actes d'imagerie scintigraphique ou de tomodensitométrie.			
	dates detes a imagene somigraphique ou de temodensitemente.			
	Section E. Padiologic interventionnelle			
	Section 5 - Radiologie interventionnelle (Interventions percutanées sous contrôle d'imagerie médicale)			
	(interventions percutanees sous controle a imagene medicale)			
	DEMADQUES:			
	REMARQUES: 1) Les coefficients des actes comprennent l'anesthésia locale, la nonction respectivement le cathétérisme			
	 Les coefficients des actes comprennent l'anesthésie locale, la ponction respectivement le cathétérisme et l'imagerie des régions traitées. 			
	2) Les positions des sous-sections 1 à 3 sont cumulables (en appliquant l'article 9 alinéa 1er), si elles			
	portent sur des lésions distinctes situées sur des artères différentes, selon la nomenclature			
	anatomique conventionnelle.			
	3) En cas de thrombolyse (sous-section 3, b)), une angiographie de contrôle peut être mise en compte si			
	ce contrôle est effectué au minimum 12 heures après la thrombolyse et au plus tard dans les 72			
	heures. Ce contrôle angiographique ne peut être mis en compte qu'une fois par jour. Par dérogation à			
	l'article 9, alinéa 7, l'accord du contrôle médical n'est pas requis sous ces conditions.			
	4) Par dérogation à l'article 9, alinéa 1er, en cas d'intervention endoluminale sous imagerie (chapitre 8,			
	section 5, sous-sections 1 à 3) suivie, sur le même segment, d'une intervention de chirurgie vasculaire			
	-		,	

chaptez 2, section 3), les deux actes pouvent étre cumiles à pleint tuff entre eux. Le cas échérant, le troisième acte en facturé à disquairant pour cert. Les actes s'unit on l'ensième acte ne connent pas leu à ronoraires. 5) En oss d'intervention endoirmines sois imageris (chapters, 8, section 5, seus-section 4) suivie, sur le control de la comption de comption de comption de control passes (chapters, 8, section 5, seus-section 4) suivie, sur le control de la comption de comption		Code	Coeff.	Tarif
sile un à honoraires. S) En cas d'intervention endoluminate sous imagerie (chaptire 8, section 5, sous-section 4) sulvie, sur le même sagment, our intervention due futingé bilaire (chaptire 2, section 5, sous-section 6), le cumul des faits pour un même méderic n' rest page possible d'ars la nimes restaince and production of the produ		<u> </u>	ODEII.	<u>1 am</u>
même segment, d'une intervention de chirurije ibilaire (chapitre 2, section 6, sous-section 9), le cumul des tartis pour un même mémeteion rest pas possible dans in même séance. 6) Les codes de radio logie interventionnelle prévus aux sous-sections 1 à 3 ne sont pas cumulables dans une natine actore section codes PAGAT, 11 (PAGT), PAGAS, 18021, 18022 à 18025, 18022 à 18025. Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur les artères a) Angioplastes d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastes d'une artère précérébrale, aver neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastes de fance, par voie percutanée 5) Angioplastes d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastes d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastes d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastes d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastes d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastes d'une artère périphérique d'une artère	lieu à honoraires.			
in a même séance aivec les codes RGA11, RK012, RSA25, RSQ11, RSQ23, A RSQ25, RSQ21, RS	même segment, d'une intervention de chirurgie biliaire (chapitre 2, section 6, sous-section 6), le cumul			
HSO26, HSO27, HTA11 à HTA16, HTE11, HTE12, HUA11, HUA12, HUA16, HUQ11, HUQ12, HUQ14. Sous-section 7 - Actes thérapeutiques sur les artères a) Angioplasties 1) Angioplasties d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplasties d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplasties d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une artère vischique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une artère vischique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une artère vischique d'une membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 4)	6) Les codes de radiologie interventionnelle prévus aux sous-sections 1 à 3 ne sont pas cumulables dans			
a) Angioplasties 1) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 2) Recanalisation m'une artère précérèbrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère précérèbrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère précé				
1) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère insérieaule, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 5) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Récanalisation m'examine par prothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Récanalisation d'une artère péréphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Récanalisation d'une artère péréphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Récanalisation d'une artère péréphérique d'	Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur les artères			
2) Angioplastie d'une artère précérèbrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée A) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée A) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée A) Angioplastie d'une artère inceptible, par voie percutanée A) Angioplastie d'une artère inceptible, par voie percutanée B) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérèbrale, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère pérèphérique du membre supérieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère pérèphérique du membre supérieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère pérèphérique du membre supérieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère pérèphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Angioplastie et endoprothèse d'une artère pérèphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) Recanalisation d'une artère péréphérique du membre inférieur, par voie percutanée B) B) B) B) B) B) B	a) Angioplasties			
3) Angioplastie d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée HSG32 107,83 550,70	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,
4) Angioplastie de Faorte, par voie percutanée 5) Angioplastie d'une artière iscerale, par voie percutanée 6) Angioplastie d'une artière iscréarle, par voie percutanée 7) Angioplastie d'une artière intérpolitée, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une artière préspéritérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une artière préspéritérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une artière précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une artière précérébrale, par voie percutanée 9) Angioplastie et endoprothèse d'une artière précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière viscérale, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artière périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artière périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisa				•
6) Angiopiastie bifurquée du carrefour anotro-lisque, par voie percutanée 8) Angiopiastie d'une artère irràpopitiée, par voie percutanée 8) Angiopiastie d'une artère irràpopitiée, par voie percutanée 8) Angiopiastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angiopiastie et endoprothèse avec ou sans angiopiastie 1) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 9) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 9) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 9) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Angiopiastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1804 191,14 976,10 1804 191,14				-
7) Angioplastie d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique d'une membre inférieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique d'unembre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 5) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anév	, • , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			•
8) Angioplastie d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie et endoprothèse avec ou sans angioplastie 1) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérbrale, par voie percutanée 2) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérbrale, avec neuroprotection cérebrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérbrale, avec neuroprotection cérebrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précèrbrale, avec neuroprotection cérebrale, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du carefour aorto-liaque, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère pérécérbrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévisme d'une artère précèrbrale, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévisme d'une artère précèrbrale, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévisme d'une artère précèrbrale par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévisme d'une artère pré	, s , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	- 1
1) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 5) Angioplastie et endoprothèse d'une artère riviscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère riviscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection crébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Traitement endoluminal pour anévirisme d'une artère précérébrale, par voie percut	, • , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	- 1
1) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 5) Angioplastie et endoprothèse d'une artère riviscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère riviscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection crébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère infrapoplite, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique d'une membre supérieur, par voie percutanée 9) Traitement endoluminal pour anévirisme d'une artère précérébrale, par voie percut	b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie			
2) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 5) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplète, par voie percutanée 9) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 2) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique vec pose de stent, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère vis		HSO38	101 14	976 10
3) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie et endoprothèse d'ante par voie percutanée 5) Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse b'fuquée du carrefour aorto-liaque, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse b'fuquée du carrefour aorto-liaque, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévirisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévirisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévirisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévirisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévirisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères périphérique du membre s	2) Angioplastie et endoprothèse d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie			•
4) Angioplastie et endoprothèse de l'aorte, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapplitée, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre infrérieur, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre infrérieur, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre infrérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère infrapolitée, par voie percutanée 1) Traitement d'un anévrisme en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères fériales, par voie percutanée 1) Traitement en	·	HSO41	161 74	826.00
6) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 1) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère pérérébrale, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère périphérique d'une anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour a				-
7) Angioplastie et endoprothèse d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 9) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 9) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 9) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutan	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		,	•
8) Angioplastie et endoprothèse d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse 1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère péripérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) RSQ48 4) Recanalisation d'une artère péripérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) RSQ49 4) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 5) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'une artère viscérale, par voie percutan	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	•
1) Recanalisation d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère infrapopilitée, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapopilitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapopilitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapopilitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une antère viscérale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une v				- 1
2) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 5) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée illaque, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée illaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre infé	c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse			
2) Recanalisation d'une artère précérébrale, avec neuroprotection cérébrale, par voie percutanée 3) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 5) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 9) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée illaque, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée illaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre infé		110047	220.25	1176 10
3) Recanalisation d'une artère périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) RSQ49 4) Recanalisation de l'aorte, par voie percutanée 5) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation d'une artère infrapopitée, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapopitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapopitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Rocanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale enterénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphé	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-	•
5) Recanalisation d'une artère viscérale, par voie percutanée 6) Recanalisation du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	,		/	,
6) Recanalisation du carrefour aorto-iliaque, par voie percutanée 7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée 1) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte tabdominale, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angi	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
7) Recanalisation d'une artère infrapoplitée, par voie percutanée 8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	-/		-	-
d) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils 1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	,			
1) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère précérébrale, par voie percutanée 2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplastiee 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	8) Recanalisation d'une artère périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HSQ55	215,65	1101,30
2) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique, par voie percutanée 3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 6) Draitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	d) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils			
3) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte thoracique avec pose de stent, par voie percutanée 4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 2) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	,			•
4) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale, par voie percutanée 5) Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte abdominale interrénal avec fenestration pour une ou deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 9) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	,			·
deux artères rénales, par voie percutanée 6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque, par voie percutanée 7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée 8) HSQ63 8) HSQ63 1026,20 8) Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines 8) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 8) HTQ13 107,83 550,70 107,83 550,70 107,83 550,70 107,83 550,70 107,83 107,83 550,70		HSQ61	816,72	4170,90
7) Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale, par voie percutanée Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines a) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	6) Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme de l'aorte abdominale et bifurquée iliaque,	HSQ62	552,48	2821,50
a) Angioplasties 1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	• •	HSQ63	200,95	1026,20
1) Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée 2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	Sous-section 2 - Actes thérapeutiques sur les veines			
2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 550,70 550,70 550,70 550,70	a) Angioplasties			
2) Angioplastie de la veine cave, par voie percutanée 3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 550,70 550,70 550,70 550,70	Angioplastie d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée	HTO11	107 83	550 70
3) Angioplastie d'une veine iliaque, par voie percutanée 4) Angioplastie d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée 4) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie 552,00 550,70 b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			- 1
b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie				
	4) Angiopiastie d'une veine periphenque du membre inférieur, par voie percutanée	HIQ14	107,83	550,70
1) Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée HTQ15 162,22 828,40	b) Mise en place d'une endoprothèse avec ou sans angioplastie			
2) Angienlastic et andenvethèce de la veine enve norveis a servite de	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			-
2) Angioplastie et endoprothèse de la veine cave, par voie percutanée HTQ16 161,74 826,00 3) Angioplastie et endoprothèse d'une veine iliaque, par voie percutanée HTQ17 162,47 829,70	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			- 1
4) Angioplastie et endoprothèse d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée HTQ18 162,22 828,40	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			

	<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
c) Recanalisation mécanique pour obstruction complète avec ou sans mise en place d'une endoprothèse			
Recanalisation d'une veine périphérique du membre supérieur, par voie percutanée Recanalisation de la veine cave, par voie percutanée	HTQ19 HTQ21	215,65 177,90	1101,30 908,50
3) Recanalisation d'une veine iliaque, par voie percutanée	HTQ21	215,65	1101,30
4) Recanalisation d'une veine périphérique du membre inférieur, par voie percutanée	HTQ23	215,65	1101,30
d) Autres traitements endovasculaires			
1) Extraction d'un corps étranger intravasculaire, par toutes voies d'abord	HTQ24	48,04	245,30
 Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise, par voie percutanée 	HTQ25	215,65	1101,30
3) Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave inférieure, par voie percutanée 4) Traitement endovasculaire unilatéral de la grande veine saphène, avec guidage échographique	HTQ26 HTF13	93,12 91,27	475,60 466,10
peropératoire et phlébectomie, par voie percutanée		,	
5) Traitement endovasculaire unilatéral de la petite veine saphène et phlébectomie, par voie percutanée	HTF14	76,87	392,60
Sous-section 3 - Actes thérapeutiques sur les vaisseaux			
a) Traitement d'un anévrisme par mise en place d'une endoprothèse ou de coils			
Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur, par voie percutanée Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre inférieur, par voie percutanée	HUQ15 HUQ16	186,25 186,25	951,20 951,20
b) Thromboaspiration ou thrombolyse endovasculaire			
1) Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ17	118,62	605,80
c) Embolisation d'un vaisseau pour anévrisme ou autre malformation vasculaire ou pour traumatisme			
1) Embolisation d'une veine ou d'une artère, par voie percutanée	HUQ18	127,44	650,80
Sous-section 4 - Interventions percutanées sur les voies biliaires			
1) Drainage biliaire externe par voie percutanée transhépatique	8P81	57,39	293,10
Drainage biliaire interne par voie percutanée transhépatique Mise en place d'une endoprothèse biliaire par voie percutanée transhépatique	8P82 8P83	95,65 47,83	488,50 244,30
4) Changement d'un cathéter ou d'une endoprothèse biliaire mise en place par voie percutanée 4) Changement d'un cathéter ou d'une endoprothèse biliaire mise en place par voie percutanée	8P84	47,83	244,30
Sous-section 5 - Intervention percutanée dans le domaine ostéoarticulaire			
 Cémentation vertébrale sous contrôle radiologique pour tassement métastatique ou ostéoporotique, un ou deux pédicules 	8P87	59,30	302,80
Sous-section 6 - Autres interventions			
Ponction et drainage percutané d'abcès ou de kystes intra-abdominaux ou intra-thoraciques	8P91	57,39	293,10
 Microbiopsie sur un sein sous imagerie stéréotaxique digitale sur patiente en procubitus sur table spéciale (prone table), toute imagerie locale comprise. 	8P95	30,08	153,60
3) Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT	8P98	57,39	293,10
Section 6 - Autres examens utilisant les radiations ionisantes			
Ostéodensitométrie par procédé DXA (absorptiométrie des rayons X à 2 énergies) effectuée par un médecin disposant d'un agrément du Ministre de la Santé	8D01	2,06	10,50
REMARQUE: Par dérogation à l'article 10 la position 8D01 peut être cumulée avec la consultation majorée			
Chapitre 9 - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire			
Section 1 - Cavité buccale et glandes salivaires			
Sous-section 1 - Chirurgie des lèvres et du palais			
Chirurgie de la sténose vélo-pharyngée en un ou deux temps	9S14	44,25	226,00
Plastie pour perforation sinusobuccale Plastie pour communication bucconasale	9S15 9S16	77,55 83,35	396,00 425,70
4) Appareil obturateur de perforation palatine: plaque base en résine (dents et crochets en supplément) - CAT	9S18	50,80	259,40
 Appareil de prothèse vélo-palatine: plaque base et voile artificiel en résine (dents et crochets en supplément) - CAT 	9S19	88,30	450,90
6) Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, sur toute l'étendue 7) Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, par hémi-maxillaire ou de canine à canine	9S31	58,35	298,00
r) Desinsertion musculaire du vestibule superieur, par Herri-Haxillaire du de Carillie à Carillie	9S32	29,20	149,10

		<u>Code</u>	Coeff.	<u>Tarif</u>
8)	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, sur toute l'étendue	9S33	73,35	374,60
9)	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie latérale	9S34	29,75	151,90
,	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie antérieure	9S35	43,45	221,90
. 5)			.5, 15	,00
	Sous-section 2 - Chirurgie des arcades gingivo-dentaires			
4١	Résection du capuchon muqueux d'une dent de sagesse	9S41	4.00	20,40
		-	4,00	
	Traitement local des gingivostomatites, par séance	9S42	2,80	14,30
	Gingivoplastie étendue à une demi-arcade ou de canine à canine	9S43	13,40	68,40
4)	Gingivectomie étendue à une demi-arcade ou de canine à canine	9S44	20,45	104,40
	Sous-section 3 - Chirurgie de la langue et du plancher de la bouche			
۸١.	Pioneia huggala	0054	0.00	40.40
,	Biopsie buccale	9S51	8,30	42,40
,	Excision et suture d'un frein hypertrophié de la langue ou de la lèvre ou d'une bride fibreuse	9S52	13,40	68,40
,	Plastie d'allongement du frein de la lèvre ou de la langue	9S53	13,40	68,40
,	Désinsertion musculaire du plancher de la bouche, un côté	9S55	40,90	208,90
5)	Désinsertion musculaire du plancher de la bouche, deux côtés	9S56	81,70	417,20
6)	Glossectomie large	9S57	109,70	560,20
7)	Incision d'un abcès de la cavité buccale, bucco-pharyngée ou pharyngo-laryngée par voie buccale	9S61	11,00	56,20
	Incision d'un phlegmon de la base de la langue ou du plancher buccal	9S62	33,65	171,80
,	Résection d'une lésion ou tumeur bénigne de la bouche	9S65	16,55	84,50
,	Extirpation d'une tumeur maligne des lèvres	9S71	59,55	304,10
10)		0071	33,33	JU -1 , 10
	Sous-section 4 - Chirurgie des glandes salivaires			
1)	Chirurgie d'une fistule salivaire	9S83	33,65	171,80
')	5 a. g. 5 a a 5	3000	33,03	17 1,00
	Section 2 - Chirurgie maxillo-faciale			
41	Bandage d'urgence extrabuccal pour fracture des maxillaires, sans continuation du traitement	9F11	5 15	27,80
,			5,45	
,	Fracture des maxillaires, premier appareillage de contention buccale	9F12	25,55	130,50
,	Traitement orthopédique d'une fracture maxillaire parcellaire	9F13	25,55	130,50
,	Traitement orthopédique d'une fracture complète simple d'un maxillaire (sans appui)	9F14	77,55	396,00
,	Fracture complète du maxillaire inférieur, réduction et contention avec appui sur le maxillaire supérieur	9F15	119,15	608,50
6)	Fracture transversale du maxillaire supérieur, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui	9F16	131,15	669,80
,	péricrânien			
7)	Fracture complète des deux maxillaires, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui	9F17	131,15	669,80
o,	péricrânien, matériel non compris	0524	04.75	444.40
8)	Réduction sanglante simple d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F21	21,75	111,10
Q١	Ostéosynthèse d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F22	146,55	748,40
,	Ostéotomie pour fracture ancienne avec cal vicieux ou chirurgie (sans greffe) d'une pseudarthrose du	9F25		
10)	maxillaire inférieur, matériel non compris	9FZ9	77,55	396,00
11\	Traitement chirurgical de la pseudarthrose d'un maxillaire avec greffe osseuse, prélèvements des greffons	0526	116 00	E06 E0
11)		9F26	116,80	596,50
401	compris	0507	101.00	540.00
,	Ostéotomie unilatérale du maxillaire supérieur pour fracture ancienne avec cal vicieux	9F27	101,20	516,80
,	Traitement orthopédique de la luxation temporo-maxillaire uni- ou bilatérale	9F31	4,50	23,00
,	Réduction sanglante d'une luxation temporo-maxillaire, reposition ou résection du condyle, butée osseuse	9F32	146,55	748,40
,	Appareil de contention du maxillaire inférieur après réduction d'une luxation par méthode sanglante - CAT	9F33	170,05	868,40
16)	Arthrotomie pour corps étranger ou lésion méniscale de l'articulation temporo-maxillaire	9F34	74,15	378,70
17)	Ostéotomie pour ankylose ou arthroplastie temporo-maxillaire	9F35	183,05	934,80
18)	Résection totale du maxillaire inférieur	9F41	104,10	531,60
,	Résection du corps du maxillaire inférieur	9F42	146,55	748,40
,	Résection totale d'un hémimaxillaire inférieur	9F43	183,00	934,60
- /	Résection large ou totale du maxillaire supérieur	9F44	183,00	934,60
,	Traitement chirurgical de la prognathie ou latérognathie, matériel non compris	9F44 9F47	183,00	934,60
,				
∠3)	Appareil de réduction-contention du maxillaire inférieur après correction chirurgicale d'une prognathie ou latérognathie - CAT	9F48	170,05	868,40
2/1	Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires étendue à l'infrastructure	9F51	73,35	374,60
,	Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires avec vaste délabrement osseux	9F52		
,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		101,20	516,80
,	Evidement osseux d'un maxillaire nécessitant une greffe	9F53	116,80	596,50
21)	Réfection uni- ou bilatérale d'un massif osseux par greffe osseuse, cartilagineuse ou par matériau inerte, intéressant l'orbite, l'os malaire et les maxillaires pour lésion congénitale ou ancienne - APCM	9F56	144,55	738,20
30\	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	9F61	21 25	100.00
,	Prélèvement osseux important ou trépanation d'un maxillaire pour examen histologique		21,35	109,00
29)	Traitement de l'ostéite et nécrose des maxillaires, circonscrite à la région alvéolaire; curetage et ablation de	9F62	11,00	56,20
201	séquestres Curatago péri apical par trépanation vestibulaire avec ou care réspetion apicale	OEGO	20.45	104.40
	Curetage péri-apical par trépanation vestibulaire avec ou sans résection apicale	9F63	20,45	104,40
31)	Traitement de l'ostéite de la région basilaire, de l'ostéite corticale ou centrale, curetage et ablation de	9F64	27,55	140,70
00'	séquestres	0505	47.50	040.00
,	Nécrose des corps maxillaires étendue à un segment important; curetage et ablation de séquestres	9F65	47,50	242,60
33)	Enucléation d'un kyste maxillaire étendu avec trépanation osseuse	9F71	27,05	138,10

	Code	Coeff.	<u>Tarif</u>
34) Cure par marsupialisation d'un kyste maxillaire avec trépanation osseuse	9F72	13,55	69,20
35) Cure d'un kyste s'étendant à un hémimaxillaire ou d'un kyste faisant saillie et refoulant un sinus maxillaire	9F73	51,30	262,00
36) Trépanation par voie vestibulaire du sinus maxillaire pour recherche d'une racine refoulée dans le sinus	9F74	60,70	310,00
37) Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par réparation plastique musculo-cutanée	9F78	77,05	393,50
38) Insertion d'implants métalliques ou acryliques après large résection de la mandibule	9F81	146,55	748,40
39) Réimplatation d'une dent, appareillage non compris	9F82	40,25	205,60
40) Transplantation d'une dent, apparaillage non compris	9F83	54,00	275,80
41) Appareil de contention préopératoire du maxillaire inférieur (résection chirurgicale, greffe) - CAT	9F91	108,75	555,40
42) Appareil mobilisateur du maxillaire inférieur après traitement chirurgical d'une construction permanente - CAT	9F92	170,05	868,40
43) Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) sans casque péricrânien - CAT	9F93	108,75	555,40
44) Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) avec casque péricrânien - CAT	9F94	170,05	868,40
45) Appareil porte-radium intrabuccal - CAT	9F95	88,30	450,90
46) Appareil de redressement du nez avec appui péricrânien - CAT	9F96	67,95	347,00
47) Appareil obturateur après résection du maxillaire supérieur (dents comprises) - CAT	9F97	170,05	868,40
48) Attelle modelable, par maxillaire	9F98	14,00	71,50

Modifications portées au règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (Mémorial A – N°118 du 30.12.1998, p. 3142)

Règlement grand-ducal du 18 novembre 1999 portant modification du règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°141 du 10.12.1999, p. 2570)

Règlement grand-ducal du 21 décembre 1999 portant modification du règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°149 du 28.12.1999, p. 2929)

Règlement grand-ducal du 28 juin 2000 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°51 du 05.07.2000, p. 1119)

Règlement grand-ducal du 17 juillet 2000 portant modification du règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance-maladie

(Mémorial A – N°63 du 28.07.2000, p. 1269)

Règlement grand-ducal du 2 octobre concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°103 du 09.10.2000, p. 2249)

Règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 portant modification du règlement grand-ducal du 21 novembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°126 du 13.12.2000, p. 2886)

Règlement grand-ducal du 1er août 2001 relatif au basculement en euro le 1er janvier 2002 et modifiant certaines dispositions réglementaires

(Mémorial A – N°117 du 18.09.2001, p. 2449)

Règlement grand-ducal du 29 novembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°145 du 21.12.2001, p. 2946)

Règlement grand-ducal du 14 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°151 du 27.12.2001, p. 3281)

Règlement grand-ducal du 22 février 2002 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (Mémorial A – N°27 du 21.03.2002, p. 486)

Règlement grand-ducal du 24 janvier 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie ($Mémorial\ A-N^{\circ}19\ du\ 31.01.2003,\ p.\ 371$)

Règlement grand-ducal du 17 mars 2003 modifiant

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A - N°37 du 27.03.2003, p. 606)

Règlement grand-ducal du 17 mars 2003 modifiant

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie Rectificatif (Mémorial A N°68 du 22.05.2003, p. 1108)

Règlement grand-ducal du 19 mai 2003 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°75 du 03.06.2003, p. 1280)

Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°118 du 22.08.2003, p. 2496)

Règlement grand-ducal du 28 novembre 2003 modifiant

- 1) le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins
- 2) le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes

(Mémorial A – N°177 du 12.12.2003, p. 3588)

Règlement grand-ducal du 28 février 2005 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°31 du 16.03.2005, p. 609)

Règlement grand-ducal du 23 septembre 2005 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°165 du 05.10.2005, p. 2796)

Règlement grand-ducal du 7 novembre 2005 modifiant:

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie;
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales

(Mémorial A – N°185 du 28.11.2005, p. 2984)

Règlement grand-ducal du 23 décembre 2005 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°222 du 30.12.2005, p. 3731)

Règlement grand-ducal du 23 décembre 2005 modifiant

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales:
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°222 du 30.12.2005, p. 3733)

Règlement grand-ducal du 5 août 2006 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°150 du 30.08.2006, p. 2663)

Règlement grand-ducal du 15 janvier 2007 portant modification du règlement grand-ducal modifié du

21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°3 du 25.01.2007, p. 31)

Règlement grand-ducal du 5 mars 2007 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°37 du 15.03.2007, p. 750)

Règlement grand-ducal du 13 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°226 du 19.12.2007, p. 3886)

Règlement grand-ducal du 27 juin 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°92 du 04.07.2008, p. 1253)

Règlement grand-ducal du 22 juillet 2008 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°114 du 31.07.2008, p. 1782)

Règlement grand-ducal du 27 février 2009 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins (Mémorial A – N°40 du 09.03.2009, p. 565)

Règlement grand-ducal du 6 avril 2009 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°74 du 14.04.2009, p. 898)

Règlement grand-ducal du 6 avril 2009 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie – Rectificatif

(Mémorial A – N°85 du 29.04.2009, p. 1012)

Règlement grand-ducal du 19 mai 2009 modifiant:

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie;
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale

(Mémorial A – N°111 du 26.05.2009, p. 1634)

Règlement grand-ducal du 19 mai 2009 modifiant:

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie;
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale Rectificatif

(Mémorial A – N°121 du 02.06.2009, p. 1728)

Règlement grand-ducal du 7 juin 2010 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°90 du 10.06.2010, p. 1646)

Règlement grand-ducal du 4 juin 2010 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie – RECTIFICATIF

(Mémorial A – N°93 du 22.06.2010, p. 1686)

Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 déterminant en application de l'article 5 de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé les réductions à opérer aux tarifs médicaux et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (Mémorial A – N°242 du 27.12.2010, p. 4064)

Règlement grand-ducal du 12 mars 2011 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°57 du 05.04.2011, p. 1051)

Règlement grand-ducal du 18 août 2011 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie et le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie (Mémorial A – N°195 du 12.09.2011, p. 3548)

Règlement grand-ducal du 8 février 2012 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie et le règlement grand-ducal du 16 décembre 2011 déterminant en application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012 les adaptations à apporter aux coefficients de la nomenclature des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°26 du 15.02.2012, p. 326)

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie suite à l'introduction du médecin référent

(Mémorial A – N°151 du 26.07.2012, p. 1853)

Règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°298 du 31.12.2012, p. 4718)

Règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie – RECTIFICATIF

(Mémorial A – N°18 du 07.02.2013, p. 339)

Règlement grand-ducal du 15 novembre 2013 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°204 du 29.11.2013, p. 3752)

Règlement grand-ducal du 23 décembre 2013 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°225 du 27.12.2013, p. 4225)

Règlement grand-ducal du 28 avril 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°67 du 30.04.2014, p. 1000)

Règlement grand-ducal du 26 mai 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie par l'introduction de nouveaux actes en lien avec la radiothérapie stéréotaxique robotisée

implantée au Centre François Baclesse (Mémorial A – N°91 du 30.05.2014, p. 1418)

Règlement grand-ducal du 26 novembre 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°217 du 01.12.2014, p. 4192)

Règlement grand-ducal du 12 décembre 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°232 du 18.12.2014, p. 4476)

Règlement grand-ducal du 6 mai 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°101 du 11.06.2015, p. 1732)

Règlement grand-ducal du 27 novembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°227 du 07.12.2015, p. 4858)

Règlement grand-ducal du 10 décembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A - N°234 du 16.12.2015, p. 5166)

Règlement grand-ducal du 4 mai 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°90 du 13.05.2016, p. 1670)

Règlement grand-ducal du 3 juin 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°102 du 14.06.2016, p. 1875)

Règlement grand-ducal du 15 octobre 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°215 du 20.10.2016, p. 4026)

Règlement grand-ducal du 26 octobre 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°220 du 31.10.2016, p. 4144)

Règlement grand-ducal du 25 novembre 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°238 du 30.11.2016, p. 4388)

Règlement grand-ducal du 25 novembre 2016 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie - Rectificatif

(Mémorial A - N°189 du 09.02.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 22 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°348 du 31.03.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 24 avril 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°470 du 10.05.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 24 avril 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°763 du 28.08.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 1er décembre 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°1031 du 06.12.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 6 décembre 2017 modifiant les règlements grand-ducaux modifiés du 21 décembre 1998 arrêtant les nomenclatures des actes et services des médecins et médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°1033 du 07.12.2017, p. 1)

Règlement grand-ducal du 25 avril 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°329 du 27.04.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 1er août 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°798 du 12.09.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 1er août 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A - N°818 du 13.09.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°981 du 25.10.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A - N°982 du 25.10.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°983 du 25.10.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 27 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A – N°1001 du 06.11.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 27 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

(Mémorial A - N°1002 du 06.11.2018, p. 1)

Règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par

```
l'assurance maladie (Mémorial A – N°1114 du 11.12.2018, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 modifiant 1° le règlement grand-ducal du 27 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°1116 du 11.12.2018, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 17 mars 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°159 du 17.03.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 30 mars 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°212 du 30.03.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 24 avril 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°352 du 04.05.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 14 août 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°688 du 14.08.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 14 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°988 du 15.12.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 15 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°1010 du 17.12.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 15 décembre 2020 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°1015 du 17.12.2020, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 27 janvier 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°80 du 29.01.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 29 janvier 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°90 du 03.02.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 2 avril 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°272 du 06.04.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 12 mai 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance

maladie

```
(Mémorial A – N°373 du 18.05.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 12 mai 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°374 du 18.05.2021, p. 1)
```

Acte grand-ducal rectificatif du 18 juin 2021 du règlement grand-ducal du 12 mai 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°479 du 28.06.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°579 du 02.08.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 12 août 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°612 du 13.08.2021, p. 1)
```

Acte grand-ducal rectificatif du 20 octobre 2021 du règlement grand-ducal du 15 juillet 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°751 du 26.10.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 20 octobre 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°757 du 29.10.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 10 novembre 2021 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°791 du 12.11.2021, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 8 juin 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°279 du 13.06.2022, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 28 décembre 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°707 du 28.12.2022, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°17 du 13.01.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 17 mars 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°158 du 23.03.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 8 mai 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°231 du 15.05.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 7 août 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°501 du 10.08.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 15 août 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°543 du 24.08.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 10 novembre 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°755 du 21.11.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 10 novembre 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°756 du 21.11.2023, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 23 mai 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°212 du 28.05.2024, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°462 du 18.11.2024, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 13 décembre 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A - N°522 du 17.12.2024, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 18 décembre 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°588 du 24.12.2024, p. 1)
```

Acte grand-ducal rectificatif du 20 décembre 2024 du règlement grand-ducal du 13 décembre 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°625 du 31.12.2024, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 10 janvier 2025 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°13 du 21.01.2025, p. 1)
```

Règlement grand-ducal du 30 septembre 2025 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

```
(Mémorial A – N°425 du 09.10.2025, p. 1)
```